

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

COMPTE RENDU INTEGRAL — 27<sup>e</sup> SEANCE

Séance du Mardi 29 Novembre 1977.

## SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE SCHUMANN

1. — Procès-verbal (p. 3204).

2. — Loi de finances pour 1978. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3204).

Défense (p. 3204).

MM. Jean Francou, rapporteur spécial (dépenses en capital); Modeste Legouez, rapporteur spécial (dépenses ordinaires); Jean Francou, rapporteur spécial (service des essences); Jacques Genton, rapporteur pour avis de la commission de la défense (section commune); Lucien Gautier, rapporteur pour avis de la commission de la défense (section gendarmerie); Jacques Chaumont, rapporteur pour avis de la commission de la défense (section forces terrestres); Yvon Bourges, ministre de la défense; Albert Voilquin, rapporteur pour avis de la commission de la défense (section air); Max Lejeune, rapporteur pour avis de la commission de la défense (section marine); le président, Edouard Bonnefous, président de la commission des finances.

*Suspension et reprise de la séance.*

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

MM. le ministre, Serge Boucheny, Raymond Bourguin, Paul Kauss, Michel d'Aillières, Francis Palmero, Louis Longueue, Jean-Jacques Perron.

Art. 37 (p. 3231).

MM. Max Lejeune, le ministre, Robert Schwint, président de la commission des affaires sociales.  
Adoption de l'article.

Art. 38. — Adoption (p. 3232).

Art. 38 bis (p. 3233).

Amendement n° 143 du Gouvernement. — MM. le ministre, Jean Francou, rapporteur spécial. — Adoption.

Suppression de l'article.

Adoption des crédits du service des essences.

*Suspension et reprise de la séance.*

Industrie (p. 3233).

MM. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial; Francisque Collomb, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (industrie); Jean-François Pintat, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (énergie).

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES BOYER-ANDRIVET

M. Maurice Schumann, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (recherche scientifique).

*Suspension et reprise de la séance.*

PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ MERIC

## 3. — Communication du Gouvernement (p. 3242).

## 4. — Loi de finances pour 1978. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3242).

Industrie (suite) (p. 3242).

MM. René Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat ; Edouard Bonnefous, président de la commission des finances ; Jean Cluzel, René Debesson, Gérard Ehlers, Jean Francou, Roland Grimaldi, Léandre Létouart, Maurice Schumann, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (recherche scientifique) ; Antoine Rufenacht, secrétaire d'Etat à l'industrie, au commerce et à l'artisanat.

Sur les crédits :

Titre III. — MM. François Dubanchet, le ministre. — Adoption.

Titres IV, V et VI. — Adoption.

Renvoi de la suite de la discussion.

## 5. — Ordre du jour (p. 3257).

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE SCHUMANN,

vice-président.

La séance est ouverte à dix heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

## PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

## LOI DE FINANCES POUR 1978

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1978, adopté par l'Assemblée nationale. (N<sup>os</sup> 87 et 88 (1977-1978).)

## Défense.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de la défense.

La parole est à M. Jean Francou, rapporteur spécial.

M. Jean Francou, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (exposé d'ensemble ; dépenses en capital). Avant de traiter des dépenses en capital du budget de la défense, je voudrais vous présenter quelques réflexions sur l'ensemble du budget en m'efforçant de ne pas empiéter sur les attributions de M. Legoux qui est chargé de l'examen des dispositions du titre III.

Le projet de budget de la défense pour 1978 se monte, en crédits de paiement, à 80 770 millions de francs ; il représente 20 p. 100 du budget général.

Bien que cette somme et ce pourcentage résultent des documents budgétaires, je ne les retiendrai pas ici. Pour que les chiffres soient homogènes avec ceux qui figuraient dans la loi de programmation et ceux qui ont été utilisés pour le budget de 1977, il faut en déduire certaines charges — essentiellement des charges de pensions — qui, autrefois, n'étaient pas incorporées aux crédits militaires et qui, pour 1978, se montent à 13 116 millions de francs.

C'est, dans ces conditions, un total de 67 654 millions de francs en crédits de paiement que je retiendrai pour le montant du budget de la défense en 1978 : ce total de crédits représente 16,99 p. 100 du budget de l'Etat. Nous dirons 17 p. 100 pour donner un chiffre sans décimale.

Sur cette base, j'examinerai d'abord comment se présente le budget de la défense par rapport au budget de l'année précédente, par rapport aux prévisions de la loi de programmation et par rapport au montant du produit intérieur brut.

Nous examinerons ensuite la répartition et l'attribution des crédits par grandes masses, le titre III par rapport au titre V, et en ce qui concerne le titre V dépenses en capital, l'évolution des ressources de ce titre, la répartition des crédits par grandes masses, avant d'examiner très rapidement la répartition des ressources de ce chapitre très important entre l'armement nucléaire et l'ensemble des autres opérations.

Voyons d'abord ce qu'est le budget proposé pour 1978 par rapport au budget de 1977.

Par rapport au budget initial de 1977, le budget de la défense pour 1978 augmente de 15,8 p. 100 ; par rapport au budget rectifié par le collectif de juin 1976, il augmente de 16,4 p. 100. de 18,9 p. 100, alors qu'au contraire la croissance du budget de la défense est inférieure à celle du budget général qui est de 18,9 p. 100, alors qu'au contraire, la croissance du budget de la défense est nettement plus élevée que celle du budget général qui est de 11,4 p. 100 si l'on s'en tient à la seconde référence.

Sans modifier sérieusement les crédits militaires, la loi de finances rectificative de juin 1977 avait, en effet, changé sensiblement l'importance relative des grandes masses budgétaires et, par rapport à la situation nouvelle qui en résulte pour l'avenir, le budget de la défense pour 1978 se trouve mieux traité que l'ensemble du budget de l'Etat.

Voyons ensuite le budget de 1978 par rapport à la loi de programmation.

Là, il est assez difficile d'affirmer la rigoureuse conformité du budget de 1978 à l'évolution qui avait alors été définie : celle-ci prévoyait un total en valeur absolue de 66,4 milliards de francs, qui est dépassé puisque le budget est de 67,6 milliards de francs, mais le pourcentage du budget de l'Etat résultant de la loi de programmation aurait dû être de 18 p. 100 alors que le pourcentage réalisé est de 17 p. 100.

Il faut dire que toutes ces indications chiffrées étaient prévues à structure budgétaire constante. Or, des évolutions sont intervenues, des crédits correspondant à des modifications de la politique économique sont venus s'ajouter au budget général et la situation ne pourrait être reconstituée que par des calculs fictifs contestables qu'il nous a paru vain d'entreprendre. Il est certain, en revanche, que le budget de 1978 s'inscrit bien dans l'objectif de progression des ressources à consacrer aux dépenses militaires prévues par la loi de programmation.

Voyons enfin le budget par rapport au produit intérieur brut.

La comparaison du budget de la défense avec le produit intérieur brut et leurs évolutions respectives confirment cette appréciation : le pourcentage était de 3 p. 100 en 1976, de 3,1 p. 100 en 1977 et devrait être de 3,2 p. 100 en 1978.

Cependant cette progression ne doit pas faire oublier qu'en dépit de toutes les réserves dont il faut faire preuve pour les rapprochements avec l'étranger en cette matière et compte tenu de l'armée dont entend se doter la France, celle-ci ne se trouve pas encore parmi les pays dont l'effort pour la défense est le plus intense. Les mêmes pourcentages sont estimés à 3,8 p. 100 pour la Suède, 5 p. 100 pour la Grande-Bretagne, 5,4 p. 100 pour les USA.

Examinons rapidement la répartition des crédits par grandes masses.

Cette répartition est essentiellement caractérisée par l'évolution qui se produit dans les parts respectives des dépenses ordinaires et des dépenses en capital. Si les premières représentent toujours le plus fort pourcentage, soit 58 p. 100 du budget, on observe cependant que, pour la première fois depuis longtemps, leur part, qui était de 59 p. 100 en 1977, a diminué d'une année sur l'autre.

Sur ce point, l'objectif défini par la loi de programmation est atteint, voire dépassé étant donné que cette loi avait prévu que la diminution des dépenses ordinaires devrait les amener à 58,2 p. 100 en 1978. On s'est donc engagé dans le processus qui doit conduire à un équilibre budgétaire plus favorable à l'équipement des forces.

Quant à la répartition des crédits globaux entre les cinq sections budgétaires, corrigée en ventilant les provisions inscrites à la section commune pour que les résultats soient comparables aux indications figurant dans la loi de programmation, elle fait apparaître de légères différences en faveur de la section commune et de la section marine. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Au total, considéré sous son aspect global, comme il vient d'être fait, compte tenu des indications qui viennent d'être

fournies et compte tenu enfin de la situation faite aux budgets des autres ministères, le budget de la défense pour 1978 est un bon budget, qui s'inscrit dans les grandes lignes tracées par la loi de programmation militaire de juin 1976.

Il est caractérisé par un accroissement de l'effort financier en faveur de la défense et, simultanément, au sein des armées, par une diminution relative des charges de personnel avec un accroissement des ressources destinées à l'entraînement et à l'équipement des forces.

C'est à ce dernier aspect des dépenses du titre V — dépenses en capital — que je consacrerai maintenant quelques réflexions pour essayer de dégager les principales orientations qui me paraissent ressortir de ce budget.

Les dépenses en capital figurent aux titres V et VI. En crédits de paiement, elles se montent à 28,479 millions de francs, dont 137 millions pour le titre VI où figurent certaines subventions accordées par l'Etat; compte tenu de leur faible importance relative, je me bornerai à en signaler le montant.

Deux caractéristiques du titre V pour 1978 appellent, à mon avis, un commentaire : l'évolution de ses ressources globales et la répartition des crédits entre les grandes rubriques de dépenses.

L'évolution des ressources du titre V concerne les crédits de paiement comme les autorisations de programme.

Globalement, les crédits de paiement du titre V progressent de 19 p. 100, soit nettement plus que l'ensemble des crédits de paiement de la défense, dont l'augmentation est seulement de 15,8 p. 100. L'effort en faveur du titre V est donc net dans ce domaine.

Quant aux autorisations de programme, elles passeront de 26,4 milliards de francs à 34,3 milliards de francs, soit une progression spectaculaire de 29,8 p. 100 qui est sans doute une des caractéristiques principales des dépenses en capital pour l'année 1978.

Toutefois il ne faut pas perdre de vue, à ce propos, que cette augmentation vient après une stagnation qui, pour 1977, avait soulevé de sérieuses inquiétudes quant aux retards qu'elle était susceptible d'engendrer bien qu'elle eût partiellement été compensée, au moins pour certaines rubriques, par un redéploiement d'autorisations de programme intervenu au sein du ministère de la défense.

Certes, il convient de se féliciter de la progression prévue pour 1978, ce qui n'empêche pas de se demander s'il n'eût pas mieux valu une évolution plus régulière dans le temps, et surtout s'il n'y aura pas, dans les prochaines années, quelques problèmes pour faire face à des besoins en crédits de paiement qui risquent de se ressentir de ces à-coups dans l'évolution des autorisations de programme.

Au total, l'effort consenti en faveur des équipements se trouve donc nettement marqué. Voyons comment il se traduit entre les grandes rubriques budgétaires ou les principales catégories de dépenses.

La progression des crédits de paiement est presque la même pour les trois sections, commune, air et forces terrestres, pour lesquelles elle se situe entre 19 p. 100 et 20 p. 100. Elle est légèrement plus faible pour la gendarmerie, de 18 p. 100, et pour la marine dont le pourcentage d'augmentation est de 16,4 p. 100.

Pour les autorisations de programme, il y a plus de dispersion dans la répartition. Les sections air et forces terrestres voient leurs ressources augmenter respectivement de 43,4 p. 100 et 39,3 p. 100; la section marine est en augmentation de 21,5 p. 100, la section commune de 18 p. 100, et la section gendarmerie de 9,6 p. 100.

On a beaucoup parlé, ces derniers jours, de la marine et du vieillissement de ses bâtiments qui, entre autres conséquences, augmente les charges d'entretien et diminue la valeur militaire de la flotte.

J'ai précisé au début de mon exposé que la seule répartition des ressources entre sections budgétaires annoncées par la programmation, qui porte sur les crédits de paiement globaux, titres III et V réunis, était respectée et même dépassée pour la marine en 1978. Le contenu du budget n'est donc pas critiquable à cet égard.

Il reste que les autorisations de programme proposées pour l'année prochaine ne laissent pas espérer qu'on puisse éviter la chute du tonnage, qui est déjà prévue depuis longtemps, mais dont l'échéance s'approche. D'ici huit ou dix ans, le tonnage de la flotte, construite avec l'aide américaine aux environs de 1950 et qui a déjà diminué, devrait tomber de 300 000 tonnes à 250 000 tonnes, le nombre des navires de combat passant de 140 à 90. Il faudra certainement un effort plus important qu'actuel-

lement pour que les conséquences de cette situation soient limitées quantitativement et ne se prolongent pas trop longtemps. La loi de programmation est respectée.

A propos de l'évolution de la marine dans le proche avenir, on souhaiterait savoir si le récent embargo sur les matériels qui devaient être livrés à la République sud-africaine est susceptible de réagir sur le tonnage de la flotte.

Quant à la répartition des ressources entre les diverses parties de la nomenclature budgétaire, toutes sections confondues, elle fait surtout apparaître que l'effort porte avant tout sur les fabrications de matériels, qui voient leurs autorisations de programme augmenter de 37,3 p. 100. C'est un point sur lequel nous reviendrons. Les études, de leur côté, bénéficieront d'une augmentation plus modeste, mais néanmoins sensible, puisqu'elle atteint 21,4 p. 100.

On enregistrera cette dernière augmentation avec satisfaction après le déclin qui avait caractérisé les moyens financiers destinés aux études en 1977. Il faut observer toutefois, quel que soit le secteur concerné, électronique, aéronautique, matériel naval, qu'en 1978, les crédits destinés aux développements et prototypes progressent plus que les crédits destinés aux études de base et aux études appliquées, qui doivent garantir l'efficacité des forces à longue échéance. N'est-ce pas là un indice que l'on est un peu contraint de sacrifier le long terme au plus court terme ?

La répartition des ressources du titre V entre l'armement nucléaire et l'ensemble des autres opérations, ainsi que leur évolution dans le temps, sont, elles aussi, intéressantes.

En autorisations de programme, la part de l'armement nucléaire, qui était de 32,3 p. 100 en 1977, passera à 29,1 p. 100 en 1978. En crédits de paiement, elle passera de 33,2 p. 100 à 32,5 p. 100 en 1978. Au total donc, les majorations de crédits prévues dans le budget de 1978 par rapport à celui de l'année précédente profiteront légèrement moins à l'armement nucléaire qu'à l'ensemble des opérations financées par le titre V.

Le volume relativement mince des ressources destinées au sixième sous-marin nucléaire lanceur d'engins, que j'indiquerai tout à l'heure, se trouve parmi les causes de cette évolution. A propos des sous-marins nucléaires, qui constituent certainement le dispositif fondamental de notre force de dissuasion, la nécessité de préparer en temps voulu une seconde génération paraît incontestable et les arguments avancés pour que la construction du sixième bâtiment ne soit pas entreprise dès maintenant, afin que ce sixième sous-marin ne soit pas du même type que les cinq premiers, paraissent acceptables avec l'actuel équilibre financier des crédits militaires.

En m'en tenant à des considérations générales, je donnerai maintenant quelques indications sur le contenu des principales rubriques budgétaires. Pour éviter des énumérations fastidieuses, je me limiterai aux deux chapitres d'études spéciales « atome » et « engins » et aux chapitres des fabrications de matériel de l'air, des forces terrestres et de la marine.

La rubrique des études spéciales « atome » couvre, en réalité, les dépenses d'études et recherches, mais aussi les dépenses d'expérimentation, de fabrication et de maintenance opérationnelle des têtes nucléaires des engins, ainsi que des combustibles des sous-marins à propulsion atomique.

Les crédits du chapitre correspondant ne sont pas gérés par les armées qui les transfèrent en bloc à la direction des applications militaires du Commissariat à l'énergie atomique. Pour 1978, ces crédits restent élevés puisqu'ils atteignent 2,9 milliards de francs en autorisations de programme. La progression par rapport à l'année précédente est de 9,3 p. 100 correspondant, face à l'augmentation des coûts, à une relative stabilité. Il n'y a plus à réaliser les investissements coûteux consentis à l'origine pour constituer les équipes, créer les centres et lancer les programmes. Les expérimentations nucléaires souterraines pratiquées aujourd'hui coûtent moins cher que les expérimentations aériennes d'autrefois.

Comme le précédent, le chapitre des études spéciales « engins » couvre les études et développements, mais aussi la fabrication et le maintien en condition du système d'armes sol-sol balistique stratégique du plateau d'Albion et des engins des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins.

Les dotations sont de 3,5 milliards en autorisations de programme et de 3,3 milliards en crédits de paiement. Elles augmentent nettement. La progression est de 21,2 p. 100 pour les autorisations de programme, mais il faut préciser qu'une diminution était intervenue l'année précédente, si bien que, sur deux ans et avec les variations de prix, les possibilités de lancer des opérations sont quasiment stables.

Pour 1978, la plus forte part de ces dotations ira au développement du missile M 4 à ogives multiples destiné à remplacer, dans quelques années, sur les sous-marins nucléaires les engins M 20 qui sont actuellement mis en place. Le système S 3 à charge thermonucléaire, qui doit équiper progressivement la base du plateau d'Albion, bénéficiera aussi d'une part, plus modeste, des ressources de ce chapitre.

En ce qui concerne l'armée de l'air, les dépenses de fabrication des matériels sont réparties entre plusieurs rubriques en fonction de leur nature : munitions et armements, tels que les batteries aériennes de protection des bases, matériels électroniques notamment pour les télécommunications, mais les fabrications de matériels aériens ont naturellement une place prééminente dans ce chapitre.

Les ressources du chapitre correspondant à ces dernières sont importantes : 3,3 milliards de francs en crédits de paiement et 5,2 milliards de francs pour les autorisations de programme qui subissent une progression spectaculaire de 47,8 p. 100.

Outre les rechanges, auxquels est réservé le quart de cette dotation, quatre avions sont surtout concernés : le *Mirage F 1*, l'*Alphajet*, le *Mirage 2000* et le *Transall*.

Le *Mirage F 1*, déjà en service dans l'armée de l'air et dont 30 exemplaires auront été commandés à la fin de l'année en cours, est destiné, on le sait, à remplacer les *Mirage III*. Le budget de 1978 permettra de commander 33 appareils dont 9 biplaces. Il en restera 46 à commander avant la fin de la programmation pour respecter celle-ci.

L'*Alphajet* est destiné à remplacer les T 33 vieillissants pour la formation des pilotes. On prévoit de commander 33 appareils en 1978 sur un total de 144 prévus pendant la période 1977-1982.

Le *Mirage 2000*, futur avion de combat de l'armée de l'air, constitue maintenant une opération prioritaire ; en 1978, outre les 620 millions de francs qui lui sont affectés, par ailleurs, au titre des études, il en recevra 617 millions de francs supplémentaires au titre des fabrications pour le début de l'industrialisation sur la cellule et les équipements. L'estimation provisoire des autorisations de programme qui resteront nécessaires de 1979 à 1982 pour cette fabrication est actuellement de 19 milliards de francs environ et fait mesurer l'importance de l'effort qui reste à faire face aux ressources et aux charges actuelles de cette rubrique budgétaire.

Est aussi prévue une commande de 4 *Transall* pour l'aviation de transport, après le retrait du service des DC 6 et d'une partie des N 2501.

Pour l'armée de terre, le chapitre des fabrications d'armement constitue aussi une des pièces maîtresses du titre V. Ses ressources en 1978 seront de 3,9 milliards de francs en crédits de paiement et 5,8 milliards de francs en autorisations de programme. Ici aussi, l'augmentation des autorisations de programme est spectaculaire, puisqu'elle est de 47,9 p. 100.

Mises à part les munitions qui vont recevoir 2 milliards de francs, soit 35 p. 100 de la dotation en autorisations de programme, il n'y a pas parmi les fabrications de l'armée de terre d'opération qui absorbe, à elle seule, une part des crédits disproportionnés par rapport aux autres. La répartition est faite entre une série d'opérations qui reçoivent chacune quelques dizaines ou quelques centaines de millions de francs. J'en citerai seulement quelques-unes en les situant dans le déroulement de la programmation.

Pour les chars AMX 30, on a commandé 30 engins en 1977 et on en commandera 30 autres en 1978. La commande totale sur les six ans de la programmation est prévue pour 320 chars. Pour les chars AMX 10 RC, on a commandé dix engins en 1977 ; on en commandera quarante en 1978 sur un total de 330. L'état des commandes est moins avancé pour les chars AMX 10 P et PC. La première commande de quarante chars, sur un total de 450, va intervenir en 1978.

Pour les véhicules de l'avant blindé, la programmation a prévu 1 830 véhicules de 1977 à 1982 ; on en a commandé 209 en 1977 ; on en commandera 330 en 1978. Pour les fusils de 5,56, il est prévu 236 000 armes par la programmation ; on en a commandé 20 000 en 1977 et on en commandera 24 000 en 1978.

Sans donner une vue complète de la situation des importants matériels approvisionnés sur cette rubrique budgétaire, ces exemples font néanmoins apparaître que, par rapport à l'année précédente, le budget de 1978 apportera une sensible amélioration, mais qu'il restera aussi beaucoup à faire pendant les quatre dernières années de la loi de programmation.

En ce qui concerne la marine, comme les crédits de l'armée de l'air, ceux qui sont destinés aux fabrications de la marine sont répartis entre plusieurs chapitres, tels que l'équipement militaire à terre pour divers matériels de télécommunications, les munitions et engins avec les munitions de la flotte, les tor-

pilles, les missiles *Masurca*, *Crotale*, AM 39. Mais l'essentiel figure aux rubriques du matériel de série de l'aéronautique navale et des constructions neuves pour la flotte.

Pour l'aéronautique navale, les ressources seront de un milliard de francs en crédits de paiement et 1,4 milliard de francs en autorisations de programme : l'augmentation de 1977 à 1978 est ici de 13,1 p. 100 et, par conséquent, modeste par rapport aux chiffres cités plus haut. Mis à part les rechanges qui, de même que pour l'armée de l'air, absorbent le quart de la ressource, deux appareils seulement sont concernés : l'avion d'assaut embarqué *Super Etendard*, qui armera les porte-avions, dont 14 appareils ont été commandés en 1977 et 15 autres le seront en 1978 sur les 44 appareils prévus pendant la programmation, et l'hélicoptère *Lynx*, dont aucune commande n'est encore intervenue jusqu'à présent.

Pour les navires, les ressources sont de 2,7 milliards en crédits de paiement et de 2,8 milliards en autorisations de programme, ce qui représente une progression de 23,7 p. 100 par rapport à 1977.

Les crédits destinés aux constructions de la flotte se partagent à peu près par moitié entre la force océanique stratégique et les autres navires.

La part de la force océanique stratégique se partage, à son tour, par moitié entre l'entretien des sous-marins lanceurs d'engins, dont la charge devrait augmenter avec leur nombre et leur âge, et les dépenses de refonte ou de construction concernant le cinquième et le sixième bâtiment. Une somme de 35 millions de francs sera consacrée à ce dernier, comme je l'ai dit précédemment.

Les ressources en autorisations de programme consacrées à la construction des bâtiments de la force conventionnelle s'élèveront donc à 1,1 milliard de francs. On compte commander en 1978, d'une part, une corvette qui viendra s'ajouter à deux autres navires de même type dont la construction se poursuit avec une certaine lenteur et, d'autre part, un aviso qui, pour des raisons industrielles, remplacera la tranche annuelle de deux bâtiments anti-mines prévue par la programmation.

Selon les estimations provisoires actuelles, il faudra, de 1979 à 1982, prévoir 8 milliards de francs en autorisations de programme pour la construction des bâtiments prévus à la programmation, sous-marin lanceur d'engins et porte-aéronefs exclus.

En conclusion, on peut dire que, dans la conjoncture générale actuelle, le budget de la défense pour 1978, considéré globalement, est un bon budget, tant par le volume des crédits mis à la disposition des armées que par les grandes orientations qui caractérisent l'évolution de sa structure ; il est dans la ligne tracée par la programmation et il amorce un revirement dans les équilibres internes en donnant la priorité à l'équipement des forces.

Les crédits du titre V profitent de cette évolution et tendent ainsi à corriger certaines insuffisances qui étaient inquiétantes pour l'avenir. La part faite aux études se redresse et, surtout, une forte augmentation des autorisations de programme est prévue après leur stagnation en 1977.

Sans qu'on tombe dans le pessimisme, cette appréciation d'ensemble ne doit pas masquer certains traits susceptibles d'affecter les perspectives d'avenir.

Sans juger en détail le déroulement de la programmation, jugement dont nous n'avons du reste pas les éléments actuellement, on devine néanmoins quelques retards, on voit certaines lacunes se faire jour et l'on prend conscience que, dans certains domaines, l'ampleur des efforts restant à faire dépassera largement ceux qui ont été faits jusqu'à présent.

Les difficultés sont d'autant plus à craindre qu'en raison de la multiplicité des disciplines à mettre en œuvre, de leurs différences, de leur incessante évolution, il nous est bien difficile d'être en technique de pointe dans tous les domaines, à commencer par celui des études. Des choix sont nécessaires car il y a fort peu de chances pour que nous puissions faire tout et le faire tout seuls.

Votre commission des finances a, dans sa majorité, émis un avis favorable à l'adoption des dépenses en capital du budget de la défense pour 1978. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances (dépenses ordinaires).

**M. Modeste Leguez, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (dépenses ordinaires).** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en 1978, le titre III reçoit 52 291 millions de francs de crédits de paiement dans un budget de la défense de 80 770 millions de francs, dont il représente ainsi 64 p. 100.

Bien que ces sommes figurent dans les documents budgétaires, il faut, pour les rendre comparables à celles qui ont été prises en considération l'année dernière dans le cadre de la loi de programmation militaire du 19 juin 1976, en déduire 13 116 millions de francs correspondant à des dépenses qui sont, pour l'essentiel, des charges de pensions et qui ne figuraient pas au budget de la défense en 1976 quand fut préparée la programmation.

Je signale à leur propos qu'un article nouveau voté par l'Assemblée nationale a été inséré dans la loi pour que des précisions soient apportées au Parlement sur l'évolution de ces charges. Celles-ci ayant été données par le ministre de l'économie et des finances, cet article, semble-t-il, n'a plus de raison d'être maintenu.

Dans mon propos, comme dans le rapport écrit qui vous a été distribué et auquel vous pourrez vous reporter pour toute précision qu'il vous paraîtra utile d'obtenir, je considérerai donc que le titre III se monte à 39 175 millions de francs dans un budget de la défense de 67 650 millions de francs.

Sur ces bases, quelles sont les principales caractéristiques du titre III, considérées globalement ?

Par rapport à 1977 et en se référant au budget initial, la progression sera de 13,6 p. 100 ; elle sera moins élevée que l'augmentation enregistrée pour l'ensemble du budget de la défense, qui, toujours d'après les mêmes références, sera de 15,3 p. 100. Le titre III va recevoir, en 1978, 57,9 p. 100 des crédits de paiement du budget de la défense. Il en avait reçu un peu plus de 59 p. 100 en 1977. Cette évolution est certainement une des caractéristiques importantes du budget qui nous est présenté.

La programmation militaire avait prévu que le pourcentage du titre III irait en diminuant d'année en année et qu'il devait atteindre 53,2 p. 100 en 1978. Ce résultat est dépassé. Nous avons réussi — il convient de s'en féliciter — à nous orienter vers un équilibre plus favorable aux dépenses en capital. L'exposé que vient de faire mon collègue M. Francou a bien fait apparaître le caractère fondamental, pour l'avenir, de la poursuite d'une évolution dans ce sens.

Il s'agit maintenant d'examiner ici comment se traduit cette évolution pour les charges auxquelles doivent permettre de faire face les crédits du titre III. La répartition des crédits par section budgétaire est notamment caractérisée par une diminution de la part revenant à la section commune et une augmentation des parts attribuées à chacune des quatre autres sections. Parmi celles-ci, la prééminence revient à la section des forces terrestres, qui reçoit 31 p. 100 du total. Les sections Marine et Gendarmerie sont à peu près à égalité — 15,3 p. 100 pour la première, 15,1 p. 100 pour la seconde — tandis que la section Air reçoit une part légèrement plus élevée, 17,8 p. 100.

Si l'on procède au regroupement des crédits du titre III par nature de dépenses et toutes sections budgétaires confondues, on met en évidence une particularité importante du budget de 1978 : les crédits pour rémunérations et charges sociales représentent toujours une forte part des crédits figurant au titre III dont ils constituent les deux tiers. Mais, à l'inverse de ce qui se passait les années précédentes, la progression des rémunérations et charges sociales est maintenant inférieure à la progression générale du titre que nous examinons : 10,6 p. 100, contre 13,6 p. 100 pour l'ensemble.

Ce renversement de tendance concernant les rémunérations et charges sociales, dont je vous ferai apparaître les causes dans un instant, est un des éléments parmi ceux qui ont permis de faire un effort accru sur les autres dépenses, notamment les dépenses en matériels de fonctionnement. Cette distinction qui vient d'être faite entre les dépenses de rémunérations et charges sociales d'une part, et les autres dépenses d'autre part, me fournira les grands axes de mon exposé.

Les dépenses de rémunérations et charges sociales, dont je viens de faire apparaître l'importance relative, passeront de 25 700 millions de francs en 1977 à 26 200 millions de francs en 1978. Si l'on considère les effectifs globalement, c'est-à-dire en additionnant ceux des personnels militaires et des personnels civils de tous statuts, qu'ils soient payés sur crédits budgétaires, sur comptes de commerce ou sur budget annexe, on observe qu'après la quasi-stabilité enregistrée entre 1976 et 1977 une légère diminution intervient entre 1977 et 1978. De 720 989 en 1977, cet effectif global passe à 717 879 en 1978, soit une diminution de 0,43 p. 100 représentant 3 111 personnes.

S'agissant des personnels militaires, nous nous intéresserons plus spécialement, ici, aux effectifs rémunérés sur crédits budgétaires, qui sont de très loin les plus importants. L'effectif des militaires passera de 584 157 à 579 188, soit une diminution de 0,85 p. 100 représentant 4 969 personnes. Cette légère déflation

des effectifs résulte de la balance entre la quasi-stabilité des effectifs dans l'armée de l'air et la marine, la diminution des effectifs dans l'armée de terre et l'augmentation des effectifs dans la gendarmerie.

Pour l'armée de l'air et la marine, la stabilité résulte d'un équilibre entre les augmentations et des diminutions d'effectifs selon les grades, qui interviennent dans le cadre d'un remodelage progressif des pyramides d'hommes du rang, de sous-officiers ou d'officiers marinières.

Pour l'armée de terre, la programmation a posé le principe d'une déflation des effectifs, qui doit entraîner une réduction du contingent de 20 000 appelés. La première tranche de cette déflation a été réalisée pour 1 500 emplois en 1977. Une deuxième tranche interviendra en 1978 et portera sur 81 emplois de sous-officier et 5 358 postes d'hommes du rang.

Pour la gendarmerie, la loi de programmation a prévu de poursuivre jusqu'en 1982 une augmentation progressive des effectifs. A ce titre, 900 emplois seront créés en 1978, 400 pour le personnel d'active, dont 35 officiers, et 100 pour le personnel du contingent. En 1977, la gendarmerie avait été renforcée par la création de 750 emplois, dont 250 appelés.

Une fois encore, monsieur le ministre, il nous faut déplorer l'insuffisance de ces augmentations, dont le niveau annuel tend du reste à diminuer à mesure que l'on avance dans le temps. C'est un point sur lequel j'aurai l'occasion de revenir. Mais nous aimerions savoir comment vous envisagez de régler ce problème d'ici à 1982.

Au total, les variations d'effectifs militaires prévues pour 1978 n'entraînent pas de modification sensible dans la répartition par grades. Tout au plus observe-t-on une très légère augmentation de la proportion des sous-officiers au regard des hommes du rang, qui passe de 66,7 p. 100 à 68,3 p. 100.

La part du contingent continue d'être très différente d'une armée à l'autre : 64,4 p. 100 pour l'armée de terre, 34,4 p. 100 pour l'armée de l'air, 26,9 p. 100 pour la marine, 6,2 p. 100 pour la gendarmerie. Quant aux effectifs des personnels civils, ils passeront globalement de 134 603 à 136 441, soit une augmentation de 1 838 personnes représentant en pourcentage 1,4 p. 100. Dans la proportion de 40 p. 100, ces personnels civils sont payés sur les comptes de commerce et le budget annexe des essences.

La variation intervenant entre 1977 et 1978 provient surtout de la modification des effectifs ouvriers et sa cause principale réside dans l'affiliation au statut d'ouvrier réglementé de 1 875 ouvriers temporaires. C'est une mesure qui implique un changement de statut pour les intéressés ; elle nécessite des créations d'emploi sans avoir pour autant d'incidence financière.

Ajoutons qu'il est aussi prévu de créer quatre-vingts postes d'aides soignantes pour améliorer les soins dispensés aux malades dans les hôpitaux. Cette mesure gagée par des suppressions d'emploi d'autres catégories n'entraîne pas d'augmentation des effectifs totaux.

Les variations d'effectifs civils et militaires que je viens d'analyser sommairement ont, au total, une incidence assez faible sur le montant des crédits pour rémunérations et charges sociales.

En effet, les créations d'emploi, au demeurant peu nombreuses, consistent souvent en des transformations gagées en tout ou partie. Les deux variations les plus importantes par leurs conséquences sur les crédits, la diminution des effectifs d'hommes du rang dans l'armée de terre et l'augmentation des effectifs de la gendarmerie sont en sens opposé.

En définitive, pour les neuf dixièmes environ, l'augmentation des dépenses de rémunérations et charges sociales est la conséquence de la hausse des rémunérations.

Les mesures catégorielles ont une incidence modeste, comme nous allons le voir maintenant.

La réforme des statuts de la fonction militaire ne nécessite plus les importantes augmentations de crédits qu'il a fallu lui consacrer les années précédentes, et c'est certainement là que se trouve la cause essentielle de la relative modestie de l'augmentation des charges de rémunérations par rapport à ce qu'elles étaient en 1977.

Les principales mesures qui restent prévues pour le personnel militaire intéressent les appelés, les sous-officiers et les officiers.

Les appelés bénéficieront d'une augmentation du prêt qui passera de 8 francs à 8,50 francs par jour le 1<sup>er</sup> juin prochain, augmentation dont le financement est prévu dans le budget, ce qui n'avait pas été le cas pour l'augmentation intervenue en 1977, que nous retrouverons d'ailleurs dans le projet de loi de finances rectificatif.

Pour les sous-officiers sont prévus : une nouvelle tranche de 1 050 postes pour la constitution des corps de majors, un accroissement du contingent des primes au taux de 10 p. 100

pour les sous-officiers servant au-delà de quinze ans, une nouvelle tranche d'améliorations de la pyramide des officiers marinières, une augmentation du pourcentage des sous-officiers bénéficiant de l'échelle IV dans les armées de terre et de l'air.

Pour les officiers seront réalisées la dernière tranche d'amélioration de la pyramide des officiers, autres que ceux des armes, et l'application d'un nouveau statut des aumôniers militaires.

Les quelques mesures concernant les personnels civils intéressent les fonctionnaires, les contractuels et les ouvriers.

Pour les fonctionnaires, il est prévu une amélioration de la pyramide des corps de catégorie B et un aménagement des emplois d'huissier. Pour les contractuels sont prévues des transformations impliquées par le statut des agents sur contrat.

Pour les ouvriers, il est prévu l'admission au statut réglementé d'ouvrier de 1 875 ouvriers temporaires.

Avant de clore les commentaires sur les questions de personnel, je ferai allusion à un problème connexe, celui de l'augmentation de la subvention versée à la SNCF pour compenser les réductions de tarifs. Elle va passer de 650 millions de francs à 1 115 millions de francs.

Diverses causes sont à l'origine de cette situation, parmi lesquelles l'extension des voyages gratuits au personnel du contingent. On ne peut que se féliciter du développement des permissions de week-end accordées aux jeunes gens effectuant leur service militaire, sous réserve, toutefois, que soient prises les dispositions convenables afin que la disponibilité des formations auxquelles ils appartiennent n'en soit pas affectée.

Je présenterai maintenant quelques observations relatives aux dépenses autres que celles des rémunérations et charges sociales, parmi lesquelles on retrouve le fonctionnement, l'entretien et les dépenses diverses. J'éviterai d'entrer dans un examen détaillé par section budgétaire et m'en tiendrai à un commentaire par grandes catégories de dépenses.

Les crédits d'alimentation ont été traités de la même façon pour toutes les sections budgétaires, en prévoyant que la prime d'alimentation qui atteignait 9,61 francs au 1<sup>er</sup> janvier 1977, augmenterait de 0,25 franc par trimestre. Cela correspond à un taux moyen de 0,75 p. 100 par mois entre le 1<sup>er</sup> avril 1977 et le 30 décembre 1978, ce qui devrait suffire, à condition que le taux de croissance des prix ne soit pas trop élevé.

Les crédits destinés à l'approvisionnement des carburants bénéficient d'une augmentation importante de 26,8 p. 100 et la situation, à cet égard, mérite quelques commentaires.

En 1977, les crédits destinés à l'approvisionnement des carburants avaient été calculés pour couvrir les besoins des unités sur la base des tarifs de cession prévisionnels du début de 1976 ; les augmentations intervenues postérieurement à cette date et, en particulier, l'augmentation des droits et taxes prévue par la loi de finances rectificative du 29 octobre 1976 n'avaient pas été prises en compte. Dans ces conditions, les réévaluations en hausse des prix de cession ont entraîné une certaine gêne et il a fallu prendre diverses mesures de prélèvements sur les stocks ou de restrictions de consommations en aménageant certaines activités. Pour 1978, les crédits ont été calculés sur les tarifs de cession prévisionnels au 1<sup>er</sup> février 1977.

Ils n'incorporent pas non plus les augmentations intervenues ou à intervenir après cette date. Cependant, leur forte augmentation — plus 26,8 p. 100 — devrait permettre de mettre un terme aux mesures de restrictions prises en 1977 et d'avoir un niveau d'activité acceptable : niveau d'entraînement des pilotes d'avions de combat à quinze heures par mois ; 92 jours de sortie à la mer pour les bâtiments de la marine ; 47 jours de sortie annuelle avec matériel organique pour les unités de combat de l'armée de terre, ce qui représente une augmentation encore modeste de deux jours par an.

Au total, donc, sans que soient encore atteints les niveaux d'activité jugés souhaitables par les états-majors, on peut prévoir que l'année 1978 va, par rapport à la précédente, être caractérisée par une tendance au redressement dans cet important domaine de l'activité des forces.

Une autre rubrique, dont les crédits conditionnent aussi l'activité, est celle de l'entretien des matériels et, spécialement, l'entretien des matériels majeurs, supporté par des chapitres bénéficiant d'autorisations de programme. Il s'agit d'un domaine dans lequel la situation s'était très gravement détériorée dans le passé et pour lequel un redressement, qui s'imposait absolument, était intervenu en 1977 avec de fortes augmentations d'autorisations de programme et de crédits de paiement.

Pour 1978, les augmentations prévues sont moins importantes qu'en 1977, mais néanmoins sensibles. Elles seront, globalement, de 15,5 p. 100 pour les autorisations de programme et de

18 p. 100 pour les crédits de paiement. Toutefois, la ventilation ne se fait pas également entre les trois armées et les pourcentages d'augmentation sont plus élevés dans l'armée de terre.

On estime que, dans l'ensemble, les crédits prévus pour 1978 correspondent au niveau d'activité envisagé dont j'ai rappelé, il y a un instant, les principales caractéristiques.

Il faut au demeurant préciser, d'une part, que pour la marine et l'armée de l'air, les conditions d'entretien sont aussi fonction des achats de rechange financés par le titre V et que les crédits figurant au titre III ne concernent pas l'entretien de la force nucléaire stratégique.

Parmi les autres groupes de dépense appelant un commentaire, nous retiendrons l'entretien courant et l'entretien immobilier. Les dépenses d'entretien courant, c'est-à-dire autres que les dépenses d'entretien des matériels majeurs dont je viens de parler, sont comme l'année dernière assez mal pourvues. La croissance qui est modulée selon les besoins propres à chaque armée reste globalement fort modeste puisqu'elle est de 5,4 p. 100 ; elle est donc insuffisante face à la variation des prix.

L'entretien immobilier, qui mérite une attention particulière, car il conditionne pour une bonne part les conditions de vie de la troupe, et qui avait marqué une tendance à la stagnation en 1977, sera un peu mieux traité en 1978, mais avec des différences selon les sections budgétaires. Les augmentations, qui seront de 28 p. 100 à la section air, de 22 p. 100 à la section marine, atteindront seulement 15,5 p. 100 à la section gendarmerie et 13,7 p. 100 à la section forces terrestres. On ne compensera donc qu'une partie des insuffisances existantes dans ce domaine, ce qui est regrettable.

En définitive, le titre III du budget de la défense pour 1978 nous paraît essentiellement caractérisé par des changements de tendance qui s'inscrivaient dans la ligne tracée par la loi de programmation militaire du 19 juin 1976.

La part relative du titre III dans le budget de la défense cesse d'augmenter, comme elle l'avait fait jusqu'à présent, et, à l'intérieur de ce titre, la part des rémunérations et charges sociales cesse de progresser plus que l'ensemble des dépenses ordinaires.

Parmi les éléments qui sont à l'origine de ce résultat se trouvent, outre la progression du budget de la défense dans le budget de l'Etat, le fait que l'effort nécessaire pour le redressement de la condition militaire ne nécessite plus les importantes prévisions qu'il a nécessitées dans le passé et qui ont maintenant porté leurs fruits.

A ce propos, il nous paraît opportun de rappeler que l'amélioration de la condition matérielle faite aux militaires est un facteur déterminant pour que cette condition ne soit pas ressentie comme une charge par ceux auxquels elle s'applique.

Il importe aussi que tout soit mis en œuvre pour assurer le meilleur contact possible entre l'armée et le pays. Il convient, notamment, que l'armée apporte une aide aussi large et promptement que possible à la population chaque fois que les circonstances le justifient.

De même, nous félicitons des efforts accomplis par l'armée pour dispenser une formation générale à certains jeunes appelés. Les renseignements qui nous ont été communiqués sur le nombre de jeunes gens présentés aux examens pendant leur service et les 5 000 succès enregistrés sont particulièrement encourageants.

Avant de conclure, j'insisterai encore sur la situation faite à la gendarmerie dont les effectifs ne sont pas à la hauteur des tâches de cette arme qui joue un rôle essentiel pour le maintien de la sécurité publique. C'est un point sur lequel les populations ne se trompent pas : monsieur le ministre, si les effectifs ne sont pas augmentés, la situation deviendra incompatible avec le maintien de l'efficacité.

Sous cette réserve, à laquelle il faut ajouter les quelques faiblesses que j'ai déjà signalées, les crédits alloués au titre III en 1978 maintiennent ou amorcent des orientations dans lesquelles il faudra persévérer.

Votre commission des finances, dans sa majorité, a émis un avis favorable à l'adoption du titre III du budget de la défense pour 1978. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Francou, en remplacement de M. Duffaut, rapporteur spécial.

Je rappelle à M. Francou que cette discussion est organisée sur cinq heures trente et que la commission des finances dispose d'une heure cinq minutes.

**M. Jean Francou, en remplacement de M. Duffaut, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (budget annexe du service des essences).** Monsieur le président, monsieur le mi-

nistre, mes chers collègues, je dois tout d'abord vous présenter les excuses de notre collègue, M. Duffaut, qui, retenu ce matin en Avignon, ne peut vous présenter son rapport. Il m'a demandé de le faire en son lieu et place.

Le budget annexe du service des essences pour 1978 s'équilibre, en recettes et en dépenses, à 1 639 millions de francs ; il est en augmentation de 240 millions de francs, soit 17,2 p. 100 par rapport au budget précédent.

Le service des essences cède aux organismes des armées les carburants nécessaires à leurs besoins, carburants qu'il se procure auprès des raffineries.

Le premier élément déterminant pour la préparation du budget est constitué par le volume des cessions qui devra consentir le service des essences, volume qui résulte lui-même, au moins pour sa plus grande part, des consommations que l'on a prévues pour les armées.

Après être resté à peu près le même pendant trois ans, ce volume prévisionnel des consommations a été augmenté pour 1978 ; l'augmentation se situe globalement autour de 7 p. 100.

Le second élément, essentiel pour procéder aux évaluations budgétaires, est le prix unitaire auquel on prévoit de céder les quantités de carburants estimées comme on vient de le dire.

Etant donné l'époque à laquelle intervient la préparation du budget, le tarif de ces cessions est élaboré environ un an à l'avance. Il est donc nécessairement prévisionnel. Pour le budget de 1978, ces tarifs ont été établis sur les données connues en février 1977.

Parmi les recettes d'exploitation, la quasi-totalité provient des cessions aux clients du service des essences. L'aéronautique, avec notamment l'armée de l'air et la direction des constructions aéronautiques, a la plus forte part. En valeur, ces deux clients apporteront au service des essences 52 p. 100 de ses recettes ; en volume, l'essence avion et le carburéacteur représenteront 79 p. 100 des quantités de carburants livrées par le service des essences en 1978.

Quant aux dépenses, le poste essentiel est naturellement constitué par les achats de carburants aux raffineries, dont la valeur augmentera par rapport à l'année précédente avec leur volume et avec leur prix. On a prévu que cette ligne de dépenses passerait de 1 098 millions de francs en 1977 à 1 298 millions de francs en 1978, soit une augmentation de 18,2 p. 100.

Les dépenses de personnel et charges sociales passeront, elles, de 143 millions de francs à 158 millions de francs, soit une augmentation de 11 p. 100.

Les effectifs varieront peu : 17 créations d'emploi sur un total de 2 196 personnes, et une quinzaine d'emplois d'ouvrier du groupe IV transformés en emplois d'ouvrier du groupe V.

Une observation de portée générale concernera les fonds hors budget dont est doté le service des essences et, en particulier, le fonds de réserve et le fonds des approvisionnements généraux.

Le fonds de réserve est alimenté par la différence entre les recettes et les dépenses de l'année, à condition qu'elle soit positive ; si le résultat est négatif, un prélèvement est effectué sur le fonds. Le caractère aléatoire des ressources de ce fonds n'en facilite pas la gestion, surtout que le plafond n'a pas subi de modification depuis 1956.

Quant au fonds des approvisionnements généraux, sa dotation a été fixée en 1974, mais sa réévaluation s'impose peut-être plus encore que pour le fonds de réserve.

En effet, le patrimoine du fonds est constitué par « l'avoir deniers plus l'avoir matières » ; dans ces conditions, les augmentations de prix, qui accroissent les besoins de trésorerie, gênent le service pour maintenir les stocks.

Sous le bénéfice de ces remarques, et après avoir très rapidement analysé les recettes et les dépenses, la majorité de la commission des finances vous propose d'adopter le budget des essences, en émettant le vœu qu'intervienne une actualisation du plafond des fonds hors budget et, en particulier, du fonds des approvisionnements généraux. (Applaudissements.)

**M. le président.** Je vous remercie de votre brièveté.

Nous allons maintenant entendre les cinq rapporteurs pour avis de la commission des affaires étrangères, chacun d'entre eux disposant de quinze minutes.

La parole est à M. Genton, rapporteur pour avis.

**M. Jacques Genton, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées (section commune).** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans leurs rapports pour avis sur la « section commune » du budget des armées, nos prédécesseurs s'étaient

attachés à analyser et à apprécier les crédits ouverts sous les rubriques générales suivantes : capacité nucléaire de la France, services communs, c'est-à-dire service de santé, service d'information et des relations publiques des armées, délégation générale pour l'armement et condition militaire.

L'adoption et l'application des lois relatives au statut général des militaires et le relèvement du prêt des appelés au service militaire font que, cette année, nos remarques sur la condition militaire seront considérablement plus brèves que celles qui ont été présentées à propos des budgets antérieurs.

La solution des principaux problèmes concernant le service de santé nous dispensera également de longs développements à son sujet.

Nous avons cependant à cœur de rappeler brièvement la place du service d'information et des relations publiques des armées dans l'ensemble de notre défense, et la situation actuelle de la délégation générale pour l'armement.

Enfin, en raison de l'importance considérable des crédits consacrés, dans la section commune, aux armements nucléaires, votre commission m'a chargé d'insister sur ce point au cours d'une analyse plus approfondie.

En premier lieu, nous voudrions présenter quelques considérations générales sur le volume des crédits de la section commune du budget des armées, et plus particulièrement du titre V, pour 1978.

Ces crédits se décomposent comme suit : autorisations de programme, 9 703 millions de francs, soit 28 p. 100 de l'ensemble des autorisations de programme du budget des armées ; crédits de paiement, 9 169 millions de francs, soit 32 p. 100 de l'ensemble des crédits de paiement du budget des armées.

Ils représentent donc — j'y insiste — près du tiers de l'ensemble des dépenses en capital du budget militaire. Ils sont très nettement supérieurs à ceux qui sont affectés aux autres sections budgétaires. Vous trouverez dans le rapport écrit l'énoncé de ces crédits pour chacune des sections.

Je signale simplement à votre attention que, pour l'armée de l'air, les autorisations de programme sont de 27,1 p. 100 et les crédits de paiement de 20,5 p. 100, pour l'armée de terre, ils sont respectivement de 25 p. 100 et de 22,7 p. 100, pour la marine, de 17,3 p. 100 et de 18,6 p. 100, et pour la gendarmerie, de 2 p. 100 et de 2,5 p. 100.

Les crédits du titre III, s'élèvent à 21 274 545 760 francs, soit 3 531 188 000 francs de plus qu'en 1977.

Par rapport à 1977, les crédits de la section commune augmentent dans leur ensemble, de 19,9 p. 100 pour le titre III et, pour le titre V, de 17,9 p. 100 pour les autorisations de programme et de 19,7 p. 100 pour les crédits de paiement.

Il faut noter que le budget 1978 de la section commune est exprimé véritablement en « structure de programmation » ; il ne comporte plus les crédits afférents aux provisions pour hausses de rémunérations et aux traitements des personnels civils extérieurs. Ces sommes qui, l'an dernier, avaient figuré à la section commune au titre de « mesures nouvelles », sont, dans le budget 1978, ventilées entre les autres sections du budget. Néanmoins, il figure toujours à la section commune, titre III, chapitre 37-94 — et là je vais reprendre les observations présentées à l'instant par notre collègue, M. Modeste Legouez — un crédit de versement à la SNCF de l'indemnité compensatrice des réductions de tarifs accordées pour le transport des militaires et marins isolés. Ce crédit serait destiné à l'apurement des exercices antérieurs et à la mise à niveau de l'indemnité. Mais on ne peut pas ne pas remarquer qu'il passe de 654 240 000 francs en 1977 à 1 115 240 000 francs pour 1978, soit une augmentation de 461 millions de francs représentant un saut de près de 70,5 p. 100. Votre commission serait presque tentée de parler ici de subvention déguisée et elle a tenu à manifester son étonnement devant l'ampleur de ce prélèvement de crédits sur le budget de la défense.

D'autres dépenses communes ont également augmenté en raison de la conjoncture économique, mais nulle part dans des proportions pareilles.

Nos remarques sur la condition militaire seront très rapides.

La disposition principale prise dans ce domaine a été le décret du 24 décembre 1976, pris en application de la réforme des statuts des militaires, en ce qui concerne les corps d'officiers techniques et administratifs, des essences et de l'armement.

Répartis auparavant en une dizaine de corps d'officiers d'administration, sous des statuts différents, les intéressés sont maintenant regroupés, dans un statut unique, en cinq corps relevant de l'armée de terre, de la marine, du service de santé, du service des essences et du service de l'armement.

Ce nouveau statut a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1976, de même que celui des officiers des armes, dont il diffère cependant profondément : il ne vise pas, en effet, la réalisation, dans les grades terminaux de la hiérarchie, d'un rajeunissement des cadres, que n'exigent nullement leurs conditions d'emploi. De plus, les limites d'âge des officiers intéressés dépassent de plusieurs années celles des officiers des armées de même grade. La hiérarchie des grades, autrefois limitée au grade de lieutenant-colonel, est ouverte maintenant jusqu'à celui de général de division, compte tenu du fait que les emplois de colonel et de généraux n'ont qu'un caractère fonctionnel. Quant à l'échelonnement statutaire et au régime indiciaire, ils sont ceux de l'ensemble des corps, d'officiers et l'avancement, qui se fait à l'ancienneté pour les grades de lieutenant et de capitaine, a lieu au choix pour les grades plus élevés, et dans le cadre d'un déroulement de carrière plus lent que celui des officiers des armes.

Ce statut, élaboré dans l'esprit de concertation dont se félicitait l'an dernier M. Parisot, rapporteur pour avis de la section commune — que je suis heureux de saluer aujourd'hui — règle de manière assez favorable le sort des officiers des services qui n'avait pu être fixé, pour des raisons d'ordre matériel, en même temps que celui des officiers des armes.

Nous voudrions également souligner, à propos de la « condition militaire », que le budget de 1978 prévoit, pour le 1<sup>er</sup> juillet prochain, que le prêt des appelés sera porté de 8 francs à 8,50 francs par jour. Cette mesure, même si elle ne représente qu'une majoration de 6,25 p. 100, est significative d'une volonté de maintenir le bien-être des appelés. Mais, en regard du coefficient d'inflation de 1977 elle ne fait que maintenir — et encore bien incomplètement — un pouvoir d'achat qui reste bien maigre par rapport à celui des jeunes appelés de pays voisins, l'Allemagne par exemple. Enfin, monsieur le ministre, la commission reconnaît à sa juste valeur l'effort qui a été ainsi accompli.

L'attention de votre commission a été également à plusieurs reprises appelée sur la situation des retraités militaires.

« Les problèmes spécifiques au personnel retraité ont fait l'objet d'une large consultation à laquelle ont participé, aux côtés de l'administration, l'ensemble des associations représentatives, de mars à juin 1976.

« C'est à partir de ces données, et notamment de priorités dégagées par ce groupe de travail, que les études se poursuivent au niveau gouvernemental », avez-vous déclaré, monsieur le ministre, à l'Assemblée nationale.

Votre commission a pris acte de cette réponse ; elle aussi souhaite être informée avant la fin de 1977 des conditions d'aboutissement de ces travaux.

Elle m'a chargé de souligner à cette tribune l'intérêt qu'elle porte à ce qu'une solution juste et équitable soit trouvée sans tarder aux divers problèmes concernant les retraités.

J'aborderai maintenant le chapitre des services communs, en commençant par le service de santé des armées.

Les crédits affectés à ce service se décomposent, par rapport à l'ensemble des crédits de la section commune, de la manière suivante. Pour le titre III : 664 436 000 francs en 1978 contre 585 945 000 francs en 1977. Pour le titre V, les crédits de paiement sont de l'ordre de 119 millions de francs en 1978 contre 122 millions en 1977, soit une légère diminution ; en revanche, les autorisations de programme passent de 64 millions de francs, en 1977, à 180 millions, en 1978.

Ces chiffres traduisent principalement, au titre III, des mesures nouvelles tendant à la création d'emplois de 23 infirmières soignantes militaires en remplacement d'infirmières civiles en service dans les hôpitaux militaires, et, d'autre part, à l'amélioration de la situation des personnels.

Quant au titre V, il est essentiellement marqué par une importante augmentation des autorisations de programme. C'est ainsi qu'est ouverte une autorisation de programme de 128 100 000 francs ainsi ventilée : aménagement de la voirie et construction du terrain de sport sur l'emprise de la future école de Lyon : 22 millions de francs ; aménagement de terrain de sport sur l'emprise de la future école de Bordeaux : 11 millions de francs ; réaménagement de l'hôpital des armées Percy avec reconstruction du centre des brûlés : 18 millions de francs ; transfert de la pharmacie générale de Saint-Cyr sur l'emprise du magasin général de Chartres : 25 millions de francs ; autres établissements : 52 100 000 francs.

Votre commission voudrait tout de même que soit dit un mot sur la situation des personnels du service de santé des armées.

Il est envisagé, pour 1978, de n'accorder aucune autorisation de départ pour les médecins et pour les pharmaciens ayant

entre dix et quinze ans de services ; une demande de départ a été faite par un médecin. En revanche, pour les personnels ayant entre quinze et vingt-cinq ans de services, vingt et une autorisations de départ sont susceptibles d'être accordées à des médecins sur vingt-six demandées, et deux à des pharmaciens-chimistes sur trois demandées. On constate donc un grand changement avec la situation d'il y a quelques années, où les demandes de départ atteignaient une proportion alarmante.

La situation de l'encadrement paramédical semble être améliorée, particulièrement en région parisienne, depuis qu'a été mis en application un plan à long terme, qui prévoit l'ouverture d'emplois budgétaires, et l'attribution, dès 1976, d'une prime spécifique à toutes les infirmières et d'une prime « de sujétion spéciale » variant entre 100 et 150 francs selon l'ancienneté, aux infirmières militaires.

Ajoutons qu'un projet de statut est à l'étude, pour les infirmières et aides-soignantes militaires, projet qui devrait les faire bénéficier des primes et indemnités que reçoivent leurs homologues civiles.

Votre commission estime souhaitable que ce statut soit publié le plus tôt possible afin d'améliorer la condition et le recrutement des personnels intéressés.

Telles sont les principales observations que nous sommes amenés à vous présenter sur le service de santé des armées, et qui nous semblent permettre des conclusions optimistes quant à son fonctionnement et à son équipement.

En ce qui concerne maintenant le SIRPA — service d'information et de relations publiques des armées — il faut noter que sa dotation pour 1978 — 21 900 000 francs — est en augmentation de 21,66 p. 100, coefficient plus important que pour l'ensemble du budget ; l'an dernier, l'augmentation de ses crédits avait été de plus de 50 p. 100. Ce mouvement ascendant traduit bien la conscience du fait que, de plus en plus, l'information et la connaissance sont des éléments fondamentaux d'une défense nationale caractérisée par l'adhésion, aussi générale que possible, de l'ensemble de la Nation.

Je me permets de vous renvoyer au rapport écrit, où vous trouverez des considérations détaillées sur le fonctionnement du SIRPA, et notamment, en annexe, le tableau détaillé des activités de ce service en 1977 et ses prévisions d'activité pour 1978.

Nous écartant peut-être un peu de la stricte analyse budgétaire, nous ne pouvons passer sous silence la réorganisation faite cette année de la délégation générale pour l'armement, héritière de la délégation ministérielle pour l'armement.

Les grandes lignes de cette réforme, réalisée par les décrets du 17 mai 1977 et les arrêtés du 1<sup>er</sup> juin 1977, sont analysées dans le rapport écrit.

Enfin, en ce qui concerne le domaine scientifique des recherches pour la défense, nous noterons qu'un poste de conseiller scientifique auprès du ministre de la défense a été créé, pour renforcer, à ce niveau, l'information et les liaisons en la matière. Ce conseiller scientifique auprès du ministre est également chargé de mission auprès du délégué général pour l'armement pour les questions touchant à la recherche.

La création de la direction des recherches, études et techniques d'armement et les nouveaux rattachements du centre d'essai des Landes, du centre d'essai de la Méditerranée et de l'établissement technique central d'armement, s'insèrent dans une évolution générale qui résulte de la création même d'une délégation pour l'armement, à la fois responsable des programmes de réalisation des matériels de défense, de la préparation de l'avenir et du maintien de la capacité technique nationale dans le domaine de l'armement.

Votre commission tient à présenter quelques remarques concernant les crédits affectés au service de documentation étrangère et du contre-espionnage.

Ainsi que l'ont fait remarquer, à l'Assemblée nationale, le rapporteur de la commission, les crédits du titre III pour ce service passent de 116 252 000 francs, en 1977, à 129 698 000 francs, en 1978, soit une progression bien modeste de 11,56 p. 100 du budget de fonctionnement, dont la plus grande partie correspond en fait, aux dépenses de rémunération du personnel.

Votre rapporteur observe avec regret qu'en dépit des besoins exprimés à maintes reprises, notamment pour la surveillance de certaines installations sensibles, le service n'obtient cette année aucune véritable création de poste.

Monsieur le président, mes chers collègues, abordant maintenant le quatrième et dernier point de ce rapport, votre commission souhaite consacrer un exposé quelque peu détaillé au sujet du maintien de la capacité nucléaire de la France.

Le titre V de la section commune comprend : en autorisations de programme, 9 733 400 000 francs, dont 7 020 300 000 francs pour la force nucléaire stratégique et 709 millions de francs pour l'armement nucléaire tactique ; en crédits de paiement, 9 169 400 000 francs, dont 7 202 millions de francs pour la force nucléaire stratégique et 646 millions de francs pour l'armement nucléaire tactique.

Ces chiffres font ressortir, une fois de plus, que la section commune, dans le budget de la défense, a le plus fort pourcentage de crédits et que, à l'intérieur même de cette section, le pourcentage affecté à la composante nucléaire de la dissuasion est extrêmement important.

Vous trouverez, dans le rapport écrit, chapitre par chapitre, l'analyse des crédits.

La somme totale, pour le titre V concernant la force nucléaire stratégique — études spéciales, atome ; études spéciales, engins ; direction des centres d'expérimentation nucléaire, études spéciales ; délégation générale pour l'armement, investissements techniques et industriels ; investissements force nucléaire stratégique ; investissements poudres, force nucléaire stratégique ; investissements centres d'essais force nucléaire stratégique — se présente ainsi : autorisations de programme, je le rappelle, 7 020 100 000 francs ; crédits de paiement, 7 202 000 000 francs.

En ce qui concerne l'armement nucléaire tactique, les autorisations de programme s'élèvent à 709 millions de francs et les crédits de paiement, à 646 millions de francs.

Au titre III, la direction des centres d'expérimentation nucléaire s'inscrit pour 199 626 000 francs.

Pour l'ensemble des forces nucléaires, ces chiffres traduisent une augmentation de pourcentage de près de 20 p. 100 en autorisations de programme et de 16,5 p. 100 en crédits de paiement, en regard d'un pourcentage de plus 18 p. 100 pour l'ensemble des autorisations de programme de la section commune et de plus 19,7 p. 100 pour l'ensemble des crédits de paiement.

En poussant un peu plus loin l'analyse des chiffres, on constate que les autorisations de programme affectées à la force nucléaire stratégique n'augmentent que de 15 p. 100 environ alors que celles qui le sont à l'armement nucléaire tactique augmentent, elles, de 42 p. 100. C'est là avant tout la traduction du fait que le programme « Pluton » arrive à son terme — le cinquième et dernier régiment d'artillerie qu'il équipera est en cours de mise sur pied — et qu'il faut maintenant lancer le développement du missile ASMP — air-sol moyenne portée. Ce dernier est destiné à l'équipement du Mirage 2000 ; il constituera en quelque sorte une nouvelle composante de l'armement nucléaire tactique et l'on peut prévoir que sa fabrication se taillera une part assez importante dans les autorisations de programmes nucléaires pour les années à venir.

D'autre part, mes chers collègues, la lecture du « bleu » budgétaire fait apparaître une augmentation assez considérable des crédits consacrés aux engins, c'est-à-dire essentiellement aux vecteurs balistiques : le programme d'équipement du plateau d'Albion en engins S 3 à charge thermonucléaire et d'une plus grande portée que l'actuel engin S 2 ainsi que, surtout, le développement de l'engin M 4 à charges multiples pour les SNLE — sous-marins nucléaires lanceurs d'engins — expliquent cette augmentation ; une partie importante de la modernisation de notre FNS est, en effet, fondée sur la réalisation de ces deux programmes.

Il est difficile, à ce point de notre exposé, de ne pas attirer l'attention du Sénat sur la fabrication du sixième SNLE. La loi de programmation militaire fixait la constitution de la FOST — force océanique stratégique — en ces termes :

« Le nombre des sous-marins lanceurs d'engins en service, qui est actuellement de trois, sera porté à cinq : le quatrième — l'*Indomptable* — entrera en service en 1977, le cinquième — le *Tonnant* — vers 1979-1980. Au-delà, les études d'une nouvelle génération, dont l'*Inflexible* sera le premier exemplaire, seront engagées en tenant compte de l'évolution des missiles, des sous-marins eux-mêmes et des défenses adverses. »

Notre commission s'est reportée au rapport qu'elle avait adopté lors de l'examen de la loi de programmation et dans lequel elle exprimait son inquiétude devant le retard apporté à la mise en chantier du sixième SNLE.

Devant les arguments qui lui avaient été exposés, tant sur le plan technique que sur le plan des effectifs de la marine, et compte tenu du fait que le Gouvernement s'était engagé à pousser en priorité les études et la construction d'un SNLE d'une nouvelle génération, notre commission avait tenu, à cette époque, à formuler la remarque suivante : « Elle considère qu'il importe de pouvoir maintenir en patrouille plusieurs SNLE,

car c'est en patrouille et non au port que, quasi invulnérables et menaçants, ils constituent notre principale force de dissuasion. »

Ces considérations et l'engagement pris par le Gouvernement au sujet de l'*Inflexible*, sixième SNLE et premier d'une nouvelle génération, avaient été de nature à emporter l'adhésion de certains membres de notre commission au projet de loi.

Il convient, pensons-nous, de bien souligner cette remarque et, en particulier, de mettre l'accent sur les termes « premier d'une nouvelle génération ».

Il est un fait que l'achèvement du *Tonnant* se poursuit à l'arsenal de Cherbourg dans de bonnes conditions et dans un respect relatif des délais fixés. Mais les autorisations de programme pour les études du nouveau SNLE, qui n'étaient que de 15 millions de francs en 1977, s'élèveront tout juste à 35 millions de francs en 1978 ; ce qui signifie que le futur *Inflexible* ne figurera effectivement dans la force océanique stratégique qu'après un délai plus long que prévu.

Il convient de remarquer à ce propos que, pour diverses raisons, nous ne sommes actuellement pas capables de « sortir » un SNLE d'une nouvelle génération réellement significatif pour 1985, comme certains semblent le souhaiter ; ce sous-marin, en effet, suppose en particulier de nombreuses études d'améliorations technologiques.

Ces études, actuellement encore « sur le papier », sont lancées et il ne saurait être question de la mise en service du bâtiment avant la période 1990-1995. Il manquera donc le rendez-vous prévu avec l'engin M 4, qui devrait être prêt vers 1985.

Néanmoins, notre commission retient que, au cours du récent débat sur le budget de la défense pour 1978, à l'Assemblée nationale, M. le ministre de la défense a déclaré que le programme de refonte des SNLE actuels, pris en compte par la loi de programmation, leur permettra d'être armés des premiers exemplaires de l'engin M 4.

Toutefois, elle a estimé que la lumière n'était pas entièrement faite sur le sort futur de l'*Inflexible*. Elle s'est interrogée sur le point de savoir quelles considérations avaient amené l'abandon de la construction d'un sixième sous-marin de la première génération au profit de celle de l'*Inflexible*, premier d'une nouvelle génération. Ces considérations n'ont été évoquées publiquement qu'à une date relativement récente.

S'agit-il de raisons budgétaires masquées ou de considérations techniques susceptibles d'expliquer le retard de la mise en chantier de ce sixième sous-marin ? Telle est l'interrogation de notre commission.

Dans ce débat, se mêlent des arguments de nature très différente : d'une part, se manifeste la préoccupation de maintenir la force nucléaire à un niveau crédible pour assurer la dissuasion ; d'autre part, on évoque la nécessité de donner à la marine de nouveaux moyens pour faire face à des missions nouvelles ; mais c'est là un tout autre problème, encore que certains membres de notre commission soient préoccupés par la situation de notre marine qui, entre autres conséquences, risque de compromettre l'efficacité de notre force océanique stratégique si des mesures exceptionnelles ne sont pas prises dans des délais convenables.

Devant cette incertitude, mes chers collègues, notre commission pourrait être tentée de se demander si la capacité nucléaire française, dans la dissuasion, se trouve compromise pour l'avenir. D'autant plus que, si l'on voulait entretenir le doute à ce sujet, on pourrait tirer argument du fait que les crédits transférés par les armées au commissariat à l'énergie atomique — CEA — continuent de marquer une diminution en pouvoir d'achat, amorcée depuis 1969.

Il est certain que, dans les premières années de l'activité militaire fiévreuse de la division des applications militaires du CEA, un véritable pactole s'était déversé sur celle-ci, à telle enseigne qu'il y a quelques années une part des crédits transférés au CEA l'année précédente avait pu, par la suite, être reversée au budget de la section commune.

Sans vouloir entrer trop avant dans les détails, certains pourraient donc se poser la question de savoir si la volonté politique de maintenir et de moderniser notre puissance nucléaire reste toujours inflexible et toujours dans la même orientation. Il serait malsain, en effet, que puisse naître le sentiment que cette volonté « marque un palier » : d'une part, parce qu'elle n'est en somme que la manifestation de l'« esprit de défense » et, d'autre part, par le fait qu'un tel « palier » risquerait de compromettre, non pas l'équilibre — il n'y a pas, en effet, d'équilibre en ce domaine — mais l'harmonisation du volume et des tâches de nos forces.

Dans la dialectique française de dissuasion, en effet, l'ampleur des moyens conventionnels — moins abondants que dans les forces de pays de même « corpulence », mais non nucléaires — est conditionnée par le fait qu'existe une force nucléaire stratégique qui les valorise par l'efficacité de la menace qu'elle constitue ; de même, l'ampleur des moyens nucléaires doit être calculée en fonction de ce rôle même qu'ils jouent dans la continuité de la dissuasion, du bas au sommet de l'échelle des forces.

Or il apparaît à l'examen que, si les crédits affectés aux études du CEA sont légèrement en diminution en francs constants, c'est là le résultat, comme d'ailleurs en ce qui concerne ceux de la direction des centres d'expérimentation nucléaire, du fait que le CEA domine de mieux en mieux ses techniques dans le domaine des armements nucléaires et conduit ses travaux et ses études de plus en plus sûrement, donc avec une économie accrue.

En définitive, notre commission a estimé qu'il ne s'agit pas d'une critique adressée au CEA, mais d'une constatation satisfaisante quant à la marche de ses travaux.

Pour ce qui est de la puissance dissuasive proprement dite de nos forces nucléaires, au regard des progrès technologiques qui s'accomplissent aussi bien en France que hors de France, il apparaît que les programmes actuellement en voie de réalisation à l'horizon 1985 peuvent s'analyser de la manière suivante.

Le passage de l'actuel M 2 au M 20 mégatonnique pour les missiles mer-sol-balistiques-stratégiques en service sur les SNLE actuels après aménagement, représentera évidemment une amélioration de puissance plus que significative. A la suite de cet aménagement, les missiles sol-sol-balistiques-stratégiques du plateau d'Albion seront, à leur tour, après les modifications voulues, équipés de têtes mégatonniques S 3, héritières des progrès accomplis grâce à la mise au point des M 20. Enfin, l'on peut estimer qu'après l'exécution de ces deux programmes, vers 1985, époque où le système Mirage IV sera voué à l'extinction, la relève pourra être assurée par l'apparition du missile M 4 à têtes multiples, permettant un bond considérable en matière de puissance.

Nous rappelons que les premiers exemplaires du M 4 équiperont les SNLE de la première génération, après leur refonte, selon les déclarations du Gouvernement devant l'Assemblée nationale.

On pourrait se poser la question de savoir quel est, en mégatonnes, le volume optimum que doit atteindre notre menace nucléaire. Ce n'est évidemment pas à nous qu'il appartient de le définir ; il est normal que sa détermination reste du domaine protégé de la nécessaire incertitude ou évolue la dialectique de la dissuasion.

Cela étant, il nous semble que la capacité de l'armement nucléaire de la France, dans les huit ans à venir, est appelée, non à rester constante, mais à s'améliorer, au contraire, considérablement, tant dans le domaine de la puissance de destruction que dans celui du nombre des engins chargés de « livrer » cette destruction.

Quant au « long terme », que dire à son sujet ? La rapidité des progrès technologiques dans le monde ne permet, ici, de faire aucun pronostic précis. Peut-on affirmer qu'on ne découvrira pas, un jour, des méthodes radicalement nouvelles de détection des sous-marins qui obligeront les marines du monde entier à revoir leurs concepts, qui amèneraient peut-être la France à s'orienter vers la construction de missiles de croisière ?

Aujourd'hui, il est impossible, pour nous, de nous aventurer en ce domaine, où nous savons que nos chercheurs sont déjà au travail.

En conclusion de ces observations, nous pouvons constater la continuité de l'effort français dans le maintien de la politique de dissuasion et des moyens de cette politique ; une très grande part des crédits de la section commune est consacrée à l'étude et à la fabrication des armes nécessaires, selon une courbe ascendante, et conformément à la loi de programmation.

Ce budget, dans ce domaine, nous semble satisfaisant, comme il nous semble satisfaisant en ce qui concerne les services communs des armées.

Nous ne doutons pas que les explications que nous fournirait le Gouvernement dissiperont les incertitudes auxquelles nous avons fait allusion. Notre commission y attache la plus grande importance. Sous cette réserve, elle vous demande d'émettre un avis favorable à l'adoption de la « section commune » du budget de la défense pour 1978. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Gautier, rapporteur pour avis.

**M. Lucien Gautier, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section Gendarmerie).** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai l'honneur, au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, de vous présenter le budget de la section gendarmerie, élément du budget général de la défense qui fait partie de la loi de finances pour 1978.

Successeur de M. Parisot qui en fut le rapporteur, je tiens à être aussi vigilant que lui au sujet de l'aide à apporter à une arme dont chacun d'entre nous est à même d'apprécier l'action journalière de défense et de sécurité des citoyens dans leur personne comme dans leurs biens.

Dans l'exercice de ses missions, elle paie un lourd tribut, tant en morts qu'en blessés. De 1972 à 1976, 120 gendarmes ont trouvé la mort et 5 323 ont été blessés dans des opérations de maintien de l'ordre, du fait d'agressions ou de rebellions.

Ce n'est pas à vous, mesdames, messieurs, qu'il est besoin de rappeler les nombreuses missions qui sont les siennes ; constatons seulement qu'elles sont les plus diverses et en progression continue. Elle s'en acquitte avec une conscience professionnelle justifiant la considération dont elle est entourée dans le pays.

Cette action dispose-t-elle des moyens nécessaires ? C'est ce que nous allons étudier à travers les crédits qui lui sont destinés et dont mention est faite dans mon rapport écrit.

Nous avons entendu dire par des voix autorisées que le budget de la gendarmerie était, pour l'an prochain, « un bon budget minimum », eu égard à la période économique difficile que le pays traverse.

C'est vrai et il serait absurde de nier l'évidence, alors que la loi de programmation, votée par le Parlement en 1976, apporte à toutes les armes des améliorations substantielles dont chaque loi de finances depuis l'an dernier porte la marque.

Pourtant, ce mot « minimum » est la constatation que des compressions de crédits ont été opérées, les pourcentages d'augmentation relevés dans les autres armes étant supérieurs à ceux de la gendarmerie.

Cela explique qu'en ce qui concerne les effectifs on trouve la création de 500 postes nouveaux alors qu'il en était prévu 750 ; ce déficit, qui vient s'ajouter à celui de l'année en cours, porte le retard à 1 500 postes de personnels d'active et d'auxiliaires.

Notre commission n'a pas manqué de réagir face à cette situation déficitaire, alors que la loi de programmation prévoit 10 p. 100 d'augmentation des personnes pendant sa durée.

Nous savons bien que les budgets ultérieurs pourront rattraper ce retard, mais il reste qu'en face de besoins sans cesse accrus une dotation conforme au plan eût allégé le service ; en outre, l'augmentation des effectifs aurait pour conséquence heureuse de faire bénéficier les gendarmes d'un repos hebdomadaire de 48 heures alors qu'ils ne disposent actuellement que de 36 heures trois semaines sur quatre.

Sans doute, monsieur le ministre, y avez-vous songé avant nous. Mais notre rôle est de vous aider à convaincre ceux qui freinent des propositions budgétaires pourtant raisonnables ; nous souhaiterions que l'on veuille bien tenir compte de nos observations relatives aux effectifs de la gendarmerie dans la préparation de la loi de finances pour 1979.

Pour être complet, il convient de rappeler que, depuis 1972, le personnel féminin a fait son apparition dans la gendarmerie où un petit nombre de jeunes filles ont été admises à effectuer le service militaire dans l'arme.

Enfin, un personnel civil pourrait prendre en charge certaines tâches assurées actuellement par les gendarmes ; dans ce domaine, il eût été souhaitable de prévoir cette année 150 postes supplémentaires. Malheureusement aucune dotation budgétaire n'est prévue à cet effet.

En revanche, la commission s'est félicitée de l'amélioration de la condition militaire dont les statuts accordent à tous les gendarmes l'échelle 4 pour leur solde, ce qui a une heureuse répercussion sur les retraites à venir. Il eût fallu toutefois compléter cette mesure par une réévaluation des retraites acquises ; nous souhaitons que cette possibilité soit étudiée rapidement, ne serait-ce que par analogie avec le système mis en place au bénéfice des sapeurs-pompiers de Paris après quinze ans de service.

Enfin — et pour en terminer avec ce problème — nous avons noté avec satisfaction la création de 190 postes de « major », soit le même nombre qu'en 1977, ce qui est en parfaite concordance avec les objectifs de la programmation qui prévoit — je le rappelle — 900 postes supplémentaires de major pour la gendarmerie, à la fin du Plan.

Parlons maintenant, comme chaque année, des casernements. Ce sera pour constater un retard dans la construction des unités de logement. La cadence devrait être de 1 500 unités construites par an. Or ce chiffre n'est pas atteint — 1 260 pour 1978 — et cela malgré les efforts déployés par les collectivités locales. Nous insistons sur la nécessité d'une amélioration rapide en ce domaine.

Parallèlement, je dois mettre l'accent sur une mesure qui apparaît de plus en plus urgente car elle est conforme à la justice et la gendarmerie y attache une grande importance : il s'agit de procurer aux personnels la possibilité de contracter un plan d'épargne-logement qui permettrait aux jeunes gendarmes d'accéder, en fin de carrière, à la propriété ; en effet, étant logés par nécessité de service et leur logement étant considéré comme résidence principale, il leur est interdit de recevoir une aide quelconque de l'Etat.

En plaidant leur cause, je plaide en même temps celle des autres catégories de militaires et de fonctionnaires qui sont dans le même cas. Les mesures actuelles qui permettent aux gendarmes d'emprunter cinq ans avant leur départ à la retraite sont trop contraignantes financièrement puisqu'elles les amènent à rembourser des annuités d'emprunt dans une période de leur vie où leurs revenus sont les plus faibles. Sachant, monsieur le ministre, que vous étudiez actuellement ce problème, nous serions heureux de connaître votre point de vue.

J'ajoute, pour conclure le chapitre des personnels, que nous aurions apprécié l'octroi à nos gendarmes d'une prime d'habillement réévaluée — les personnels de police bénéficient, eux, je le rappelle, de la gratuité. Une prime de disponibilité spécifique à l'arme pourrait aussi leur être octroyée, en raison des tâches toujours plus nombreuses qui leur sont imposées.

J'en viens maintenant, au terme de mon exposé, aux matériels, ceux-ci doivent se moderniser et suivre l'évolution générale des armements dans l'ensemble des armées.

Mon prédécesseur avait mis l'accent, l'an dernier, sur les insuffisances constatées dans ce domaine. Je ne puis, à mon tour, que les constater. Les matériels existants devront encore durer en 1978 alors qu'il eût fallu les rajeunir et en augmenter le parc.

Cela est vrai, en particulier, pour les véhicules blindés à roues ; le maigre crédit qui leur est alloué ne permettra que la revalorisation. C'est peu. Mais peut-être est-ce l'amorce d'un effort de reprise !

Quant aux hélicoptères *Alouette II*, il faudra bien un jour envisager leur remplacement par le type III ; malheureusement, nul crédit ne le permettra en 1978.

Je terminerai sur deux notes optimistes concernant le matériel.

En premier lieu, des crédits nouveaux en autorisations de programme vont permettre à l'informatique de faire son apparition à la direction de la gendarmerie ; c'était un vœu que le Sénat appuyait depuis longtemps. Le voici qui commence à se réaliser, et nous nous en félicitons.

Enfin, les dotations en carburant sont satisfaisantes. Elles permettront d'assurer un service comparable à celui de 1976 et surtout de reconstituer les stocks dans lesquels la gendarmerie avait été contrainte de puiser en raison des restrictions de crédits.

Telle est, mesdames, messieurs, l'analyse objective de la situation de la gendarmerie nationale à travers les crédits qui lui sont alloués dans le budget militaire. Si notre rôle est d'en déceler les insuffisances et de les dénoncer, nous devons aussi en reconnaître les aspects positifs, et ils sont nombreux. Notre commission, dont je pense avoir été le porte-parole fidèle, n'a pas manqué de le faire. C'est donc en son nom et sous le bénéfice de ces différentes remarques que nous demandons au Sénat de bien vouloir adopter les crédits de la section gendarmerie du budget de la défense pour 1978. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Chaumont, rapporteur pour avis.

**M. Jacques Chaumont, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section Forces terrestres).** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget de l'armée de terre pour 1978 s'élève à 18 625 millions de francs, ce qui correspond à une augmentation de 17,41 p. 100 par rapport à 1977.

Ce budget présente deux caractéristiques majeures. La première, c'est la progression éminemment spectaculaire des dépenses en capital — près de 40 p. 100 par rapport à 1977 — avec un pourcentage d'accroissement de l'ordre de 48 p. 100 pour les autorisations de programme destinées aux fabrications d'armements ; c'est cet effort en faveur des fabrications d'armements qui apparaît comme le fait saillant de ce budget.

La deuxième caractéristique majeure, c'est la diminution du pourcentage des dépenses de fonctionnement et de personnel, qui traduit un renversement de tendance éminemment souhaitable et qui souligne l'effort qui a été fait pour comprimer au maximum les dépenses de fonctionnement.

Nous analyserons maintenant, très rapidement, le titre III et le titre V.

Le titre III présente trois traits marquants : il progresse plus que le titre III du budget de la défense ; il représente, par rapport à 1977, une part moindre du budget de l'armée de terre ; enfin, l'augmentation des crédits qui sont affectés aux rémunérations et aux charges sociales est plus faible qu'en 1977, ce qui s'explique par le blocage des salaires, par le fait que la réforme des statuts est pratiquement achevée et par la diminution du nombre des appelés.

Vous trouverez dans mon rapport écrit l'analyse des principales mesures qui figurent au titre III, mais il convient toutefois de souligner quelques points.

La principale mesure intéresse les effectifs : c'est la réduction, au 31 décembre 1978, de 5 857 postes d'appelés, alors que les effectifs de l'armée de terre sont stables pour ce qui concerne les personnels de carrière et les personnels sous contrat. Cette mesure, qui permet d'économiser 50 millions de francs, correspond à la deuxième tranche du plan de déflation qui doit conduire, dans les cinq prochaines années, à réduire les effectifs de 20 000 postes d'appelés. Ce fait est capital, et j'y reviendrai en conclusion.

Pour ces appelés, il faut noter que le prêt passera, au 1<sup>er</sup> juin, de 8 francs à 8,50 francs.

Venons-en au fonctionnement des armes et des services.

Un effort très important a été fait pour l'entretien programmé des matériels, pour l'alimentation, le chauffage, l'activité des unités. Par ailleurs, le taux de sortie hors garnison est maintenu à cent jours par an. Le nombre des journées de sortie des unités de combat avec leur matériel organique sera porté de quarante-cinq à quarante-sept jours, ce que votre commission, mes chers collègues, a considéré comme notablement insuffisant. Elle souhaiterait qu'un effort particulier soit fait dans ce domaine en 1979.

L'un des obstacles essentiel auquel se heurte l'armée de terre pour entraîner ses unités est l'insuffisance des grands camps de manœuvre. C'est la raison pour laquelle des crédits importants vont être consacrés à l'achèvement du camp de Canjuers, à la rénovation des camps de Mourmelon, Suippes et Mailly, ainsi qu'à l'aménagement du camp du Larzac — mais non à son extension ; je dis cela pour répondre à certaines inquiétudes.

Par ailleurs, pour pallier l'insuffisance de ses grands terrains, l'armée de terre a organisé, en 1976 et 1977, des opérations en terrain libre. Les exercices *Vendémiaire* puis *Déméter* ont permis l'établissement de contacts fructueux entre les élus locaux et la population, d'une part, et l'armée, d'autre part. Ces expériences doivent, aux yeux de la commission, être poursuivies.

Il est une dernière mesure, qui figure au titre III, et qui mérite d'être relevée car elle est d'importance, c'est la réorganisation de l'armée de terre.

En 1977, le premier corps d'armée stationné dans la sixième région a été restructuré, avec la création de quatre divisions blindées. Les crédits inscrits au budget de 1978 permettront de poursuivre la réorganisation du deuxième corps d'armée, avec la création de trois divisions blindées.

Au total, on peut dire que les crédits qui sont inscrits au titre III — même si une part importante de la majoration devait être absorbée par la hausse des salaires et des produits pétroliers — devraient normalement renforcer, en 1978, l'activité des forces et améliorer les conditions de vie des armes et du personnel.

Le titre V traduit la volonté de doter l'armée de terre d'un équipement meilleur et de rattraper une partie du retard qui s'est accumulé au cours des années antérieures. En effet, la progression des autorisations de programme par rapport à 1977 est de 2 439 millions de francs, soit une hausse de 40 p. 100 ; ce bond en avant permettra d'assurer à la fois la couverture des commandes de l'armée et d'anticiper sur les crédits de paiement à venir.

Deux secteurs clés bénéficient de crédits importants. Le premier est celui des études.

En 1978, pourront être poursuivies les études sur l'hélicoptère antichar futur, sur le 155 millimètres à grande cadence de tir, sur la vision nocturne, la détection, le matériel amphibie de franchissement et la modernisation de l'AMX 30.

Ces crédits d'études sont d'une importance particulière puisqu'ils conditionnent la mise au point des matériels de demain.

Mais l'augmentation des autorisations de programme porte essentiellement sur la fabrication d'armements ; dans ce domaine, la hausse atteint près de 50 p. 100.

Je vous renvoie, mes chers collègues, à mon rapport écrit pour le détail des commandes qui ont été passées. J'indiquerai cependant, en réponse aux questions de l'un des membres de la commission, que 330 VAB sont programmés. Je soulignerai également — car c'est un point sombre — que certaines commandes qui auraient dû être lancées en 1978 ont dû être étalées dans le temps ; c'est le cas, en particulier, des commandes du canon de 155 GCT et du fusil de 5,56, le *Clairon*, qui doit bientôt doter l'armée de terre ; la commande de ce dernier, qui doit porter d'ici à 1982, sur 236 000 exemplaires, a dû être quelque peu retardée.

En matière de dépenses en capital, il faut enfin noter que des crédits importants ont été dégagés pour améliorer nos casernes qui étaient trop souvent dans un état indigne de notre armée et pour permettre la rénovation des casernements anciens des forces françaises en Allemagne.

Au total, la nette progression des crédits du titre V en 1978 correspond à un véritable renversement de la tendance qui devrait se traduire par un effort d'équipement sérieux. L'augmentation des crédits d'études, d'infrastructure, de fabrication permet de préserver l'avenir tout en dotant l'armée de terre d'un matériel moderne.

Cependant, votre commission, mes chers collègues, a souligné certaines insuffisances de ce budget, telles que la faiblesse relative de l'augmentation des crédits d'approvisionnement en carburant et l'impossibilité de rattraper totalement les retards accumulés en matière de recherche, de fabrication, de modernisation de l'infrastructure. Ces insuffisances doivent être prises au sérieux puisqu'elles influent directement sur les conditions de vie du personnel et sur l'activité des unités.

Par ailleurs, la commission a noté qu'en 1978 la part du budget de la défense dans le budget de l'Etat n'est pas conforme à la loi de programmation. Il s'en faut d'un point et, par voie de conséquence, l'armée de terre qui devait recevoir 31,7 p. 100 des crédits réservés à la défense, ne sera créditée que de 30,8 p. 100. Ce manque à gagner va naturellement entraîner une décélération de la croissance régulière et garantie de son budget, ainsi qu'une amputation des ressources nécessaires aussi bien au développement des mesures nouvelles qu'au rattrapage des retards déjà enregistrés.

Après l'alerte de 1977, le non-respect de la loi de programmation en 1978 risque de provoquer une perte de confiance en une loi sur laquelle l'armée de terre avait fondé de grands espoirs. C'est pourquoi, consciente de l'importance considérable que cette loi présente pour l'avenir des armées, votre commission rappelle une fois encore l'impérieuse nécessité de la respecter non seulement dans son esprit, mais aussi dans ses mesures d'exécution.

Envisagé sous un angle strictement technique, le budget que nous présente le Gouvernement est au total un bon budget, malgré les insuffisances et les faiblesses que nous avons notées. Mais, au-delà de la technique, il soulève trois problèmes de fond qui sont abordés par le biais du budget, voire par celui de sa déflation, alors qu'ils devraient être l'objet de débats très ouverts et très clairs.

Le premier de ces problèmes est celui de la réorganisation de l'armée de terre et certains commissaires se sont demandé, ainsi que votre rapporteur, quelle était la finalité de cette réorganisation. S'agit-il de doter l'armée de terre d'unités plus légères et plus manœuvrières ? S'agit-il, au contraire, en supprimant le corps de bataille qui devait servir de test dans l'escalade nucléaire, de gommer une étape dans l'échelle de la dissuasion, ce qui signifierait que l'on jouerait beaucoup plus le tout ou rien, ou s'agit-il, en supprimant ce test, de se ranger davantage dans un système de défense plus intégré, ce que pourrait impliquer un redéploiement et une organisation des forces finalement conformes aux vœux émis depuis de longues années par POTAN ?

La commission souhaiterait, monsieur le ministre, obtenir des explications très claires sur ce point, car il s'agit là d'un problème de fond.

Le deuxième problème de fond est celui du service national et de l'évasion d'une partie croissante des jeunes devant ce service. Comme je l'ai indiqué, le budget de 1978 comporte une réduction de 4 857 postes d'appelés au 31 décembre 1978, réduction qui atteindra 20 000 postes en 1982.

20 000 postes, cela représente environ 10 p. 100 du contingent incorporé dans l'armée de terre et, si l'on tient compte du fait que, selon les années, entre 25 p. 100 et 30 p. 100 de la classe d'âge sont dispensés ou exemptés de service actif, on voit qu'en 1982, quelque 40 p. 100 des jeunes hommes n'effectueront plus de service national.

Cela pose donc avec acuité le problème du service national et de l'égalité des jeunes devant ce service.

**M. Yvon Bourges, ministre de la défense.** Monsieur Chaumont, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Jacques Chaumont, rapporteur pour avis.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Yvon Bourges, ministre de la défense.** Je ne voudrais pas que mon silence puisse laisser penser que les chiffres qui viennent d'être évoqués par M. Chaumont correspondent à la réalité.

**M. Jacques Chaumont, rapporteur pour avis.** Ils m'ont été donnés par vos services. J'ajoute qu'ils sont souvent différents comme ceux qui ont été fournis dans les réponses de votre ministère à des questions écrites de M. Cressard. C'est la raison pour laquelle je me sers de chiffres médians.

**M. Yvon Bourges, ministre de la défense.** Monsieur Chaumont puis-je encore vous interrompre ?

**M. Jacques Chaumont, rapporteur pour avis.** Volontiers.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Yvon Bourges, ministre de la défense.** Je vous prie de m'excuser de vous interrompre à nouveau. Aucune note de mes services n'a jamais pu faire état de la proportion de 40 p. 100 dont vous avez parlé, et qui n'est sans doute qu'une estimation sans base réelle.

**M. Jacques Chaumont, rapporteur pour avis.** J'ai dit 40 p. 100 pour 1982.

**M. Yvon Bourges, ministre de la défense.** Je répète que ce chiffre ne se trouve pas dans un document du ministère.

**M. Jacques Chaumont, rapporteur pour avis.** Votre rapporteur vous a demandé, monsieur le ministre, de fournir à la commission le pourcentage par catégorie socio-professionnelle des dispensés et exemptés, afin de déterminer si certaines catégories sociales n'échapperaient pas plus que d'autres au service militaire, et il a insisté auprès de vous pour que seuls des médecins militaires de carrière soient affectés dans les centres de sélection. Mais, quand bien même une plus grande justice présiderait aux attributions d'exemptions, le problème du service national est désormais posé. Or, il n'est pas possible qu'il ne soit réglé ou évoqué que par le biais du budget.

Il faut donc le traiter au fond et ne pas s'installer durablement dans la situation hypocrite et injuste dans laquelle nous nous trouvons actuellement.

Notre troisième remarque est qu'après le grand traumatisme des années 1961-1962, il a fallu refaire une armée de terre, au moins au niveau des cadres. Un effort important a permis de revaloriser les conditions de vie des officiers et sous-officiers. C'est un effort identique qui doit maintenant être poursuivi en faveur du contingent.

La dissuasion, c'est la force nucléaire et la crédibilité de ceux qui pourraient être amenés à la mettre en œuvre. Mais c'est aussi l'estimation par les adversaires potentiels de la volonté de défense du peuple et de son armée.

Cette volonté de lutter et de vaincre ne peut naître dans le désœuvrement et l'ennui, dans une obéissance passive et indifférente.

Il faut donc que les hommes du rang aient conscience de participer à une institution vivante, dont la finalité, si humble ou modeste que soit leur tâche, est la conservation de la paix et de la liberté. Cela exige que le commandement dispose des moyens de faire fonctionner les unités, d'entraîner les troupes et d'assurer, à chacun des appelés, des conditions décentes d'existence.

La nécessité de dégager des crédits pour l'instruction du contingent, son logement, son entretien, devrait être, en 1979, le souci dominant de l'état-major comme du ministre de la défense.

Sous le bénéfice de ces observations, votre commission émet un avis favorable à l'adoption des crédits « Forces terrestres » du budget de la défense pour 1978. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Voilquin, rapporteur pour avis.

**M. Albert Voilquin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section Air).** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, avant de vous présenter le rapport pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le budget de la section air pour 1978, je voudrais brièvement esquisser le tableau des missions de l'armée de l'air.

L'armée de l'air met en œuvre deux des trois composantes de notre force de dissuasion : la composante aérienne *Mirage IV* et les missiles SSBS du plateau d'Albion. Elle assure la défense aérienne de l'espace national. Elle maintient une capacité de riposte immédiate contre toute attaque du territoire et de ses approches terrestres et maritimes, en combinant éventuellement ses actions avec les deux autres armées. Elle maintient une capacité d'intervention outre-mer.

Polyvalence, souplesse d'emploi, disponibilité et capacité de réaction instantanée sont les qualités indispensables pour mener à bien ces missions. Il est bon de rappeler qu'à tout moment du jour ou de la nuit, grâce à son système de veille et d'alerte, l'armée de l'air assure la police de notre ciel, détecte et évalue la menace à laquelle elle est à même de répondre dans les délais les plus brefs, qui sont de l'ordre de quelques minutes.

C'est en gardant présentes à l'esprit l'importance et les difficultés des tâches inhérentes à ces missions, c'est en prenant conscience de la multiplicité et de la complexité des matériels qui en permettent l'exécution et de la haute qualification des personnels qui mettent en œuvre ces matériels qu'il convient d'analyser et porter un avis sur les crédits de la section air pour 1978.

Le budget de 1978 s'applique à la deuxième année de la loi de programmation militaire.

Le budget adopté en 1977, première année de cette programmation, représentait comme l'avait souligné en son temps votre rapporteur, le minimum indispensable pour assurer le maintien de la capacité opérationnelle de l'armée de l'air sans hypothéquer gravement son avenir.

En effet, l'année 1977 aura été une année très difficile.

Un effort financier était donc nécessaire, afin de rendre les moyens accordés à l'armée de l'air compatibles avec les missions qui lui sont dévolues.

En ce sens, le budget de la section air qui vous est proposé pour 1978 présente des aspects positifs, car il amorce le redressement d'une situation très préoccupante, particulièrement dans les domaines essentiels des études, des fabrications et de l'activité aérienne. Cependant de sérieuses insuffisances demeurent.

Je me garderai de vous importuner avec de nombreux chiffres, vous renvoyant si nécessaire à mon rapport. Je me contenterai de faire plusieurs constatations quant au niveau des crédits proposés et à leur comparaison avec les crédits du budget général de la défense.

Au sein du budget de la défense, avec 13 044 millions de francs de crédits de paiement, le budget de la section Air, dont la part est de 20,2 p. 100, amorce, à structure budgétaire comparable, une hausse qui rompt avec la tendance à la baisse pratiquement maintenue depuis 1970.

Néanmoins, la part air est encore inférieure à celle qui a été définie par la loi de programmation pour 1978 qui devait en principe être portée à 21,29 p. 100 du budget de la défense. Cela signifie que le retard cumulé pour les années 1977 et 1978, en crédits de paiement, selon la répartition définie par la loi de programmation, s'élève pour la section Air à 561 millions de francs.

La progression des crédits de paiement est de 15,8 p. 100 pour le titre III et de 19,9 p. 100 pour le titre V. La tendance enregistrée les années précédentes est donc inversée. La part respective des titres III et V est de 52 p. 100 et 48 p. 100. Cet équilibre est à comparer avec celui du budget général de la défense dont les pourcentages sont de 58 p. 100 pour le titre III et 42 p. 100 pour le titre V.

Les autorisations de programme, de leur côté, augmentent de 43 p. 100 en ce qui concerne le titre V. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'en 1977, elles ont augmenté seulement de 3 p. 100. Ainsi, le retard cumulé en terme de travaux de programmation est encore estimé à plus de 3 milliards de francs pour ces deux dernières années.

Ces remarques générales étant faites, je m'attacherai à analyser les titres III et V du budget de la section Air.

En ce qui concerne les dépenses ordinaires, il apparaît nettement que la charge la plus lourde réside dans les dépenses de rémunérations qui représentent 63,5 p. 100 des dotations, pourcentage sensiblement égal à celui de l'année précédente. Du fait de l'incompressibilité de ces chapitres, les possibilités de choix et de redéploiement sont extrêmement limitées puisque, par ailleurs, 25,5 p. 100 des crédits de ce titre sont réservés au carburant et à l'entretien programmé.

Les effectifs budgétaires de l'armée de l'air pour 1977 sont, à quelques unités près, semblables à ceux de 1976.

En général, l'amélioration de la condition militaire et les réformes statutaires mises en application en 1976 et 1977 ont été favorablement accueillies et ont eu des effets bénéfiques, tant sur le plan de l'avancement que sur celui des rémunérations pour les personnels officiers et sous-officiers de l'armée de l'air.

Ces progrès ainsi qu'une conjoncture économique moins favorable ont entraîné une baisse sensible des départs volontaires. En ce qui concerne les officiers, on constate une diminution de 64 effectifs budgétaires. Cette diminution est liée à la création du corps des majors.

L'application, en fonction des nouveaux statuts, de l'avancement semi-automatique au grade de lieutenant-colonel a déjà augmenté sensiblement, depuis 1976, le nombre des officiers existant dans ce grade. Ce phénomène, dont l'origine réside dans le recrutement excédentaire des promotions d'officiers de 1951 à 1958 risque de défavoriser un certain nombre d'officiers qui, en temps normal, auraient pu espérer accéder au grade supérieur. Ce problème ne trouvera certainement une solution que dans l'aménagement des mesures d'incitation au départ déjà existantes et dans l'octroi d'un surnombre limité de postes du groupe III à octroyer provisoirement à partir de 1981. Vous avez, d'ailleurs, évoqué ce problème et vous nous avez promis de le revoir.

En ce qui concerne les sous-officiers, les difficultés de recrutement caractérisaient la gestion des sous-officiers de l'armée de l'air, jusqu'à l'année 1975. Cette tendance s'est brutalement inversée à partir de 1976, les départs avant la limite d'âge diminuant de moitié, alors que les demandes d'engagement croissaient.

Certes, la qualité du recrutement bénéficie largement de cette inversion, mais la persistance du phénomène accentuera certaines difficultés de gestion : ralentissement de l'avancement, réduction des autorisations pour servir au-delà de la limite d'âge inférieure, retard pour l'octroi de l'échelle de solde n° 4. Les tableaux d'avancement ont été réduits et le temps de service moyen d'accession à l'échelle 4 a été porté de neuf ans à onze ans.

Le budget 1978 prévoit une augmentation de pourcentage d'échelle 4 limitée à 1 p. 100 permettant de ne pas accentuer ce décalage de deux ans. Il faut également constater que les attributions annuelles qui étaient de 4 335 en 1975 sont passées à 950 en 1977.

Sans évolution notable de la conjoncture, il conviendrait d'envisager certaines mesures d'incitation au départ comparables à celles qui ont été mises sur pied pour le corps des officiers.

La création du corps des majors a été bien acceptée par les différentes catégories de personnels. Aux 480 déjà nommés en 1976 et 1977, il est prévu d'ajouter 280 majors à nommer en 1978, à moitié au choix, à moitié à l'ancienneté. Quant aux hommes du rang, l'accent a été mis sur la fonction spécifiquement militaire des appelés. Je m'en réjouis. La période d'instruction initiale a été augmentée d'une semaine, les affectations des appelés s'orientent beaucoup plus vers les postes à caractère technico-opérationnel ou militaire que vers les postes de servitude.

Dans cet esprit, le plan de revalorisation des unités de protection et défense des bases, s'étalant sur une période de six ans à partir de 1976, verra les effectifs de ces unités se renforcer de 1 453 hommes du rang, sans augmentation des crédits budgétaires.

En général, la gestion des personnels de l'armée de l'air est saine. Néanmoins, aux mesures que je viens de proposer, il conviendrait d'ajouter certaines améliorations dont les coûts sont mineurs eu égard aux effets qu'il faut en attendre sur le moral.

Il s'agit de l'augmentation supplémentaire de 1 p. 100 du nombre d'échelles de solde n° 4, de la revalorisation des indemnités de sujétions d'alertes opérationnelles, de services aériens, de sécurité aérienne et de l'octroi d'une prime de service de 5 p. 100 aux officiers, qu'il s'agisse des lieutenants ou des capitaines, qui perçoivent une solde inférieure à celle de certains sous-officiers anciens.

En 1977, le budget de la section Air ne permettra qu'une activité aérienne de 412 000 heures. Pour maintenir à quinze heures par mois l'entraînement des pilotes de combat — à ce sujet, il convient de constater que les normes de dix-huit heures de vol par mois sont celles retenues par les aviations américaine et britannique — objectif minimum mais prioritaire, les mesures suivantes ont dû être prises au titre de l'année 1977. Il s'agit de la réduction du nombre de pilotes en unités — le taux pilote-avion a été ramené dès le 1<sup>er</sup> janvier de 1,5 à 1,3 dans l'aviation de combat — de l'interruption de l'entraînement d'un certain nombre de pilotes opérationnels affectés hors unités, de la mise en attente de jeunes pilotes de chasse déjà brevetés mais qu'il n'était pas possible d'affecter en unité et de réduction considérable de l'activité transport de 30 p. 100 notamment pour certaines unités de N 2501.

Trois facteurs conditionnent directement l'activité aérienne : les allocations en carburants opérationnels, l'entretien programmé des matériels aériens et les rechanges.

Les crédits pour le chapitre relatif aux carburants en 1978 sont en augmentation de 22,7 p. 100 sur ceux de 1977. Un accroissement de 20 000 heures de vol, portant le total général à 432 000 heures, est attendu de cette augmentation. Il devrait donc permettre de desserrer les contraintes imposées en 1977.

Pour l'aviation de combat, tout en maintenant une activité de quinze heures de vol par mois et par pilote affecté en unité, le courant d'affectation de jeunes pilotes sera repris, ainsi que l'entraînement des pilotes opérationnels hors unités.

Pour l'aviation de transport, une relance significative des activités aériennes est prévue, car l'expérience a prouvé qu'il n'était pas possible de maintenir à un niveau aussi bas l'activité transports, non seulement pour l'instruction, mais encore pour les besoins interarmées.

Encore faut-il que cette amélioration des possibilités en carburants ne soit pas compromise par une hausse, non compensée, du prix des produits pétroliers pendant l'année 1978, comme cela s'est produit en 1977.

Le programme d'activité aérienne reste également tributaire des crédits affectés à l'entretien programmé des matériels. Ceux-ci sont, d'ailleurs, en augmentation.

En conclusion, l'effort de rétablissement en matière d'activité aérienne ébauché avec le budget 1978 devra être poursuivi avec constance lors des budgets ultérieurs pour rejoindre, dans un premier temps, le niveau de l'année 1974, correspondant à 470 000 heures de vol.

Avec 9 320 millions de francs d'autorisations de programme, la dotation du titre V de la section Air augmente de 43,4 p. 100 par rapport à celle de 1977. Les crédits de paiement avec 6 686 millions de francs progressent de 19,9 p. 100.

Cette progression très nette ne saurait toutefois faire oublier la modicité et la faible augmentation des crédits votés au budget de 1977.

Les options essentielles du titre V sont les suivantes : remonter le niveau des études, sauvegarder les commandes majeures pour maintenir le parc à 450 avions de combat, donner une priorité absolue au *Mirage 2000*, préserver le niveau d'activité aérienne, conséquence pour les rechanges du titre V. Ces options sont honorées, mais, compte tenu des contraintes budgétaires, des retards ou des insuffisances apparaissent dans le domaine des matériels de support et dans le domaine des armements guidés et des munitions de combat. L'homogénéité des forces aériennes et de leur entraînement en souffrira.

En 1977, dans un budget déjà restreint, les études avaient reçu une portion congrue, le taux de croissance n'étant que de 0,9 p. 100 pour les autorisations de programme et de 11,8 p. 100 pour les crédits de paiement. Les deux tiers des crédits d'études se portaient, d'ailleurs, sur le système d'armes *Mirage 2000* qui avait reçu une priorité absolue.

Dans le projet de budget 1978, les crédits du chapitre 51-71 ont été substantiellement rehaussés. La priorité est donnée au *Mirage 2000* et à son moteur M 53. Les crédits dégagés dans les autres domaines d'études ne permettront pas de rattraper certaines insuffisances ou retards amorcés les années précédentes, en particulier dans les études d'un moteur appelé à succéder au M 53, de l'armement guidé « Laser », de l'ouverture du domaine de tir air-sol du *Mirage F 1* et du *Jaguar* dont les livraisons continuent. A l'horizon 1982-1984, le *Mirage 2000* doit prendre la relève des *Mirage III* appelés à disparaître.

Pour maintenir une flotte d'appareils de combat de 450 unités, les livraisons annuelles doivent porter sur environ trente-cinq appareils. Ce chiffre ressort, d'ailleurs, d'un simple calcul des pertes dues au vieillissement et à l'attrition accidentelle.

Or les commandes d'avions de combat pour les trois dernières années ont été les suivantes : 11 en 1975, 30 en 1976, 30 en 1977. Le retard pris dans les commandes représente donc une annuité complète. Il ne sera pas comblé en 1978, les commandes ne portant que sur 33 *Mirage F1*. Il conviendra donc d'effectuer un rattrapage dans les budgets ultérieurs, sinon les dotations, pour l'ensemble de la famille *Mirage III*, ne pourront plus être tenues à partir de 1980, ce qui conduirait à la dissolution d'un certain nombre d'escadrons de combat dans la prochaine décennie. Ce n'est pas souhaitable.

Les 200 *Jaguar*, commandés avant 1977, sont en cours de livraison. Malgré un ralentissement de la cadence de production, ramenée de 2,5 à 1,5 avion par mois, un escadron a été équipé de ce type d'appareil durant l'année 1977, s'ajoutant aux six escadrons déjà existants.

Quant au monoréacteur *Mirage 2000* qui a été retenu pour l'équipement futur de l'aviation de combat, il est équipé du réacteur M 53-05, d'un radar « Pulse Doppler », de commandes de vol électriques et de divers équipements de contre-mesures électroniques.

Il a reçu une priorité absolue et les crédits, tant pour parachever les études que pour pousser l'industrialisation, sont satisfaisants.

Le programme se déroule normalement. Le vol du premier prototype est prévu pour février ou mars 1978 et la livraison du premier appareil pour 1982.

Au cours de la discussion du budget de la défense à l'Assemblée nationale, des questions ont été posées concernant le réacteur M 53-05 actuellement retenu pour le *Mirage 2000* et le développement d'un réacteur M 53-07.

Vous avez bien voulu, monsieur le ministre, apporter à notre commission des éclaircissements qui lui permettent d'avoir une opinion plus affirmée en cette matière. Le réacteur M 53-07 ne répond à aucun des critères, au plan technique, au plan financier et de l'échéancier, qui permettraient d'envisager son utilisation sur le *Mirage 2000*. Il faut donc s'en tenir au moteur M 53-05 pour le *Mirage 2000*.

Cependant, nous émettons les plus vives recommandations afin que soit lancée l'étude d'un moteur post-M 53, capable de développer des poussées plus fortes, comparables aux réacteurs qui équipent actuellement les avions de l'Air Force des Etats-Unis.

En ce qui concerne le remplacement des *Noratlans*, dont nous avions émis le vœu, c'est chose faite : la chaîne des *Transall* a été relancée : 4 appareils en 1978, 10 en 1979 et 11 en 1980.

Pour l'*Alphajet*, avion-école, nous avons également obtenu satisfaction. Les deux premiers appareils seront livrés en 1978 et 31 en 1979.

Dans le cadre général des objectifs fixés par la programmation, un certain nombre d'objectifs secondaires doivent être pris en considération dans la définition du budget de 1978, concernant les munitions et missiles, la défense aérienne et l'infrastructure, éléments englobés dans un vaste ensemble qui, par souci simplificateur, est appelé l'environnement.

Néanmoins, en ce domaine, votre rapporteur voudrait souligner le remarquable effort fait pour assurer la sécurité des installations implantées en dispositif anti-aérien et prendre toutes mesures en parfaite cohérence pour assurer protection et défense contre les infiltrations et attaques terrestres.

Le retard pris les années précédentes au chapitre « armement et munitions » va disparaître.

La loi de programmation a mis l'accent sur l'amélioration des moyens de détection et de défense à basse altitude. Les programmes concernant les missiles sol-air *Crotale* et les batteries anti-aériennes de 20 millimètres sont étalés.

Enfin, le chapitre destiné à l'infrastructure prévoit des majorations permettant justement le programme de modernisation des stations de défense aérienne, le durcissement et le camouflage des installations opérationnelles, le plan de rénovation et de construction de casernements, la deuxième phase de reconstruction de l'école de Rochefort et la réfection de deux pistes sur trente-huit.

En conclusion, l'analyse qui vient de vous être présentée a mis l'accent sur les points forts et les faiblesses du budget de la section Air pour 1978.

Les motifs de satisfaction ne manquent pas.

L'activité aérienne qui, en 1977 a atteint son niveau le plus bas depuis plus de vingt ans, amorce un redressement, encore modeste, mais prometteur pour les prochaines années.

Les crédits consacrés aux études ont été revitalisés ; la plus grande partie en est affectée aux programmes ayant reçu priorité dans la loi de programmation.

Les programmes majeurs suivront normalement leurs cours. Les commandes d'avions de combat sont celles d'une année normale.

Des faiblesses sont néanmoins apparentes. Elles sont le fait des retards et des insuffisances cumulés dans les années 1975 et 1976 et que le budget 1977 n'aura pas totalement amortis.

En ce qui concerne le titre III, hors du fonctionnement opérationnel en augmentation, les crédits consacrés au fonctionnement comportent seulement un taux de reconduction.

En ce qui concerne les dépenses en capital, d'une part, les commandes d'appareils de combat ne compensent pas les retards pris précédemment, d'autre part, la priorité absolue a été donnée aux programmes majeurs, défavorisant ou décalant certaines opérations considérées comme moins prioritaires.

En résumé, le budget pour 1978 de la section Air tient, dans les grandes lignes, les objectifs physiques de la programmation, mais en délaissant une partie de l'environnement qui, sans être absolument vitale, se révèle néanmoins essentielle pour assurer l'homogénéité des forces aériennes françaises.

Cependant, dans une conjoncture difficile, il représente un effort incontestable et traduit la volonté de mener à bien une politique de modernisation des équipements qui devra être poursuivie avec énergie lors des budgets des années ultérieures.

En conséquence, votre commission estime que le budget de la section Air mérite un avis favorable. (*Applaudissements sur les travées du RPR et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Lejeune, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section marine).

**M. Max Lejeune, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section Marine).** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, vous permettez à votre rapporteur du budget de la marine d'exprimer tout d'abord une pensée douloureusement émue à l'égard de ces trente-deux jeunes gens qui viennent de périr dans un pénible accident d'avion.

Le projet de crédits de la section Marine du budget de la défense pour 1978 qui vous est présenté se monte à un total de 1 130 millions de francs, contre 970 millions en 1977, en augmentation de 16,5 p. 100. La part de la marine dans le budget de la défense, qui avait crû en 1977 de 15,1 à 17,5 p. 100, revient cette année à 16,7 p. 100. Dans ces crédits, les parts respectives du titre III « Dépenses ordinaires » et du titre V « Dépenses en capital » ne varient pratiquement pas par rapport à l'an dernier et restent de 53 et 47 p. 100.

Dans le titre III, dont les crédits de paiement atteignent 5 986 millions de francs, en augmentation de 16,7 p. 100, les dépenses de personnel croissent de 18,1 p. 100 et les dépenses de matériel de 15,2 p. 100.

Les effectifs budgétaires restent à peu près stables, leur diminution n'étant que de 55 hommes, mais leur répartition interne varie : 30 emplois d'officiers sont supprimés, mesure qui a pour but de gager l'augmentation du nombre des majors et qui sera reconduite jusqu'en 1980 pour aboutir à un corps de 969 majors ; 988 postes d'officiers marinières sont créés et 946 postes d'hommes du rang supprimés afin de poursuivre l'amélioration de la pyramide des grades de la marine et d'aboutir ultérieurement à une répartition analogue à celle des autres armées.

Les crédits destinés à l'achat des carburants et combustibles opérationnels sont en forte augmentation, 34 p. 100. Ils permettront, à condition que le prix des carburants reste stable, d'arrêter l'hémorragie de nos stocks et d'augmenter légèrement, de 90 à 94 jours de mer, l'activité de nos forces, l'objectif de cent jours étant prévu dans la loi de programmation.

Quant aux crédits d'entretien, ils n'augmentent que de 11 p. 100 : c'est dire que leur pouvoir d'achat ne variera guère et permettra seulement d'assurer un entretien convenable, sans qu'on puisse rattraper les insuffisances passées.

Pour le titre V, les autorisations de programme augmentent de 21,5 p. 100, les crédits de paiement de 16,3 p. 100.

L'augmentation des autorisations de programme des études et recherches est de 22,5 p. 100, celle des crédits de paiement de 11 p. 100. Hors les recherches jugées essentielles — optronique, missile à changement de milieu, sonar futur, nouvel avion de patrouille maritime — il faudra renoncer à des études pourtant importantes, en particulier dans le domaine de la guerre électronique.

En matière de constructions neuves seront poursuivies les livraisons de *Super Etendard* et d'hélicoptères *Lynx* pour l'aéronavale et, pour la flotte de surface, seront réalisés la poursuite,

le démarrage ou l'achèvement de la construction de : un sous-marin nucléaire lanceur d'engins, deux sous-marins nucléaires d'attaque, deux sous-marins de 1 200 tonnes, trois corvettes C 70, huit avisos, deux pétroliers ravitailleurs et trois bâtiments antimines. Il faut noter cependant que ces constructions s'étalent sur plusieurs années ; les livraisons en 1978 seront seulement de deux sous-marins de 1 200 tonnes, deux avisos et une corvette ; les commandes en 1978 ne seront que d'une corvette, d'un aviso et de deux bâtiments antimines.

Après avoir ainsi indiqué les grandes lignes d'un budget dont vous trouverez une analyse détaillée dans mon rapport écrit, venons-en aux observations qu'il a inspirées à votre commission.

Tout d'abord, un débat, parfois animé, s'est instauré sur la question de la construction d'un sixième sous-marin nucléaire lanceur d'engins. La mise en œuvre de la force océanique stratégique est, bien évidemment la mission prioritaire de la marine, qui se trouve ainsi en charge de la composante la plus sûre et la moins vulnérable de notre force nucléaire stratégique, c'est-à-dire de notre défense, fondée sur la dissuasion. Cette force océanique stratégique se voit consacrer cette année 45 p. 100 des crédits de paiement du chapitre « Constructions neuves de la flotte » ; c'est la même proportion qu'en 1977.

Quatre sous-marins nucléaires lanceurs d'engins sont actuellement en service ; le cinquième, le *Tonnant*, vient d'être lancé à Cherbourg et entrera en service dans deux ans. Sur les quatre sous-marins en service, trois sont opérationnels et un, par roulement, est en grand carénage. Suivant les périodes, un ou deux sous-marins assurent en mer la permanence de notre dissuasion. Quand entrera en service le cinquième sous-marin, nous pourrions avoir deux ou trois sous-marins en patrouille jusqu'au moment où sera entreprise la refonte des premiers d'entre eux qui sera mise à profit pour les doter du missile M4 à ogive multiples ; pendant ces refontes, notre permanence à la mer redeviendra donc ce qu'elle est actuellement.

C'est la raison du débat relatif au sixième sous-marin lanceur d'engins dont la construction a été reportée aux années 1990 de façon à ne pas construire un sixième *Redoutable*, mais le premier bâtiment d'une nouvelle génération — celle de l'*Inflexible* — plus performant et mieux armé. En fait, il nous semble préférable, plutôt que de construire le dernier sous-marin d'une génération, de préparer activement le premier de la génération suivante.

Votre rapporteur de la section commune, notre collègue M. Genton, a analysé dans son rapport l'évolution globale de notre capacité de dissuasion, prenant en compte non seulement nos sous-marins, mais aussi les forces nucléaires confiées aux armées de terre et de l'air. C'est dans ce cadre qu'il apparaît nécessaire de replacer la discussion relative au sixième sous-marin lanceur d'engins, discussion qui déborde largement les problèmes de la section Marine du budget de 1978.

Nous avons noté que notre capacité globale de dissuasion ne cessera pas d'augmenter, de façon très notable, au long des années. Votre commission considère tout de même que tout devra être mis en œuvre pour que les études du sixième sous-marin soient poussées au maximum et souhaite que l'on gagne du temps sur la mise en chantier ; 1990 nous paraît, en effet, une date très éloignée. Nous demandons que des assurances nous soient données dans ce sens.

Toutefois, les missions de la marine ne se limitent pas à la dissuasion. Elle participe à de multiples tâches de service public — sauvetage, lutte antipollution — sur lesquelles je ne m'attarderai pas. Il faut pourtant savoir que la marine a participé très activement à la mise hors d'état de nuire de l'épave du pétrolier est-allemand *Böhlen*, coulé au large de l'île de Sein, et qu'elle a dépensé dans cette tâche 145 millions de francs. Il est impératif qu'elle en soit remboursée à l'occasion de la loi de finances rectificative de fin d'année.

L'activation au large de certaines de nos côtes — Atlantique, Guyane, Saint-Pierre-et-Miquelon — d'une zone économique de 200 milles nautiques, zone qui sera probablement étendue dans nos autres départements et territoires d'outre-mer, vient s'ajouter aux missions de la marine. Certes, la surveillance de ces zones n'est pas du ressort exclusif de la marine et d'autres administrations y sont partie prenante ; mais chacun sait que les moyens de ces administrations — douanes, gendarmerie, affaires maritimes — sont faibles et qu'elles ne disposent pas de bâtiments de haute mer aptes à patrouiller par tous les temps loin des côtes. S'il faut donc construire à cette fin des bâtiments rustiques et peu coûteux, car il ne serait pas raisonnable d'y consacrer des bâtiments et des avions conçus pour la lutte anti-sous-marine ou anti-aérienne, il nous semble évident qu'ils devront être pour la plupart confiés à la marine. Le Premier ministre vient d'annoncer à l'Assemblée nationale que le Gouvernement déposerait avant le 1<sup>er</sup> juillet 1978 un rapport à ce sujet. Il convient donc de l'attendre, mais on peut d'ores et déjà cons-

tâter la façon dont d'autres pays ont résolu ce problème : la Grande-Bretagne, pourtant déjà pourvue de moyens importants, construit au moins quatre patrouilleurs supplémentaires, le Canada quatre frégates, trois patrouilleurs et dix-huit avisos, la Norvège sept bâtiments dotés d'un hélicoptère et trois avions ; quant aux États-Unis, ils consacreront à cette mission des moyens considérables. Il ne fait pas de doute que notre pays, comme les autres, devra augmenter ses forces de surveillance dans la zone des 200 milles nautiques et nous croyons nécessaire qu'elles soient confiées à la marine. Mais, en aucun cas, le financement de ces constructions ne devra être assuré sur les crédits prévus par la loi de programmation, qui ne prenait pas en compte cette nouvelle mission ; il devra être prévu hors programmation.

Plus classiques sont les autres missions confiées à la marine, qui déploie ses forces en métropole et outre-mer pour surveiller nos lignes de communication et « surveiller et le cas échéant défendre nos approches maritimes ». Outre-mer, nous entretenons une permanence en océan Indien et nos forces y sont importantes depuis avril 1977 puisqu'elles comportent un porte-avions et son groupe aérien, une frégate anti-sous-marin, deux escorteurs d'escadre anti-aériens, un pétrolier ravitailleur, une permanence d'un avion de patrouille maritime et deux commandos. Prélévées sur nos escadres de l'Atlantique et de la Méditerranée, ces forces les laissent bien démunies : pourrions-nous encore, quand le tonnage de notre flotte aura baissé jusqu'aux 250 000 tonnes de la loi de programmation, détacher outre-mer de tels groupes opérationnels qui peuvent pourtant se révéler indispensables à la défense de nos intérêts dans le monde ?

Parlant de l'océan Indien, votre rapporteur ne veut pas laisser passer l'occasion de mentionner l'importance de Mayotte dont les habitants ont demandé leur maintien dans la République et dont l'infrastructure devrait être développée pour donner des facilités d'escale à l'entrée du canal de Mozambique où passe une part très importante des approvisionnements en carburants des pays européens.

Le budget qui vous est présenté confirme, après la mise en place de la politique de revalorisation de la condition militaire, qu'un effort important est accompli puisque les autorisations de programme du titre V augmentent de 21 p. 100. On ne peut pour autant affirmer qu'il soit pleinement satisfaisant, quand on constate l'étalement dans le temps, incontestable, des constructions neuves de bâtiments. Il est essentiel, par exemple, que soit tenu l'engagement de livrer pour 1982, comme le prévoit la loi de programmation, les quatre corvettes qui sont les seuls bâtiments de combat de surface que nous ayons en construction.

De même, la cadence de construction de nos sous-marins nucléaires d'attaque et de nos bâtiments anti-mines semble lente.

La nécessité d'accélérer les constructions neuves semble maintenant admise puisque le Président de la République a déclaré à Brest, le 7 novembre, que nous allions construire 10 000 tonnes de bâtiments par an et que ce chiffre devrait être porté ultérieurement à 12 000 tonnes. Il faut traduire dans les faits ces promesses qui devraient se concrétiser quand seront actualisés, en 1979, les objectifs de la loi de programmation.

Il faut noter, en attendant, que les seules commandes de bâtiments de surface qui seront passées en 1978 ne concerneront qu'une corvette C 70 anti-aérienne, un aviso et deux bâtiments antimines, ainsi que je l'ai déjà dit. Quant à l'entretien de nos forces, les crédits qui ont pu y être consacrés sont en augmentation de 11 p. 100 seulement ; c'est dire que leur pouvoir d'achat ne changera guère d'une année sur l'autre et que l'entretien de nos bâtiments, d'autant plus indispensable et coûteux que leur vieillissement s'accroît, continuera à être précaire sans qu'on puisse compenser les insuffisances criantes des années passées.

Mais il n'y a pas que le matériel. Je ne reviendrai pas sur l'évolution des effectifs à laquelle j'ai déjà fait allusion. Je voudrais seulement attirer l'attention sur un problème qui n'est pas particulier à la marine, mais qui s'y pose avec peut-être plus d'acuité que dans les autres armées, celui des difficultés qui apparaissent dans l'avancement des officiers.

Deux éléments se conjuguent, la diminution du nombre de départs volontaires en raison de la conjoncture économique et la nécessité où s'est trouvée la marine, à certaines époques, d'augmenter le nombre des admissions à l'école navale ; de ce fait, les officiers nés de 1932 à 1935 risquent de voir leurs chances d'accéder au grade de capitaine de vaisseau descendre en dessous de 50 p. 100 en raison du système de créneaux institué par le nouveau statut. Plus grave encore, ce blocage se répercutera sur l'avancement des lieutenants de vaisseau dont une part non négligeable risque de ne pas accéder aux grades d'officiers supérieurs.

Vous avez, monsieur le ministre, reconnu ces difficultés devant notre commission. Je vous demande de me confirmer que vous faites étudier des dispositions transitoires aptes à régler ce problème.

En dehors de cette question, le nouveau statut a donné au personnel en activité des satisfactions indiscutables : il nous apparaît maintenant nécessaire, et je sais que le ministère de la défense s'y emploie, de donner aux retraités militaires certaines des satisfactions qu'ils demandent.

Quant au personnel civil qui comprend 36 000 personnes dont 29 500 pour la direction technique des constructions navales, il bénéficie d'un statut qui lui garantit la stabilité de l'emploi. L'intégration d'une partie des ouvriers temporaires à ce statut se poursuit. Le décrochement des salaires de ceux de la métallurgie en région parisienne a été ressenti par le personnel ; leur alignement sur l'indice des prix de consommation permet, cependant, le maintien de leur pouvoir d'achat. Il est cependant un problème préoccupant, celui de la diminution du plan de charge des arsenaux, plus particulièrement de l'arsenal de Cherbourg et de l'établissement d'Indret ; l'accélération des constructions neuves aiderait à le résoudre.

En conclusion, ombres et lumières marquent l'année qui vient de s'écouler et le proche avenir. Pour faire la part de l'optimisme, il faut retenir l'intérêt croissant que porte l'opinion publique aux problèmes de la mer, en particulier à la lutte antipollution, à l'exploitation des océans, à l'opération Janus IV de plongée profonde ; de plus, de nombreuses déclarations des plus hautes autorités de l'État ont mis l'accent sur l'importance de la mer dans le domaine économique comme dans celui de la défense et exalté l'idée d'une expansion maritime de la France.

N'en disons pas, la loi de programmation est respectée, mais nos bâtiments vieillissent, les mises en chantier sont rares et l'étalement dans le temps des constructions neuves devient la règle. Nous avons noté cependant l'assurance donnée par le ministre de la défense que les quatre corvettes prévues par la loi de programmation seraient livrées pour 1982. Nous avons noté également l'engagement pris par le Premier ministre de poursuivre avec vigueur la définition, puis la construction d'un premier sous-marin nucléaire lanceur d'engins de la deuxième génération.

Nous enregistrons la promesse que le Gouvernement déposera avant le 1<sup>er</sup> juillet 1978 un rapport indiquant dans quelles conditions sera assurée la mission de surveillance des 200 milles nautiques et nous souhaitons que la part de la marine dans les moyens à construire soit, comme il est naturel, essentielle.

Nous constatons, enfin, que le Premier ministre vient de déclarer à l'Assemblée que, dans les années à venir, la France aura besoin d'une marine forte.

Ces engagements multiples doivent maintenant être tenus et ces promesses concrétisées. Il est encore possible de redresser la situation actuellement déclinante de notre marine en raison de son vieillissement, et je pense que la réactualisation prévue en 1979 pour la période 1980-1982 de la loi de programmation devra être mise à profit pour reviser en hausse la part de la marine et permettre une augmentation notable de nos forces de surface.

Si nous n'y prenons garde, en effet, et si un effort important n'est pas entrepris et poursuivi avec vigueur au-delà de la période couverte par la loi de programmation, nous risquons d'aborder les années 1985-1990 avec une marine qui sera loin de supporter la comparaison avec celles de pays comparables au nôtre ; je pense en particulier à la Grande-Bretagne qui continue, malgré une situation économique difficile et sans avoir de responsabilités mondiales supérieures aux nôtres, à se doter de forces de combat modernes et équilibrées ; elle a, en effet, actuellement en construction deux croiseurs anti-sous-marins, six destroyers lance-missiles, quatre frégates anti-sous-marins, trois escorteurs, quatre sous-marins nucléaires d'attaque et une dizaine de bâtiments de surveillance de la zone économique, soit environ 100 000 tonnes de bâtiments, alors que, dès à présent, ses bâtiments sont plus nombreux et plus récents que les nôtres.

Cette situation doit nous faire réfléchir et je demande que des assurances nous soient données sur les perspectives d'avenir de notre marine et que, comme vient de le demander à Brest le Président de la République, nous prévoyions dès à présent la marine de l'an 2000.

Sous réserve de ces observations, votre commission donne un avis favorable à l'adoption des crédits de la section marine du budget de la défense pour 1978. (Applaudissements.)

**M. le président.** Le Sénat partage la pieuse pensée à laquelle M. Lejeune a consacré la première phrase de son exposé. Je suis sûr que les conditions, les causes et les leçons de ce drame seront évoquées par M. le ministre devant la Haute Assemblée.

**M. Edouard Bonnefous**, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des finances.

**M. Edouard Bonnefous**, président de la commission des finances. Monsieur le président, je voudrais dire au Sénat que je suis quelque peu préoccupé par l'évolution du débat. Je constate d'abord que nous devenons une assemblée dépensière, ce qui est contraire à notre tradition. Généralement, nous incitons les ministres à économiser et non à dépenser.

Mais, sans vouloir aborder le fond du débat et pour me limiter à la forme, je constate que nous devons aujourd'hui discuter d'un second budget très important, celui de l'industrie, qui est programmé pour cinq heures et peut-être plus. Or, nous n'avons pas encore entendu M. le ministre de la défense et de nombreux orateurs sont inscrits avant la discussion des articles rattachés. Si nous prévoyons la fin de ce débat vers dix-sept heures trente — c'est sans doute une vue optimiste — la séance du soir nous conduira à deux heures ou deux heures trente du matin. Je prie donc tous nos collègues de bien vouloir respecter scrupuleusement les temps de parole fixés par la conférence des présidents.

**M. le président.** Je vous remercie, monsieur le président de la commission des finances. Je m'associe à votre observation et j'avais d'ailleurs rappelé au début de la séance que ce débat était organisé et qu'un temps de parole avait été dévolu aux rapporteurs.

J'indique, d'ailleurs, au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 17 novembre 1977 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe socialiste, 24 minutes ;  
Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès, 24 minutes ;  
Groupe de l'union des républicains et des indépendants, 21 minutes ;  
Groupe du rassemblement pour la République, 20 minutes ;  
Groupe communiste, 19 minutes ;  
Groupe du centre national des indépendants et paysans, 19 minutes.

Ces temps de parole devront être strictement tenus.

Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux jusqu'à quinze heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à douze heures cinquante-cinq minutes, est reprise à quinze heures quinze minutes, sous la présidence de M. Alain Poher.)

#### PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

**M. le président.** La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi de finances pour 1978 concernant le ministère de la défense.

La parole est à M. le ministre.

**M. Yvon Bourges**, ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je veux tout d'abord remercier le rapporteur de la section « marine » des sentiments qu'il a exprimés à l'occasion du deuil qui vient de frapper nos armées, spécialement la marine et l'armée de l'air. Je veux parler de cet accident au cours duquel un Nord 2501 s'est écrasé, dans la nuit du vendredi 25 novembre, occasionnant la mort de trente-deux militaires, officiers et sous-officiers.

Hier, un hommage solennel a été rendu à ces victimes par nos armées. J'ai moi-même adressé à leurs familles les condoléances du Gouvernement et je les ai assurées que la solidarité nationale à leur égard ne sera pas vaine.

Les forces armées, spécialement notre armée de l'air et notre marine, sont sensibles aux sentiments que le Sénat a bien voulu exprimer ce matin par la voix de son président, et je tiens à l'en remercier.

Je crois pouvoir dire que le budget de 1978 est un bon budget et qu'il est, dans les circonstances présentes, le meilleur budget possible. D'ailleurs, dès qu'il a été connu et distribué, les rapporteurs des deux assemblées ont exprimé leur satisfaction. C'est donc avec le même sentiment de satisfaction que je peux légitimement le soumettre à vos suffrages.

L'effort de défense suppose une longue patience. Il ne faut donc pas juger de la politique de défense à travers un seul

budget, mais sur une période beaucoup plus étendue ; il faut voir au-delà de l'annuité. A cet égard, la loi de programmation nous sert de tableau de bord et c'est par rapport à elle que nous devons apprécier la réalité du budget de 1978.

Je dirai d'abord quelques mots de cette loi de programmation pour le cas où il serait encore nécessaire de la justifier auprès de certains d'entre vous.

Cette loi a surpris parce qu'elle a rompu les habitudes et qu'elle est exprimée en crédits de paiement. Elle me paraît la plus réaliste que nous ayons jamais eue, car ce sont bien les crédits de paiement qui garantissent la matérialité des réalisations et la possibilité d'atteindre les objectifs que nous nous assignons.

C'est aussi la loi la plus complète que nous ayons jamais eue, puisqu'elle englobe la totalité du budget de la défense. Elle inclut aussi bien les dépenses de fonctionnement que les dépenses d'équipement. Elle donne, par conséquent, une vue globale de l'effort de défense.

C'est, enfin, la loi la plus précise — certains pourraient peut-être s'en étonner, compte tenu des observations qui ont été présentées par ailleurs — puisqu'elle détermine très exactement la part qui sera accordée à chaque titre — budget de fonctionnement, titre III ; budget d'équipement des forces, titres V et VI — et qu'elle prévoit également à titre indicatif la répartition des crédits entre les trois armées, la gendarmerie et la section commune.

Enfin, elle est accompagnée de la liste des matériels qui seront réalisés avec, pour chacun d'entre eux, le nombre des commandes et celui des livraisons pendant la période de programmation et au-delà.

Elle a, par conséquent, un contenu physique alors que les lois précédentes, comportant uniquement des autorisations de programme, ne concernaient que certains matériels, dans des proportions d'ailleurs relativement faibles puisqu'elles ont couvert seulement, au cours des deux premières lois de programme, 28, puis 70 p. 100 des équipements et réalisé seulement 70 p. 100 des objectifs de la troisième.

Si les programmes étaient bien indiqués, certains ont regretté que les calendriers d'engagement ne présentent pas une précision suffisante. Le Gouvernement a accepté — et je confirme cet engagement devant vous — de fournir dans les trois prochains mois, c'est-à-dire d'ici au printemps 1978, l'échéancier indicatif des programmes majeurs qui viendra, par conséquent, compléter les données de la loi de programmation. C'est dire que nous disposons d'un outil particulièrement précis et complet, qui éclaire de manière utile notre route.

D'ailleurs, vos rapporteurs ont bien voulu reconnaître l'exactitude des orientations et des engagements proposés à travers la loi de programmation. Tous ont constaté que ce budget de 1978 était conforme aux prévisions de cette loi. Ils ont simplement souhaité que l'effort financier soit poursuivi dans les années à venir.

Si j'ai bien compris, certains auraient même souhaité que des moyens supplémentaires soient accordés. Mais, encore une fois, le budget de 1978 permet pleinement d'atteindre nos objectifs. Il confirme, à l'évidence, la volonté politique qui anime le Gouvernement et la priorité que nous donnons à notre politique de défense. M. Francou a d'ailleurs été très net à ce sujet.

En 1974, les crédits de la défense représentaient 2,9 p. 100 du produit national brut — PNB — et, en 1977, 3,13 p. 100. En 1978, c'est 3,25 p. 100 du PNB que le pays consacrerait à sa défense.

Parmi les données financières, je relèverai — parce que c'est un élément nouveau qui marque un tournant depuis quinze ans — que, pour la première fois, la part du titre III connaîtra une certaine décroissance alors qu'elle était jusque-là en augmentation constante. En effet, les crédits de fonctionnement ne représentent au budget de 1978 que 57,9 p. 100 des crédits de la défense contre 59 p. 100 en 1977. Ces 57,9 p. 100 constituent d'ailleurs une amélioration fort heureuse, à mon sens, par rapport aux prévisions de la loi de programmation, selon lesquelles nous devrions encore consacrer 58,2 p. 100 des crédits au fonctionnement.

Les crédits du titre V, affectés aux équipements, représentent 42,1 p. 100 de l'ensemble. Ainsi le budget de fonctionnement commence à décroître relativement tandis que le budget d'équipement absorbe une part plus grande des crédits de la défense.

L'autre élément important à relever est la décroissance des charges de personnel. En 1977, les crédits consacrés aux frais de personnel, aux rémunérations et aux charges sociales représentaient 40,53 p. 100 du titre III ; en 1978, 33,4 p. 100 seulement, soit une diminution un peu supérieure à 2 p. 100.

Vous savez cependant qu'à partir du 1<sup>er</sup> juin prochain, nous prévoyons d'augmenter de 0,50 franc par jour le prêt des appelés. Nous recruterons par ailleurs cinq cents gendarmes, dont quatre cents d'active et cent gendarmes auxiliaires. Enfin, le budget comporte également un certain nombre de mesures catégorielles, en particulier en ce qui concerne les corps de sous-officiers.

Cela, à mon sens, fait justice d'une observation généralement formulée selon laquelle nous n'arriverions pas à consentir l'effort indispensable pour équiper et entraîner les forces et que nous nous trouverions nécessairement arrêtés dans notre effort d'investissement par le poids toujours croissant des dépenses de personnel. Eh bien, le budget de 1978 administre la preuve du contraire, à savoir qu'il n'est pas vrai que les charges inhérentes au personnel soient de nature à nous empêcher d'atteindre les objectifs d'équipement que nous nous assignons.

Comme M. Francou le disait ce matin, il est vrai qu'il risque de connaître encore des « coups d'accordéon » dans les fluctuations des autorisations de programme.

En 1978, les autorisations de programme marquent, en effet, une très forte progression par rapport à 1977. Encore faut-il rappeler que, l'année dernière, il a fallu ajouter au budget primitif 1 326 millions d'autorisations de programme redéployées à partir des dotations des lois de finances antérieures. Cette observation de votre rapporteur ne constituait d'ailleurs nullement une critique car le ministre de la défense partage bien évidemment ses préoccupations.

Si l'on examine le budget, essayons de voir quelles sont les priorités qu'il dégage. Elles sont au nombre de trois.

Tout d'abord, et je m'appesantirai plus longuement sur ce sujet dans un instant, la première priorité que l'on trouve dans le budget de 1978 est et demeure le nucléaire.

En effet, pour ce qui concerne l'armement nucléaire, les autorisations de programme atteignent près de 30 p. 100 du total du budget d'investissement, et les crédits de paiement, 32,56 p. 100. Au total, l'armement nucléaire représente 17 p. 100 de l'ensemble du budget. Ces chiffres montrent la permanence et la constance de la priorité reconnue aux armes nucléaires.

Encore dois-je faire remarquer, pour répondre spécialement à l'observation présentée ce matin par M. Genton, rapporteur pour avis, que le coût des expérimentations du Pacifique est, aujourd'hui, très inférieur à ce qu'il était voilà quelques années, dès lors que ces expérimentations ont pris, désormais, un régime de croisière. Cela nous a permis, par conséquent, d'augmenter leur nombre.

Le pouvoir d'achat des crédits affectés aux armements nucléaires n'a d'ailleurs pas diminué, mais a, au contraire, augmenté de 8,9 p. 100 au budget de 1978.

La deuxième priorité concerne l'activité des forces.

A cet égard, je sais que chacun des membres de votre assemblée comprend la nécessité d'améliorer les moyens donnés à nos unités pour leur entraînement. Cela, d'abord, a un effet direct sur la valeur même de la capacité opérationnelle de nos unités, et, ensuite, offre un intérêt évident pour les conditions de l'accomplissement du service militaire, et donc, pour le moral de nos appelés.

Un effort a déjà été engagé en 1977 à cet égard. Et, en 1978, un effort plus grand sera accompli. Pour le budget de 1979, nous pourrions — je l'espère — atteindre complètement nos objectifs grâce à une troisième et dernière tranche de l'action menée en ce domaine.

En trois années, de 1976 à 1978, les crédits destinés à l'activité opérationnelle, pour l'ensemble de nos unités, ont augmenté de 53 p. 100. En 1978, ceux de l'armée de l'air augmenteront de 17 p. 100, ceux de l'armée de terre de 28 p. 100, ceux de la marine de 17 p. 100 et ceux de la gendarmerie de 30 p. 100.

Tous vos rapporteurs ont d'ailleurs souligné et approuvé cet effort particulier, en souhaitant, comme je le fais moi-même, qu'il soit poursuivi.

La troisième priorité — elle a également été soulignée par vos rapporteurs, mais vous comprendrez que je tiens à vous la rappeler — se manifeste par l'effort que nous faisons pour les études et les recherches.

Je me suis attaché à avoir un outil de réflexion et de production qui permette de mieux conduire les études et les recherches en vue d'améliorer la capacité de nos armes.

Cela s'est d'abord concrétisé — et l'un de vos rapporteurs, M. Genton, n'a pas manqué de le souligner — par la nomination comme conseiller scientifique auprès du ministre d'un universitaire qui enseigne à l'école polytechnique. Il a pour mission primordiale de veiller à ce que les études et les recherches fondamentales soient bien poursuivies et surtout d'assurer la liaison

entre les organismes de recherche de la défense et les organismes de recherche extérieurs, en particulier ceux de l'université.

J'ai ensuite créé, pour m'assister, un Conseil des Recherches et Etudes de Défense — le CRED — qui comprend, outre le délégué général à l'armement, les chefs d'état-major, le conseiller scientifique, le secrétaire général pour l'administration et un certain nombre de personnalités au premier rang desquelles je citerai l'administrateur du commissariat à l'énergie atomique et le directeur des applications militaires de cet établissement.

Ce comité a pour but de me conseiller et d'assurer la cohérence entre les recherches que nous effectuons et les besoins des armées pour orienter les études et recherches dans les directions souhaitées par notre état-major, en vue de servir et soutenir notre appareil militaire.

Enfin, j'ai transformé la direction des recherches et moyens d'essais en en détachant les deux centres d'essais des Landes et de la Méditerranée qui dépendent désormais de la direction des techniques des engins.

En effet, il m'est apparu souhaitable que la direction responsable des recherches et des études soit totalement déchargée de tâches de gestion, de services ou d'unités et puisse se consacrer totalement à sa mission.

C'est ainsi qu'a été créée la direction des recherches, études et techniques, qui est rattachée au délégué général à l'armement mais qui peut conduire directement, et sans se préoccuper de tâches de gestion, la réflexion et les efforts en matière de recherche et d'études.

Ayant ainsi créé les moyens de conduire une politique d'études et de recherche dynamique et cohérente, le budget de 1978 prévoit, mis à part les études concernant la force nucléaire stratégique, une progression de 32,3 p. 100 en autorisations de programme et de 25,5 p. 100 en crédits de paiement. Ces chiffres marquent bien l'importance que nous attachons au nécessaire redressement et, là encore, vous le constatez, le ministre de la défense ne tient pas un langage différent de celui de vos rapporteurs.

Je voudrais maintenant examiner les différents volets de notre politique de défense. A tout seigneur tout honneur, je commencerai par l'armement nucléaire, base de notre défense à travers la dissuasion.

Je ferai d'abord état de quelques chiffres. J'ai déjà dit que les autorisations de programme se montent, par rapport à l'ensemble des investissements de la défense, pour l'armement nucléaire, à 29,1 p. 100 des autorisations de programme ; la proportion est de 35,5 p. 100 des crédits de paiement.

D'une manière générale, les crédits affectés à l'armement nucléaire connaissent une progression de 18,7 p. 100 alors que la progression moyenne du budget de la défense est de 16,4 p. 100. Ce sont là des chiffres significatifs, encore que, si l'on se contente de pourcentages, on ne fait sans doute pas apparaître une mesure assez exacte de la situation réelle. C'est pourquoi je citerai les chiffres eux-mêmes.

Les autorisations de programme se monteront, en 1978, à 10 226 millions de francs, contre 8 582 millions de francs en 1977, et les crédits de paiement s'élèveront à 9 273 millions de francs, contre 7 957 millions de francs en 1977.

Quant au pouvoir d'achat des crédits d'équipement affectés aux armes nucléaires — je l'ai dit voici un instant — il progresse de 8,9 p. 100, soit deux fois plus qu'en 1977. Mais, en 1977, l'accroissement du pouvoir d'achat avait été pour l'armement nucléaire de quelque 4,5 p. 100. Cela confirme le renversement d'une tendance constante qui s'était développée depuis 1968. C'est un fait suffisamment important pour que je le souligne.

Ces chiffres et ces données marquent à l'évidence, pour tout esprit de bonne foi, que la priorité demeure aux armes nucléaires et à la politique de dissuasion.

Je voudrais vous donner sur celle-ci une explication. Qu'est-ce que la dissuasion ? C'est la capacité, connue de l'adversaire éventuel, du dommage qui peut lui être infligé, dommage qui doit être tel que l'intérêt qu'il pourrait avoir à nous attaquer perd de sa valeur et de son sens. Il faut, comme on dit dans le langage des spécialistes, que le « taux d'ennui » causé par les armements nucléaires — je dirai le dommage occasionné — soit supérieur à l'enjeu que peut représenter l'attaque de notre pays.

Cela montre bien la nécessité d'avoir des armes nucléaires, en nombre suffisant, certes, mais surtout d'une valeur telle que leur efficacité soit assurée.

A ce sujet, j'ouvrirai une parenthèse qui me permettra de donner une précision souhaitée par M. Chaumont. Notre arme-

ment tactique est toujours l'élément d'avertissement marquant le seuil à ne pas dépasser. Il n'est pas dissocié, par conséquent, de la dissuasion nucléaire, dont il est une partie intégrante.

Cela dit, il faut reconnaître qu'un effort considérable a été entrepris dans notre pays depuis quelque quinze années grâce, non seulement à l'effort financier, mais encore à la capacité de nos savants, de nos ingénieurs, de nos techniciens et de nos ouvriers et aussi — je ne saurais les oublier — de nos cadres et de nos militaires.

La France dispose aujourd'hui d'un arsenal nucléaire qui est efficace, crédible, et qui lui permet de conduire une politique de dissuasion.

Par rapport à la situation présente, un plan cohérent a été fixé, voici maintenant deux années ; il est en voie de réalisation. Je voudrais le rappeler en quelques mots. Ce plan a d'abord consisté à remplacer sur les sous-marins nucléaires les armes M 2, par les armes M 20. Ce sont des armes mégatonniques, c'est-à-dire d'une puissance de feu nucléaire double des armes antérieures et ayant une portée accrue.

Ces armes commencent à entrer en service. En 1978, la poursuite de cet effort nous permettra de franchir bientôt la première étape de la revalorisation de notre armement nucléaire.

Nous donnons ensuite la priorité à la réalisation des armes M 4, c'est-à-dire à un vecteur dont la portée et la précision sont accrues par rapport au vecteur actuel. Vous savez que ce vecteur portera une arme nucléaire à têtes multiples, ce qui nous place à un niveau technique comparable à celui des autres puissances nucléaires dans le monde.

La possession de l'arme M 4 modifiera profondément, et d'une manière décisive, la valeur de notre armement nucléaire et, par conséquent, l'efficacité de notre politique de dissuasion.

C'est dire que nous devons à tout prix lui donner la priorité absolue. C'est ce que nous faisons dans le budget de 1978. Votre rapporteur, M. Francou, a relevé l'importance particulière de l'effort que nous faisons pour la mise au point du vecteur tandis que celle des armes se poursuit suivant nos prévisions.

La troisième mesure destinée à maintenir et à revaloriser notre force de dissuasion est la prolongation de vie du Mirage IV. Les Mirages IV font, à l'heure actuelle, l'objet de transformations importantes, en particulier dans la conduite du système d'armes et dans les contre-mesures, de manière à garantir leurs capacités de pénétration. Ainsi les Mirages IV seront-ils en service jusqu'en 1985 ; à partir de cette date, ils seront progressivement retirés de nos unités.

De plus, dans l'immédiat, nous avons engagé la transformation des missiles du plateau d'Albion qui seront tous équipés, dans les trois années à venir, des armes S 3.

Toutes ces mesures forment un ensemble cohérent d'une politique résolument menée qui — vous en serez convaincus en vous référant aux budgets de 1976, 1977 et 1978 — nécessite un effort financier et technique considérable.

S'y ajoute la transformation de nos SNLE existants de manière que chacun d'entre eux puisse, au terme de leur refonte, recevoir les nouvelles armes M 4.

A ce point de mon propos, je veux que le Sénat reçoive par ma voix l'assurance que, dès à présent, nous avons l'aptitude à maintenir, en permanence, à la mer deux sous-marins nucléaires lanceurs d'engins et que cette capacité ne sera jamais remise en cause.

J'ajoute que seront opérationnels, en permanence, dès 1978, trois SNLE. Au cours de la décennie à venir — vous m'excuserez de ne pouvoir donner publiquement la date exacte — quatre SNLE seront opérationnels en permanence.

Ces efforts et cette politique se traduisent par un certain nombre de conséquences que je vais vous exposer : J'ai dit tout à l'heure que le nombre et la qualité des armes était un élément essentiel de la dissuasion.

Si le nombre des objectifs que nos armes nucléaires peuvent atteindre a été multiplié par 1,5 dans une première étape, par une progression continue et régulière, nous serons en mesure, d'ici à 1990, de pouvoir « traiter » trois fois plus d'objectifs qu'aujourd'hui.

Quant à la puissance des armes, au cours de la même période, elle sera multipliée par quatre. Devant un tel effort, cohérent, conduit avec résolution, qui permet une telle montée en puissance et une telle amélioration des armes nucléaires dans leur ensemble, avec leurs trois composantes, comment peut-on parler d'un abandon de la politique de dissuasion ? J'espère que ces précisions, s'il en était besoin, vous auront convaincus qu'il n'en est rien.

Dans les dix ans à venir, jamais la menace nucléaire ne diminuera ; elle sera, au contraire, en progression constante.

C'est à partir de ces données et de ces faits reconnus qu'il faut apprécier le problème de la réalisation d'un nouveau sous-marin nucléaire lanceur d'engins.

A cet égard, je voudrais dire tout d'abord que le programme de refonte de nos sous-marins nucléaires est prévu en cohérence avec le calendrier de réalisation des armes M 4. Si nous décidions de lancer immédiatement un sixième sous-marin nucléaire lanceur d'engins, nous retarderions de manière dommageable le lancement du programme de refonte.

Je voudrais ajouter que la capacité déjà considérable, mais qui sera constamment accrue dans les années à venir, de notre politique de dissuasion, nous permettra de faire porter notre effort sur l'amélioration de la qualité et de l'efficacité.

Pour conclure sur cet important chapitre, je voudrais rappeler les paroles prononcées par M. le Premier ministre, à la tribune de l'Assemblée nationale, voici quelques jours.

« L'accroissement du niveau de notre menace plaide, à l'évidence, pour l'étude et la réalisation d'un sous-marin nucléaire lanceur d'engins appartenant à une nouvelle génération... Là réside l'assurance que la capacité de notre dissuasion nucléaire ne sera pas entamée !

« C'est donc par un souci d'efficacité pour l'avenir que le Gouvernement a pris, en 1975, la décision de lancer des études conduisant à la définition d'une nouvelle génération de sous-marins plutôt que de poursuivre la construction d'un sous-marin de la précédente génération.

« D'ailleurs, la loi de programmation que vous avez votée en 1976 comporte une disposition prévoyant que « ... pendant la « période de programmation, chaque année, à l'intérieur du « titre V, des crédits seront affectés, en priorité, à l'étude puis « à la construction d'un sous-marin d'une nouvelle génération ».

« Sur ce point comme sur les autres, la loi de programmation est et sera appliquée. Je sais suffisamment ce que peut représenter, dans le contexte économique et financier français, l'application de cette loi pour vous en apporter l'assurance.

« Il s'agit pour nous de disposer, dans les meilleurs délais utiles, de ce sous-marin.

« Le programme d'études nécessaires », 85 millions de francs en autorisations de programme sur les années 1977-1978 et 50 millions en crédits de paiement, comme l'ont souligné vos rapporteurs, « a été lancé, il se poursuit et se poursuivra avec la priorité requise. Dès que nous en aurons les résultats, la construction de ce nouveau sous-marin sera entreprise.

« Il est pour le moment difficile, et c'est bien normal, de préciser avec exactitude le calendrier de sa réalisation. Mais qu'on ne se méprenne pas... sur la détermination du Gouvernement de tout mettre en œuvre pour assurer la pérennité et l'efficacité, demain comme aujourd'hui, de notre force de dissuasion, basée fondamentalement sur les sous-marins nucléaires lance-engins...

« Plutôt que de pénaliser, dans l'avenir, l'efficacité de notre force sous-marine stratégique, le Gouvernement a, au contraire, choisi de préparer l'avenir dans les meilleures conditions et, je tiens à le souligner, dans les plus courts délais possible. »

J'en viens maintenant à notre armée de terre.

Je voudrais d'abord réparer une méprise à ce sujet. J'entends quelquefois dire que nous menons une politique d'effectifs et de gros bataillons. Or, vous le savez, un plan de réorganisation de l'armée de terre a été entamé en 1976, se poursuit en 1977 — vos rapporteurs l'ont rappelé — et se poursuivra en 1978 pour s'achever en 1979.

Cette réorganisation comporte d'abord un allègement des effectifs : l'armée de terre passera de 331 000 à 311 000 hommes. C'est dire que nous n'avons pas l'obsession des effectifs ! Encore faut-il savoir que, malgré cette réduction, demeurent inchangés le nombre des combattants — 203 000 — et le soutien logistique direct des forces — 30 000. Le soutien logistique direct des forces représentera donc, dans la nouvelle organisation, 75 p. 100 des effectifs totaux au lieu de 70 p. 100 et celui des combattants 65,6 p. 100 au lieu de 61,2 p. 100.

Si ces résultats peuvent être atteints, c'est d'abord parce que nous avons transformé les régiments : au lieu de comprendre trois unités élémentaires de combat, chaque régiment en aura désormais quatre ; à l'heure actuelle, pour avoir douze compagnies de combattants, il faut quatre régiments ; dans l'organisation future, il n'en faudra plus que trois. Chaque régiment comportera, pour le support et l'environnement des forces, une compagnie de commandement et de soutien. La réorganisation aboutit à économiser une compagnie de commandement et de soutien pour douze unités combattantes. En économisant ainsi sur les garages, sur la cantine, sur l'infirmerie, le rapport coût-efficacité est considérablement amélioré, la valeur combattante des unités accrue.

Ensuite, nous supprimons l'échelon de la brigade, qui rassemblait des régiments dits « de mêlée » et constituait par conséquent la première grande unité combattante ; elle trouvait son support et son environnement pour l'artillerie anti-aérienne, l'artillerie lourde, les transmissions et le génie soit à l'échelon divisionnaire, soit à l'échelon du corps d'armée.

Chaque division qui est dotée d'une pleine capacité opérationnelle regroupera un certain nombre de régiments de combat, de régiments de chars, de régiments d'artillerie, de régiments mécanisés ; elle disposera également, par elle-même, des moyens essentiels pour conduire le combat en profondeur et pendant une certaine durée, c'est-à-dire des moyens de transmission, du génie, d'artillerie et de protection anti-aérienne.

Désormais, chaque division devient donc la grande unité élémentaire de base ; elle sera apte à conduire par elle-même le combat sans concours extérieurs. Naturellement, des éléments de corps d'armée pourront, lorsque cela sera nécessaire, renforcer la capacité des divisions qui sont « engerbées » dans le premier ou le deuxième corps d'armée de manière à constituer le corps de bataille.

La finalité de cette réforme est bien de constituer notre armée de terre en unités qui soient, par elles-mêmes, aptes à mener le combat, qui soient directement opérationnelles, qui soient polyvalentes pour faire face à plusieurs sortes de missions et qui soient, enfin, beaucoup plus mobiles.

A ce point de mon exposé, je voudrais évoquer le propos à demi-dubitatif de M. Chaumont ; son allusion à une éventuelle suppression du corps de bataille m'a surpris.

Je ne sais pas de qui M. Chaumont tient son information ; je doute que ce soit des services du ministère de la défense ou de l'état-major. En effet, la première armée existe toujours et son état-major aussi. A sa tête, le général Biard a récemment succédé au général Mathon. Il n'est donc pas question de la supprimer.

La première armée a toujours deux éléments constitutifs : le premier corps d'armée, stationné dans la sixième région militaire ; les quatre divisions blindées qui le constituent — M. Chaumont le rappelait lui-même — ont été mises sur pied, dans leur nouvelle organisation, pendant le mois d'août 1977, en 1978, nous mettrons en place les trois divisions blindées qui composeront le deuxième corps d'armée, stationné en Allemagne.

Enfin, pour lever tout doute à ce sujet, et en particulier dans l'esprit de M. Chaumont, je rappellerai que les régiments Pluton sont toujours des éléments organiques affectés au premier ou au deuxième corps d'armée. Naturellement, les régiments du deuxième corps d'armée — mais personne ici, je pense, ne le regrettera — demeurent stationnés sur le territoire français, et il n'y a, à cet égard, aucune innovation.

Pour la réorganisation de l'armée de terre, nous avons substitué à une conception binaire, distinguant corps de bataille et forces de défense opérationnelle du territoire, une conception polyvalente beaucoup plus souple.

Pour le « corps de bataille », qui devait disposer de quelque 1 500 chars lourds AMX 30, nous ramenons à 1 200 le nombre de chars lourds et nous les complétons par des engins blindés de reconnaissance AMX 10 RC ; cet engin vient d'être mis au point et les dix premiers exemplaires ont été commandés en 1977. La deuxième tranche de quarante exemplaires figure au budget de 1978. Il est équipé de la tourelle et du canon de l'AMX 30 ; il aura, par conséquent, une rapidité, une mobilité beaucoup plus grandes et une puissance de feu équivalente. Il ne sera pas exclusivement affecté aux divisions blindées de la première armée, mais dotera également les divisions réparties sur l'ensemble du territoire.

Le corps de bataille stationné en Allemagne et dans l'Est n'avait qu'une finalité, à savoir la bataille du Centre-Europe. A l'intérieur, se trouvaient des régiments de défense opérationnelle du territoire qui étaient considérés — à tort ou à raison, je ne sais, mais je le constate — même par nos propres militaires, comme des forces de deuxième zone. Nous leur substituons des unités équivalentes, regroupées en divisions et équipées de matériel moderne.

Ce n'est pas parce que nous avons ainsi rendu la défense du territoire beaucoup plus efficace et beaucoup plus opérationnelle que nous avons voulu pour autant changer de politique.

Je comprends donc mal, en définitive, que certains — M. Chaumont n'est pas de leur nombre — puissent penser que la bataille de l'avant est la seule hypothèse que nous envisageons. Bien au contraire, nous envisageons toutes les hypothèses, et c'est pourquoi nous avons renforcé l'ensemble de nos unités et nous les avons réparties davantage sur le territoire national, en réduisant les effectifs en Allemagne et dans l'Est de la France au bénéfice du Sud-Est et du Sud-Ouest. Cette politique ne risque

pas de conduire, comme l'avait redouté M. Chaumont, à « un système de défense plus intégré ». Cela me paraît tout à fait l'inverse. Comment le renforcement des unités stationnées dans le Sud-Est et le Sud-Ouest de la France peut-il aboutir à une plus grande intégration dans un système qui se situe essentiellement dans le Centre-Europe ? Mais je suis persuadé que ces précisions tellement évidentes auront pleinement rassuré votre rapporteur pour avis.

Mais ce qui est important, c'est la défense opérationnelle du territoire. La mission subsiste. Bien sûr, la défense du territoire, la couverture du sol de la patrie seront toujours assurées. Mais elles le seront non plus avec des unités statiques affectées principalement à la garde des points sensibles, mais avec des unités mobiles et opérationnelles dotées de moyens modernes : engins blindés de reconnaissance, éléments de transmission, moyens antichars, armement individuel complet, protection anti-aérienne et artillerie. Pourquoi ? Parce que nous pensons, en effet, que, si un ennemi s'infiltrait de l'extérieur, je tiens à le dire, il est nécessaire de disposer de forces capables de mener le combat contre lui.

De plus, par cette meilleure répartition des unités sur l'ensemble du territoire, nous pouvons faciliter l'affectation d'un certain nombre de jeunes appelés dans une unité ou dans un régiment proche de leur résidence, et nous pouvons surtout — vous savez que c'est très apprécié de nos cadres de réserve — à partir de ces unités d'active réparties sur l'ensemble du territoire, former un deuxième régiment de réserve. Cela vous permet de voir combien cette formule souple est intéressante. En effet, ces régiments de réserve pourront être rapidement constitués par des cadres et des appelés qui, dans la vie civile, habitent la région. Par conséquent, nous avons en quelque sorte une mobilisation régionale, certains diraient populaire, qui nous éloigne fort de cette armée de « gros bataillons ». Au contraire nous allons vers une armée souple, mobile, polyvalente, apte à faire face à de très nombreuses missions.

A ce point de mon exposé, je voudrais maintenant répondre aux questions qui m'ont été posées par les rapporteurs, notamment par MM. Legouez et Chaumont, sur les crédits immobiliers de l'armée de terre.

Il est vrai que la progression des crédits d'entretien de l'armée de terre est limitée puisqu'elle n'atteint que 13,7 p. 100 en 1978. Cependant elle est supérieure à la progression prévue des prix.

Et elle s'ajoute à l'effort très important fait au titre V pour l'infrastructure de l'armée de terre, où les crédits de paiement augmentent de 27,6 p. 100, passant de 806 millions de francs à 1 028 millions de francs, et les autorisations de programme de 29 p. 100, passant de 764 millions de francs à 988 millions de francs.

Quant à l'effort qui a été fait pour la formation au sein de nos forces armées, le général Lagarde, chef d'état-major de l'armée de terre, donne aujourd'hui même une conférence de presse, au cours de laquelle il évoquera les nouvelles méthodes de formation expérimentées dans l'armée de terre.

Nous nous attachons justement à faire en sorte qu'existent dans nos armées, notamment dans l'armée de terre, des méthodes pédagogiques nouvelles pour faciliter l'instruction et pour motiver davantage nos jeunes appelés à leur tâche de défense.

C'est ainsi que, cette année, nous avons appliqué à titre expérimental dans six régiments des méthodes d'instruction qui substituent à un enseignement de type magistral et fractionné un enseignement participatif et global.

On prend, par exemple, une section au combat. L'ensemble des cadres et des hommes reçoivent une mission et un objectif et ils analysent ensemble la mission et les moyens dont ils disposent. Les instructeurs font ainsi directement réfléchir les cadres et les hommes sur les modalités à mettre en œuvre pour réussir la mission.

Cette expérience, telle que nous l'avons vue se dérouler, est déjà une réussite. En 1978, elle sera étendue à une vingtaine de régiments. Ensuite elle sera systématiquement généralisée.

J'ajoute que l'armée de terre, comme les autres armées, recourt de plus en plus aux moyens audiovisuels pour l'instruction.

Enfin, on a parlé — nous n'épuiserons pas ce sujet, à la fois difficile et important — du service national. Vous savez que, pour ce qui le concerne, le Gouvernement, et il n'est fort heureusement pas le seul dans ce pays, est particulièrement attaché pour de nombreuses raisons à la conscription. Mais ce n'est pas ici le moment, ni le lieu pour développer ce sujet.

Je voudrais seulement répondre à des critiques ou à des observations qui sont faites à partir d'interprétations plus ou moins fondées ou plus ou moins exactes tirées des statistiques fournies lors du recensement et de l'incorporation.

La loi a permis aux jeunes, à juste titre selon moi, de choisir leur période d'incorporation entre l'âge de dix-sept ans par devancement d'appel d'un an et l'âge de vingt-deux ans. A cette facilité accordée à tous, s'ajoute pour ceux qui suivent certaines études, la possibilité de reporter leur incorporation jusqu'à l'âge de vingt-sept ans. Ils devront faire une demande qui sera agréée s'ils remplissent certaines conditions.

Une classe d'âge ne se présente pas en rangs serrés pour entrer au régiment. En fait, la période d'incorporation s'étend entre les limites d'âge de dix-sept et vingt-neuf ans, soit un éventail de douze années. C'est pourquoi il est si difficile de raisonner sur ce sujet.

Certaines critiques ou observations sont faciles à formuler.

Certains ont fait remarquer que le ministère de la défense a donné des réponses différentes, je ne dis pas contradictoires, à certains parlementaires. C'est que les services du ministère de la défense sont extrêmement précis, honnêtes et méticuleux et qu'à une question précise ils apportent une réponse précise.

Il est évident que la réponse n'est pas identique lorsque la question porte sur une classe d'âge de recrutement suivie dans son ensemble sur la période de douze ans, sur une classe d'âge d'incorporation examinée au cours d'une seule année donnée ou même sur un contingent. S'il y a eu des différences dans les réponses, c'est que nous ne répondions pas aux mêmes questions.

La classe 1976 est composée de jeunes gens recensés en 1974, la plupart ayant alors dix-huit ans. Les chiffres sont les suivants au 30 juin 1977 : la classe offrait une ressource de 422 000 recensés et de 337 000 jeunes gens incorporables, déduction faite notamment des 54 000 déjà exemptés pour inaptitude physique et des 29 780 dispensés en qualité de soutiens de famille ou de responsables d'exploitation familiale, artisanale ou agricole, ou comme « doubles nationaux » ou résidents. En extrapolant jusqu'en 1985, et en estimant que, sur les jeunes gens de la classe 1976 encore en position d'attente, 20 000 seront exemptés d'ici à l'âge de vingt-neuf ans et que 10 000 seront dispensés, ce sont 317 000 jeunes gens sur 422 000 qui seront effectivement appelés au service national, soit 75 p. 100 de l'effectif.

J'ai regardé les chiffres des classes 1974 et 1975. Ils sont du même ordre. On peut trouver que la proportion de 25 p. 100 de dispensés pour 75 p. 100 d'incorporés est excessive, car cela fait un Français sur quatre. Je n'ai pas eu connaissance d'une proposition d'origine parlementaire qui tend à supprimer certaines dispenses. Je suis tout à fait partisan de l'égalité de tous les Français à l'égard du service national. Tous sont soumis à la loi, sauf ceux que la loi dispense. L'autorité militaire ne fait que constater puisque ce n'est pas elle, mais des commissions réunies dans les préfectures où siègent notamment des conseillers généraux et des maires, qui décident que telle personne remplit ou non les conditions requises.

Si l'on veut qu'un plus grand nombre de Français soient incorporés, il faut être logique avec soi-même et avant de critiquer, proposer des réformes, c'est-à-dire envisager la suppression de certaines dispenses. Etant moi-même un élu et ayant une connaissance suffisante des réalités, j'estime, qu'en fait, les dispenses accordées pour des motifs sociaux ou pour des motifs économiques sont généralement fondées.

Il est exact que pendant quelques années nous risquons de disposer de ressources légèrement supérieures aux besoins, d'autant plus que — comme je le disais il y a un moment — les effectifs de l'armée de terre vont subir une réduction de 20 000 hommes. Il faudra trouver une solution en créant des formes de service national autres que le service militaire.

Voici les quelques réflexions ou éléments d'appréciation que je désirais vous présenter sur l'armée de terre à l'occasion de l'examen du budget de 1978. J'en viens maintenant à la marine.

La marine a fait couler beaucoup d'encre et beaucoup de paroles. Par rapport aux prévisions de la loi de programmation, deux sections budgétaires connaissent une progression supérieure aux prévisions : la section commune, c'est-à-dire l'armement nucléaire, et la marine.

La loi de programmation avait prévu que la marine recevrait 16,86 p. 100 du budget de la défense pour 1977 et 17,09 p. 100 en 1978. Elle en a reçu respectivement 17,55 p. 100 et 17,43 p. 100. Au total, sur les deux années, c'est près d'un milliard de francs — 450 millions l'année dernière, 440 millions cette année — que la marine reçoit en plus des prévisions de la loi de programmation.

C'est dire que la marine n'est ni méconnue, ni mal-aimée, en tout cas, pas de la part du ministre de la défense qui, étant breton, ne saurait se désintéresser des choses de la mer.

Par ailleurs, je constate qu'en trois ans, de 1975 à 1978, le budget de la marine a vu ses crédits augmenter de 61 p. 100. Pour l'entretien programmé, les crédits ont progressé de 57 p. 100 pendant la même période.

Enfin, dans le budget de 1978, les autorisations de programme, pour les seuls navires de surface, augmentent de 76,7 p. 100. Il est donc bien clair qu'après la dissuasion nucléaire, la marine s'est vu reconnaître un rang élevé de priorité.

Malgré cela, la référence au « Plan bleu », défini en 1972, vient obscurcir le débat. Il doit être clair que le « Plan bleu » n'a pas été abandonné par le Gouvernement en cours d'exécution. Etabli indépendamment de toute programmation, il était mort-né lors de sa promulgation.

D'ailleurs, les crédits de constructions neuves de la flotte ont été diminués, en 1973, première année de réalisation du « Plan bleu », de 10 p. 100 en francs courants et de 15,7 p. 100 en francs constants pour les autorisations de programme et de 3,5 p. 100 pour les crédits de paiement.

Il n'a donc jamais reçu réellement de début d'exécution. Il n'est pas possible, en ce domaine, de rattraper en quelques années le retard accumulé les années précédentes. La programmation — je l'affirme — constitue un véritable plan naval.

Je vous donnerai quelques indications, sans reprendre l'énumération des commandes et des livraisons de navires prévues par la loi de programmation, que vous pouvez trouver dans les documents qui sont à votre disposition. Je rappellerai qu'en ce moment, vingt navires sont en construction : un sous-marin nucléaire lanceur d'engins, deux sous-marins *Agosta* — MM. Francou et Lejeune l'ont rappelé — deux sous-marins nucléaires d'attaque, quatre corvettes, huit avisos ; un bâtiment antimines qui s'ajoute aux deux bâtiments antimines prévus pour 1978, et, enfin, deux pétroliers ravitailleurs d'escadre. Ainsi, plus de 54 000 tonnes sont actuellement en construction.

Ces chiffres font justice du reproche adressé au Gouvernement de négliger la reconstitution de la flotte. D'ailleurs, la loi de programmation, telle qu'elle a été votée, aboutit, à supposer que tous les navires soient retirés du service suivant les normes habituelles, à une réduction de 8,5 p. 100 du tonnage de la flotte de combat. En fait, il suffit — et c'est l'effort que nous faisons sur l'entretien programmé — de maintenir un peu plus longtemps en service quelques unités pour atténuer les conséquences sur le tonnage de ce vieillissement.

Mais surtout nous avons pris, comme l'a annoncé le chef de l'Etat à Brest, un rendez-vous pour le printemps de 1978. Avant que l'on évoque ces problèmes dans l'enceinte du Parlement, puisque sa visite à Brest a été décidée dans le courant de l'été dernier et n'a pas été improvisée au dernier moment pour des raisons de circonstances, il m'a chargé d'analyser les missions de la marine, sans avoir le « fétichisme du tonnage », parce qu'il existe d'autres critères de référence, et de rechercher avec imagination les moyens d'y faire face. Le Gouvernement pourra ainsi arrêter un nouveau programme naval pour la période qui suivra.

Cet objectif est conciliable avec le rendez-vous que nous avons déjà pris, pour l'automne 1979, afin de faire le bilan des trois premières années d'exécution de la loi de programmation.

Deux points particuliers ont été évoqués par les rapporteurs. Le premier — M. Max Lejeune s'en est fait l'écho à très juste titre — a trait aux préoccupations que peuvent avoir, en particulier, un certain nombre de nos officiers de marine au sujet de l'avancement. En effet, leur pyramide des âges résulte d'une politique de recrutement qui, dans le passé, a varié en fonction des événements. Il peut en résulter des goulets d'étranglement.

M. Max Lejeune, très averti de ces problèmes, se préoccupe de cette situation. Je lui confirme très volontiers — cela rassurera les officiers de marine — que nous envisagerons les adaptations nécessaires et, si besoin est, que nous étudierons des mesures transitoires pour éviter que certaines générations d'officiers de marine ne soient pénalisées.

Le deuxième point concerne la charge que représente la surveillance de la zone économique des deux cents milles. Je suis reconnaissant à M. Lejeune d'avoir situé le problème dans son vrai cadre.

Certains pensent que la marine nationale a découvert tout à coup l'existence de cette zone économique de deux cents milles. Elle n'a jamais, jusqu'à présent, limité ses ambitions à « patauger » dans les douze milles des eaux territoriales. Depuis très longtemps, la marine va au-delà de ces douze milles. Par conséquent, ce n'est pas pour elle une mission tout à fait nouvelle.

D'ailleurs, il ne s'agit pas d'une mission de défense, car la zone des deux cents milles est une zone d'intérêt économique. La surveillance des intérêts économiques ne peut pas incomber à la seule marine nationale, d'autres administrations doivent y participer. Tout de suite, viennent à l'esprit les douanes, la gendarmerie et les affaires maritimes. Le préfet maritime dispose

de pouvoirs administratifs et d'une mission de coordination qui a été affirmée par le Président de la République, lorsqu'il s'est rendu à Vannes au printemps dernier.

Le Gouvernement étudie ce problème. Un parlementaire en mission, M. Aymar Achille-Fould, a été chargé de conduire les réflexions à ce sujet. Il doit déposer son rapport au début de 1978. C'est pourquoi le Premier ministre a annoncé que le Gouvernement déposerait, le 1<sup>er</sup> juillet 1978, un rapport sur les conditions de mise en œuvre des responsabilités des différentes administrations concernées par la surveillance de la zone économique des deux cents milles.

J'en viens maintenant à l'armée de l'air. J'examinerai essentiellement ses programmes d'équipement en cours. Nous poursuivons les programmes d'équipement en cours, notamment pour l'avion de combat *Mirage F 1*, l'avions-école et d'appui *Alpha Jet*, le *Jaguar*, dont le programme s'achève en 1977, et les batteries de missiles sol-air *Crotale*.

Nous réaliserons, en outre, en 1978, l'industrialisation du *Mirage 2000*. C'est l'avion de combat qui entrera en service en 1982, d'abord dans une version d'interception, puis dans d'autres versions. Ses capacités sont remarquables — je ne reviendrai pas sur les indications qui ont été données par votre rapporteur — je préciserai que son armement et ses capacités de combat, vitesse ascensionnelle et capacité de poursuite, sont tout à fait équivalents à ceux des avions concurrents de la même catégorie en Union soviétique ou aux Etats-Unis.

En tous cas, par les techniques mises en œuvre pour cet appareil, nous maintenons notre industrie aéronautique au tout premier rang dans le monde, aussi bien en ce qui concerne le moteur que le système d'arme, le système de conduite du tir, le système d'observation, de transmission, notamment par les réalisations du radar *Pulse Doppler*. Nous accomplissons un effort très important dans ce domaine, comme vous pouvez le constater.

Enfin, je cite pour mémoire la relance de la série du *Transall*. Votre rapporteur a apporté toutes les précisions nécessaires.

J'aborderai brièvement les problèmes de la gendarmerie. Le Sénat y a toujours attaché, comme le ministre de la défense lui-même, un intérêt particulier. On m'a signalé les difficultés rencontrées en 1977 au sujet du carburant. Elles sont certaines. Par ce que l'on appelle, en termes techniques, un « redéploiement », j'ai pu apporter un crédit de 12 millions de francs qui permet à la gendarmerie de terminer sans difficultés excessives l'année 1977.

Enfin, les dotations de 1978 sont fort heureusement très supérieures, et je suis reconnaissant à M. Gautier, votre rapporteur, de l'avoir souligné. Il a regretté, ainsi que M. Legouez, l'insuffisance des effectifs.

Le budget de 1978 prévoyait peu de créations de postes, mais la gendarmerie en a bénéficié. C'est là un signe. Vous souhaitez, je le sais, qu'un effort beaucoup plus important soit réalisé dans l'avenir. Il n'est pas dans mes habitudes de faire des promesses que je ne pourrais tenir, mais je peux, cependant, vous assurer que je m'attacherai, dans toute la mesure des moyens qui me seront consentis, à ne pas perdre de vue ce qui demeure pour moi un objectif prioritaire.

Je voudrais rappeler l'effort particulier qui sera fait en 1978 pour les constructions neuves de casernes de gendarmerie. Je voudrais vous citer quelques villes qui vont en bénéficier : Pontivy, Nantes, Baccarat, Chaumont, Saint-Quentin, Vernon, Chamonix, Ajaccio. Il ne s'agit là, je tiens à le préciser, que des programmes les plus importants. Il sera procédé naturellement à la revalorisation de certains casernements anciens.

Pour répondre à des préoccupations plus particulières, il m'est agréable d'informer la Haute Assemblée que le Gouvernement vient de modifier les statuts des officiers et sous-officiers de gendarmerie, pour permettre des promotions exceptionnelles au bénéfice de militaires de la gendarmerie grièvement ou mortellement blessés dans l'exercice de leurs fonctions périlleuses.

Ainsi, une réévaluation des droits à pension leur est assurée, il en est de même pour leurs ayants cause. En outre, des mesures générales sur le droit à réparation des préjudices subis à l'occasion de l'exercice des fonctions sont prévues. Ces dispositions figureront dans les statuts particuliers correspondants.

On a évoqué le problème de l'accèsion à la propriété. Ce n'est pas un problème secondaire. Nos personnels y sont très sensibles. J'ai déjà pu obtenir, et je m'en félicite, un premier résultat. Je remercie, d'ailleurs, M. Jean-Pierre Fourcade, ici présent, car c'est lui qui, en tant que ministre de l'équipement, a permis d'ouvrir la voie. Pour être juste, je dois aussi remercier de sa compréhension le ministre de l'économie et des finances. J'espère que nous donnerons une suite à cette première étape.

En vous priant de m'excuser de retenir aussi longuement l'attention de la Haute Assemblée, j'aborderai rapidement le problème des retraités. Chacun sait l'attention que je porte à leurs problèmes. Il s'agit bien sûr, au premier chef, des problèmes des sous-officiers retraités et de leur classement dans les échelles de soldes.

J'annonce au Sénat que je recevrai les présidents des associations de sous-officiers retraités, les 19, 20 et 21 décembre. J'envisage, au début de 1978, de les réunir pour examiner au cours d'une réunion de travail commune les mesures particulières qui pourraient intervenir dans un très proche avenir dans le sens souhaité.

Mesdames, messieurs les sénateurs, même si, sur certains chapitres, j'ai fait un survol extrêmement rapide, je crois avoir évoqué les points principaux susceptibles de retenir votre attention. Je n'ai pas trop mauvaise conscience dans la mesure où vos rapporteurs vous ont donné non seulement par leurs exposés à la tribune, mais surtout à travers leurs rapports écrits, une vue très complète et très précise du budget de 1978, des actions qu'il permet de poursuivre et, par conséquent, de la politique qu'il sous-tend.

Vous me permettez, au moment où je vais quitter cette tribune, jetant un regard sur les trois années passées à la tête du ministère de la défense, de considérer que ces années n'ont pas été perdues. Que l'on se rappelle l'agitation qui commençait à naître dans quelques unités — très peu nombreuses, il est vrai — mais surtout autour de notre armée ! Or, je constate qu'aujourd'hui ces phénomènes ont à peu près totalement disparu, je pourrais même dire totalement disparu.

Quand on constate, surtout, le regain d'intérêt, de faveur dont bénéficie notre armée dans l'esprit de la population, quand on observe les sentiments de sympathie qui lui sont témoignés en toutes circonstances, chaque fois que nos concitoyens ont l'occasion de rencontrer ses unités, on ne peut s'empêcher de considérer que la situation est satisfaisante.

Il m'est d'ailleurs agréable de dire au Parlement, qui a été si directement et si intimement associé à l'œuvre de rénovation de la condition militaire, que nous avons bien travaillé ensemble et que nos cadres sous-officiers et officiers apprécient à leur juste valeur les décisions qui ont été prises et les améliorations qui ont pu être apportées.

Nous n'avons pas oublié non plus nos appelés. Rappelons à ce propos l'augmentation du montant du prêt, l'instauration du voyage mensuel gratuit par la SNCF, l'amélioration des conditions de vie, certains assouplissements, en dehors du service, du règlement de discipline générale et surtout l'état d'esprit qui règne dans nos unités. Celui-ci est dû à l'excellence du travail de nos cadres qui ont le sentiment très élevé de leurs responsabilités et de leur devoir à l'égard de la jeunesse française. Cette jeunesse, dans nos armées, est en de bonnes mains et je suis sûr que le Sénat appréciera l'hommage que, de cette tribune, je tiens à leur rendre.

Nous nous sommes attachés ensuite à définir une politique cohérente d'armement pour l'ensemble de nos armées. Nous ne sommes pas au bout de nos peines. Quel que soit le chemin parcouru, il nous reste encore beaucoup à faire. Beaucoup de sacrifices financiers et beaucoup de volonté seront encore nécessaires. Nous sommes engagés dans la bonne voie et, si nous pouvons réaliser nos objectifs, la France disposera d'un outil de défense parfaitement conforme à ce qu'elle est en droit d'attendre pour sa sécurité.

Je voudrais surtout marquer que cette politique de défense a deux traits essentiels. D'abord, elle est inspirée par un esprit de continuité et de persévérance. C'est dans la fidélité à une politique de défense définie voilà près de quinze ans que s'inscrit l'action que nous poursuivons. Elle est également marquée par une volonté politique qui tend à donner à la défense la part qui doit être la sienne.

Pour nous, il n'est pas d'autre but plus essentiel et plus fondamental que celui d'assurer l'indépendance de la France et la liberté des Français. (*Applaudissements à droite, sur les travées du RPR et de l'UCDP ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Boucheny.

**M. Serge Boucheny.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget qui nous est présenté confirme les critiques que nous portons à la politique de défense menée par le Gouvernement dans la dernière période.

Sur une classe de 428 000 jeunes, 285 000 feront leur service, soit environ 33,2 p. 100 d'exemptés. Ces chiffres, monsieur le ministre, sont aussi honnêtes, précis et méticuleux que ceux que livrent vos services puisque, mise à part quelques petites modifications dans la troisième colonne, nous arrivons

en réalité aux mêmes résultats. C'est dire que ce budget marque — cela, vous n'en avez pas parlé — une chute de 2 p. 100 sur les salaires par la réduction du nombre d'officiers, de gendarmes et surtout d'appelés. Il s'agit donc bien, selon nous, d'une politique...

**M. Yvon Bourges, ministre de la défense.** Ce budget ne comporte aucune réduction du nombre des officiers et des sous-officiers.

**M. Serge Boucheny.** Non, mais on y trouve une réduction de 2 p. 100 sur les salaires, sur ce qui est versé aux officiers, sous-officiers et hommes de troupe.

**M. Yvon Bourges, ministre de la défense.** Par rapport à quoi ?

**M. Serge Boucheny.** Par rapport aux chiffres de l'année dernière.

Quelles que soient par ailleurs les déclarations, nous voyons bien là et à partir de ces chiffres l'objectif poursuivi : aller vers une armée de volontaires, une armée de métier.

Ajoutons que les appelés sont ravalés au rôle de valets d'armes. En effet, ils se voient confier peu de responsabilités et leur formation est bien insuffisante. Leurs capacités techniques ne sont pas prises en compte comme elles le devraient : seuls 2,8 p. 100 d'entre eux accèdent à un grade de sous-officier et 1,8 p. 100 à un grade d'officier. Les hommes du rang sont bien souvent utilisés pour les seules activités de services : plantons, cuisiniers, secrétaires, armuriers, ouvriers d'entretien. Leur formation se heurte au manque de moyens et à la vétusté des matériels. Ce sont, en revanche, les unités fortement professionnalisées qui sont dotées de matériels modernes.

S'il se pose un problème dans notre pays pour constituer une armée de conscription qui soit efficace, dynamique, ce n'est pas dans le domaine des aptitudes de notre jeunesse qu'il faut le situer. Il suffit de vouloir utiliser les aptitudes des jeunes du contingent. Les jeunes appelés ont le niveau nécessaire non seulement pour se servir des armes dites « sophistiquées », mais aussi pour fournir un nombre important et suffisant de cadres de réserve.

Les vives critiques formulées par les jeunes appelés ainsi que leurs revendications ont été soutenues par plusieurs officiers ou sous-officiers. Seule, pensons-nous, une transformation radicale du service militaire peut rendre celui-ci à nouveau populaire. C'est un objectif et une garantie pour la démocratie.

Nous sommes guidés par le souci d'assurer à notre peuple la protection nécessaire pour qu'il puisse décider de son avenir en dehors de toutes pressions extérieures.

Les orientations du pouvoir actuel vont à l'encontre de ces objectifs. Les conditions de la défense de notre pays se dégradent et les débats qui viennent de se dérouler aussi bien ici qu'à l'Assemblée nationale le montrent. Le récent débat qui a eu lieu à l'Assemblée nationale sur les carences concernant la marine a été particulièrement révélateur. Aujourd'hui, nous ne sommes plus les seuls à démontrer que notre pays ne dispose pas des moyens nécessaires à sa défense. Vous comptez sur les armées, sur le matériel américain ou ouest-allemand. Comment imaginer qu'avec de tels protecteurs notre pays ne soit pas obligé de donner des gages politiques ?

La venue au Sénat et à l'Assemblée nationale des organismes politiques de l'OTAN, commission européenne de défense et autre, montre que, suivant la formule de *US News and World Report*, « Paris rentre au bercail atlantique ».

La politique de standardisation des armements, la participation ouverte ou déguisée aux états-majors de l'OTAN, les déclarations sur la bataille de l'avant, la recherche du parapluie américain, les interventions en Afrique, autant de faits qui s'expriment dans la politique de défense et la politique étrangère de l'actuel gouvernement.

A partir de ces faits, nous mesurons l'importance que revêt la définition d'une politique de défense liée aux intérêts de notre peuple.

Il n'est pas concevable d'assigner à l'armée française des missions contraires à l'intérêt national : guerres coloniales, instrument d'intervention contre les travailleurs en grève, mais aussi soutien des visées revanchardes ouest-allemandes, agressivité à l'égard des pays socialistes. L'armée doit avoir pour seules missions de préserver notre indépendance nationale et la liberté de décision du peuple français, d'assurer la sécurité sur notre territoire et de défendre notre sol contre toute agression extérieure.

A partir de là, nous devons prendre en compte toutes les possibilités matérielles existantes afin que l'armée de la France puisse remplir ces missions.

La force nucléaire est un instrument dissuasif puissant. Elle ne couvre pourtant pas toutes les exigences de la dissuasion. D'autres éléments sont nécessaires. Il faut une armée classique solide, fondée sur la conscription, capable de participer à la défense de la nation et d'assurer l'intégrité de son territoire. Il faut aussi que tous les militaires d'active et de réserve soient des citoyens à part entière.

A l'Assemblée nationale, le rapporteur du budget des services communs, M. Rivière, a dégagé, des chiffres de votre budget, une dégradation des conditions de la défense dans le domaine de la recherche et de la fabrication d'armement, propos confirmés par votre déclaration selon laquelle vous avez nommé auprès de vous un directeur scientifique.

Tout repose actuellement sur les exportations d'armes. L'armée, c'est-à-dire les contribuables, paie les frais de la recherche sans liaison avec la production civile, liaison qui pourrait être génératrice d'économies importantes.

Je ne citerai qu'un exemple : le satellite d'observation est construit sans liaison avec le Centre national d'études spatiales, parce que les entreprises privées ne veulent pas d'un seul satellite, ce qui diminuerait leurs profits.

Il m'est facile de montrer qui oriente la politique de défense ; il n'est que de consulter les bilans des sociétés privées bénéficiant des commandes militaires : Dassault, dont 54 p. 100 de la production d'avions sont exportés, a réalisé 492 millions de francs de profit en 1974, 602 millions de francs en 1975 ; Thomson, pour un chiffre d'affaires de 5 milliards de francs en 1974, dont 48 p. 100 avec l'étranger, a totalisé 447 millions de francs de profit ; Matra-Engins, 44 126 000 francs ; Turboméca, 62 960 000 francs, etc.

Voilà ceux qui profitent du commerce des armes, avec les facilités, les protections, les encouragements du Gouvernement. C'est l'Etat — autrement dit, la masse des contribuables — qui finance les études, les essais, la prospection, les services après-vente. Eux empochent, à tout coup.

« Cette constatation justifierait à elle seule le transfert de propriété de ces entreprises à la nation. » Ce sont les termes d'une proposition de loi tendant à la nationalisation des industries d'armement, déposée par le groupe communiste le 6 octobre 1971. Ce texte, depuis, est enterré par les gouvernements qui se succèdent.

Mais l'abcès continue à grossir, à tel point que des voix s'élèvent maintenant de divers côtés pour dénoncer le caractère anormal et malsain de la situation.

La politique de défense nationale que préconisent les communistes tient compte des réalités nationales et internationales et se situe dans la perspective de la gauche au pouvoir. Il nous faudra agir pour l'indépendance politique, économique et militaire de la France. Nous ne prenons pas à la légère les déclarations de militaires ou d'hommes politiques étrangers mettant en cause la présence de ministres communistes au Gouvernement. Cette immixtion dans nos affaires intérieures est intolérable.

L'armée dont nous voulons doter la France doit, pour être efficace, posséder un armement moderne. Nous prenons en considération toutes les réalités, et le comité central du parti communiste français a défini ce qu'il entendait par là en déclarant : « Aujourd'hui, pour ce qui est de la France, l'armement nucléaire est un fait. Aujourd'hui, il représente le seul moyen de dissuasion réelle dont disposera pour un temps notre pays pour faire face à une menace d'agression, pour neutraliser un éventuel chantage nucléaire de l'impérialisme. »

Prenant en compte les moyens nécessaires pour que notre peuple dispose de tout ce qui est nécessaire pour sa défense et soit maître de son destin, à l'abri du chantage politique ou économique, d'où qu'il vienne, nous excluons catégoriquement que la France démocratique poursuive la course aux armements.

L'idéal des communistes, comme celui de tous les hommes épris de paix, de fraternité humaine, parmi lesquels se range la grande majorité des militaires de carrière, est dans le désarmement général et contrôlé.

Cette politique de la défense, liée à une politique extérieure de paix, de coopération et de désarmement, répond aux intérêts profonds de notre pays, tant pour son développement intérieur que pour sa sécurité extérieure.

La défense de la nation est impossible sans le soutien populaire, sans la participation du peuple. Or ce soutien n'est pas envisageable avec une armée diluée dans un quelconque service national ou transformée en une sorte de surper-légion étrangère que seuls les partisans de l'intégration politique et militaire de la petite Europe appellent de tous leurs vœux.

La politique de défense que préconisent les communistes repose, avant tout, sur une liaison étroite entre l'armée et la nation.

Les communistes se prononcent pour le maintien d'une armée de conscription qui constitue le seul moyen d'empêcher toute coupure entre l'armée et la nation. Dans cet esprit, nous soutenons également les revendications des jeunes appelés, des sous-officiers, des retraités et de leurs organisations qui veulent voir leurs conditions matérielles et de vie s'améliorer sensiblement.

Nous devons constater que la politique du Gouvernement en matière de défense va à l'encontre de l'intérêt de notre pays, que j'ai exprimé ici. C'est pourquoi, monsieur le ministre, nous voterons contre le budget qui nous est présenté pour affirmer notre volonté de voir notre pays se doter d'une véritable défense nationale. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bourguine.

**M. Raymond Bourguine.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues : « La mort frappera comme un voleur. On ne sait ni le lieu, ni l'heure. » Cette parole de l'Evangile doit dominer toute la politique de défense. Il est vrai qu'économiquement et financièrement tout n'est pas possible en même temps et qu'il faut faire des choix. Mais il est surtout vrai que l'impératif suprême est le salut de la patrie contre tous les risques.

A la tête des grands Etats, les hommes, les équipes, les politiques changent avec soudaineté. Si aujourd'hui nous tablons sur les intentions pacifiques des gouvernements des superpuissances atomiques, il y a une chose que ces gouvernements, eux, ne peuvent garantir à personne, c'est qu'ils seront eux-mêmes en place encore demain. Ils ne peuvent garantir à personne les intentions de leurs successeurs. Les renversements électoraux, les révolutions de palais sont les faits divers les plus ordinaires de l'histoire.

Or notre politique de défense est conduite selon une programmation des plus raisonnables, des plus sages, des plus modérées. Elle s'étale sur le long terme. Le sixième sous-marin nucléaire lanceur d'engins de la première génération a été annoncé, par M. le Président de la République, le 7 novembre dernier à Brest, pour les années 1990-1995. Dans l'intervalle, la force atomique de dissuasion continuera de reposer pour l'essentiel sur les cinq sous-marins nucléaires de la première génération dont nous disposons, dont les deux derniers ne sont pas encore en service.

On admet qu'il faut constamment avoir deux SNLE à la mer, en patrouille, pour être en mesure de répondre instantanément à la menace.

Or, à partir de 1982, le premier de ces sous-marins, le *Redoutable*, entrera en grand carénage. Un autre des sous-marins sera immobilisé en refonte complète, pour addition du nouveau système d'armes, le M. 4 à ogives multiples. Notre force océanique stratégique ne disposera donc pas de plus de trois sous-marins disponibles pendant de très longs intervalles. Il n'est pas possible, avec cet effectif, d'avoir l'assurance absolue que l'on pourra constamment avoir deux SNLE en patrouille. Il n'y a aucune marge de sécurité contre les accidents.

M. le ministre de la défense vient de nous dire qu'il était faux de soutenir que nous ne serions pas capables de mettre actuellement en permanence à la mer deux SNLE.

**M. Yvon Bourges, ministre de la défense.** Ils y sont !

**M. Raymond Bourguine.** Nous devons donc lui demander pour nous rassurer, notamment concernant l'avenir, un exposé clair et complet sur le programme de refonte des sous-marins nucléaires, un échéancier établi de telle façon que nous puissions nous rendre compte de la disponibilité effective et permanente à la mer de deux sous-marins de sécurité, notamment entre les années 1982 et 1990.

M. le ministre de la défense a également déclaré à l'Assemblée nationale : « C'est volontairement qu'en temps de paix nous n'avons pas en permanence à la mer à long terme deux SNLE. Non pas que nous n'en ayons pas la capacité, mais parce que nous avons adopté un certain rythme pour la durée des patrouilles de nos équipages. Certes, nous qui retrouvons chaque jour notre foyer et notre famille, il est facile de dire : les sous-marins n'ont qu'à rester quinze jours de plus en mer ».

Ce n'est pas ce que nous disons. Nous disons, monsieur le ministre, que vous devez veiller à ce que les sous-marins de sécurité soient dotés d'un nombre suffisant d'équipages en rotation. Il faut environ 135 officiers et marins pour un sous-marin nucléaire. On estime qu'il faut trois équipages pour deux sous-marins.

**M. Yvon Bourges, ministre de la défense.** Quatre !

**M. Raymond Bourguine.** Si, en raison de la pénibilité du service, il apparaît qu'il faille deux équipages par sous-marin, il est, je crois, de la responsabilité du Gouvernement de le prévoir et de l'organiser, pour que les sous-marins puissent rester quinze jours de plus en mer.

**M. Yvon Bourges, ministre de la défense.** C'est le cas, monsieur Bourguine.

**M. Raymond Bourguine.** Monsieur le ministre, vous avez dit à l'Assemblée que vous avez réduit la durée des patrouilles par commodité.

**M. Yvon Bourges, ministre de la défense.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le sénateur ?

**M. Raymond Bourguine.** Je vous en prie, monsieur le ministre.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Yvon Bourges, ministre de la défense.** Chaque sous-marin, dès à présent, a deux équipages, l'un dit bleu, l'autre dit rouge. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous avons l'aptitude à maintenir deux sous-marins en permanence à la mer, dès maintenant, et cela ne sera jamais remis en cause, je vous le confirme.

**M. Raymond Bourguine.** Vous en avez l'aptitude, monsieur le ministre, mais vous ne le faites pas par humanité.

**M. Yvon Bourges, ministre de la défense.** Cela dépend des périodes, monsieur Bourguine. En ce moment, il y en a deux.

**M. Raymond Bourguine.** En ce moment... Mais je me fonde sur votre déclaration à l'Assemblée nationale selon laquelle, par humanité, par souci de préserver les équipages, vous ne les maintenez pas constamment à la mer. Votre effort doit porter vers la constitution d'équipages supplémentaires, de façon que les sous-marins soient effectivement constamment à la mer, car nous ne pouvons pas — et c'est le point de départ de mon propos — savoir quand l'agression aura lieu.

Nous vivons dans un monde extrêmement incertain. Brusquement, la paix éclate. Nous l'avons vu avec M. Sadate. Donc, un matin, la paix éclate. Vous pourriez avoir le phénomène contraire : la guerre éclate de façon extrêmement soudaine, d'autant plus soudaine qu'avec la guerre atomique, la soudaineté est un effet terrorisant qui est certainement un des facteurs de la décision.

La vraie question est de savoir combien coûterait un tel effort. Il est infime, même si — et cela rejoint le vrai problème de la marine — humainement, il est probablement beaucoup plus difficile à résoudre pour vous.

Si un ou deux équipages supplémentaires pour les sous-marins représentent financièrement très peu de chose, il est vrai que, s'agissant de personnels d'élite, se posent des problèmes de recrutement dans une marine qui doit, pour pouvoir fournir et former ces équipages de haute qualité, être elle-même suffisamment nombreuse et entraînée pour pouvoir opérer une sélection.

J'en reviens au sixième sous-marin nucléaire lanceur d'engins de la première génération. Je ne comprends pas la raison financière du refus obstiné opposé par le Gouvernement à la création de ce sous-marin, non plus d'ailleurs, que la raison du retard car, en fait, la décision est tardive.

En effet, quel est le coût d'un tel sous-marin ? Il a été dit au cours du débat qu'il en coûterait, en étalant sa fabrication sur sept ans, 200 millions de francs par an, c'est-à-dire 1 400 millions de francs. Cela a été dit à l'Assemblée nationale, mais je ne pense pas que ce chiffre soit exact car selon moi, d'après mes renseignements, le chiffre réel est nettement plus élevé, de l'ordre de 2 500 millions de francs, à quoi il faut ajouter un système d'armes qui coûte également 2 500 millions de francs.

Même si vous acceptez le chiffre de 5 ou 6 milliards de francs par sous-marin, le supplément de dépenses que représente le sixième sous-marin nucléaire lanceur d'engins de la première génération est, sur sept ans, de près de 700 millions de francs par an. Cela représente 2 p. 100 du budget d'armement en autorisations de programme. Un budget qui serait rigide au point de ne pas pouvoir supporter un glissement de 2 p. 100 au profit de ce que l'on continue d'admettre — que nous admettons tous — comme étant la priorité des priorités, est un budget paralytique.

On s'est beaucoup félicité du relatif redressement du budget de la défense et je m'en félicite également. Je pense que vous avez bien raison, monsieur le ministre, de vouloir le comparer constamment non pas au budget, car le budget général de l'Etat

est sujet à des conjonctures en hausse ou en baisse qui ne doivent pas affecter la politique de défense, mais, à juste titre, au produit intérieur brut, et vous vous êtes fixé comme objectif d'atteindre 3,75 p. 100.

Vous avez tout à fait raison ; je pense cependant que le rythme d'accélération vers ce niveau est extrêmement lent. Si votre budget se situait aujourd'hui à 3,75 p. 100 du produit intérieur brut, nous aurions un budget de défense de 79 milliards de francs, c'est-à-dire de 12 milliards supérieur au chiffre actuel. Ces 79 milliards de francs, bien entendu, vous me direz — et vous auriez raison — qu'ils ne sont pas immédiatement nécessaires, car il faut faire les études et créer les installations avant de lancer les fabrications. Cependant, une évolution plus rapide vers ce chiffre me paraît nécessaire ; elle est, en tout cas, dans nos moyens.

Je me permettrai de rappeler au Sénat qu'au mois de janvier dernier, la seule réduction de 2,4 p. 100 de la TVA a été un cadeau de 8 500 millions de francs à la consommation, que je me permettrai de considérer, à titre personnel, comme inflationniste.

Par conséquent, l'effort militaire que je vous demande est un effort qui me paraît tout à fait supportable par notre pays.

Incontestablement, cet effort doit être accru du fait que les superpuissances se dotent actuellement de nouveaux systèmes d'armes qui risquent fort de frapper de caducité nos armes actuelles : les satellites militaires, les systèmes nouveaux de détection, les missiles de croisière. Notre pays peut et doit relever le défi de l'imagination.

Les Français, pour survivre, doivent rester des inventeurs et y consacrer l'argent nécessaire. Bref la défense est une affaire de volonté. Elle suppose l'acceptation éventuelle du sacrifice suprême. Elle présuppose donc l'acceptation immédiate du petit sacrifice qu'est le sacrifice financier. Il est vrai qu'il faut un budget de l'Etat en équilibre, qu'il faut une économie en expansion. Mais il est vrai aussi que la prospérité ne sert à rien si ce n'est à attirer les convoitises lorsqu'elle n'est pas en sécurité.

Il n'y a du reste pas de défense nationale possible à 50 p. 100. La défense de la patrie doit être le fait de tous les Français. La patrie n'est pas un ballon de football électoral ; il faut nous réjouir que le parti communiste et que le parti socialiste aient adopté le principe de la force de dissuasion nucléaire, même si leurs vues sur les modalités d'emploi sont différentes des nôtres, lesquelles ne sont d'ailleurs pas identiques les unes aux autres.

L'important est que le principe de défense nucléaire soit unanimement accepté. De cette unanimité, le Gouvernement, me semble-t-il, doit profiter pour accélérer la révision en hausse du budget de la défense ; ce qui est fait pour 1978 est de ce point de vue, à mon sens, tout à fait insuffisant. Il faut aller beaucoup plus loin.

A la vérité, le sixième sous-marin nucléaire lanceur d'engins de la première génération ne représente qu'un infime effort financier, nous l'avons vu, par rapport à l'impératif de sécurité. Son absence fait qu'à titre personnel, je dis bien à titre personnel, je ne voterai pas le budget qui vous est présenté. (*Applaudissements à droite et sur certaines travées du RPR.*)

**M. le président.** La parole est à M. Kauss.

**M. Paul Kauss.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intervention sera plus terre à terre que celle des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune. Je voudrais, en effet, profiter de l'occasion qui m'est donnée, dans le cadre de la discussion du budget de la défense, pour soulever un problème particulier qui concerne le logement des gendarmes et, plus précisément, les modalités de calcul des loyers payés par l'Etat aux collectivités locales au titre des bâtiments de gendarmerie qu'elles ont construits.

En introduction, je rappellerai que la charge du logement du personnel de la gendarmerie incombe à l'Etat, conformément aux dispositions de l'article 66 de la loi de finances du 31 mars 1931. Dans la réalité, cependant, et du fait de l'insuffisance des constructions entreprises par l'Etat dans ce domaine — cela a été relevé ce matin par mon collègue M. Lucien Gautier, rapporteur pour avis — de nombreux départements, voire des communes, sont amenés à prendre le relais en finançant la construction de tels équipements, soit par l'intermédiaire d'organismes d'HLM, soit par celui de sociétés d'économie mixte telles que, par exemple, dans mon département, la SIBAR, société immobilière du Bas-Rhin.

Le calcul des loyers se fondait naguère sur une circulaire du 22 décembre 1972 qui disposait que ces derniers seraient fixés compte tenu du coût des travaux et, exceptionnellement, de celui du terrain d'implantation. Il était, par ailleurs, spécifié que ce

coût prendrait en considération les dépenses réelles dûment justifiées, toutes dépenses de construction, de viabilité et d'honoraires confondus, dans la limite cependant de prix plafonds établis en unité-logement, incluant le logement proprement dit et la quote-part des locaux de service et techniques y correspondants. Le taux du loyer était fixé à l'époque sur les coûts ainsi définis à 6 p. 100 non révisable pour une durée de bail de quinze ans.

Entre temps, une instruction du Premier ministre aux préfets, en date du 30 juillet 1975, a remplacé la circulaire du 22 décembre 1972, que je viens de citer. Dans leurs principes généraux, les dispositions de cette circulaire sont cependant restées inchangées, sauf en ce qui concerne le taux qui passe de 6 à 7 p. 100.

Les inconvénients du système actuel, voire son caractère contraignant, résultent essentiellement de deux facteurs que je vais essayer d'analyser très brièvement.

En premier lieu, les organismes constructeurs, qui n'ont pas accès aux prêts HLM au taux réduit de 3,6 p. 100 sur quarante ans — c'est le cas des sociétés d'économie mixte telles que la SIBAR — financent les constructions par des emprunts à 10,2 p. 100 sur trente ans. Si l'on ajoute au taux d'amortissement financier le pourcentage pour frais de gestion et d'entretien, égal à 1,5 p. 100, le taux de rentabilité s'établit en coût réel à 12,33 p. 100.

En second lieu, les prix plafonds retenus pour le calcul du loyer de 7 p. 100 par la commission nationale des opérations immobilières et de l'architecture, en liaison avec le ministère de la défense — direction de la gendarmerie et de la justice militaire — sont actuellement de 166 000 francs par unité, sauf outre-mer et dans la région parisienne. Or il s'avère que le coût réel se situe, d'après les dernières adjudications dont j'ai eu à connaître, à plus de 250 000 francs, soit un chiffre de 50 p. 100 supérieur à celui qui est retenu par Paris. Si l'on pondère ce décalage au niveau du taux de 7 p. 100, ce dernier ne représente plus que 4,6 p. 100 de l'investissement, ce qui fait que la charge qui incombe finalement à la collectivité maître d'œuvre se situe à près de 8 p. 100.

Par ce mécanisme, l'Etat transfère pratiquement les deux tiers de la charge financière sur les organismes constructeurs de casernes de gendarmerie qui, eux, se retournent inévitablement vers les collectivités locales, départements ou communes, pour éponger les déficits. Cette situation ne peut se perpétuer et il conviendrait que l'Etat révisé, le plus rapidement possible, sa position dans ce domaine. Sans vouloir exclure totalement une participation des collectivités, qui très souvent d'ailleurs font l'apport des terrains d'implantation viabilisés, il faudrait plus équitablement répartir les charges d'amortissements. Pour cela, on peut imaginer que le loyer actuellement de 7 p. 100 soit calculé non plus sur des dépenses plafonnées, mais sur le coût réel des constructions, que le blocage des loyers sur quinze ans soit remplacé par une procédure de révision triennale suivant l'indice du prix de la construction, que les sociétés d'économie mixte soient autorisées, pour ce genre d'équipements, à contracter des prêts HLM à taux réduit sur quarante ans.

Si l'une ou l'autre de ces suggestions ou même l'ensemble du dispositif proposé pouvait être retenu, l'Etat éliminerait à peu de frais une situation préjudiciable aux finances des collectivités locales et contribuerait du même coup — je le pense, monsieur le ministre — à améliorer considérablement le rythme de construction des casernements nécessaires. (*Applaudissements sur les travées du RPR, de l'UCDP et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. d'Aillières.

**M. Michel d'Aillières.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les vingt budgets militaires que j'ai eu l'occasion d'étudier et de voter au Parlement m'ont permis de suivre la mise en place progressive de la politique de défense dont notre pays s'est doté depuis 1958, à l'instigation du général de Gaulle.

Cette politique, novatrice à l'époque, comportait comme volet essentiel une dissuasion nucléaire, mais aussi un système de forces conventionnelles modernes ; sa cohérence est incontestable, car pour dissuader un adversaire éventuel, un pays doit, certes, avoir les moyens de faire peser sur lui une menace valable, mais il doit aussi manifester la volonté nationale et être capable de faire face à toutes formes d'interventions.

C'est cette politique que les gouvernements de la V<sup>e</sup> République se sont efforcés de mettre en œuvre et qui nous permet d'avoir aujourd'hui, quoi qu'en disent certains, un système de défense crédible.

Je remarque d'ailleurs, pour m'en féliciter, que ceux qui, pendant des années, s'y opposaient farouchement et contestaient notamment les armements nucléaires, s'y sont aujourd'hui ralliés

et regrettent même avec nous l'insuffisance des crédits. De même, nous avons assisté à un certain revirement de l'opinion publique qui, dans sa majorité, reconnaît aujourd'hui la nécessité de la défense et accepte que la nation y consacre une part relativement importante de son budget.

Quant au désarmement, dont on parle souvent dans les instances internationales, je le considère, certes, comme une perspective séduisante, mais largement utopique, car il suppose un consensus peu vraisemblable dans la conjoncture actuelle. En tout cas, si les nations parvenaient un jour, dans une première étape, à stabiliser leurs forces, celles qui possèdent un certain niveau d'armement seraient certainement les mieux placées. C'est une raison de plus pour ne pas relâcher nos efforts en ce domaine.

La question que se posent avec nous beaucoup de nos concitoyens est de savoir si la France a vraiment les moyens de cette politique de défense. La réponse est selon moi positive, car nous y consacrons un effort financier inférieur à celui des autres nations modernes, et les objectifs proposés par la loi de programmation pour 1982 — 20 p. 100 du budget, 4 p. 100 du produit national brut — sont raisonnables. Mais il faut être conscient du fait que ces pourcentages constituent, dans la conjoncture actuelle, un maximum et qu'il importe, par des choix judicieux, d'utiliser de la meilleure façon les crédits consacrés à la défense.

Tel est le but de la programmation réclamée par le Parlement et proposée, l'année dernière, par le Gouvernement qui a établi une liste des missions à remplir et des objectifs à atteindre; aussi, est-ce dans cette perspective que nous devons surtout examiner le budget qui nous est présenté.

Celui-ci inspire, me semble-t-il, un certain nombre de remarques.

Première remarque : le budget militaire pour 1978 est en augmentation par rapport au précédent, puisqu'il passe de 16 à 17 p. 100 du budget général. Mais il ne faut pas attacher trop d'importance à cette comparaison, car le budget de l'Etat peut varier d'une année à l'autre en fonction d'éléments imprévus; on l'a vu l'année dernière avec la sécheresse. Plus intéressant apparaît être le rapport avec le produit national brut dont nous enregistrons avec satisfaction une progression, bien qu'elle soit modeste.

Nous vous demandons, monsieur le ministre, de nous assurer que cette progression se poursuivra, si Dieu et les électeurs vous prêtent vie, dans le prochain budget. (*Sourires.*)

Deuxième remarque : les années précédentes, nous regrettons l'augmentation des crédits de fonctionnement au détriment des dépenses d'équipement; cette situation s'expliquait par la nécessité d'améliorer la condition militaire. Cette année, nous enregistrons un certain renversement de tendance, mais on peut craindre que cette évolution ne se poursuive pas, car il est possible que le taux d'augmentation des rémunérations ne soit pas aussi modéré.

Nous souhaitons, là aussi, monsieur le ministre, que vous puissiez prendre en considération les préoccupations légitimes que vous ont présentés les associations de retraités.

D'autre part, dans la recherche des économies que vous comptez mettre en œuvre, nous souhaiterions savoir quelles sont celles que vous comptez réaliser par les réformes mises en œuvre dans l'armée de terre.

Troisième remarque : le budget de 1978 ne permet pas de dire que la programmation n'est pas respectée, mais, ayant été le rapporteur de ce texte à l'Assemblée nationale — M. Genton l'avait rapporté ici même — je répéterai que ces programmes constituent un minimum et qu'ils devront être révisés en 1979, comme cela est d'ailleurs prévu.

Quatrième remarque : que faut-il penser des critiques qui sont formulées sur l'évolution de notre politique de défense et dont certaines, je n'hésite pas à le dire, me semblent relever davantage de procès d'intention ?

La France, disent certains, relâcherait ses efforts en ce qui concerne les armements nucléaires, parce que les crédits consacrés à cette section auraient ralenti leur croissance. En fait, ils dépassent légèrement les prévisions de la loi d'objectifs en permettant la mise au point des engins à têtes multiples — M4 — le remplacement des missiles du plateau d'Albion par les S3 plus performants, le développement de l'engin air-sol moyenne portée et l'équipement du cinquième régiment Pluton.

Une telle assertion ne me paraît donc pas justifiée, et les rapporteurs, notamment notre collègue Genton, l'ont fort pertinemment démontré.

La dissuasion demeure le fondement de notre défense, mais certains points méritent réflexion.

Tout d'abord, le sixième sous-marin nucléaire lanceur d'engins, que je vous conseille, monsieur le ministre, d'appeler « L'Introuvable » au lieu de « L'Invincible », a déjà fait couler beaucoup d'encre et de salive. J'ai déjà eu l'occasion de dire que sa construction me paraissait nécessaire dans les meilleurs délais pour qu'il puisse entrer en service dans les années 85, d'autant que l'arrêt de la série et son éventuelle reprise poseraient de très graves problèmes aux arsenaux, comme j'ai eu l'occasion de m'en rendre personnellement compte en effectuant récemment une tournée de ces établissements.

Aussi, je pense que si la décision de construction du sixième sous-marin nucléaire lanceur d'engins est difficile à prendre aujourd'hui, il faut l'envisager dès que possible en la coordonnant avec la mise au point du système d'armes. Mais je ne me reconnais pas la compétence pour décider s'il doit être le dernier d'une première série ou le premier d'une seconde génération.

Une inquiétude plus fondée, me semble-t-il, se manifeste aussi en ce qui concerne la marine. Si le tonnage actuel est encore satisfaisant, beaucoup de bâtiments sont anciens et leur remplacement s'impose si nous voulons conserver le potentiel nécessaire à un pays qui possède 3 000 kilomètres de côtes et dont 75 p. 100 des importations parviennent par voie maritime, sans parler de la surveillance des nouvelles zones, mission dont je rappelle après vous, monsieur le ministre, qu'elle n'incombe pas à la seule marine nationale, mais aussi à d'autres administrations, comme les douanes qui viennent de commander trente vedettes.

En outre, la rénovation de notre flotte doit tenir compte, dans une certaine mesure, de la situation de nos établissements industriels publics et privés, qui n'est pas brillante et dépend beaucoup trop largement d'exportations de plus en plus aléatoires.

Le programme des constructions navales devra certainement être revu lors de la mise à jour de la programmation, en 1979, et nous vous demandons d'en tenir compte.

Mes amis et moi, nous ne partageons pas le point de vue des partisans du « tout ou rien », qui confient la défense du pays à la seule dissuasion nucléaire mise en œuvre par quelques techniciens. Nous pensons que cette défense ne peut être valable que si tous les Français se sentent concernés. C'est pour cela que nous souhaitons le maintien du service militaire, sans doute perfectible, et la modernisation des forces conventionnelles.

Nous attachons beaucoup d'importance aux possibilités dont disposent les unités pour assurer l'instruction et les activités opérationnelles, car elles conditionnent la valeur et le moral de ceux qui servent dans nos armées, et nous suivrons attentivement l'exécution des programmes de construction de matériel concernant l'armée de terre, notamment pour l'artillerie et la défense antiaérienne, ainsi que pour l'armée de l'air, qui doit disposer au minimum, je le répète, d'une capacité opérationnelle de 400 à 500 avions de combat.

Ce budget, a-t-on dit, est un des meilleurs possibles dans la conjoncture actuelle; aussi peut-on s'étonner des polémiques qu'il a soulevées jusqu'à présent. Nous partageons, mes amis et moi, ce point de vue et c'est pourquoi nous l'approuverons, comme nous approuvons la politique de défense de notre pays, qui a été redéfinie par la loi de programmation et dont je voudrais rappeler les objectifs essentiels : garantir l'intégrité du territoire national et la liberté des Français; participer librement à la défense de l'Europe, dans le respect de nos engagements atlantiques, et sans qu'il soit question d'un retour à une intégration quelconque; contribuer hors d'Europe à la sécurité des pays tiers auxquels nous sommes liés par des accords; enfin, protéger, sur mer, nos intérêts et nos approvisionnements.

Je crois qu'il est utile, mes chers collègues, de se souvenir des objectifs de notre défense.

Mais nous serons, monsieur le ministre, particulièrement vigilants sur la réalisation des objectifs et des programmes définis par le Gouvernement et votés par le Parlement, car nous estimons qu'ils sont à notre portée, surtout si vous continuez d'étudier les moyens de réduire les dépenses de fonctionnement.

Pour nous, respectueux d'une tradition militaire qui a écrit les plus belles pages de notre histoire, un pays ne peut avoir une réelle politique d'indépendance et de dignité s'il n'accepte de donner les moyens nécessaires à sa défense et, à ceux qui ont l'honneur de l'assurer, la place qui leur revient au sein de la nation. (*Applaudissements à droite ainsi que sur plusieurs travées du RPR et de l'UCDP.*)

**M. le président.** La parole est à M. Palmero.

**M. Francis Palmero.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, voilà quelques mois, certains ont cru pouvoir mettre en cause l'action de la gendarmerie et ternir son

image. Heureusement, dans le même temps, nous avons eu la satisfaction de connaître un sondage d'opinion qui a révélé le profond attachement des Français à l'égard des quelque 78 000 gendarmes d'active ou auxiliaires du contingent.

En effet, 85 p. 100 des personnes consultées ont manifesté leur bonne opinion, appréciant dans l'ordre : le sens de la discipline, l'honnêteté, la conscience et l'efficacité de la gendarmerie.

Bien qu'il s'agisse d'une arme plusieurs fois centenaire, 56 p. 100 des Français souhaitent tout de même en savoir davantage, tant il est vrai qu'au fil des ans cette arme s'est profondément transformée. Aujourd'hui, la diversité de ses quatre cents missions de sécurité, de secours et d'assistance exigeait des effectifs supérieurs.

Nous sommes loin du nombre de créations prévues par la loi de programmation. Là où il faudrait 1 500 postes nouveaux, vous n'obtenez, respectivement, en 1978, que 400 gendarmes d'active et 100 auxiliaires.

Une première réflexion vient à l'esprit : pourquoi ne pas augmenter plus considérablement le nombre des auxiliaires qui proviennent du contingent, ce qui aurait le mérite de ne pas alourdir le budget ? Cette politique pourrait offrir un débouché aux effectifs dont l'armée ne saurait que faire.

De plus, la formation acquise et la vocation suscitée incitent souvent les jeunes à faire carrière dans l'armée. L'importance des effectifs est liée à la durée du travail. Or le gendarme est certainement, avec cinquante heures par semaine, le Français qui travaille le plus. On ne pourra encore longtemps exiger de tels sacrifices incompatibles avec une vie familiale normale.

Trop souvent encore, le gendarme, dont la mission première est d'être plus, particulièrement, désormais, dans les zones urbaines et suburbaines où on le réclame, est trop souvent accaparé par des tâches d'administration ou même de femme de ménage. Il faut le libérer, fût-ce en le remplaçant par du personnel civil, de ces tâches subalternes.

La question du logement demeure primordiale. La construction est déficitaire malgré le concours généreux des collectivités locales. Le nombre de logements prévu pour 1977 n'a pas été atteint et le chiffre de 1 260 logements en 1978 reste également inférieur aux prévisions de la loi de programmation, à savoir 1 560 par an, et alors que, nous le savons, il en reste plus de 20 000 à construire.

Le logement de fonction doit donc être amélioré, certes, mais il doit aussi se prolonger par des mesures favorables à l'accès à la propriété. Le décret du 27 juillet 1977 ne permet pas aux gendarmes de bénéficier facilement, durant leur temps d'activité, de prêts à des conditions favorables car leur acquisition est considérée comme une résidence secondaire.

La condition administrative des personnels est essentiellement liée à celle de l'ensemble des personnels des armées, mais nous voudrions simplement signaler que les personnels retraités sont encore loin de trouver dans ce budget la satisfaction de leurs revendications bien légitimes.

Je ne reviendrai pas sur les différents problèmes qui concernent les retraités puisqu'ils relèvent en partie de la fonction publique, et que nous avons pu les évoquer hier, dans le cadre du budget des charges communes, en présence du secrétaire d'Etat au budget, qui est le mieux placé pour nous entendre puisqu'il tient les cordons de la bourse.

Je tiens cependant à prendre acte de la réponse favorable qui m'a été faite jeudi dernier, par le Gouvernement, au sujet de la pension de réversion des veuves de fonctionnaires tués en service. Le secrétaire d'Etat aux finances a déclaré ici qu'une décision interviendrait dans le cadre du prochain collectif. Etant donné l'impact de cette mesure dans votre propre ministère vu le nombre de victimes que vous déplorez, puis-je vous demander d'intervenir pour que la générosité de l'Etat soit à la mesure du sacrifice total de ceux qui servent la nation ?

S'agissant de la gendarmerie, nous ne devons pas oublier, en effet, que de 1972 au mois d'août dernier, comme nous le rappelait notre rapporteur, on a compté 129 tués en service commandé et 5 877 blessés, dont 575 gendarmes, à la suite d'actes d'agression caractérisés.

Au moment où le prestige de l'uniforme n'impose plus le respect qu'il justifiait autrefois, il est indispensable de donner à la gendarmerie tous les moyens de défense nécessaires sur le plan matériel, certes, mais aussi sur le plan moral car, en définitive, au cours des cinq dernières années, un gendarme sur treize a été tué ou blessé. Cela vaut bien la reconnaissance de la nation. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Longequeue.

M. Louis Longequeue. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, notre débat d'aujourd'hui au Sénat a été précédé, à l'Assemblée nationale, voilà quelques jours, par une discussion d'une intensité exceptionnelle, qui fut marquée par deux événements.

D'abord, la commission de la défense de l'Assemblée nationale a rejeté les crédits d'équipement du budget, ce qui ne lui était jamais arrivé depuis le début de la V<sup>e</sup> République.

M. Yvon Bourges, ministre de la défense. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Louis Longequeue. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Yvon Bourges, ministre de la défense. L'année dernière, la commission de la défense de l'Assemblée nationale, à laquelle, je crois, vous apparteniez, avait déjà, en première lecture, rejeté les crédits d'équipement du ministère de la défense.

M. Louis Longequeue. Certes, mais elle n'était pas allée aussi loin dans son opposition que cette année, monsieur le ministre.

Ensuite, on a vu s'opposer au ministre, sur un ton parfois assez vif — plus vif que l'an dernier — avec une argumentation serrée, deux des meilleurs spécialistes que compte la majorité en matière de défense.

D'abord, M. Joël Le Theule, rapporteur spécial de la commission de la défense, qui fut, dès 1959, rapporteur de la première loi de programmation qui a fait de la dissuasion nucléaire le pilier de notre politique militaire. Depuis cette date, il n'a cessé de porter aux problèmes de défense un intérêt aussi passionné que documenté.

Avec lui, et dans le même sens, est intervenu, au moment du vote du budget à l'Assemblée nationale, un ancien Premier ministre, qui porta la force de dissuasion sur les fonts baptismaux en 1959 et 1960 et fut ensuite, pendant quatre ans, ministre de la défense : il s'agit de M. Michel Debré.

Ce soir là, permettez-moi de le dire, l'ancienneté de la préoccupation pour les problèmes militaires ne paraissent pas être du côté du Gouvernement. L'inquiétude de ce dernier fut assez forte pour que, dans la nuit du 18 au 19 novembre, le Premier ministre lui-même ait cru bon d'intervenir pour emporter la décision.

Le Gouvernement a, bien sûr, obtenu facilement un vote favorable de sa majorité, non sans quelques défections de poids, dont celles de deux anciens Premiers ministres et d'un ancien secrétaire d'Etat à la défense. Mais cette victoire ne change rien au fond du problème et ne doit pas empêcher le Sénat d'intervenir à son tour, en soulignant les insuffisances, les ambiguïtés et l'imprécision concernant l'avenir de votre politique militaire.

Les insuffisances de votre budget sont telles que, même lorsque des améliorations sont indéniables sur tel ou tel point, on a le sentiment que vous êtes sans cesse condamné à parer au plus pressé, à combler les brèches qui apparaissent.

Voici quelques exemples. Vous augmentez les crédits pour l'instruction des unités de l'armée de terre, mais les prévisions de la loi de programmation, déjà critiquables pour leur modestie, ne seront pas encore atteintes.

Le nombre d'heures de vol pour l'entraînement des pilotes reste à la limite du seuil de sécurité. On passe de 412 000 heures d'activité aérienne en 1977, à 432 000 pour 1978, mais elles s'élevaient à 505 000 heures en 1972.

Le retard des commandes de matériel majeurs pour l'armée de l'air représente pratiquement une année.

Il manque plus de 4 milliards d'autorisations de programme au budget de 1978 : un milliard fait défaut pour l'armée de terre ; le déficit est de 1 380 millions pour l'air ; celui de la marine est encore plus grave.

Je n'insiste pas sur ce point, tant les rapporteurs de la majorité, au Palais Bourbon, l'ont souligné : dans le cadre de l'enveloppe prévue les trois armées ne peuvent remplir les missions qui leur sont confiées.

J'insisterai davantage sur une autre insuffisance grave qui a été moins évoquée. Elle affecte les crédits du secrétariat général de la défense nationale.

M. Yvon Bourges, ministre de la défense. Il ne dépend pas de mon ministère !

M. Louis Longequeue. C'est exact, monsieur le ministre, mais leur étude, à mon sens, doit être liée à celle des crédits militaires pour que l'approche de la politique de défense soit globale et non pas seulement sectorielle.

Devant le Sénat, l'an dernier, M. Raymond Marcellin déclarait que les crédits du SGDN étaient « d'un montant beaucoup trop faible aussi bien pour la sécurité civile que pour l'indépendance du potentiel économique de la Nation ». Cette critique reste valable un an après.

Le produit intérieur brut français s'élèvera en 1978, à 1840 milliards de francs, le budget de l'Etat à 398 milliards, celui du ministère de la défense à 67 milliards. Le SGDN, quant à lui, ne disposera que d'un peu moins de 35 millions, dont la moitié environ pour le programme civil de défense.

Avec des autorisations de programme et des crédits de paiement à peine supérieurs à 17 millions de francs, ce programme ne représente que 4/10 000 du budget de l'Etat. Plus de 40 p. 100 de ces 17 millions de francs revenant au ministère de la défense, l'effort total de défense des ministères civils ne s'élève donc, en fait, qu'à un peu plus de 10 millions de francs.

Dix millions de francs, c'est la somme dont disposeront les ministères civils pour tout à la fois assurer l'alerte aux dangers aériens, l'alerte à la radioactivité, et développer l'information du public. Que pourra-t-on faire de sérieux ?

Peut-être avons-nous une politique militaire mais, avec les crédits que je viens de rappeler, nous n'avons pas de politique globale de défense.

Le 1<sup>er</sup> juin 1976, le Président de la République déclarait, devant l'Institut des hautes études de la défense nationale, que certains raisonnaient comme si, en cas de conflit se déroulant hors de l'espace national, celui-ci pourrait y rester étranger. Il dénonçait ce qu'il appelait l'irréalisme de cette attitude en soulignant que, dans l'hypothèse d'un tel conflit, il n'y aurait plus, en raison de la rapidité des moyens modernes de communication, qu'un espace unique de combat, et qu'en conséquence tous les modes de vie et de comportement seraient engagés dans la bataille ; d'où la nécessité d'y préparer les Français, par la mise en place d'une défense civile. En négligeant complètement celle-ci, le Gouvernement n'est-il pas en contradiction avec ses propres principes ?

La quasi-inexistence de la défense civile nous place, en outre, au-dessous du seuil minimum de crédibilité. En 1977, les auditeurs de l'Institut des hautes études de la défense nationale indiquaient que « la défense civile diminue la vulnérabilité de la Nation en cas d'agression et par conséquent conditionne la défense »

Or notre capacité de défense civile, pour une large part, reste infime. A un mois du début de l'année 1978, le plan de défense non militaire pour 1976-1980 ne semble toujours pas arrêté.

Telle est la situation. Elle n'est pas brillante. En 1968, le général de Gaulle avait décidé de consacrer un milliard de francs par an à la défense non militaire. Nous en sommes à 10 millions de francs... Et ce ne sont pas les crédits inscrits dans le prochain « collectif » qui changeront grand-chose.

J'en viens aux ambiguïtés du budget de la défense. Je vise là, essentiellement — et je ne suis pas le premier — l'affaire du sixième sous-marin nucléaire.

La construction de ce sixième sous-marin nucléaire lanceur d'engins a été décidée par le Président Pompidou et confirmée en conseil de défense le 10 octobre 1974, M. Giscard d'Estaing étant Président de la République.

En renvoyant à 1990-1995 sa construction, en arrêtant les travaux de l'arsenal de Cherbourg qui avait déjà consacré un million d'heures au sixième sous-marin, la majorité s'inflige à elle-même un démenti flagrant. Elle fait douter, en France et dans le monde, de sa volonté de maintenir à un niveau suffisant la dissuasion nucléaire dont elle a fait le pilier de sa politique de défense.

Vous venez d'affirmer de nouveau, il est vrai, monsieur le ministre, que, mis en chantier aujourd'hui, le sous-marin serait le dernier de la première génération. Les incertitudes technologiques qui pèsent sur la mise au point des engins à charge thermonucléaire et à têtes multiples interdiraient de fixer la date de construction de ce sixième sous-marin, dans la mesure où l'on désire que celui-ci soit une innovation, et non une suite. Mais cette argumentation est beaucoup trop générale pour constituer une réponse satisfaisante aux interrogations précises, pressantes, des divers rapporteurs des deux assemblées.

Aucune réponse n'a été apportée à la remarque de bons sens présentée en ces termes par M. Michel Debré : « Il ne faut pas abuser de la technique. Une nouvelle génération pour l'année 1990 serait meilleure, et une nouvelle génération pour l'année 2000 serait encore meilleure, et encore meilleure une nouvelle génération pour l'année 2010. Mais il appartient au politique de dire ce qu'il veut et de trancher. »

Aucune réponse satisfaisante non plus n'a été donnée à cette injonction d'un rapporteur de l'Assemblée nationale : « La cons-

truction pour 1985 d'un sous-marin lanceur d'engins équipé de M4 est la seule solution pour que nous ayons toujours deux SNLE en patrouille, et même de temps en temps trois. »

**M. Yvon Bourges, ministre de la défense.** Je l'ai dit tout à l'heure.

**M. Louis Longequeue.** Vous n'avez pas répondu avec suffisamment de précision, monsieur le ministre. N'avez-vous pas voulu, ou n'avez-vous pas pu, pour des raisons que le Parlement ne connaît pas, communiquer aux députés les informations auxquelles ils devraient avoir droit ? Peut-être le Sénat les obtiendrait-il aujourd'hui.

En effet, à partir du moment où vous vous abritez derrière les incertitudes technologiques pour justifier ce que vos amis de la majorité appellent une « dérive de notre politique de défense », il aurait été souhaitable d'être encore plus clair, sous peine de laisser s'accréditer les pires rumeurs sur l'aptitude de nos arsenaux et de nos ingénieurs à les surmonter.

Les parlementaires devraient avoir droit à cette vérité. Il ne me paraît pas bon que la politique de défense constitue un secteur réservé au conseil de défense et à certains parlementaires seulement.

Je terminerai sur ce point par une citation : « De toutes les choses », disait Thiers dans cette même enceinte, voilà plus d'un siècle, à l'occasion du vote d'un budget de la marine, « celles qui se passent le moins d'une forte volonté de la part du Gouvernement, d'une grande suite dans les idées, c'est la marine. »

Monsieur le ministre, la question que je vous pose est la suivante : vous avez partiellement répondu, mais voulez-vous vraiment une marine ? Nous n'avons reçu jusqu'ici, pour nous en convaincre, que des assurances verbales, telles celles de M. le Premier ministre au terme du débat à l'Assemblée nationale. Je le cite : « Pour que notre marine puisse jouer le rôle qui l'attend, il faudra examiner attentivement le problème de ses moyens et ce sera fait comme par le passé. »

Cette phrase de M. le Premier ministre a rassuré les membres de la majorité à l'Assemblée nationale puisqu'ils ont retiré leur amendement, mais vous comprendrez, monsieur le ministre, que l'opposition soit un peu plus exigeante.

Enfin, quel avenir prépare ce projet de budget ? Certes, le budget de la défense, selon la loi de programmation, doit atteindre, en 1982, 20 p. 100 du budget total. Mais, en 1982, c'est-à-dire au cours de la prochaine législature, on constatera également, si les choses continuent : pour l'armée de l'air, l'insuffisance de la défense sol-air ; pour l'armée de terre, l'inexistence à peu près totale de l'artillerie pour les divisions d'infanterie.

**M. Yvon Bourges, ministre de la défense.** Nous avons fait des progrès.

**M. Louis Longequeue.** Certainement, mais heureusement !

On constatera encore, pour la marine, une chute de tonnage considérable : 302 000 tonnes aujourd'hui, moins de 200 000 tonnes en 1982 ou 1983.

En d'autres termes, en dépit des efforts que vous avez déployés depuis trois ans et que je suis le premier à reconnaître, les perspectives d'avenir font apparaître une marine vidée d'une partie importante de sa substance, une aviation appauvrie même en appareils de transport, une armée de terre contrainte, année après année, de parer au plus pressé, se voyant imposer des matériels dont elle ne veut parfois pas, uniquement parce que les besoins de l'exportation sont considérés comme prioritaires.

Insuffisances et ambiguïtés du présent, dérive vers un avenir plus sombre encore, cela ne peut, monsieur le ministre, inciter le groupe socialiste du Sénat à accorder à votre budget un vote favorable. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Perron.

**M. Jean-Jacques Perron.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les activités d'entraînement et les manœuvres des armées sont pour la nation une exigence dont on ne saurait contester ni la nécessité ni l'opportunité sans faire montre d'irréalisme. Les impératifs de la défense nationale ne sont pas pour nous vides de sens.

Cependant, il ne saurait être question d'admettre que de telles activités portassent atteinte au droit au travail et au maintien des conditions d'existence d'une catégorie de travailleurs, et qu'en cas de préjudice particulièrement grave l'Etat se dérobat à son devoir de réparation et la collectivité nationale au principe de la solidarité. C'est pourquoi, monsieur le ministre, je souhaite avoir de votre part des réponses à mes interrogations et, si possible, un engagement.

Permettez-moi, en premier lieu, de vous rappeler les faits qui justifient aujourd'hui mon intervention.

Dans le cadre de manœuvres sur la côte de Provence, le commandement en chef pour la Méditerranée et le préfet maritime de la 3<sup>e</sup> région faisaient connaître par avis l'interdiction, dans la quasi-totalité de la rade d'Hyères, de toute navigation en raison d'exercices de dragage. Cette interdiction s'étendait également à toute pose de filet ou casier et à tout mouillage.

Les préparatifs à ces opérations et les manœuvres proprement dites devaient empêcher les pêcheurs professionnels de la rade d'exercer toute activité du 12 octobre au 4 novembre 1977.

Outre le fait que ces dispositions furent portées à la connaissance des intéressés soixante-douze heures après le début des opérations, l'interdiction d'évoluer dans la totalité de la rade empêcha les marins professionnels de travailler pendant près d'un mois. En signe de protestation, ils déposèrent leur rôle d'équipage auprès du syndicat des gens de mer.

Le manque à gagner fut, ainsi que l'on peut s'en douter, considérable.

En revanche, l'obligation de continuer à payer les impôts et taxes, les charges sociales et les annuités d'emprunts ne fut pas levée.

La situation matérielle des pêcheurs devint à ce point critique que j'ai dû, en qualité de premier magistrat de la ville, faire distribuer des colis de subsistance aux familles et mettre en place la gratuité totale des repas de cantine pour leurs enfants.

Ainsi que je vous l'exprimais au début de mon intervention, nul ne songe à mettre en cause l'intérêt des exercices de la marine nationale. Cependant, ce sur quoi je souhaite avoir une réponse formelle et précise de votre part, monsieur le ministre, porte sur les mesures que vous comptez prendre dans le cadre de votre budget pour indemniser de telles entraves à la liberté du travail et le préjudice matériel qui en est résulté.

J'ai lu dans le projet de budget qui nous est soumis, au titre des dépenses ordinaires de la section Marine et au chapitre 37-81 du titre III, « moyens des armes et services », que figurait un crédit prévisionnel de 320 000 francs pour « dommages consécutifs à des événements de mer, réquisitions ».

Je pense, monsieur le ministre, que vous ne contesterez ni la nécessité d'indemniser le préjudice subi par les marins-pêcheurs en raison des exercices de la marine nationale, et ce pour toutes nos côtes, ni celle de prévoir une réparation pour les travailleurs de la mer de la rade d'Hyères, et encore moins l'opportunité de voir dans ce poste budgétaire le chapitre adapté à ce type d'indemnisation, car dommages il y a bien eu, et dus à des événements de mer sans contestation possible.

Je souhaite donc, monsieur le ministre, obtenir de vous une double réponse.

Premièrement, je vous demande de bien vouloir me dire quelles mesures vous êtes disposé à prendre à l'avenir pour veiller à ce qu'une compensation automatique soit prévue, dans le cadre d'une réglementation définitive et permanente, afin que, les mêmes événements se produisant à nouveau, un grave préjudice matériel ne reste pas sans réparation.

Deuxièmement, dans le cas d'espèce des marins hyérois, je vous serais reconnaissant de bien vouloir exhorter les autorités préfectorales maritimes et toute autre instance compétente à prendre le plus rapidement possible les dispositions nécessaires au versement de cette indemnisation en recevant les responsables locaux des professionnels.

Je vous signale à ce propos que M. le préfet, en réponse à mon intervention, m'a signalé, par lettre en date du 21 novembre, qu'il vous avait adressé un dossier complet faisant mention des protestations des pêcheurs professionnels ainsi que de ses observations personnelles.

Lorsque des conditions climatiques défavorables — sécheresse, précipitations excessives — mettent en péril le revenu des agriculteurs, nul ne pense à mettre en cause le principe du secours qui doit être consenti par la collectivité nationale. Que serait-ce si des chars ou tout autre catégorie d'engins évoluaient sur des terres agricoles pendant une période d'ensemencement ou de récolte ? Ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, que les espaces maritimes soient pour les marins-pêcheurs des champs tout aussi nourriciers ?

N'oublions pas, monsieur le ministre, que la pêche constitue, chez nous, une activité économique primordiale, mais menacée : menacée par la concurrence internationale, menacée par le gigantisme de certaines flottes étrangères. Aujourd'hui où priorité est donnée aux travailleurs manuels, catégorie professionnelle au sein de laquelle il convient de ne pas omettre la place tenue par les marins-pêcheurs, faut-il que la marine nationale chargée

de la défense du pays se pose, même d'une manière occasionnelle, en responsable du chômage qui menace une corporation qui a déjà bien du mal à survivre en raison, notamment de l'augmentation des charges, du prix du carburant et de l'endettement croissant hélas ! nécessaire pour acquérir un matériel, fût-il modeste ?

De la réponse que vous apporterez à cette double et grave interrogation dépendent non seulement le maintien des conditions d'existence normale de très nombreuses familles, mais encore la mesure de la sincérité du Gouvernement en matière de promotion des travailleurs manuels, promotion affichée de manière si éclatante depuis quelques mois. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Yvon Bourges, ministre de la défense.** Monsieur le président, l'heure tourne et je sais que le Sénat doit encore examiner aujourd'hui le budget de l'industrie. J'ai déjà répondu de manière quasi exhaustive aux questions évoquées dans les différentes interventions que nous avons entendues et qui avaient trait, globalement, aux aspects généraux de la politique de défense. C'est pourquoi je n'évoquerai que trois questions particulières.

M. Kauss a parlé du financement des logements de la gendarmerie. Je reconnais que cela pose un problème. Je tiens, à cette occasion, à rendre hommage à l'effort accompli par les collectivités locales.

M. Kauss a également présenté une intéressante suggestion. Je l'ai notée. Je vais l'examiner avec M. le ministre de l'économie et des finances.

Je dois dire à M. Longuequeue qu'il sera certainement rassuré en relisant les propos que j'ai tenus tout à l'heure à la tribune : ils me paraissent répondre pleinement aux principales préoccupations qu'il a exprimées quant à l'état des forces et quant à la politique de dissuasion nucléaire.

J'ai noté les préoccupations de M. Perron ; je lui adresserai prochainement une réponse écrite.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant le ministère de la défense et figurant aux articles 37, 38 et 38 bis.

### Article 37.

**M. le président.** « Art. 37. — I. — Il est ouvert au ministre de la défense, pour 1978, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 3 755 000 000 F et applicables au titre III « Moyens des armes et services ».

« II. — Il est ouvert au ministre de la défense, pour 1978, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des crédits s'élevant à la somme de 3 521 643 600 F et applicables au titre III « Moyens des armes et services ».

La parole est à M. Max Lejeune.

**M. Max Lejeune.** Je veux, à l'occasion de la discussion de ce budget, attirer votre attention, monsieur le ministre, mes chers collègues, sur des aspects de la vie militaire qui peuvent sembler mineurs à certains, mais que je considère, personnellement, comme révélateurs d'une tendance que j'estime regrettable.

Notre armée doit-elle vivre dans une semi-clandestinité ? En dehors de la parade du 14 juillet, de l'apparition de contingents militaires aux yeux du public le 8 mai ou le 11 novembre, des rares manœuvres en campagnes et des allées et venues de quelques officiers esseulés aux alentours du 231, boulevard Saint-Germain, et de la rue Saint-Dominique, on ne voit plus les militaires en uniforme.

La tenue civile semble être maintenant de rigueur. Il n'est pourtant pas loin le temps où, au village, familles et jeunes camarades attendaient le retour à la maison du fils en uniforme, où sa photographie rejoignait sur la commode celle de la famille, au-dessous du certificat d'études primaires et de la croix de guerre du grand-père !

Futilités que tout cela ? Je ne le pense pas. Porter l'uniforme, dans une république démocratique, n'est pas une servitude : c'est l'affirmation du premier devoir dû à la collectivité nationale et rempli par l'homme jeune.

Pour ma part, je regrette — et je regretterai toujours — cette incitation à l'abandon de l'uniforme. Le changement est souhaitable dans notre vie à l'encontre de ce qui est injuste ou de

ce qui est mauvais. Mais tout n'est pas à changer dans les règlements et les traditions, conclusions de décennies de vie et d'épreuves militaires.

Autrefois, on savait, au village ou dans le quartier de la ville, qui n'avait pas accompli son service militaire; la curiosité pouvait s'enquérir des raisons de cette exemption.

Monsieur le ministre, vous vous êtes engagé, devant notre commission, à nous indiquer la répartition par catégories sociales des exemptés du service militaire. Il était urgent de le faire. Nous souhaitons et nous espérons que les jeunes hommes qui, souvent, veulent assumer des responsabilités dans la vie administrative, aux postes les plus hauts de l'économie, voire de la politique, n'échappent pas facilement l'obligation militaire qu'assument largement ouvriers, employés, artisans et paysans.

Je veux également que vous répondiez à la crainte répandue dans l'armée de terre et parmi ses anciens : la condamnation du képi. On a trop parlé à la commission de son remplacement par une casquette.

Ma question peut faire naître des sourires, mais je sais qu'il y a près de trente ans, quand ma signature a rendu à Saint-Cyr sa tenue traditionnelle sous le casaco, une immense satisfaction a couru dans l'armée qui retrouvait sa tradition.

Le peuple qui a fait son devoir est beaucoup plus sensible qu'on ne le pense à tout ce qui a pour lui valeur de symbole et rappelle le souvenir d'époques de courage et de sacrifice.

La nation reste fière de ses fils sous les armes, ainsi qu'on s'exprimait aux temps de la République naissante.

Monsieur le ministre, vous avez la responsabilité majeure des conditions matérielles de notre défense nationale; songez donc que pour qu'il y ait une défense nationale et pour que cette défense nationale soit opérationnelle, il faut un climat d'adhésion, un climat moral favorable dans la nation. Songez donc que le respect de certaines traditions et l'égalité de tous devant l'obligation militaire sont également nécessaires. *(Applaudissements.)*

**M. Yvon Bourges, ministre de la défense.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Yvon Bourges, ministre de la défense.** M. Max Lejeune, sait, comme le Sénat, combien je partage ses sentiments et ses préoccupations. Il a tout à fait raison de souligner l'importance qu'il faut attacher à l'instauration de contacts plus fréquents, réguliers et approfondis, entre nos armées et la nation. Le port de l'uniforme dans nos rues et dans les lieux publics les favorise certainement.

A cet égard, vous savez que, sur mes instructions, le commandement, à tous les échelons, a développé, ces dernières années, les exercices, les manœuvres en terrain libre, les remises de fourragères sur les places publiques, les cérémonies, les opérations « portes ouvertes », les visites d'unités. Nous invitons régulièrement les élèves des écoles à visiter des établissements militaires. Tous ces efforts ont, je crois, déjà porté leurs fruits.

Depuis trois ans, chaque appelé, avant de partir au service, reçoit à son domicile une brochure intitulée « Français, voici votre armée », qui lui explique notre politique de défense, l'organisation de nos forces et la place qu'il pourra occuper dans nos unités.

Ces efforts vont dans le sens des préoccupations exprimées par M. Max Lejeune, auquel je veux ici répéter publiquement l'assurance, déjà donnée devant la commission des affaires étrangères et de la défense, que le Gouvernement a décidé le maintien du képi.

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des affaires sociales.

**M. Robert Schwint, président de la commission des affaires sociales.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, votre commission des affaires sociales m'a chargé d'intervenir à l'occasion de la discussion du budget de la défense sur deux points très particuliers : d'une part, l'attribution de la Légion d'honneur à titre posthume et, d'autre part, le bénéfice de la campagne double pour les fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord.

Ainsi que le rappelle régulièrement votre rapporteur pour avis lors de la discussion du budget des anciens combattants, la suppression des distinctions à titre posthume, notamment de la Légion d'honneur, est très mal ressentie par la totalité du monde ancien combattant.

Aussi, lorsque les pouvoirs publics ont estimé que la pratique de l'attribution de la légion d'honneur à titre posthume s'accordait mal avec le caractère de notre premier ordre national,

qui doit constituer l'élite vivante de la nation, votre commission s'est élevée, avec vigueur, contre une argumentation aussi spéculative et trop souvent développée pour refuser à des familles éprouvées l'hommage que leur doit la nation.

Compte tenu de la valeur du sacrifice suprême accepté par tant de Français, notamment au cours des deux guerres mondiales, le maintien des dispositions adoptées pour la première fois par décret du 1<sup>er</sup> octobre 1918 et abrogées par le Gouvernement en 1962 n'aurait certainement pas été désavoué par les créateurs de notre premier ordre national.

C'est pourquoi la commission des affaires sociales demande, monsieur le ministre, que l'on revienne sur ce qu'elle considère comme une illégalité qui fait purement et simplement disparaître ces attributions d'office considérées par les familles éprouvées comme une bien normale et bien modeste compensation.

Le deuxième point de mon intervention est relatif à l'octroi de la campagne double pour les fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord.

Je voudrais rappeler que la loi du 9 décembre 1974, dans son article premier, a reconnu la stricte égalité des combattants d'Afrique du Nord avec ceux des conflits antérieurs.

Toutefois, tous les droits attachés à ce titre de combattant n'ont pas été accordés. Ainsi, le bénéfice de la campagne double, qui a été reconnu aux fonctionnaires et assimilés anciens combattants des générations antérieures, n'a pas été reconnu à leurs camarades qui ont participé aux opérations d'Afrique du Nord. Cette situation apparaît comme totalement contraire aux dispositions inscrites dans la loi.

Qui s'oppose actuellement à cette stricte application de la volonté du législateur? Le ministère de la défense et le secrétariat d'Etat aux anciens combattants sont favorables à une telle mesure.

Il est temps qu'avec votre aide, monsieur le ministre, une solution équitable soit trouvée dans les meilleurs délais afin que la situation administrative des fonctionnaires cesse de subir un préjudice qui s'aggrave avec le temps.

Je serai heureux, monsieur le ministre, de connaître votre avis sur ces deux points. Je souhaite que satisfaction soit donnée à notre commission des affaires sociales qui, depuis plusieurs années déjà, appelle l'attention du Gouvernement sur cet aspect particulier du contentieux du monde ancien combattant. *(Applaudissements.)*

**M. Yvon Bourges, ministre de la défense.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Yvon Bourges, ministre de la défense.** Monsieur le président, les deux questions qui me sont posées ne relèvent pas de la compétence du ministère de la défense et ne paraissent pas devoir être discutées à l'occasion de son budget.

La première touche le code de la Légion d'honneur, c'est-à-dire qu'elle relève de la grande chancellerie — peut-être la discussion du budget de la Légion d'honneur sera-t-elle l'occasion d'éclairer le Sénat sur ce point!

La seconde question relève à la fois du secrétariat d'Etat aux anciens combattants et du secrétariat d'Etat à la fonction publique.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix l'article 37.

*(L'article 37 est adopté.)*

#### Article 38.

**M. le président.** « Art. 38. — I. — Il est ouvert au ministre de la défense, pour 1978, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des autorisations de programme ainsi réparties :

« Titre V. — Equipement : 34 295 200 000 F ;

« Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat : 122 800 000 F ;

« Total : 34 418 000 000 F.

« II. — Il est ouvert au ministre de la défense, pour 1978, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des crédits de paiement ainsi répartis :

« Titre V. — Equipement : 8 301 307 000 F ;

« Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat : 93 550 000 F ;

« Total : 8 394 857 000 F. » — *(Adopté.)*

**Article 38 bis.**

**M. le président.** « Art. 38 bis. — Le Gouvernement indiquera au Parlement, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1978, le montant équivalent aux charges transférées au ministère de la défense pour 1975 et 1976 et la prévision du montant de ces charges pour 1979 et 1980. »

Par amendement n° 143, le Gouvernement propose de supprimer cet article.

La parole est à M. le ministre.

**M. Yvon Bourges, ministre de la défense.** Monsieur le président, l'article 38 bis, qui a pour origine un amendement parlementaire adopté, en première lecture, par l'Assemblée nationale, demande au Gouvernement de communiquer au Parlement, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1978, des informations sur l'évolution des charges des pensions des personnels du ministère de la défense.

Il n'était pas nécessaire, semble-t-il, de faire un article de loi pour demander cette information.

Mon collègue le ministre délégué à l'économie et aux finances, dès le 25 novembre, a adressé au président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, au rapporteur général du budget, au président de la commission de la défense et aux rapporteurs du budget de la défense de cette assemblée, ainsi qu'au président et aux rapporteurs du Sénat, les informations souhaitées.

En 1975 et 1976, les pensions militaires figuraient au budget des charges communes, respectivement pour la somme de 8 083 millions de francs et de 9 376 millions de francs. En 1977, les crédits des pensions ont été transférés à chacun des budgets concernés — ce n'est donc pas une mesure particulière au ministère de la défense. Une somme de 9 390 millions de francs a été inscrite à ce titre, dans mon budget en 1977 et — comme l'ont signalé les rapporteurs spéciaux de la commission des finances — une somme de 13 037 millions de francs a été inscrite pour 1978. La prévision pour 1979 — cela ne saurait être un engagement ! — est de 15 418 millions de francs.

J'ajoute qu'après avoir donné ces indications, M. le ministre délégué à l'économie et aux finances précisait dans sa lettre : « Je rappelle enfin que la détermination des plafonds annuels du budget militaire dans le cadre de la loi de programmation se fait compte non tenu des crédits de pensions. » C'est une assurance qui est précieuse pour le Parlement.

Dans ces conditions, le Sénat voudra bien considérer que cet article 38 bis est désormais inutile et en voter la suppression.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission des finances ?

**M. Modeste Legouez, rapporteur spécial.** La commission accepte cet amendement.

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 143, accepté par la commission.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** L'article 38 bis est donc supprimé.

Nous allons examiner maintenant les crédits concernant le budget annexe des essences et figurant aux articles 40 et 41.

**Article 40.**

**M. le président.** « Services votés, 1 395 916 000 francs ». — (Adopté.)

**Article 41.**

**M. le président.** « Mesures nouvelles : autorisations de programme, 48 350 000 francs ». — (Adopté.)

« Crédits, 243 077 000 francs ». — (Adopté.)

Nous avons terminé l'examen des crédits concernant le ministère de la défense.

En attendant l'arrivée de M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, le Sénat voudra sans doute interrompre ses travaux pendant quelques minutes. (Assentiment.)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-huit heures cinq minutes, est reprise à dix-huit heures dix minutes.)

**M. le président.** La séance est reprise.

**Industrie, commerce et artisanat.****I. — INDUSTRIE**

**M. le président.** Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, I. — Industrie.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la présentation des crédits de l'industrie sous forme de budget de programmes permet, pour la première fois cette année, de mieux appréhender les moyens consacrés aux diverses actions financées par le budget de l'industrie. Il distingue vingt-trois groupes de programmes dont les dotations d'ampleur très inégale vont de 17 millions de francs à 3,5 milliards de francs.

Votre commission se félicite d'y trouver certaines informations sur les orientations de la politique gouvernementale en la matière. Celles-ci pourraient être utilement condensées dans un bref exposé des motifs placé en tête du fascicule « bleu » qui sert de support juridique aux délibérations parlementaires et au vote de la loi. Ceci permettrait de mieux en interpréter les chiffres.

Y compris ceux ouverts par les lois de finances rectificatives, les crédits de l'industrie se sont élevés à 6 312 millions de francs en 1976, 8 094 millions de francs en 1977 et 9 668 millions de francs sont demandés dans le présent projet de loi de finances ; 2 p. 100 de ceux-ci, soit 194 millions de francs, sont consacrés aux matières premières non énergétiques.

Dans le secteur de l'énergie, 69,8 p. 100, soit 6 750 millions de francs, vont essentiellement à la production charbonnière avec 3 500 millions de francs et le nucléaire avec 3 124 millions de francs.

Dans le secteur de l'industrie, iront 8,7 p. 100 des crédits, soit 839 800 000 francs, dont les trois quarts destinés à l'informatique ; 16 p. 100 des crédits, soit 1 539 millions de francs, sont consacrés à la recherche industrielle et à la technologie ; 3,5 p. 100 des crédits, enfin, soit 343 millions de francs, sont affectés aux programmes horizontaux.

Globalement, la dotation de 9 668 400 000 francs sera en progression de 8,7 p. 100 sur le total accordé en 1977 et si l'on ne tient pas compte du collectif de juin 1977, l'augmentation du projet de budget pour 1978 sera de 19,5 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale pour 1977.

Les autorisations de programme prévues au titre des dépenses en capital doivent passer de 3 133 millions de francs en 1977 à 3 456 millions de francs en 1978, soit une augmentation de 10,3 p. 100.

Les crédits inscrits dans le budget de l'industrie au titre des programmes d'action prioritaires du VII<sup>e</sup> Plan se montent à 563 300 000 francs en dépenses ordinaires — soit 8,8 p. 100 des dotations totales des titres III et IV — et à 579 500 000 francs en autorisations de programme — soit 16,8 p. 100 du total des autorisations inscrites aux titres V et VI. Ils relèvent de six programmes d'action prioritaires qui sont détaillés dans le rapport écrit.

Le budget des charges communes, les comptes spéciaux du Trésor et les taxes parafiscales apportent des ressources complémentaires aux activités industrielles sous la tutelle du ministre de l'industrie. Electricité de France et Gaz de France se voient ainsi allouer des fonds publics qui ne sont pas inscrits au budget de l'industrie.

De 1977 à 1978, les dotations en capital d'Electricité de France passeraient de 600 millions à 900 millions de francs, celles de Gaz de France de 320 millions à 300 millions de francs.

Quant aux prêts du Fonds de développement économique et social, ils resteraient plafonnés à un milliard de francs pour Electricité de France et progresseraient pour Gaz de France de 230 millions à 250 millions de francs.

Au total, Electricité de France bénéficierait de 1 900 millions de francs en 1978 contre 1 600 millions de francs en 1977, et Gaz de France de 550 millions de francs comme l'année précédente.

Dans les comptes spéciaux du Trésor, les autorisations de programme du Fonds de soutien aux hydrocarbures progressent, de 1977 à 1978, de 190 millions à 270 millions de francs, et les crédits de paiement de 160 millions à 245 millions de francs.

Le produit des taxes parafiscales concourant au financement d'activités relevant des compétences du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat est estimé à 1 124 millions de

francs en 1978. Les deux principales taxes sont celles qui sont perçues au profit de l'Institut français du pétrole, à hauteur de 260 millions de francs et du Fonds d'amortissement des charges d'électrification rurale pour 435 millions de francs. Les autres figurent dans le rapport écrit.

En 1978, les crédits demandés pour les Charbonnages de France et pour le Commissariat à l'énergie atomique représentent les deux tiers de ce budget. Les crédits du Centre national d'études spatiales et du Plan calcul absorbent, de leur côté, un cinquième du budget. Au total, ces quatre groupes de subventions se montent à 8,4 milliards de francs, soit 87 p. 100 du total des crédits de l'industrie.

La subvention de 3,5 milliards de francs aux Charbonnages de France est en augmentation de 6 p. 100 par rapport à 1977, crédits du collectif compris. Pour chacun des exercices précédents, des lois de finances rectificatives avaient dû majorer de 800 millions de francs les crédits initialement votés. Il est dès lors permis de se demander si le chiffre prévu pour 1978 est plus réaliste que ceux qui avaient été proposés, au Parlement dans les projets de lois de finances pour 1976 et pour 1977. La commission aimerait avoir des précisions à ce sujet, compte tenu de l'évolution apparente des objectifs en la matière.

Elle s'est, en outre, demandé avec notre excellent collègue M. Cluzel s'il valait mieux construire au Havre une centrale qui brûlerait du charbon importé ou, dans le centre de la France, une centrale utilisant le gisement de l'Aumance, ou encore s'il fallait conserver cette réserve pour des jours plus noirs.

Après avoir constaté que, si l'on fait abstraction de leur montant comparativement très limité, les crédits prévus pour les énergies nouvelles et les économies d'énergie sont, en pourcentage, en très net accroissement, mais qu'en valeur absolue l'augmentation n'est que de 14 millions de francs pour les énergies nouvelles et de 14,6 millions de francs pour les économies d'énergie alors que, pour le secteur nucléaire, l'augmentation est pratiquement de 400 millions de francs et pour le charbon de 200 millions de francs. Votre commission a estimé que cette disproportion méritait explication, lorsque l'on sait que des projets concernant la récupération des eaux chaudes et la construction d'un prototype de centrale solaire en grandeur industrielle n'ont pu être retenus par le ministre malgré l'intérêt qu'il leur porte, faute de disponibilités financières.

Les secteurs des industries agro-alimentaires, du papier, des poids lourds et des industries mécaniques et électriques ont paru à votre commission devoir retenir particulièrement l'attention du Gouvernement.

Sur le plan des principes, votre commission a relevé que des actions de grande ampleur financées sur les crédits du ministère de l'industrie ou relevant de sa tutelle s'étendent sur plusieurs années et, compte tenu de l'annualité du budget, ne sont jamais soumises dans leur ensemble à l'approbation du Parlement, tels les grands programmes du Commissariat à l'énergie atomique, le plan charbonnier, les programmes spatiaux, les investissements d'Electricité de France, les actions de restructuration de secteurs industriels, comme les secteurs de l'informatique ou de la sidérurgie.

Le vote annuel des crédits ne lui permet pas un véritable choix, puisqu'il porte souvent sur des opérations en cours, alors que, par les décisions qu'il prend ou les signatures qu'il donne, le Gouvernement engage, en fait, l'Etat pour plusieurs années.

Pour permettre au pouvoir exécutif de disposer ainsi des deniers publics, un vote préalable du Parlement serait cependant nécessaire. Tout en respectant le principe de l'annualité budgétaire, il serait possible à cette fin de recourir à deux procédures, soit le vote d'une loi-programme, soit le vote d'une loi approuvant un accord signé par le Gouvernement, par exemple un contrat de programme ou un contrat de croissance passé avec une entreprise publique ou privée ou un secteur industriel, dans une forme analogue à celle qui est employée pour les plans de développement économique et social.

La solution minimale serait l'instauration de débats d'orientation avant tout engagement définitif.

A titre d'exemple, votre commission s'étonne de la récente décision gouvernementale de réaliser sur le plan national un satellite d'observation de la terre et d'infléchir ainsi la politique suivie au cours des dernières années qui allait dans le sens d'une internationalisation de notre effort en matière spatiale, sans que le Parlement se soit prononcé, alors que les fonds publics vont se trouver engagés pour plusieurs années pour couvrir une dépense de l'ordre de 780 millions de francs.

Votre commission aimerait aussi savoir si des négociations seraient en cours pour l'établissement d'un contrat de programme entre le Gouvernement et les Charbonnages de France et si le Parlement va être consulté à ce sujet. Quoi qu'il en soit, elle s'est félicitée des engagements pris par vous-même, monsieur le minis-

tre, devant elle, en ce qui concerne la politique des contrats et elle vous serait reconnaissante de les confirmer devant le Sénat.

Le rythme de consommation de certains crédits est anormalement lent, en particulier les crédits d'études, les crédits pour les participations industrielles et les crédits pour l'aide à l'industrialisation des produits nouveaux et à l'adaptation des structures industrielles.

Le système des primes régionales à la création d'emplois mis en place au cours de l'été paraît souffrir de contraintes administratives excessives.

L'exposé liminaire de ces quelques considérations évitera de les répéter plus ou moins lors de l'analyse des crédits consacrés à chacun des programmes d'action du ministère.

Les programmes horizontaux recouvrent des besoins communs à tous les autres. Ils concernent l'administration générale, le traitement de l'informatique et les statistiques industrielles, la police technique des établissements industriels, l'enseignement et la formation.

Sur le premier point, il y a simplement à signaler qu'au titre des dépenses en capital, les autorisations de programme correspondent, à concurrence de 4 300 000 francs, à des travaux immobiliers et à concurrence de 3 400 000 à des études industrielles financées par le ministère.

Au 30 septembre 1977, le taux de consommation des dotations de ce dernier chapitre était seulement de 38 p. 100 pour les autorisations de programme et de 27 p. 100 pour les crédits de paiement.

Sur le second point, il y a lieu d'observer que, créé en 1974, le service du traitement de l'information et des statistiques industrielles a été partiellement décentralisé sur Caen en 1976. L'activité de ce service, qui a fortement augmenté en 1977 par rapport à 1976, doit se stabiliser en 1978 avec des effectifs de 349 personnes.

Comme il était prévu dans le budget précédent, l'année 1977 a été marquée par une reprise des enquêtes de branche qui ont porté sur le secteur des métaux. De telles enquêtes sont destinées à compléter l'enquête annuelle couvrant l'ensemble de l'industrie et touchant 35 000 à 38 000 entreprises. Le nombre des entreprises interrogées trimestriellement est plus limité, de 6 200 environ.

Si les crédits prévus pour ces deux sous-programmes sont seulement de 7 700 000 et de 40 100 000 francs, la surveillance technique des activités industrielles, qui constitue la troisième subdivision des programmes horizontaux, demande 167 300 000 francs.

Les actions dont il s'agit ici correspondent, pour l'essentiel, aux services extérieurs du ministère et également à certains services centraux relevant de la direction des mines, en particulier le service central de sûreté des installations nucléaires.

Les effectifs de ces services doivent passer de 1 841 en 1977 à 1 914 en 1978.

Les crédits d'équipement correspondent pour l'essentiel à des autorisations de programme accordées dans les années antérieures.

Avec le président Bonnefous, votre commission craint que les services chargés de veiller à la sûreté des installations nucléaires ne soient pas ainsi suffisamment dotés pour jouir d'une réelle et nécessaire autonomie par rapport aux organismes qu'ils contrôlent.

L'enseignement et la formation relèvent aussi des programmes horizontaux.

Les 42,9 millions de francs prévus à ce titre correspondent principalement pour 35,7 millions de francs aux crédits affectés aux écoles des mines et, pour le reste, c'est-à-dire pour 1,3 million de francs à la subvention à l'école supérieure d'électricité et pour 6,9 millions de francs à l'aide aux actions de formation des cadres de l'industrie.

Le moins doté des programmes, avec 194 629 000 francs, est celui des matières premières non énergétiques. Ses autorisations de programme s'élèvent à 68,9 millions de francs. Il s'y ajoute 39,5 millions de francs d'autres ressources.

Quatre groupes de programmes concernent les matières premières non énergétiques qu'il ne m'est malheureusement pas possible de développer, compte tenu du temps de parole qui est imparti.

Il s'agit des programmes de recherche scientifique menés par le bureau de recherches géologiques et minières, des programmes relatifs à la connaissance du sous-sol en France, des aides et incitations aux opérateurs. Ce groupe de programmes correspond aux crédits accordés au bureau de recherches géologiques et minières au titre des prospections minières qui sont passés de 5,3 millions de francs en 1976 à 13,3 millions de francs en 1977 et à 11,3 millions de francs en 1978. Bien qu'il s'y ajoute des revenus du portefeuille du bureau, ceux-ci ayant fortement décliné ces dernières années, passant de 25 millions de francs en

1976 à 15 600 000 francs en 1977, il est à craindre que ne se pose rapidement avec acuité le problème du maintien des activités correspondantes du bureau de recherches. Une meilleure connaissance du potentiel minier du sous-sol métropolitain est cependant hautement souhaitable, à tel point qu'en 1977, la région Rhône-Alpes et le département du Tarn l'ont estimé si urgente qu'ils y ont apporté leur concours.

Les crédits du plan cuivre et métaux spéciaux correspondent à des autorisations de programme qui, parties de 10 millions de francs en 1974, ont atteint 24 millions de francs en 1975, puis 30 millions de francs en 1976, 34,2 millions de francs en 1977. Les 36 millions de francs de 1978 doivent permettre la réduction de la dépendance en énergie et en matières premières recherchée par le programme d'action prioritaire.

Les crédits de formation et d'assistance technique aux pays en voie de développement relèvent, eux aussi, de ce programme. Ils sont passés de 2,4 millions de francs en 1976 à 18,4 millions de francs en 1977 et doivent atteindre 19,5 millions de francs d'autorisations de programme en 1978.

Des crédits de 2,4 millions de francs en 1976 et de 4,3 millions en 1977 ont été affectés aux actions de formation. Le centre d'études supérieures des matières premières est destiné à être l'interlocuteur unique des pays en voie de développement dans le domaine des formations géologiques et minières ; trois cycles d'études ont été ouverts, en octobre 1976, à Nancy et à Alès. L'école des mines de Paris, quant à elle, a apporté son concours aux écoles des mines de Rabat et organisé un séminaire d'économie minière ouvert aux responsables miniers étrangers.

En 1977 a débuté l'assistance technique sur le terrain pour la cartographie géologique, la prospection à grande échelle et les études techniques de valorisation de certains minerais.

Quant au stockage de précaution, un crédit de 250 millions de francs avait été ouvert en 1975 pour la constitution d'un stock de sécurité de matières premières minérales correspondant à deux mois de nos besoins d'importation. Aucun nouveau crédit n'a été demandé depuis lors.

En ce qui concerne les économies de matières premières, leur recyclage et leur substitution, les crédits demandés pour 1978 par la délégation aux économies de matières premières doivent être affectés à des actions concernant principalement le papier, les métaux, les matières plastiques et les déchets urbains et, enfin, des aides à la recherche et à l'innovation.

Le très important avis que va présenter dans un instant notre excellent collègue M. Pintat, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, dispense le rapporteur de la commission des finances d'un long développement sur les problèmes de l'énergie, sujet pourtant capital.

Trois types d'intervention correspondent au groupe de programmes consacré aux approvisionnements énergétiques.

L'aide à la prospection d'uranium est dotée de 25 millions de francs en 1977 et de 20 millions seulement en 1978. Cette nette diminution des dotations est liée à un retard dans l'utilisation des crédits tenant au fait que les textes réglementant la prospection de l'uranium n'ont été publiés qu'au milieu de l'année 1977.

Toutes les entreprises publiques ou privées ayant les capacités techniques et financières nécessaires ont vocation à bénéficier du régime d'aide à la prospection d'uranium.

Il est entendu qu'en contrepartie elles réserveront à la couverture des besoins nationaux leurs droits d'enlèvement sur les gisements découverts. Le taux maximum des aides a été fixé à 35 p. 100 avec possibilité, pour des cas exceptionnels, d'aides jusqu'à 50 p. 100. Ces aides seront remboursables en cas de succès.

L'organisation des importations charbonnières est confiée à l'association technique de l'importation charbonnière, qui ne nécessitera aucune dotation en 1978.

L'incitation à la recherche de nouvelles ressources d'hydrocarbures est financée sur le chapitre 3 du fonds de soutien aux hydrocarbures : en 1976, 100 millions de francs ont été utilisés, à raison de deux tiers pour la Compagnie française des pétroles et un tiers pour Elf-Aquitaine ; les crédits ouverts pour 1977 étaient de 90 millions de francs et les crédits demandés pour 1978 se montent à 95 millions de francs.

Concernant la recherche et la technologie pétrolières, le groupe de programmes ne donne lieu à aucune inscription de crédits dans le budget de l'industrie. Il correspond aux activités de l'institut français du pétrole assurées à raison de 260 millions de francs en 1967 par le produit de la taxe parafiscale et aux interventions financées au titre du programme d'exploration

et d'exploitation des grands fonds marins sur le chapitre 1<sup>er</sup> du fonds de soutien aux hydrocarbures doté de 175 millions de francs, au lieu de 100 millions de francs, en autorisations de programme et 150 millions de francs, au lieu de 70 millions de francs en 1977, en crédits de paiement.

Le groupe de programmes consacré à la recherche nucléaire et au développement de l'électricité primaire correspond presque exclusivement aux subventions au commissariat à l'énergie atomique. Il s'y ajoute toutefois les crédits destinés à la subvention aux aménagements hydro-électriques, qui ne concernent que l'aménagement des chutes du Rhin en coopération avec l'Allemagne.

Les crédits consacrés aux sources nouvelles d'énergie s'élèveraient pour l'énergie solaire à 16 millions de francs en crédits de paiement et 24 millions de francs en autorisations de programme, contre 12 en 1976.

Hors budget de l'industrie, le secrétariat d'Etat à la recherche contribue aux recherches sur l'énergie solaire pour un montant de l'ordre de 20 à 25 millions de francs, en autorisations de programme. En outre, 8 millions de francs sont inscrits à ce titre dans le budget de la coopération.

Par les expériences entreprises, on sait maintenant que l'utilisation de l'énergie solaire nécessite un surinvestissement qui est très vite rentabilisé. Ces considérations sont valables pour l'eau chaude sanitaire et industrielle et, bien entendu, pour l'eau chaude qui serait utilisable pour des installations telles que des piscines.

Les crédits pour la géothermie s'élèveraient à 22 500 000 francs en crédits de paiement et à 37 500 000 francs en autorisations de programme. Les actions menées dans ce domaine ont pour objectif un parc de 120 000 logements utilisant cette source d'énergie en 1980. Ce programme accuse un sérieux retard.

Les actions en faveur des économies d'énergie confiées à l'agence pour les économies d'énergie ont été soutenues grâce à des crédits de fonctionnement et à des crédits de paiement passés, au total de 37 500 000 francs en 1976 à 54 150 000 francs en 1977 et portés à 68 800 000 francs.

Hors budget de l'industrie, le produit de la taxe sur les surconsommations de fuel lourd — 110 500 000 francs en 1977 — fait également partie des moyens financiers affectés aux programmes d'économie d'énergie. Mais ce système doit être remplacé en 1978 par un système d'encadrement des consommations de toutes énergies par les gros consommateurs.

L'ensemble des actions de l'agence a permis de réaliser au cours de l'année 1976 des économies de l'ordre de 13 millions de tonnes d'équivalent-pétrole, après correction tenant compte des variations des conditions climatiques et de l'activité économique, ce qui représente pour la balance commerciale un gain de 6 milliards de francs.

La politique industrielle mérite une attention particulière, alors que la production plafonne globalement en volume, certains secteurs étant particulièrement touchés, et que le niveau des stocks s'est relevé de près d'un tiers en un an.

L'interdépendance des secteurs industriels, la très grande variété des structures, l'importance de la sous-traitance rendent difficile la présentation logique de l'action gouvernementale.

La priorité donnée dans l'impulsion publique aux industries de pointe, sans s'émousser, est complétée par une vigilance accrue à l'égard des secteurs de base et des petites unités de production.

Le nucléaire, l'informatique, l'espace ont absorbé des crédits considérables pour assurer l'indépendance de notre pays dans ces domaines.

A la fin de 1976, le groupe du commissariat à l'énergie atomique comptabilisait 32 426 millions de francs de capitaux permanents, dont 82,83 p. 100 provenaient du financement public.

Les crédits demandés, au titre de l'année 1978, pour le commissariat à l'énergie atomique, sont désormais ventilés entre les dépenses ordinaires et les dépenses en capital, comme l'avait demandé le Sénat en application de la loi.

Les dépenses figurant au titre III concernent le personnel et les matières consommables courantes. Les crédits correspondants passent, au total, de 1 788 millions de francs en 1977 à 1 911 millions de francs en 1978, soit une augmentation de 6,9 p. 100.

Les hausses de rémunérations à intervenir étant incluses dans les majorations de crédits proposées, celles-ci ont certainement été calculées très strictement. Sans entrer dans le détail de l'évolution passée et prévisible des effectifs du groupe, il convient de noter que ceux-ci s'élèvent actuellement à 27 851 personnes.

Les dotations demandées pour les dépenses en capital s'élèvent à 1 135 600 000 francs en autorisations de programme, soit une augmentation de 14,1 p. 100 par rapport à 1977 et les crédits de paiement demandés se montent à 1 155 600 000 francs, en augmentation de 24,9 p. 100.

Du côté des autorisations de programme, le principal facteur d'augmentation est dû au surcoût de la centrale *Superphénix* à concurrence de 100 millions. La progression des autorisations de programme pour les activités de recherche est limitée quant à elle à 4 p. 100, ce qui ne peut être que temporaire.

Si l'on excepte les emprunts souscrits auprès du fonds de développement économique et social entre 1956 et 1965, à concurrence de 1 215 500 000 francs, pour le financement de divers programmes industriels, ce n'est qu'en 1971 que des autorisations d'emprunt figurent à nouveau dans les moyens de financement accordés au commissariat à l'énergie atomique pour l'équilibre général de ses comptes. Elles se sont élevées globalement, depuis 1973, à 994 millions, dont la mobilisation a été effectuée au fur et à mesure de l'exécution des programmes correspondants, ce qui entraînera leur épuisement en fin d'année 1977.

De 1975 à 1976, l'évolution du chiffre d'affaires réalisé par les filiales et sous-filiales du commissariat révèle, à travers une vive croissance d'ensemble, une progression plus vive encore des activités réalisées à l'extérieur du groupe : le chiffre d'affaires total passe, en effet, de 2 244 millions de francs à 3 545 millions de francs, soit une progression de 58 p. 100, cependant que le chiffre d'affaires hors groupe passe de 1 267 millions de francs à 2 065 millions de francs, soit une croissance de 63 p. 100.

Les investissements de ces filiales, en 1976, se sont élevés, au total, à 2 883 millions de francs, dont 2 476 millions dans le secteur de l'enrichissement et 306 millions dans ceux des mines et des retraitements. Il convient sans doute de rappeler brièvement que ces filiales sont : la compagnie générale des matières nucléaires, la Compagnie internationale des services en informatique et Technicatome, mais, là encore, le temps ne me permet pas de développer sur les activités de ces filiales.

La place tenue par la France dans le marché international de l'uranium et l'équipement nucléaire a également retenu l'attention de votre commission, qui vous fait part de ses constatations dans le rapport écrit.

Un second secteur de pointe où notre indépendance a été recherchée est celui de l'informatique. Les autorisations de programme demandées au titre du plan calcul doivent passer de 643 millions de francs en 1977 à 613 millions en 1978, portant le total des crédits demandés depuis 1975 à 3 355 millions de francs.

L'aide apportée par l'Etat en vue de développer et restructurer l'industrie informatique demandera 500 800 000 francs en 1978 contre 578 millions de francs en 1977. Elle doit permettre d'assurer notamment le versement de la troisième annuité de subvention à la Compagnie internationale pour l'informatique - Honeywell-Bull, soit 265 millions de francs, et la souscription à l'augmentation de capital de cette même société, à raison de 35 millions de francs. Une provision pour insuffisance de commandes de 60 millions de francs ne paraît pas devoir être nécessaire et pourrait alors recevoir une autre affectation.

Dans le domaine de la grande informatique, la société a réalisé en 1976 et en 1977 des objectifs fixés pour son premier exercice d'activité, notamment en ce qui concerne le chiffre d'affaires, la rentabilité, les livraisons au service public, et la définition de produits futurs compatibles avec les matériels antérieurement livrés par la Compagnie internationale pour l'informatique et la compagnie Honeywell-Bull.

Pour le premier exercice de la convention, c'est-à-dire la période du 15 mars 1976 au 14 mars 1977, les commandes du secteur public ont été conformes aux engagements pris par le Gouvernement. Il en sera vraisemblablement de même pour la seconde période, ce dont le Sénat ne peut que se féliciter, car il s'était beaucoup inquiété de l'évolution de cette compagnie.

Il convient toutefois de noter qu'une part notable des achats publics concerne le matériel de péri-informatique : les sociétés françaises de mini-informatique, qui bénéficient par ailleurs du plan sectoriel de la péri-informatique, sont donc concurrencées par la Compagnie internationale pour l'informatique - Honeywell-Bull. L'utilisation des deniers publics ne semble pas parfaitement rationnelle en ce domaine.

Contrairement à ce qui a pu être écrit et qui avait inquiété votre rapporteur, le président directeur général de la Compagnie internationale pour l'informatique - Honeywell-Bull, en réponse à une lettre de votre rapporteur, a précisé que sa société n'aban-

donnait aucunement aux firmes américaines la construction des grands ordinateurs et qu'elle avait toute liberté pour décider sa politique de produits.

L'objectif essentiel du plan pré-informatique est de limiter le déficit de la balance commerciale du secteur à 2 500 millions de francs en 1980, pour l'annuler avant 1985 en concluant avec diverses sociétés des contrats de croissance susceptibles d'encourager les entreprises du secteur à réaliser une expansion ambitieuse.

Déjà, les pouvoirs publics et le groupe Thomson avaient signé, en juin 1976, une convention portant sur le développement de la mini-informatique au sein de la société européenne de mini-informatique et de systèmes, dans le cadre des opérations de restructuration de l'ancienne Compagnie internationale pour l'informatique.

L'exécution du plan sera étroitement contrôlée ; les aides reçues et leur remboursement éventuel seront modulés en fonction du degré de réalisation des objectifs fixés.

Les contrats déjà notifiés correspondent à un montant global d'aide de l'Etat de 111 millions de francs hors taxe répartis sur les exercices budgétaires 1976 à 1979.

En matière de composants et de circuits intégrés, sur l'urgence de la production desquels en France votre commission avait attiré l'attention du Gouvernement, celui-ci a décidé, le 23 mai 1977, de mettre en place un plan de développement des circuits intégrés en France.

L'ensemble de l'effort représentera un coût annuel global de 120 millions de francs.

Le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat a, d'autre part, précisé, le 20 septembre 1977, les orientations de son département dans le domaine de l'utilisation de l'informatique. Il pense notamment créer un centre national d'expérimentation et d'application de l'informatique à partir de l'expérience pilote interministérielle, et favoriser l'information des petites et moyennes entreprises qui représenteront, en 1985, 25 p. 100 de la dépense informatique, en s'appuyant sur deux structures : un observatoire sur l'informatisation des moyens et petits utilisateurs qui prendra la forme d'une association nationale pour favoriser l'informatique, et la mise en place d'animateurs de l'informatique régionale chargés d'aider les petites et moyennes entreprises lors de leur informatisation et de créer des liens entre la politique nationale et les politiques régionales.

Le programme spatial concerne le troisième secteur de pointe dans lequel l'indépendance de notre pays a été recherchée.

Après leur forte croissance de 31,8 p. 100 l'année dernière, les subventions au centre national d'études spatiales augmenteront de 7,8 p. 100 en 1978, passant de 1 064 millions de francs de crédits de paiement en 1977 à 1 147 millions de francs en 1978.

La part des crédits consacrés à la coopération multilatérale continue d'augmenter comme lors des années antérieures : cette part représentera 75,8 p. 100 des autorisations de programme en 1978 contre 50 p. 100 en 1975 environ.

Outre les crédits inscrits au ministère de l'industrie, le centre national d'études spatiales recevra des contributions d'autres ministères, d'un montant total de 154 millions de francs pour le financement du programme du lanceur *Ariane*.

Le centre dispose enfin de ressources propres — 90 millions de francs en 1978 contre 73 millions de francs en 1977 — qui correspondent, pour l'essentiel, à la participation de l'agence spatiale européenne au financement du centre spatial guyanais.

Les principales activités du centre national d'études spatiales en 1976-1977 sont retracées dans le rapport écrit.

Il convient toutefois de noter la décision, prise par le conseil des ministres du 27 septembre 1977, de réaliser, au plan national, un satellite d'observation de la terre.

Il est regrettable que le Parlement n'ait pas été consulté à ce sujet, car ce projet entraînera certainement d'importantes dépenses, échelonnées sur plusieurs années.

L'année 1978 sera marquée par une nouvelle décroissance des coûts du fonctionnement général du centre national d'études spatiales et de la mise en œuvre de ses moyens lourds concrétisant l'effort mené ces dernières années par l'établissement pour réaliser des économies et aussi pour faire prendre en charge à l'Europe une plus grande part du coût des moyens nationaux mis à la disposition de l'agence spatiale européenne, à moins évidemment que la réalisation du satellite national ne renverse cette tendance.

Le centre national pour l'exploitation des océans, dont le ministre de l'industrie est aussi le tuteur, est l'un des organismes les plus qualifiés pour permettre à notre pays d'acquérir la maîtrise des problèmes océaniques, voire des richesses marines et sous-marines.

Les autorisations de programme demandées pour 1978 sont très voisines de celles votées pour les exercices précédents, soit 137,8 millions de francs, mais les crédits de paiement, qui avaient fortement décliné l'année dernière, sont passés à 181,8 millions de francs ; ils restent cependant inférieurs de 9,7 millions de francs à ceux de 1976.

Cette évolution peut faire craindre que le centre national pour l'exploitation des océans n'éprouve des difficultés à maintenir ses équipements qui risquent d'être frappés d'obsolescence avant d'avoir rendu tous les services espérés d'eux lorsque des crédits importants leur furent consacrés.

L'activité des bâtiments s'est réduite depuis 1976. Le navire *Nadir* reste inactif onze mois sur douze ; la bouée-laboratoire *Borha* sera désarmée en 1978 et aucun crédit n'est prévu pour la base océanologique de Méditerranée.

Le principal problème que votre commission souhaiterait voir résoudre est celui de la coordination de la recherche française en la matière.

En effet, l'absence de contrôle effectif des budgets consacrés par les autres organismes à ce secteur soulève de sérieuses difficultés. Certes, la structure nouvelle du Centre et le Conseil de la recherche océanologique devraient permettre d'obtenir une certaine amélioration. Mais il n'en reste pas moins vrai que, jusqu'à présent, les procédures en œuvre n'ont pas permis au Centre, d'une part, de vérifier la suite donnée aux avis formulés sur les demandes budgétaires des organismes de la sous-enveloppe « Océanologie » ni, d'autre part, d'avoir une connaissance précise de l'affectation des crédits alloués à ceux-ci.

Cette situation est d'autant moins justifiée qu'une preuve éclatante de la qualité des activités poursuivies par le Centre vient d'être donnée par la parfaite réalisation de l'opération Janus IV, terminée le 29 octobre, qui a permis à six plongeurs d'atteindre des profondeurs records. Cette expérience de travail sous-marin en eau profonde, d'une durée de deux semaines, était organisée conjointement avec le Centre national pour l'exploitation des océans, par le groupe d'intervention sous la mer de la marine nationale, par la compagnie maritime d'expertise et par le groupe ELF-Aquitaine.

Un juste hommage doit être rendu aux courageux plongeurs et aux organisateurs de cette opération, comme au ministre qui a suivi l'opération.

Le groupe de programmes consacrés à la technologie et à l'innovation comprend les crédits de différents services. Le total des crédits de paiement sera, pour 1978, de 204 800 000 francs.

Dans les dépenses ordinaires, on notera la création de six emplois à l'Institut de la recherche d'informatique et d'automatique. Le détail des actions poursuivies figure dans le rapport écrit.

Votre commission se doit de signaler, en le regrettant, qu'au 30 septembre 1977 le taux de consommation des autorisations de programme soit seulement de 19 p. 100 et celui des crédits de paiement de 31 p. 100.

La politique industrielle se traduit également dans des programmes d'actions sectorielles en cours d'exécution : machine-outil, chaussure, péri-informatique, textile, imprimerie de labeur, instrumentation scientifique et médicale, véhicules industriels.

De nouveaux programmes sont en préparation pour les secteurs du matériel de travaux publics, du matériel ferroviaire, du coton, du machinisme agricole, des composants, de la pâte à papier et du carton, des engrais. Chacun d'entre nous dans cette assemblée sait combien des problèmes urgents existent dans ces différentes branches.

Les groupes de programmes intéressant la politique industrielle sont au nombre de quatre : outre l'informatique, 203 300 000 francs leur sont affectés ; leur répartition est détaillée dans mon rapport écrit. On y notera que, pour la petite et moyenne industrie, les crédits de paiement passent de 13 millions de francs à 17 650 000 francs et les autorisations de programme de 14 600 000 francs à 25 500 000 francs.

La situation de ce chapitre, sur lequel sont imputées les dotations de l'Institut de développement industriel et certaines interventions du comité interministériel pour l'amélioration des structures industrielles, suscite la perplexité. En effet, les reports des exercices antérieurs, en 1977, se montent à 163 millions de francs en autorisations de programme et à 200 millions de francs en crédits de paiement. Au 30 septembre 1977, le taux de consommation des dotations restait très faible : 19 p. 100 pour les autorisations de programme et 34 p. 100 pour les crédits de paiement. Votre commission des finances a souligné l'inconvénient d'une telle méthode.

Un transfert de 50 millions de francs à l'Institut de développement industriel devait intervenir avant la fin de l'année.

Il convient de noter particulièrement que les crédits destinés à l'adaptation des structures industrielles, portés de 42 millions de francs en 1977 à 52 millions de francs en 1978, sont utilisés pour les secteurs et entreprises en difficultés par le moyen de rapprochements d'entreprises ou de consolidations financières, les dossiers correspondant étant instruits dans le cadre du comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles. En 1976, 134 dossiers intéressant près de 60 000 emplois avaient été retenus.

Au 30 septembre 1977 le taux de consommation des crédits du chapitre d'aide à l'industrialisation des produits nouveaux était seulement de 25 p. 100 pour les autorisations de programme et de 29 p. 100 pour les crédits de paiement. Là non plus, votre commission ne comprend pas ce retard.

Les crédits destinés aux actions diverses ont pour objet d'assurer la présence du ministère dans les régions et de faciliter la mise en œuvre d'opérations d'intérêt local pour un montant de 8 500 000 francs d'autorisations de programme en 1978 contre 10 millions de francs en 1977.

Les crédits prévus dans le budget de l'industrie en faveur de la petite et moyenne industrie relèvent, eux aussi, d'un programme d'action prioritaire. Ils ne constituent pas la totalité, loin de là, des aides publiques attribuées à des petites et moyennes industries. Il ne s'agit que des aides correspondant à des procédures spécifiques à ce secteur.

Les aides à la création d'entreprises nouvelles, qui sont récapitulées dans le rapport écrit et auxquelles s'ajoute le dispositif de primes octroyées par les établissements publics régionaux ont également retenu l'attention de votre commission.

L'octroi de ces aides doit impérativement tenir compte des difficultés qu'éprouvent les futurs chefs d'entreprises à franchir les obstacles administratifs que rencontrent toujours les dossiers en France. En effet, les intéressés ne peuvent eux-mêmes assumer les frais de conseillers juridiques et comptables, au risque d'y engloutir des sommes supérieures à la prime qui pourrait leur être allouée.

Les mêmes observations peuvent être faites pour les conditions de l'octroi de l'aide au financement des entreprises.

L'aide à la gestion, l'aide à l'exportation sont des actions qui, grâce au concours des chambres de commerce et d'industrie et du centre français de commerce extérieur, peuvent se révéler très bénéfiques.

Les mesures prises en faveur de la sous-traitance et de l'accès de ces entreprises aux marchés publics sont généralement positives. L'accès de ces entreprises aux marchés publics sont également positifs.

**M. le président.** Monsieur le rapporteur, la commission des finances a proposé une organisation du débat et je vous demande de vous y conformer.

**M. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial.** J'en ai presque terminé, monsieur le président. Je vous prie de m'excuser, mais la matière est extrêmement riche.

L'aide de l'Etat à l'industrie sidérurgique fera l'objet des dernières observations de ce rapport établi après que la commission des finances a été éclairée par l'audition de M. de Larosière, directeur du Trésor, et de M. Camous, chef de la mission de contrôle des industries sidérurgiques, sur les modalités des prêts accordés par le fonds de développement économique et social aux entreprises sidérurgiques.

Les concours financiers apportés par l'Etat à cette industrie depuis 1965 ont été octroyés dans le cadre de trois opérations distinctes et successives sur lesquelles je n'insisterai pas car elles figurent dans le rapport écrit et je ne veux pas abuser du temps du Sénat.

Je rappellerai simplement que la décision de construire l'usine de Fos a été prise en 1969, à une époque où la progression estimée de la consommation de tôles minces faisait penser à une saturation rapide des moyens de production existants. L'usine a été mise en service en 1974. Sa capacité de production annuelle est de 3 millions et demi de tonnes. Elle emploie actuellement 6 500 personnes, dont environ 2 000 sidérurgistes venus de Lorraine.

A la fin de 1976, l'endettement cumulé de l'ensemble des sociétés sidérurgiques à l'égard de l'Etat atteignait 6 900 millions de francs, représentant environ 20 p. 100 de l'endettement total à terme. Celui-ci atteint actuellement 39 milliards de francs, soit 115 p. 100 du chiffre d'affaires, alors qu'il n'est que de 16 p. 100 de ce chiffre d'affaires en Allemagne.

Certaines difficultés sur le plan de la productivité et de la compétitivité de notre appareil de production placent la France dans une situation défavorable par rapport aux industries concurrentes. Un plan de réorganisation a été de nouveau mis au

point avec l'Etat ; il comporte à la fois des mesures financières et des mesures structurelles ainsi que des mesures sociales spécifiques.

Afin d'éviter dans la mesure du possible le recours au licenciement, un dispositif particulier a été mis en place par voie contractuelle après négociations entre les partenaires sociaux ; ce dispositif repose sur un mécanisme de préretraite, dont le financement fait intervenir en particulier des fonds publics et des fonds communautaires.

Après avoir pris connaissance des caractéristiques des protocoles passés entre l'Etat et les deux groupes Usinor et Sacilor, qui sont retracés dans le rapport écrit, et après un large débat, la plupart des membres de votre commission ont estimé qu'il serait vraisemblablement opportun de limiter quelque peu les sommes consacrées aux investissements de modernisation dans la sidérurgie, de façon à faire un plus grand effort en faveur des opérations de reconversion et de diversification.

Sous réserve des diverses observations qui ont été formulées au cours de ce rapport, votre commission dans sa majorité propose au Sénat d'adopter les crédits du ministère de l'industrie. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Francisque Collomb, rapporteur pour avis.

**M. Francisque Collomb, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (Industrie).** Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, comme l'ont rappelé la plupart des intervenants au cours du récent débat sur l'énergie, la multiplication par quatre du prix des produits énergétiques, pour les deux tiers importés, nous impose une lourde facture en devises.

Mais, on l'oublie peut-être trop souvent, la hausse de nombreuses matières premières et de certaines denrées alimentaires, telles que le café, pèse aussi lourdement sur notre balance des paiements.

Il incombe essentiellement à notre industrie de compenser les achats extérieurs en raison du solde très médiocre de nos échanges agro-alimentaires dont on ne doit pas attendre une amélioration sensible, du moins à court terme.

Des pays tels que le Japon, plus démunis encore que nous au plan énergétique et dont le sol ne peut nourrir la population, nous montrent qu'il est cependant possible de remédier à ces handicaps par des ventes de machines et de produits manufacturés, en particulier, aux nations récemment enrichies par leurs ventes d'hydrocarbures. Mais cela nécessite à la fois des structures industrielles puissantes et un appareil commercial beaucoup plus important encore que le nôtre, et il nous reste, sur ce point, un effort important à faire malgré les progrès incontestables que nous avons réalisés dans ce domaine depuis vingt ans.

C'est à ce prix que nous pouvons espérer maintenir l'emploi au plus haut niveau possible et soutenir notre monnaie.

Mais cet effort, s'il suppose une action coordonnée des pouvoirs publics, du patronat et des syndicats, au plan technique et financier, ne pourra se développer que dans un certain climat de compréhension. Or force nous est de constater que le développement industriel se heurte, dans notre pays, à de nombreux obstacles psychologiques dont les principaux sont la répugnance écologique à accepter des implantations d'usines ou de centrales électriques et le manque de mobilité de la main-d'œuvre.

Ces observations faites, comment se présente, aujourd'hui, la situation ? De façon générale, on peut dire que l'année 1976 s'est traduite par une certaine reprise, notamment des secteurs les plus touchés par la sévère dépression enregistrée en 1975. Toutefois, si les secteurs liés à la transformation et à l'équipement et les biens intermédiaires ont bénéficié d'une reprise de la consommation, les activités de base, telles que l'extraction des minerais et métaux, la sidérurgie et le bâtiment, ne sont pas sorties de leur marasme.

La situation n'a que peu évolué cette année, l'amélioration enregistrée au second trimestre n'ayant pas eu de prolongement.

Dans ce climat, qui reste médiocre, seules se détachent en définitive l'industrie automobile, qui améliore encore ses excellentes performances de 1976, et certaines branches de la mécanique et de la chimie.

Comme je l'ai déjà indiqué, la sidérurgie continue à poser un problème particulièrement grave, tant en raison des effectifs importants qu'elle emploie que du fait qu'elle constitue l'activité de base de certaines régions telles que la Lorraine.

Les causes de cette situation sont à la fois extérieures et intérieures.

Sur le plan mondial, la récession économique pèse sur les ventes d'acier au moment même où une vive concurrence se développe, opposant de nouveaux producteurs — Espagne, Italie, pays de l'Est, Extrême-Orient, etc. — aux sidérurgistes traditionnels.

En conséquence, les prix s'effondrent et les marchés se ferment.

Mais, il faut aussi le souligner, la France apparaît moins armée que ses concurrents pour faire face à cette situation. Une partie de ses moyens sont vétustes ou mal adaptés aux besoins. On a créé, en effet, des installations ultra-modernes à Dunkerque et à Fos, dont la capacité ne peut être pleinement employée, en négligeant de rénover l'outil essentiel qui se trouve en Lorraine. De plus, la sidérurgie lourde est trop souvent coupée des industries de transformation principalement implantées dans la région parisienne, le Nord ou la région lyonnaise.

Pour cet ensemble de raisons, on constate à la fois une détérioration sensible de nos échanges extérieurs, alors que nous étions traditionnellement plus vendeurs qu'acheteurs, et un endettement considérable de la branche dépassant même son chiffre d'affaires.

Conscient que la profession ne pourrait seule faire face à ces difficultés, le Gouvernement a apporté à la sidérurgie une aide financière massive qui représente actuellement plus de 20 p. 100 de la dette de cette activité, soit plus de 10 milliards de francs.

Pour l'avenir, nous ignorons le montant des prêts qui seront nécessaires et il est certain que leur montant devra être élevé puisqu'on estime à 24 milliards de francs le montant des investissements à entreprendre d'ici à 1980. Nous aimerions que le Gouvernement nous précise sur ce point le volume et la nature de son intervention, ainsi que les conditions dans lesquelles l'emploi des fonds sera contrôlé.

Nous souhaiterions également connaître l'action menée par le Gouvernement, seul ou en liaison avec la Communauté, pour obtenir une limitation des productions et un contingentement des exportations d'acier.

Au sujet de l'industrie automobile, nos observations seront limitées en raison de la bonne marche de ce secteur.

Nous notons cependant que si la commercialisation des véhicules légers s'avère satisfaisante, il n'en est pas de même pour les véhicules industriels pour lesquels nos fabrications ne couvrent que 58 p. 100 du marché intérieur.

Par ailleurs, nous demandons instamment au Gouvernement de faire en sorte que le regroupement de Saviem et de Berliet dans le cadre de la Régie Renault ne se traduise pas par la concentration à Paris des activités de recherche et de commercialisation, au détriment de la région lyonnaise où ne seraient plus réalisées que les tâches élémentaires. Ce serait, à notre avis, tourner le dos à un salutaire décentralisation industrielle.

Je me permets, en outre, de regretter une fois de plus l'absence des représentants de nos grandes marques automobiles aux grandes foires commerciales provinciales. Ce fait nous paraît d'autant plus regrettable que les marques étrangères bénéficient largement de cette carence pour réaliser de fructueuses affaires.

En ce qui concerne nos deux groupes automobiles principaux, nous notons que leur situation reste satisfaisante malgré un certain plafonnement des ventes depuis le début de l'automne.

Renault confirme sa première place comme entreprise exportatrice et se situe au premier rang dans le Marché commun pour les immatriculations réalisées. De son côté, le groupe Peugeot-Citroën a vu sa production croître de 13,2 p. 100 en 1976 et de 7 p. 100 en 1977, et ses ventes sur le marché français ont légèrement dépassé celles de Renault. Mais le fait le plus remarquable est le rétablissement financier de Citroën dont les résultats nets après impôts sont passés de moins 304 millions de francs en 1976 à plus de 298 millions de francs en 1977.

Cela confirme le bien-fondé de la formule de regroupement préconisée et soutenue financièrement par le Gouvernement. Le groupe aura, en effet, versé, au titre de l'exercice 1976, 1 107 millions de francs de contributions.

L'avenir de notre branche automobile est-il pour autant assuré ? Il serait présomptueux de l'affirmer, car la concurrence sera, dès demain, très vive entre fabricants français et étrangers, notamment dans le domaine des voitures moyennes pour lesquelles nous avons jusqu'à présent occupé un solide créneau.

Si, pour l'industrie automobile, nous nous situons à un très bon rang en Europe et dans le monde, il n'en est pas de même pour une activité de base telle que la machine-outil où nous sommes toujours largement surclassés par nos principaux parte-

naires européens et suivis de près par la Suisse. Depuis l'an dernier, nous avons même perdu une place au profit de la République démocratique allemande.

Votre commission n'ignore pas combien il est difficile pour nos entreprises de remonter le handicap résultant de la présence, au sein de la Communauté, de la République fédérale d'Allemagne qui surclasse largement, dans ce domaine, toutes les autres nations. Mais elle estime qu'un effort d'investissement très substantiel devrait être entrepris et que l'Etat pourrait y contribuer par une politique de prêts et peut-être d'exonérations fiscales appropriées.

Ces mesures apparaissent d'autant plus indispensables qu'il s'agit le plus souvent d'entreprises petites et moyennes, comme d'ailleurs à l'étranger.

Mais cette action doit aussi être complétée par un effort de promotion commerciale, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur, car, même en France, la machine-outil allemande ou américaine bénéficie d'une réputation telle que notre production s'y écoule difficilement.

En ce qui concerne l'industrie chimique, nous avons souligné dans notre rapport écrit son importance et sa diversité en notant qu'il fallait établir une distinction entre les quelques grandes entreprises fabricantes de matières premières — telles que Rhône-Poulenc et Pechiney — et les entreprises plus modestes et beaucoup plus nombreuses utilisant et transformant ces produits.

De façon générale, ce sont les grandes entreprises qui sont en difficulté malgré une amélioration certaine en 1976. Dans ce domaine, les produits dérivés du pétrole souffrent plus que tous autres du relèvement du prix des hydrocarbures et du marasme du marché qui a fait tomber au-dessous de 70 p. 100 la capacité des installations. Cependant, nos échanges extérieurs se soldent par un bilan nettement positif.

Le gros point noir est, ici comme ailleurs, la chute des prix internationaux entraînée par une vive concurrence entre pays industrialisés de l'Ouest et de l'Est. De ce fait, les marges bénéficiaires s'amenuisent de jour en jour, mettant gravement en cause la capacité d'investissement. Nos industriels appréhendent, de plus, à court et moyen terme, de voir se fermer devant eux les marchés du tiers monde, les nations en voie de développement, notamment celles qui produisent des hydrocarbures, effectuant actuellement d'importants efforts pour couvrir leurs propres besoins.

Vous autoriserez votre rapporteur à insister tout particulièrement sur ce problème compte tenu de la place qu'occupe dans la région l'industrie chimique et des graves répercussions qu'aurait sur l'emploi une récession frappant ce secteur.

Avec le textile, nous abordons l'activité industrielle qui, avec la sidérurgie, est actuellement la plus touchée par la crise. Dans ce domaine — nous l'avons déjà dit l'an dernier — c'est le contexte international qui explique le plus nos difficultés, comme celles des autres pays européens.

Certes, une sensible reprise s'était manifestée au deuxième trimestre de l'an dernier et au début de 1977, mais, depuis lors, cette amélioration de tendance a fait place à un marasme qui affecte à peu près toutes les branches.

Les plus vives préoccupations proviennent de la pénétration grandissante du marché français traditionnellement vendeur jusqu'en 1974. Depuis trois ans, ce taux de pénétration est passé au-dessus de 50 p. 100 pour de nombreux produits de base, comme les fils et les fibres synthétiques, et s'est sensiblement accru pour la plupart des produits, même relativement élaborés.

Les causes de cette invasion de produits étrangers provenant généralement des pays de l'Est ou d'Extrême-Orient, qui s'accompagne d'un effondrement des cours, sont bien connues, et nous sommes surpris que des industriels, étrangers ou même français, favorisés par des charges salariales et sociales particulièrement basses, puissent, de plus, bénéficier de tarifs douaniers de faveur.

Nous avons largement développé dans notre rapport écrit les mesures déjà prises pour tenter de remettre de l'ordre dans le marché international, et nous n'y reviendrons pas. Nous constatons cependant que si le principe d'accord, tel que l'arrangement sur le commerce international conclu à Genève en 1973, est satisfaisant, son application se révèle difficile en raison même des lourdeurs de la procédure communautaire en matière de négociation douanière.

On en jugera en notant que les mêmes dispositions ont réduit à 10 p. 100 le taux de pénétration textile aux Etats-Unis alors qu'il a atteint 35 p. 100 en moyenne dans la Communauté économique européenne. Chacun est donc conscient de la nécessité de modifier l'arrangement de 1973, et nous souhaiterions que

le Gouvernement nous informe de l'action qu'il entreprend dans ce dessein auprès de la commission de Bruxelles et de ses partenaires du Marché commun.

En conclusion, nous voudrions, tout d'abord, saluer l'effort indéniable réalisé par tous, des gouvernants aux collectivités locales, pour doter notre pays d'un outil industriel qui, s'il n'est pas aussi moderne et efficace que nous le souhaiterions, nous situe dans les premiers rangs au monde et nous permet de faire face à des besoins en matières premières de plus en plus importants et coûteux.

Cela dit, si nous passons en revue les différents secteurs, que constatons-nous ? Le prix de la qualité. En effet, si l'automobile, la chimie fine, la mécanique de précision, la construction électrique, la haute couture, sont les secteurs les moins touchés, ils le doivent à leur qualité qui les fait rechercher et les met jusqu'à un certain point à l'abri de la concurrence. Qu'on le regrette ou non, notre pays, comme toutes les nations hautement développées, ne pourra maintenir son actuel niveau de vie qu'en améliorant sans cesse la valeur de ses produits. C'est donc vers les activités de pointe que nous devons nous tourner en priorité.

Il nous faut, en second lieu, nous efforcer de développer chez nous la production des matériels dont nous avons besoin ; si nous avons parlé de la machine-outil, il en est de même de bien d'autres produits tels que les appareils photographiques, le matériel optique ou les moteurs hors-bord importés pratiquement à 100 p. 100.

Certes, un certain protectionnisme pourra se révéler nécessaire, mais ce ne peut être qu'un remède temporaire, et en abuser ne manquerait pas de nous fermer les marchés dont nous avons impérieusement besoin.

Sous réserve de ces observations et des précisions que le Gouvernement voudra bien nous apporter, votre commission vous propose d'adopter les crédits de l'industrie. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pintat, rapporteur pour avis.

**M. Jean-François Pintat, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (problèmes de l'énergie).** Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la commission de l'économie et du Plan a voulu vous présenter, à l'occasion de l'examen de la présente loi de finances, un avis traitant exclusivement de l'énergie, compte tenu de l'importance capitale de ce facteur pour l'avenir de notre pays. Cela nous a conduits à étudier les différents aspects du problème en les situant dans un cadre mondial et européen.

En premier lieu, nos compatriotes nous paraissent encore insuffisamment conscients de notre dépendance énergétique et de la menace que cette situation fait peser sur notre économie et notre niveau de vie. Quelqu'un a, à juste titre, comparé cet état d'esprit à celui qui régnait en France de septembre 1939 à mai 1940, pendant ce que l'on a appelé « la drôle de guerre ». De ce fait, tout se passe comme si nous étions installés dans la crise avec la conviction que tout finira pas s'arranger.

Les faits paraissent justifier présentement cet optimisme, la relative stabilisation de la consommation énergétique enregistrée depuis 1973 écartant, dans l'immédiat, la menace de pénurie qui avait, un moment, alarmé l'opinion. La même insouciance se manifeste hors de nos frontières, et même aux Etats-Unis, où l'on voit le président Carter rencontrer les plus grandes difficultés pour imposer son plan d'économies d'énergie.

Pourtant, en valeur absolue, la consommation mondiale énergétique, qui est actuellement de 5 500 millions de tonnes d'équivalent pétrole, devrait passer à plus de 18 milliards de tonnes en l'an 2000, selon l'estimation des experts réunis récemment à Istanbul, où notre Sénat avait une importante délégation. Le monde, pour assurer sa survie énergétique, se voit donc contraint à un impossible effort.

Ainsi se trouvent définitivement démentis les tenants de la croissance zéro et de l'utopie qui consiste à dire que la consommation mondiale d'énergie peut être stabilisée à son taux actuel.

Il va falloir, d'abord, un effort de production considérable. Les prévisions de la compagnie pétrolière Exxon à ce sujet en donnent une idée précise : dans le monde occidental, avant 1990, il faudrait doubler la production charbonnière, augmenter de 70 p. 100 celle du pétrole, de 50 p. 100 celle de gaz, mais également multiplier par neuf la production électronucléaire, ce qui suppose la construction de 540 réacteurs de 1 000 mégawatts.

Il faudra, ensuite, consentir un effort financier considérable. Ainsi, entre 1977 et 1985, le monde occidental devra consacrer à ses investissements énergétiques 7 500 milliards de francs,

soit plus de cinq fois le produit intérieur brut français. Pour l'Europe occidentale, l'effort nécessaire est évalué à quelque 1 500 milliards de francs, dont 600 millions pour le seul secteur nucléaire.

Ces efforts colossaux nous mettront-ils à l'abri de la crise ? Les experts d'Istanbul répondent : nous pourrions équilibrer, au prix d'un effort prodigieux, très difficilement réalisable et d'ailleurs peu vraisemblable, notre bilan énergétique en l'an 2000 ; mais en 2020, un quart de la demande ne pourra être satisfait. Pourquoi ? Il y a à cela deux raisons.

D'une part, comme je l'ai dit au début de mon exposé, il est illusoire de croire que la consommation se stabilisera un jour. L'énergie c'est la vie. Elle commande le niveau de développement et celui de l'emploi. Aussi, aucun pays ne veut et ne doit renoncer au progrès économique, et donc social.

Personne n'a pu prouver jusqu'ici, bien au contraire, qu'il était possible d'augmenter le produit intérieur brut, jugé représentatif du niveau de vie, sans augmenter d'une manière quasi proportionnelle la consommation de l'énergie.

D'autre part, on oublie trop souvent l'arrivée progressive sur le marché des pays en voie de développement. Citons, à ce sujet, des chiffres éloquentes : les Etats-Unis consomment à eux seuls 32 p. 100 de l'énergie mondiale et le tiers monde seulement 15 p. 100, alors qu'il représente 60 p. 100 de la population mondiale. Ainsi, pour permettre à un habitant du tiers monde de consommer les deux tiers de l'énergie consommée annuellement par un Européen, il faudrait doubler la production mondiale d'énergie.

En face, quelle est la situation sur le marché de l'offre d'énergie ? Boulimie d'un côté ; risque de pénurie de l'autre.

Evalués à partir de la production de 1973 et en supposant une croissance moyenne de 5 p. 100 par an de cette production, nous avons entre cinquante-cinq et cent soixante-quinze ans de réserves de charbon, entre douze et trente ans de réserves de pétrole conventionnel et entre vingt-trois et quarante et un ans de réserves de gaz, a dit M. Desprairie, président de l'institut français du pétrole, dans son rapport très remarqué à Istanbul. La crise est donc certaine. On peut discuter de sa date, mais certainement pas de sa survenance. Ceux qui ont interprété différemment, dans une autre assemblée, les conclusions de la conférence d'Istanbul sont dans l'erreur.

Cet état d'esprit ne tient, hélas, aucun compte de la situation présente et à venir car, s'il est exact que notre ravitaillement en hydrocarbures, en gaz ou en charbon n'est pas actuellement menacé d'embargo ou de contingentement de la part de nos fournisseurs, il entraîne et va continuer d'entraîner pour nous une hémorragie croissante de devises, les membres de l'OPEP ne cachant pas leur intention d'accroître les prix de vente des hydrocarbures de 15 à 20 p. 100 par an.

Or, s'il est possible de remplacer partiellement, et pour certains usages, cette source d'énergie par d'autres, celle-ci n'en continuera pas moins, et pour longtemps encore, à jouer un rôle dominant et essentiel, ne serait-ce que dans les domaines du transport et de la pétrochimie. C'est pour cela que des moyens suffisants devront être mis à la disposition des sociétés françaises de recherche pétrolière, car le pétrole devra couvrir encore 40 p. 100 des besoins du monde d'ici à la fin du siècle.

De plus, comme le démontre M. Desprairie dans son rapport présenté à Istanbul, les difficultés d'approvisionnement en hydrocarbures ne manqueront pas d'apparaître comme nous l'avons dit tout à l'heure, d'ici à quinze ans, et cela retentira, bien entendu, à courte échéance sur les prix, surtout si les Etats-Unis accroissent, comme ils le font chaque année, la considérable ponction qu'ils effectuent sur les émirats du Moyen-Orient.

Peut-on même écarter tout à fait, à moyen terme, un auto-contingentement des producteurs désireux de préserver le plus longtemps possible leurs ressources ?

De même, notre alimentation en gaz naturel, produit auquel nous faisons de plus en plus appel, rencontre déjà quelques difficultés.

Nous pensons qu'il faudrait accélérer l'achat de gaz naturel étranger, particulièrement en URSS, où l'on pourrait payer cet achat par des fournitures de produits agricoles. Nous aurons, en particulier, bientôt trop de butane venant des 500 000 tonnes découvertes dans notre zone de la mer du Nord. Il faudrait utiliser le gaz butane comme carburant dans les voitures, notamment des grandes flottes : PTT, EDF ou voitures des grands magasins.

A ce sujet, nous désirons savoir, monsieur le ministre, les conclusions de l'étude en cours, en liaison avec le ministère des finances.

Un recours au charbon, dont les réserves mondiales sont immenses, constitue-t-il un remède valable à cette situation ? Cette question mérite d'être posée, mais, nous l'avons dit, exploiter de nouveaux gisements charbonniers et en transporter les produits posent de sérieux problèmes et les pays qui détiennent les plus grandes réserves de ce combustible paraissent peu disposés à en exploiter des quantités de loin en rapport avec les flots de pétrole provenant du seul golfe Persique.

Qu'on le veuille ou non, c'est donc à l'énergie nucléaire qu'il nous faut recourir, car elle seule peut, par son apport massif, nous permettre non pas de nous affranchir du pétrole, mais d'en limiter les importations à un niveau compatible avec nos possibilités exportatrices. Et cela vaut aussi bien dans l'hypothèse souhaitable d'une poursuite de notre expansion économique et d'une amélioration de notre niveau de vie que dans celle d'une dégradation de notre situation qui entraînerait, certes, une réduction de notre consommation d'énergie, mais nous mettrait dans le même temps hors d'état de faire face à nos achats d'énergie comme d'ailleurs des autres matières premières.

Il n'est donc pas question, pour nous, de mener je ne sais quelle croisade pour ou contre le nucléaire, de déclencher, comme l'on dit, une nouvelle guerre de religions, mais de reconnaître la nécessité impérieuse de recourir à cette technique comme le font d'ailleurs tous les pays du monde, même s'ils sont détenteurs des ressources énergétiques classiques les plus considérables.

N'oubliez pas que les Etats-Unis produisent, à l'heure actuelle, plus d'électricité d'origine nucléaire que la France n'en consomme dans sa totalité, ni, d'autre part, que la Grande-Bretagne, le Japon et même l'Allemagne produisent plus d'énergie que la France.

Nous n'ignorons pas, bien entendu, les réserves que suscite le nucléaire, du moins dans les pays occidentaux, marqué qu'il est par le souvenir d'Hiroshima, mais nous estimons, pour notre part, qu'en raison de la rigueur des précautions prises et de la sévérité des contrôles, à la mesure du danger potentiel s'attachant aux matières employées, cette énergie est sans doute la plus sûre et la moins polluante de toutes alors que personne ne s'est soucié suffisamment, jusqu'à maintenant, des nuisances entraînées par l'utilisation du charbon et des hydrocarbures.

Une meilleure information du public est nécessaire. La mise en place du haut conseil nucléaire, à la demande du Président de la République, est un premier pas positif dans ce sens.

Il serait donc tout à fait regrettable que l'avance que nous avons acquise sur ce point et que l'indépendance énergétique que nous pouvons ainsi espérer puissent être compromises par des prises de position où la défiance vis-à-vis de l'Etat et des techniques scientifiques et industrielles tient un rôle aussi important que la nostalgie de l'impossible retour à la vie pastorale.

Il faut donc rattraper notre retard dans le domaine nucléaire classique, très largement supérieur à 4 000 mégawatts, et maintenir l'avance dans le domaine des surgénérateurs, qui préparent à la France des ressources énergétiques égales à celles de l'Arabie saoudite.

**M. Maurice Schumann, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (Recherche scientifique.)**  
Très bien !

**M. Jean-François Pintat, rapporteur pour avis.** De plus, les investissements dans le domaine atomique sont vraiment créateurs d'emplois et luttent contre le chômage.

Il nous faut donc dire, à ce propos, un mot encore du rôle que pourront jouer demain et plus tard les énergies nouvelles, dont on confond trop souvent le potentiel effectivement quasi illimité et les possibilités techniques réelles d'utilisation.

Sans revenir sur ce sujet, nous notons que l'intérêt de ce recours aux forces « naturelles » n'a pas échappé aux responsables énergétiques de tous les pays, du nôtre en particulier, mais qu'aucun n'accorde à ces techniques mieux qu'une contribution de 3, 4 et 5 p. 100 aux bilans énergétiques nationaux. Quand on connaît la puissance des mouvements écologiques dans des pays tels que les Etats-Unis et le Japon, une telle unanimité est de nature à faire réfléchir.

Nous nous devons enfin, en terminant, de rappeler le rôle croissant qu'est appelé à jouer l'électricité, notamment en France où sa place est encore bien modeste : 1 775 kilowattheures par habitant et par an contre 2 773 en Allemagne, 4 532 en Grande-Bretagne, et plus de 13 000 au USA, soit près de huit fois la consommation française par habitant.

N'oublions pas également d'exploiter les dernières réserves hydrauliques que nous avons en France. Il faut réaliser, monsieur le ministre, vous en avez déjà parlé, les cinq barrages sur le Rhône programmés par la compagnie nationale du Rhône.

Il faut pousser le programme d'EDF. Il reste trois GW à récupérer par pompage. Il faut augmenter la puissance des barrages existants. On pourra alors récupérer dix TWH environ par ces équipements. Il faut aider les petits producteurs. Il y a un certain nombre de chutes à équiper. Il faut relever, comme cela a été dit devant la commission que j'ai eu l'honneur d'animer, le seuil de simple autorisation sans concession de 500 à 4 500 kilowattheures.

On a souligné, à propos de l'électricité, le danger de la concentration de sa production par unité de taille de plus en plus impressionnante, mais a-t-on dit, en contrepartie, la contribution qu'elle apporte dès maintenant et doit apporter davantage encore demain à une décentralisation effective ? En effet, par sa diffusion et l'égalité des moyens qu'elle fournit à toutes les régions, elle remédie, aux inégalités inhérentes à l'éloignement et à la répartition défectueuse des ressources en énergie fossile.

Pour nous, Français, elle est, en outre, le moyen le plus efficace de réduire notre dépendance et c'est ce qui nous a conduits à souhaiter que tout soit mis en œuvre pour favoriser son développement.

Il est bon de rappeler, à ce sujet, que la substitution de l'électricité à la vapeur dans la traction ferroviaire en France a permis de diviser par trois, en vingt-cinq ans, la consommation d'énergie primaire de la SNCF, alors que son trafic doublait.

On a tendance à parler du rendement de Carnot dès que l'on évoque l'électricité, à en faire le symbole de l'infirmité de cette forme d'énergie. On oublie totalement, parce que c'est le seul critère de référence pour combiner les performances de la chaîne électrique et des chaînes d'autres combustibles, que le rendement global de transformation et d'utilisation de la première n'est souvent pas inférieur à celui des autres dans la pratique courante.

Un peu de thermo-dynamique peut éloigner de l'électricité ; un approfondissement des choses, y ramènera pour paraphraser un mot célèbre.

Je ne soulignerai pas l'importance du problème des économies d'énergie. Nous avons déjà obtenu des résultats excellents. M. Descours Desacres en a fort bien parlé et je n'y reviendrai pas. Notons cependant que ces résultats, s'ils sont importants sur le plan national, sont sans signification sur le plan mondial.

Les seules économies valables pour empêcher la hausse des prix par le jeu de la loi de l'offre et de la demande sont celles que pourraient réaliser les Etats-Unis d'Amérique. En effet, ils ont dépassé le chiffre fabuleux de plus d'un million de tonnes de pétrole par jour importé. Ils importent actuellement 500 millions de tonnes environ de pétrole par an, soit autant que l'Europe dans son ensemble. Espérons, sans trop y croire, que le plan Carter d'économies d'énergie puisse aboutir ! C'est très important pour l'ensemble des économies du monde occidental.

Nous souhaitons donc vivement, en conclusion, que le Gouvernement définisse très clairement ses objectifs au plan énergétique et y associe les forces vives de la nation. La meilleure formule pourrait être, à notre avis, de soumettre au Parlement, lors de sa prochaine session, une loi de programme, comme l'ont demandé la plupart de mes collègues intervenant dans le débat sur l'énergie qui a eu lieu récemment dans cette assemblée.

Ainsi, l'ensemble des problèmes qui se posent dans ce domaine et les solutions à leur apporter seraient largement et publiquement débattus et l'on éviterait que beaucoup de personnes puissent continuer à affirmer que notre politique énergétique a été décidée au sein des cabinets par quelques technocrates, alors qu'elle est et doit être l'affaire de tous.

Nous pensons qu'une meilleure information sur ces problèmes est nécessaire. Des idées comme la création d'un fonds national d'équipement énergétique du pays doivent être étudiées. On a pu chiffrer l'investissement à cinquante centimes par Français et par jour pour ramener notre taux de dépendance, en dix ans, à 60 p. 100 au lieu de 75 p. 100 actuellement.

Bien entendu, la définition d'une politique européenne de l'énergie et des investissements est indispensable. Elle aussi devrait être placée dans le cadre du dialogue Nord-Sud et de la nécessaire concertation entre les pays producteurs et les pays consommateurs. Il est bien évident que la définition d'une politique française de l'énergie ne peut pas se faire en dehors du cadre européen, ni bien sûr, en dehors du cadre mondial.

Telles sont les quelques idées qui nous permettent de penser qu'une nouvelle politique énergétique française est en train de se dessiner et sera bientôt mise en place.

Sous ces réserves et dans cette attente, notre commission des affaires économiques et du Plan a émis un avis favorable à l'adoption du budget du ministère de l'industrie. (*Applaudissements.*)

(M. Jacques Boyer-Andrivet remplace M. Alain Poher au fauteuil de la présidence.)

**PRESIDENCE DE M. JACQUES BOYER-ANDRIVET,**  
vice-président.

M. le président. La parole est à M. Maurice Schumann, rapporteur pour avis.

M. Maurice Schumann, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (*Recherche scientifique*). Monsieur le ministre, fidèle à la méthode que vous m'avez enseignée et que nous avons pratiquée ensemble, à l'époque où vous étiez rapporteur général de la commission des finances, je me garderai de résumer le rapport par écrit dont vous avez pris connaissance et je me contenterai d'en tirer un certain nombre de questions précises qui s'adressent au ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, et ce rappel, vous le constaterez, n'est peut-être pas totalement inutile.

Je poserai trois questions concernant l'espace, trois concernant les océans, une concernant les composants électroniques et deux concernant l'informatique.

En premier lieu, l'espace. C'est en 1970 que notre politique spatiale a fait un pari européen. J'étais à l'époque ministre des affaires étrangères. J'ai été associé à ce pari et vous pouvez être assuré que je ne me rétracte pas. Je n'ai donc pas de critiques à énoncer contre le fait qu'à l'heure actuelle 80 p. 100 des subventions d'investissement accordées au centre national d'études spatiales sont absorbées par les programmes européens. Mais je veux ajouter immédiatement que la contrepartie de ce pari européen est, bien entendu, que doivent être garanties à l'Europe non seulement une industrie spatiale dynamique mais encore l'indépendance politique qui en découle.

D'où mes trois questions. D'abord, l'agence spatiale européenne est-elle décidée à mettre en construction un nombre de fusées Ariane suffisant pour rentabiliser les coûts industriels ? Ensuite, dans quelles conditions la fusée Ariane vous paraît-elle pouvoir concurrencer la navette spatiale américaine ? Enfin, les industries européennes — c'est un problème sinon vieux comme le monde, du moins qui remonte à une période déjà ancienne au cours de laquelle j'étais ministre d'Etat chargé de la recherche — recueillent-elles une part suffisante des marchés passés par Intelsat pour le lancement et l'exploitation des satellites de télécommunications ? Quand je dis « suffisante », je songe à la participation des pays européens au budget d'Intelsat, dont beaucoup de gens ignorent qu'elle est environ d'un tiers.

Si je passe, maintenant, aux océans, c'est essentiellement au ministre de l'industrie que je m'adresse. Vous avez toujours été vivement intéressé — et pour cause — par le problème fondamental de l'équilibre des échanges extérieurs, et la politique du Gouvernement a pour objet de le rétablir.

Or, s'il est un domaine dans lequel la recherche peut favoriser le rétablissement de l'équilibre des échanges extérieurs, c'est bien, assurément, l'océan, la recherche océanographique.

Celui qui a eu le privilège de nommer le premier — et jusqu'à présent le seul — directeur du centre national d'exploitation des océans n'est pas surpris par cette conclusion.

Je prends un premier exemple, celui de l'aquaculture. Notre déficit en produits de la pêche s'élève à quelque deux milliards de francs. Il est constitué, pour près d'un tiers, par trois espèces : les soles, les saumons et les crevettes. Il se trouve que, pour ces espèces, les techniques de reproduction ont été maîtrisées. D'où ma première question : l'effort de recherche français dans le domaine de l'aquaculture, en prenant comme critère le rétablissement des échanges extérieurs, est-il suffisant ?

Ma deuxième question, identique d'ailleurs dans son intention, dans sa coloration et dans sa conclusion, concernera l'exploitation des nodules polymétalliques. Nous connaissons un déficit en minerais. Je constatais tout récemment que, pour trois produits, le cobalt, le nickel, le cuivre, nos dépenses extérieures en minerai étaient particulièrement sensibles dans l'ensemble de la balance commerciale : elles représentent un déficit de plus de trois milliards de francs. Or, l'exploitation des nodules polymétalliques pourrait indubitablement réduire cette dépendance et ce déficit au moment où l'extraction des ressources terrestres risque de devenir de plus en plus difficile. D'où ma deuxième question : l'exploitation des nodules polymétalliques est-elle ce qu'elle pourrait et devrait être pour contribuer à la réduction du déficit de nos échanges ?

Voici ma troisième question, et là je m'adresse à un spécialiste, à un homme qui a prêché l'exemple et a payé de sa personne pour l'exploitation des fonds marins : cette exploita-

tion ne permet pas seulement de diminuer nos importations, elle permet aussi de développer nos exportations par l'acquisition d'une technologie de pointe. Vous savez mieux que personne, monsieur le ministre, vous qui n'avez pas hésité, je le disais à l'instant, à montrer l'exemple et à prouver par une expérience qui a beaucoup frappé le pays et dont nous vous félicitons, l'intérêt qu'il faut porter au marché des plates-formes marines.

Je vous demande aussi si l'intensification des études sur la résistance des matériaux en mer ne peut pas et ne doit pas faire l'objet d'un effort de recherche supérieur à celui qui a été jusqu'à présent accompli.

Le troisième et dernier chapitre de mon intervention porte sur les composants électroniques. Je n'ai qu'une question à vous poser sur ce sujet. Je vous ai entendu, à plusieurs reprises, développer une thèse que je considère comme parfaitement justifiée. Vous déplorez qu'en matière de circuits intégrés le taux de couverture de nos échanges extérieurs n'atteigne que 25 p. 100 mais vous vous gardez d'en tirer des conclusions hâtives et vous pensez, comme je l'ai toujours pensé moi-même, que l'essentiel est de faciliter l'accès des firmes françaises à une technologie de haut niveau en matière de circuits intégrés.

Ces deux objectifs qui ne sont contradictoires que pour ceux qui ne connaissent pas le problème sont en réalité complémentaires.

La simple question que je vais vous poser est la suivante : ne croyez-vous pas qu'il y aurait danger à confondre vitesse et précipitation dans l'application du plan des composants ?

Vous avez lancé un questionnaire. Vous avez eu parfaitement raison. Mais je craindrais, si vous vous enfermiez dans des limites de temps un peu trop rigoureuses, que nous n'aboutissions, comme cela s'est vu pour certains autres secteurs et dans une période antérieure à votre arrivée au ministère de l'industrie, à des résultats contestables ?

J'en arrive au troisième chapitre et aux deux dernières questions essentielles que j'ai à vous poser. Elles portent sur l'informatique.

Je voudrais d'abord poser un principe de caractère général. A l'époque où nous étions ensemble membres de la commission des finances, nous avons été amenés à poser à votre prédécesseur un certain nombre de questions précises portant notamment sur l'accord de fusion entre la CII et Honeywell-Bull.

A l'heure actuelle, il n'est question ni de remettre cet accord en cause ni même de s'attarder dans des critiques absolument vaines. Le seul objet que les uns et les autres nous devons viser c'est, au contraire, de vous aider à remplir les conditions du succès de l'accord de fusion : succès financier, d'abord, qui tient au respect des engagements stipulés par l'accord, et succès économique ensuite, du fait de la présence de la technologie française sur le marché des grands ordinateurs.

Cela me suggère deux questions. En premier lieu, l'engagement pris par l'Etat de garantir à la nouvelle société CII-Honeywell-Bull un total de 4 milliards de francs de commandes publiques sur quatre ans sera-t-il tenu ? Je sais bien que le respect de cet engagement suppose une croissance de la demande du secteur public de près de 30 p. 100 par an pour les deux prochaines années. Si je vous pose cette question, je vous le dis tout de suite, ce n'est pas parce qu'il ne nous est pas possible d'atteindre ce but ; c'est bien plutôt parce qu'il me paraîtrait — j'allais dire « scandaleux », mais méfions-nous des mots trop forts — il me paraîtrait inadmissible que ce but ne fût pas atteint. Pour qu'il le soit, en effet, il suffit que la moitié des commandes publiques soient passées à la société française. Alors, vraiment, à moins que les administrations de l'Etat n'obéissent à une certaine routine ou à moins qu'elles ne soient guidées par une méfiance tout à fait injustifiée à l'égard d'une compagnie nationale, j'estime que le but devrait pouvoir être atteint.

Si je vous pose cette question, ce n'est pas du tout que je sois inspiré par je ne sais quel scepticisme ; c'est, au contraire, pour vous encourager en quelque manière à stimuler les commandes publiques, de façon telle que le contribuable, si le chiffre de quatre milliards de francs n'était pas atteint, n'ait pas à subir les conséquences de ce qu'un de vos éminents collègues, qui est aussi un de mes éminents confrères, appelle « le mal français ».

Ma deuxième question a un caractère plus technique. Les futurs systèmes P7G de la gamme CII-Honeywell-Bull ont un important intérêt politique : ils constituent déjà par eux-mêmes une certaine preuve d'indépendance — disons même une preuve d'indépendance.

Je ne m'interrogerai pas sur la question de savoir s'ils sont plus ou moins puissants que les gros ordinateurs X4 et X5 de l'ancienne CII, auxquels ils doivent se substituer au début des années 1980 — je suis convaincu qu'ils sont plus puissants et qu'ils seront d'une qualité très supérieure. Mais une chose me

préoccupe : supposons que nous passions — et nous y passerons — à une nouvelle génération d'ordinateurs, ceux que l'on appelle parfois les « super-grands » ; il faudra alors accomplir un effort nouveau de recherche, un effort nouveau de développement, un effort nouveau de fabrication ; j'ai tort d'employer le futur, c'est dès maintenant que cet effort doit se déployer.

Alors, et c'est ma dernière question, comment, dans cette hypothèse, se répartiront les tâches : tâches de recherche, tâches de développement, tâches de fabrication entre CII-Honeywell-Bull et son partenaire américain ? Car, d'un point de vue politique, il est essentiel qu'au-delà de 1980, au-delà de la mise en service des futurs systèmes P7G, la technologie française continue d'être présente sur le marché des grands ordinateurs ; il est essentiel qu'elle le soit à la fin de la prochaine décennie, et même au-delà de celle-ci.

Telles sont, monsieur le ministre, les questions très schématiques — mais je ne voulais pas excéder mon temps de parole — que je tenais à vous poser. Ce n'est pas par hasard si, m'adressant au ministre de l'industrie et lui apportant — je n'ai pas besoin de le lui dire — l'appui de notre avis favorable, j'ai situé mes questions relatives à la recherche dans la perspective générale de l'économie française. (Applaudissements.)

**M. le président.** A ce point du débat, le Sénat voudra sans doute interrompre ses travaux jusqu'à vingt-deux heures. (Assentiment.)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures cinquante minutes, est reprise à vingt-deux heures, sous la présidence de M. André Méric.)

**PRESIDENCE DE M. ANDRÉ MERIC,**  
vice-président.

**M. le président.** La séance est reprise.

— 3 —

#### COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT

**M. le président.** M. le président du Sénat a reçu de M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement la lettre suivante :

« Paris, le 29 novembre 1977.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en accord avec la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation du Sénat, ainsi que les commissions saisies pour avis, le Gouvernement apporte à l'ordre du jour de la discussion budgétaire les modifications suivantes pour :

« Vendredi 2 décembre 1977, après-midi et soir :

« — Légion d'honneur et Ordre de la Libération ;

« — Coopération ;

« — Départements d'outre-mer.

« Samedi 3 décembre 1977, matin et quinze heures :

« — Territoires d'outre-mer ;

« — Tourisme.

« Lundi 5 décembre 1977, le soir :

« — Justice.

« Je vous prie de bien vouloir agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« Signé : ANDRÉ BORD. »

L'ordre du jour est donc ainsi modifié.

— 4 —

#### LOI DE FINANCES POUR 1978

Suite de la discussion d'un projet de loi.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1978, adopté par l'Assemblée nationale [n° 87 et 88 (1977-1978)].

INDUSTRIE (suite).

**M. le président.** Nous poursuivons l'examen des dispositions concernant l'industrie.

La parole est à M. le ministre.

**M. René Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.** Monsieur le rapporteur, je savais à l'avance que votre rapport serait remarquable. Laissez-moi donc vous dire que vous avez fait une analyse tout à fait complète de mon budget. Il en a été de même de votre exposé oral qui fut, lui aussi, excellent.

J'ajoute que tous les rapporteurs ont évoqué ce budget avec le talent que l'on reconnaît aux sénateurs. Puisque je les connais bien, je peux me permettre de le dire et de leur rendre hommage. Vous avez été curieux et j'essaierai, tout à l'heure, de satisfaire votre curiosité. Je suis là pour cela et je m'efforcerai d'apporter des réponses qui, je l'espère, permettront de traduire vos recommandations en décisions de vote définitifs.

Je voudrais également remercier M. Pintat, qui — je l'ai remarqué tout à l'heure dans son intervention — partage tout à fait mon point de vue sur l'énergie. J'ai vu avec quelle vigueur il défendait cette position et je m'en réjouis.

Depuis que j'occupe mes fonctions au ministère, j'ai eu l'occasion de rencontrer de nombreux parlementaires. J'ai été heureux de constater qu'au cours de ces derniers mois, l'opinion sur le nucléaire évoluait dans le bon sens. C'est une très grande satisfaction. En effet, le Parlement nous apporte une aide précieuse pour faire comprendre et aboutir cette orientation.

Je n'ai pas l'intention ce soir de citer tous les chiffres. M. le rapporteur Descours Desacres l'a fait abondamment et je n'apporterais aucune précision supplémentaire. Je vais plutôt tenter de vous brosser le tableau de notre politique dans différents domaines et ses justifications profondes. Je souhaite qu'un dialogue permanent sur ce sujet s'établisse avec le Parlement, car j'ai très souvent besoin de vos conseils pour mener à bien la tâche difficile qui est la mienne.

Dans cet esprit, j'aborderai les aspects de la politique industrielle d'abord, puis les aspects de la politique énergétique, de façon un peu plus rapide, car j'ai eu l'occasion de venir devant vous voilà quinze jours pour en débattre longuement. Cependant j'essaierai de reprendre, comme l'a souhaité M. Pintat, l'essentiel de nos propositions.

Je ne citerai, au départ, qu'un seul chiffre et j'oublierai les autres pour attirer votre attention sur l'évolution de ce budget qui est comparable à la moyenne du budget général.

J'ai voulu modérer les dépenses de fonctionnement, conformément au souhait de la commission des finances, pour consacrer davantage d'argent à l'investissement, car ce dernier traduit une politique. C'est pour cette raison que les crédits de fonctionnement n'augmentent que de 7 p. 100 alors que les crédits d'accompagnement de l'investissement augmentent de 14 p. 100.

Pour parler de politique industrielle, il est nécessaire de replacer la France dans le contexte international et de voir quelle a été l'évolution de la situation au cours de ces dernières années, car la politique industrielle de demain sera forcément marquée et orientée par les contraintes internationales.

Depuis 1973, notre dépendance a grandi. Nous dépendons pour les matières premières, le pétrole, environ 30 milliards de francs par an. En 1977, nous dépendrons cent milliards de francs. Il est évident que depuis 1974, un prélèvement considérable a été fait sur la richesse de la France.

De 1950 à 1973, la France s'enrichissait en achetant relativement bon marché des produits de base : matières premières, énergie, qu'elle vendait après les avoir transformés. Pour reprendre une expression que j'ai entendu récemment, je dirai que nos exportateurs pouvaient s'engouffrer dans un boulevard peu encombré par la concurrence. Si cette dernière existait avec les pays développés comme l'Allemagne, les Etats-Unis ou le Japon, elle était inconnue avec les pays en voie de développement.

Bien sûr, ce transfert important auquel la France, comme les autres pays développés d'ailleurs, a dû faire face a entraîné une mutation de la richesse, ainsi que la création d'un nouvel outil de production dans les pays bénéficiant de ce transfert. Evidemment, ce nouvel outil de production n'est pas encore assis sur des bases technologiques avancées. Il n'est pas encore assis sur une main-d'œuvre très qualifiée. Il est neuf. Il s'engage dans la fabrication de produits pour lesquels nous étions jusque-là compétitifs, en utilisant une main-d'œuvre bon marché. Comme il s'agit de pays en voie de développement, la pression sociale ne s'est encore manifestée avec la même force que dans nos pays. Nous avons donc maintenant devant nous une situation nouvelle : des produits chers, une transformation basée sur la technologie et la qualité professionnelle et une concurrence beaucoup plus importante, puisque beaucoup plus dispersée, beaucoup plus variée. Cela signifie à l'évidence que la situation de la France aujourd'hui est moins favorable qu'elle ne l'était il y a quelques années.

Comme malheureusement, ce transfert ne pourra que se poursuivre et s'accroître, aussi bien en France que dans les autres pays développés, et comme, bien entendu, ces pays en voie de développement sont tout à fait capables d'acquiescer rapidement la connaissance et la technologie qui leur font actuellement défaut, nous devons indiscutablement faire face à ce nouvel ordre international. Le prélèvement qui a été opéré s'est fait au détriment de nos investissements au cours des dernières années.

Parallèlement, nous avons dû emprunter pour acheter notre énergie, et ces achats ont entraîné depuis quelques années, une situation de déséquilibre commercial relativement important. Nous commençons à retrouver l'équilibre après un effort considérable mais au moment où je dis cela se profilent malheureusement encore à l'horizon des augmentations éventuelles du prix du pétrole. J'espère que les pays les plus responsables n'accepteront pas ces hausses mais pour l'instant c'est une perspective à laquelle il ne serait pas sage de ne pas se préparer.

Dans ces conditions nous n'avons pas pu, au cours de ces dernières années, poursuivre le développement de la production intérieure brute comme les années précédentes. Nous sommes donc confrontés à un endettement qui s'accroît, à une concurrence qui se développe, à une augmentation des prix des produits de base. Parallèlement la progression de la production intérieure brute est moins importante qu'elle ne le fut au cours des années 1960 à 1973. J'insiste sur ce fait, car il conditionne, en même temps, un des problèmes majeurs que la France se doit de résoudre : celui de l'emploi.

Tous les experts s'accordent pour constater que, lorsque le taux d'expansion n'atteint pas 4 ou 4,5 p. 100, le plein emploi n'est pas maintenu.

Or notre taux d'expansion atteindra 3 p. 100 au mieux en 1977. Au cours de ces trois dernières années, il a été inférieur à celui des années antérieures, de 1970 à 1972, où l'augmentation de la production intérieure brute en francs constants était de l'ordre de 5 p. 100, 5,5 p. 100 ou 6 p. 100, soit 18 à 20 p. 100 d'augmentation de la PIB en trois ans. Cette différence est la raison pour laquelle — et c'est là où je veux en arriver — il nous a fallu choisir des priorités pour la France.

Je voudrais qu'en écoutant mon propos vous oubliiez quelques instants quel est le titulaire de ce ministère, car je ne voudrais surtout pas que vous interprétiez d'une façon autre, que je ne le souhaite, les propos que je vais tenir.

Lors de son éditorial, sur un poste périphérique, le matin, un journaliste de qualité déclarait que, dans les cinq années à venir, c'était le ministère de l'industrie, dont la compétence s'étend au domaine de l'énergie, qui aurait, sans doute, le plus d'importance pour la France.

Je le cite, non pas parce que je porte cette responsabilité, mais parce que nous devons savoir que nous n'avons aucune chance de faire face à ces conditions nouvelles, si nous ne sommes pas capables de secréter, sur notre territoire, de la valeur ajoutée. Or, il faut pour cela investir, développer la technologie, la recherche. Il faut améliorer la qualification de la main-d'œuvre et encourager le développement de sociétés de commerce international et rationaliser les rapports entre producteurs et distributeurs.

Comme nous n'avons malheureusement pas encore atteint un degré suffisant d'indépendance énergétique, nos importations resteront élevées, et donc leur financement sera important. Cela signifie que la croissance des années futures devra, sans doute, être répartie différemment et que, pendant un temps, comme la croissance sera relativement modérée, un prélèvement important devra être consacré à l'industrie.

La France, comme d'autres pays, a connu, au cours de son histoire, des situations difficiles, auxquelles elle a dû faire face. Je pense, par exemple, à l'époque où il a fallu loger de nombreux Français, après la guerre, où le taux de natalité était fort. Nous avons consacré, en priorité, ce qui était tout à fait normal, d'importants crédits à l'immobilier. Puis d'autres événements sont survenus et nous avons accordé d'autres priorités.

Au cours des prochaines années, la priorité des priorités pour la France sera le secteur productif, industrie et agriculture. Vous comprendrez que je ne traite pas de l'agriculture qui peut jouer un rôle considérable dans les échanges de la France et à laquelle l'industrie pourra apporter une valeur ajoutée de qualité.

Notre outil industriel devra être fort, dynamique et susceptible de rivaliser avec les industries du monde entier.

C'est la raison pour laquelle, dans les orientations futures, il faut accorder la priorité aux investissements de l'industrie. J'insiste sur le fait que l'industrie doit gagner de l'argent, non pour les chefs d'entreprise, mais pour les structures mêmes

de l'entreprise, pour que l'entité « entreprise » puisse réaliser des investissements, développer la formation professionnelle et faire progresser la recherche.

Pour ce faire, il faudra modifier les formes traditionnelles de répartition des courants de l'argent. Il faudra, sans doute, faciliter et améliorer la rentabilité des placements effectués dans l'industrie. En effet, les gens — et c'est heureux — ne sont pas encore philanthropes, ils ne se dirigeront pas vers l'industrie si, à côté, ils peuvent réaliser de meilleurs placements.

Il faudra aussi, pour que les industries gagnent de l'argent, que les prix soient rapidement libérés. Je sais que cette Assemblée compte des adeptes de cette orientation. J'ai choisi, chacun le sait ici, une forme de société : l'économie de concurrence. Ce n'est pas pour autant que le profit ne doit pas être contrôlé.

Un système comme le nôtre ne comporte pas de danger de dérapage important lorsqu'on libère les prix, si un certain nombre d'équilibres économiques sont atteints. C'est ce que le Premier ministre s'est efforcé de réaliser.

Une augmentation de la masse monétaire plus rapide que celle du produit national brut est un signe d'inflation. Au cours de ces dernières années, l'évolution de la masse monétaire était de l'ordre de 19 à 20 p. 100, alors que l'augmentation de la production intérieure brute était de l'ordre de 10 à 13 p. 100. Nous avons réussi, en 1977, à ramener l'évolution de la masse monétaire à peu près au niveau de l'évolution des prix et de la production intérieure brute. Ainsi, nous avons déjà maîtrisé ce phénomène.

Nous avons été confrontés, bien sûr, au phénomène de la hausse des prix, nous avons pu néanmoins protéger ceux qui sont les moins favorisés.

Il fallait enfin progressivement maîtriser le déficit de la balance commerciale. Contrairement à ce que l'on prétend parfois, il est vrai que notre économie industrielle connaît des problèmes, elle n'est pas moribonde. Le montant de nos échanges extérieurs s'élève à 90 milliards de francs. Puisque nous achetons pour 100 milliards de francs d'énergie et de matières premières, nous ne connaissons, à la fin de l'année, que 10 milliards de francs de déficit. Cela signifie que nous avons réussi à vendre 90 milliards de francs de plus de valeur ajoutée que nous n'en avons achetée, ce qui démontre à l'évidence que notre industrie se porte encore bien.

Mais cette constatation n'est pas suffisante pour que nous nous arrêtons en si bon chemin. Il nous faut atteindre progressivement l'équilibre. Ainsi, tous ces grands équilibres sont en train de se réaliser ; dans ces conditions, je proposerai de libérer les prix industriels.

Je suis d'ailleurs persuadé que, dans certains cas, cette libération pourrait se traduire par une baisse plutôt que par une augmentation. En effet, l'industriel qui sait qu'à échéance fixe il recevra une augmentation programmée à l'avance, ne fait parfois plus preuve du courage et de l'imagination nécessaires pour faire face à la concurrence.

J'ai l'impression — je me trompe peut-être, mais je ne le crois pas — qu'un consensus en faveur de l'abandon du contrôle des prix industriels est en train de s'établir en France et qu'il ne peut être que bénéfique pour l'ensemble de notre industrie.

Dans cette première phase de mon exposé, j'ai tenu à vous rappeler les conditions nécessaires pour que notre industrie puisse se développer : rétablir la rentabilité des entreprises, aller vers la liberté des-prix, réorienter le flux de capitaux vers l'industrie par des moyens adéquats. Mais le rétablissement de cet environnement ne suffirait pas, si nous ne nous attaquions pas aux structures mêmes de l'entreprise. Dans ce domaine, des efforts considérables restent à accomplir. Quand je parle de structures, il ne faut pas oublier qu'en France, comme ailleurs, dans tous les pays développés, il se manifeste une nouvelle évolution dans les conditions de vie et dans les conditions de travail, de même qu'une aspiration des Français au changement.

Il sera, sans doute, nécessaire de privilégier des entreprises de taille humaine. Le gigantisme en matière industrielle est probablement un peu dépassé aujourd'hui parce qu'il est mal adapté aux nouvelles conditions de la concurrence.

J'ai eu l'occasion, au cours de ces derniers mois, de rencontrer un certain nombre de chefs d'entreprise qui m'ont confirmé cette orientation en me disant que, finalement, ils se rendaient compte que des ateliers plus modestes étaient souvent synonymes d'une meilleure rentabilité que dans de très grandes unités. Evidemment, ce raisonnement ne vaut pas pour toutes les entreprises, parce que certaines spécialités de fabrication — l'automobile en particulier — ne peuvent être réalisés dans de petits ateliers.

Dans le domaine des structures, nous sommes heureusement amenés à chercher un meilleur aménagement du territoire. La France a cette chance extraordinaire de disposer d'un espace qui est le plus grand d'Europe et le moins saturé industriellement.

Il est probable que, dans les prochaines années, le fait de mieux aménager l'espace pèsera sensiblement sur les prix de revient. Je suis convaincu que l'extrême concentration peut, à la longue, entraîner des surcoûts de production et donc un manque de compétitivité des entreprises à l'avenir. Il faudra inciter les jeunes — ce que nous avons commencé à faire — à créer des entreprises et leur donner, en quelque sorte, le goût de devenir des chefs d'entreprises.

C'est ce que nous avons commencé à faire en instituant les primes régionales, qui semblent dès maintenant connaître un certain succès. C'est un premier pas, un tout petit pas, mais qui va dans le sens de ce courant.

Il faut réorienter aussi les jeunes vers la formation professionnelle. Il faut, dans une société bien équilibrée, toutes les sortes de formations, mais nous avons sans doute favorisé, au cours de ces dernières années, une trop forte orientation vers des formations générales, au détriment de la formation professionnelle. L'initiative prise en ce qui concerne les contrats d'apprentissage, par exemple, et l'exonération des charges sociales pour les deux années d'apprentissage commence à porter ses fruits. J'espère que, cette année, environ 30 000 jeunes de plus que l'année dernière transiteront par le circuit de l'apprentissage, qu'ils seront ainsi de bons ouvriers qualifiés en puissance.

Au-delà de cette structure, nous aurons à développer considérablement les petites et moyennes entreprises. Je ne tiens pas de tels propos parce qu'ils sont à la mode, mais parce que je crois que les PME et les PMI recèlent un potentiel qui est sous-utilisé. Je m'en rends compte chaque fois que je rencontre des chefs d'entreprise, dont la technologie, l'imagination et la créativité sont très grandes.

Quand on parle des satellites — on les a déjà évoqués et l'on en reparlera dans un moment — je m'aperçois que la plupart des pièces intérieures sont fabriquées par de petites entreprises comptant cinquante, soixante ou quatre-vingts personnes.

La plupart du temps, ces entreprises n'ont pas la structure financière suffisante pour avoir accès au marché international, et c'est un problème important. La grande entreprise le peut, mais la petite ou la moyenne ne le peut pas. Il faudra que nous l'aidions à s'organiser pour implanter, à l'extérieur, une structure commerciale d'appui.

Actuellement, l'ensemble de nos exportations, à concurrence de 80 à 85 p. 100, est réalisé par quelques centaines de grandes entreprises. Mais en recherchant de meilleures structures et en développant considérablement les petites et moyennes entreprises, nous pouvons trouver un relais, un accompagnement pour les grandes entreprises, car nous devons toujours nous préoccuper de la balance commerciale et c'est sur ce terrain que nous devons gagner.

Cette réforme des structures doit, bien sûr, se faire avec une certaine douceur, mais le Gouvernement doit donner, là aussi, des orientations sur lesquelles on puisse discuter et qui conduisent facilement à cette transformation progressive de notre société industrielle.

Dans une première étape et très rapidement, nous devons nous occuper de la partie sectorielle. Nous avons à faire face, actuellement — je les classe un peu rapidement — à trois sortes d'entreprises.

D'abord, celles dont je parlais, qui, finalement, réussissent malgré la crise et qui réussiront, malgré les difficultés, si nous libérons les prix et si nous orientons différemment les flux financiers.

Puis ce tissu d'entreprises moyennes qui appartiennent aujourd'hui à des secteurs performants, porteurs d'espoirs, des secteurs dont le volume augmente chaque année de 8 à 10 p. 100. Elles n'ont, certes, pas encore atteint la dimension internationale, mais nous devons les aider à réaliser un chiffre d'affaires plus important et à avoir des objectifs d'exportation plus ambitieux.

Par exemple, dans le domaine des composants utilisés par la péri-informatique, nous avons engagé une action importante sur les cinq prochaines années, qui représentera à peu près 600 millions de francs. Si l'on compare cet effort avec celui que font les Japonais dans le même secteur et qui s'élève à un milliard environ, il est, par rapport à la population, important. Je suis persuadé que nous avons une place à prendre en choisissant certains créneaux. Dans cette politique industrielle, il est un point sur lequel il faut insister : nous ne pourrions pas être présents partout. Nous devons nous en tenir aux secteurs où nous sommes bien équipés et pour lesquels nous représentons, sur le marché mondial, un volume important.

Dans un secteur comme celui-là où nous allons investir, où nous allons rechercher — je tiens compte, monsieur Schumann, de ce que vous avez dit — il ne faut pas aller trop vite, il faut agir avec sagesse, avec réflexion, mais il faut savoir que, si nous ne prenons pas de contacts et d'arrangements avec l'extérieur, nous ne nous rattraperons pas sur le plan technologique. Je sais que nous sommes parfaitement d'accord sur cette démarche et nous allons, bien entendu, faire cette opération avec prudence.

Je vais vous citer un autre exemple, le meuble. Il n'est pas normal qu'un pays comme le nôtre, capable de fabriquer des produits de qualité, enregistre en 1977 un déficit de près de deux milliards de francs dans la balance commerciale relative au meuble. J'ai l'intention d'analyser chaque secteur du meuble et je suis en train de proposer à une quinzaine, peut-être à une vingtaine d'entreprises de qualité, performantes, qui gagnent de l'argent, mais qui n'ont pas encore la structure nécessaire pour s'attaquer aux marchés internationaux, des contrats de croissance afin de réaliser en quatre ans, en fonction des objectifs que nous leur fixerons, le rééquilibrage de cette balance commerciale.

Je peux vous citer dix à quinze secteurs qui font actuellement l'objet d'un examen et pour lesquels nous allons tenter de rétablir la balance commerciale.

Il est d'autres secteurs qui, aujourd'hui, ont besoin de considérables investissements. Je vais en citer quelques-uns qui nécessitent très rapidement le concours de l'Etat parce qu'ils sont incapables par eux-mêmes de réaliser leur développement. Ce ne sont pas forcément des secteurs dépassés, concurrencés, mais des secteurs affaiblis, parfois à cause du blocage des prix, parfois parce que l'on n'a pas fait les investissements suffisamment tôt et pour lesquels, aujourd'hui, il faut, coûte que coûte, réfléchir et agir.

Je prends un exemple, : la pâte à papier. Notre déficit de 1977 se chiffrera à 3,2 milliards de francs. C'est intolérable. Nous avons donc décidé de développer d'importants investissements. Un comité économique a pris des décisions très précises à ce sujet. Nous prêtons à des taux préférentiels à des entreprises, petites et grandes — car les deux catégories d'entreprises seront concernées — pour aboutir, dans les quatre ou cinq ans, à l'équilibre de la balance commerciale. Il est tout à fait inconcevable de ne pas régler ce problème, d'autant que nous signerons, parallèlement, un accord avec les acheteurs de papier journal. Cet accord est en cours de négociation et il aboutira certainement, de façon à garantir, si nous faisons des investissements, au moins un marché minimum, pour que les industries que nous serons en mesure de promouvoir puissent être rentables.

Je suis convaincu qu'avec un investissement de l'ordre de 4 à 5 milliards de francs dans les deux ou trois prochaines années nous devrions, vers les années 1980-1981, aboutir presque à l'équilibre de la balance commerciale dans ce secteur.

Considérons le secteur du poids lourd. C'est M. Collomb qui a dit tout à l'heure que l'industrie automobile se portait bien. Il a parfaitement raison, mais, même si elle se porte bien, il faudra toujours investir. C'est l'exemple même de la libération des prix bénéfique puisque cette industrie qui a pu faire des profits va contribuer à résoudre au moins en partie le problème économique de la Lorraine par des implantations industrielles nouvelles.

Si le secteur de l'automobile marche bien, encore un fois, il faut continuer à investir. Mais il ne faut pas se faire d'illusions : tous les grands investissements ne seront pas forcément générateurs d'emplois — il faut le savoir — car la concurrence est telle que nous aurons à faire des investissements de productivité.

Malheureusement, dans le secteur du poids lourd, nous nous sommes probablement laissé quelque peu dépasser ces dernières années par la dispersion de notre fabrication car cette industrie n'a pas, en volume, en nombre, les mêmes caractéristiques que celle de l'automobile. Actuellement, dix firmes seulement, qui se sont regroupées au fil des années, tiennent le marché mondial. Nos industries du poids lourd ne représentent que moins de 1 p. 100 du marché mondial, si bien que, si nous n'y prenons garde, à terme, le marché national est compromis.

C'est la raison pour laquelle la Régie Renault a décidé, après sa fusion avec Berliet, sous l'appellation de « Renault véhicules industriels », de faire des investissements importants de l'ordre de sept milliards de francs pour conquérir le marché international et maintenir par ce fait le marché intérieur. Je crois que nous aboutirons, là aussi, en 1982 ou 1983, à une situation certainement meilleure.

Mais, parallèlement, nous allons lancer une industrie des moteurs de façon que l'industrie du poids lourd ne dépende

pas de l'extérieur pour ses composants car, si nous nous contentons de la satisfaction intellectuelle de vendre des poids lourds à l'étranger, mais si, en même temps, nous sommes obligés d'acheter une partie des composants à l'extérieur, nous annulons le côté bénéfique de l'opération.

Je donne ces exemples pour montrer que ce n'est pas une politique due au hasard, mais une politique cohérente.

Je prends un autre exemple : celui des engrais. En 1976, les engrais ont perdu pour des raisons diverses — sécheresse, concurrence, etc. — 10 p. 100 de leur chiffre d'affaires, que les entreprises soient publiques ou privées.

Nous avons pu, presque dès mon arrivée au ministère, regrouper la partie publique de ce secteur, en préservant l'emploi et nous sommes en pourparlers pour promouvoir sans doute là aussi certains regroupements dans le secteur privé. Nous ferons tout notre possible pour que ces regroupements soient français, de façon que telle ou telle production ne passe pas sous contrôle étranger, risquant de compromettre du même coup ce que nous venons de réaliser dans le domaine public.

C'est une industrie qui, cette année, je le crois, ne perdra pas d'argent. Dans les prochaines années, elle pourra non seulement gagner beaucoup d'argent, mais devenir exportatrice.

La machine-outil est un secteur qui nous préoccupe parce que nos producteurs ne sont pas toujours importants sur le marché mondial. Pour certaines entreprises, ce secteur ne constitue d'ailleurs pas toujours leur activité première et M. Rufenacht, qui s'occupe de ce problème avec beaucoup de compétence, rencontre quelques difficultés pour résoudre ce problème.

Des expositions à l'étranger, que nous avons favorisées, nous ont apporté des commandes relativement substantielles. Malheureusement, la remise en état de l'industrie de la machine-outil tombe dans un moment où l'ensemble du marché européen, voire mondial, est déprimé sur le plan des investissements, ce qui ne facilite pas les choses. Tout cela pour vous dire que cette politique sectorielle est actuellement menée avec beaucoup de vigueur au sein de mon ministère.

J'ajoute que, bien entendu, nous allons, parallèlement au développement de la commercialisation en aval, développer, en amont, la recherche, l'innovation, l'échange de connaissances aussi bien au-delà de nos frontières qu'à l'intérieur de celles-ci. Il ne faut plus que nos industriels, particulièrement nos petits et moyens industriels, conservent jalousement telle ou telle découverte de peur que nos voisins ne la connaissent. En effet, c'est par l'échange des connaissances, par leur addition, qu'ils seront de plus en plus compétitifs sur le marché international. C'est un point auquel j'attache beaucoup d'importance.

J'ai obtenu, voilà un mois, que le délégué à la recherche industrielle et technologique soit rattaché à mon ministère.

Je traiterai maintenant d'une autre catégorie d'entreprises qui sont confrontées à cette concurrence que j'évoquais au début de mon propos. Pour celles-ci, c'est beaucoup plus compliqué. En effet, parmi toutes les entreprises que j'ai évoquées jusqu'à maintenant, il y a celles qui sont en bon état, celles qui sont relativement faibles et auxquelles il faut donner une autre dimension, celles qui sont en train de périr, mais qui ont un créneau intéressant et qui peuvent être sauvées ; enfin, il y a les autres, celles qui subissent de plein fouet une concurrence extrêmement vive de la part des nouveaux pays, je pense en particulier à l'industrie textile.

Je crois que, pour ces différentes catégories qui devront, à terme, de toute façon, se convertir, il serait illusoire de laisser penser aujourd'hui que l'on peut fonder une politique sur la protection. Il serait, en effet, illusoire d'adopter pour telle ou telle catégorie de produits une attitude différente par rapport à d'autres, car, je le répète, nous vendons, globalement, beaucoup plus de valeur ajoutée que nous n'en achetons. Et lorsque nous avons pris des mesures de restrictions, comme ce fut le cas, pour le textile — et nous avons bien fait — en juillet dernier, cela n'a pas été sans conséquences. Je vais, d'ailleurs, me rendre dans quinze jours au Maroc pour essayer d'aplanir quelques difficultés.

Les Marocains et les Tunisiens, qui exportent du textile en France, sont actuellement déficitaires pour l'ensemble de leur commerce avec la France de quatre milliards de francs. Ils nous déclarent qu'en cas de sévérité excessive de notre part, nous deviendrons, de fournisseur privilégié, un fournisseur comme les autres, et qu'ils changeront même de fournisseur.

Quant au Maroc, la balance commerciale est bénéficiaire de plus de trois milliards de francs.

Donc, dans ce secteur, il faut prendre des précautions, il faut organiser les échanges et prévoir un certain contrôle. Je dirai même qu'il faut prévoir des échanges organisés, car je ne veux

pas introduire le mot « protection », pour permettre à ceux qui sont confrontés à ces difficultés de se convertir progressivement.

Pour le textile, vous savez que nous avons pris des mesures unilatérales qui ont eu le mérite de déclencher une prise de conscience au niveau de la Communauté économique européenne. J'étais à Bruxelles à cette heure, il y a huit jours, et je dois dire que la solution de ces problèmes avance. Déjà huit ou dix accords ont été signés, de façon bilatérale. Il y a eu, semble-t-il, quelques moments difficiles avec certains partenaires qui avaient rompu les négociations. Ils les ont reprises, mais nous allons vraisemblablement, en 1978, aboutir à un volume d'importations comparable à celui de 1976, à 2 ou 3 p. 100 près, c'est-à-dire que nous aurons fait faire à certains pays un pas en arrière considérable. D'ailleurs, des instructions ont été données à la commission pour éviter un dépassement par rapport à 1976.

Cela signifie que nous allons redonner à certains de nos industriels un peu d'oxygène, mais ils devront consacrer ce temps de répit à imaginer, dans certains cas, quelques modifications. Le textile, par exemple, est encore, globalement, bénéficiaire, et il existe des créneaux où nous sommes tout à fait compétitifs, même sur le marché américain. Une réflexion doit donc être envisagée en vue d'une adaptation nécessaire.

Une question a été posée, tout à l'heure, par M. Pintat ou par M. Collomb sur la sidérurgie. Là aussi, nous rencontrons des problèmes. Comme vous le savez, le plan de restructuration a été engagé, fondé sur un volume à atteindre et sur des prix à respecter. Un membre de la commission, M. Davignon, avait d'ailleurs décidé, à trois reprises, d'augmenter les prix, ce qui nous aurait donné satisfaction si ces derniers avaient été respectés. Par ailleurs, cette restructuration se produit dans un moment de dépression industrielle, ce qui ne facilite pas les choses.

J'ai pu obtenir l'autre jour que la commission prenne des décisions extrêmement importantes. Actuellement, il n'y a pas que la France qui soit dans cet état ; les autres pays connaissent également des difficultés. Aussi, à quelques nuances près, l'ensemble des délégations a accepté les propositions de la France formulées par le commissaire Davignon qui, en réalité, est allé très loin. Le directeur général de l'industrie avait déjà tenu avec lui plusieurs séances de travail.

Nous avons proposé qu'en 1978 les prix soient relevés de 15 p. 100 et surtout que les marchandises en provenance de pays membres de la Communauté soient identifiées et suivies de telle sorte que ne puissent avoir lieu à l'intérieur de la Communauté des ventes au rabais. D'autre part, certains accords particuliers avec les producteurs de la région de Brescia portant sur les ronds à béton ont été signés. Nous avons obtenu, en échange d'une importation de 18 000 tonnes de ronds à béton, une amélioration des prix. Tout cela doit être suivi de près.

Nous sommes en train de négocier, dans les mêmes conditions, un accord au sujet des laminés marchands. Vraisemblablement des accords d'autolimitations seront passés avec les pays de l'Est et l'Espagne et, sans doute, des facilités seront accordées aux pays qui n'ont pas encore commencé leur restructuration, comme l'a fait la France, pour leur permettre d'adapter leur capacité de production à la capacité d'absorption du marché mondial.

La France dans ce domaine est tout à fait bien placée. Nous avons engagé cette restructuration mais il faut cependant absolument que ce plan communautaire qui est un plan de protection, tout au moins de limitation des importations, au niveau de la CEA, soit respecté en 1978 car, autrement, nous aurions les plus graves ennuis sur le plan de l'équilibre financier.

J'ai cependant bon espoir car, d'après les experts bien informés et habitués à ce genre de réunions, tout le monde s'accordait à dire que c'était la première fois qu'une telle unanimité se manifestait, ce qui, à mon avis, est de bon augure pour 1978.

Rien n'est donc facile. Bien entendu, parallèlement à cette modification dans nos structures européennes, nous devons également avoir pour objectif de devenir compétitifs dans la fabrication de notre acier. C'est d'ailleurs ce que nous avons commencé d'entreprendre.

Je voudrais enfin dire quelques mots de CII-Honeywell Bull et répondre aux questions qui m'ont été adressées à ce sujet. Je répondrai peut-être plus en détail tout à l'heure à MM. Schumann et Descours Desacres.

Comme vous le savez, lorsque j'étais assis dans cet hémicycle, j'ai manifesté comme vous quelques craintes sur la réalisation de ces objectifs. Je dois dire aujourd'hui que les choses se sont

bien passées en 1977 et que le premier bilan qui a été dressé montre que l'on a dépassé les prévisions qui avaient été ébauchées au départ.

Pour les deux premières années, nous avons pratiquement réalisé, à peu de choses près, notre programme de commandes publiques tel qu'il avait été défini.

Mais je partage votre souci, monsieur Schumann ; les ambitions pour 1978-1979 sont plus grandes et c'est pourquoi il nous faudra demeurer très vigilants. Afin d'aider à la réalisation des commandes publiques, j'ai désigné un chargé de mission interministériel qui jouera le rôle de conseiller pour les achats de différentes administrations. J'espère que nous arriverons à atteindre ces objectifs, et dès maintenant, je mets des structures en place pour les atteindre.

En ce qui concerne les gros ordinateurs, je peux dire, dès maintenant et pour vous rassurer — mais j'y reviendrai par la suite — que les choses se passent tout à fait normalement. Nous avons rencontré le président de CII-HB ces derniers jours et celui-ci nous a assuré que le bilan de 1977 sera bon. Vous savez que la subvention diminue progressivement. Je pense que nous arriverons à l'équilibre vers 1980, après avoir passé nos commandes publiques dans de bonnes conditions.

En outre, j'ai eu l'occasion de recevoir les dirigeants américains d'Honeywell. Nous leur avons fait part de nos exigences dans le cadre de la balance commerciale, c'est-à-dire de ne pas profiter de la création de CII-Honeywell Bull pour introduire par ce canal du matériel américain et le diffuser sur les marchés européens. J'ai obtenu l'assurance que, de toute façon, les échanges entre les deux sociétés seraient équilibrés. Cela est très important. Nous prenons des précautions car il nous paraît fondamental que cette action réussisse.

Après avoir brossé ce tableau pour l'industrie, je dirai maintenant un mot, si vous le permettez, de l'énergie.

Je vous rappelle que nous sommes actuellement dépendants, sur le plan de nos approvisionnements en énergie, à hauteur de près de 75 p. 100, de l'étranger. Nous avons importé en 1977 entre 54 et 55 milliards de francs de pétrole. Nos perspectives pour 1978 sont de l'ordre de 58 milliards de francs. Un effort pour s'en tenir à ce chiffre sera nécessaire surtout si, malheureusement, nous enregistrons une augmentation du prix du pétrole au 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Cette situation, bien entendu, est intolérable. Je vous rappelle que nous avons emprunté 60 milliards pour payer notre énergie depuis quatre ans et que si nous poursuivions dans la même voie, sans faire aucun effort, nous risquerions très rapidement de ne plus pouvoir payer.

Et puis, n'oublions pas ce qu'a évoqué, mieux que je ne saurais le faire, car je partage totalement son point de vue, M. Pintat qui a eu le privilège d'assister à la conférence d'Istanbul : c'est « le risque physique » de pénurie qu'il ne faut pas négliger, car il se situe à une échéance de dix ans. Et dix ans, c'est vite passé ! M. Pintat, dans son rapport, évoquait 1985. Je crois qu'il faut tenir compte de ces deux éléments, la difficulté de payer et le risque physique de manquer de pétrole.

A cette occasion, je crois qu'il faut rendre hommage au CEA et à celui qui ne siège plus dans cette assemblée, M. Coudé du Foresto, dont la dernière grande œuvre avant de quitter le Sénat, a été de publier un remarquable rapport sur le commissariat à l'énergie atomique. Il a informé les membres de cette grande maison que l'on a dit parfois secrète, mais qui, en réalité, ne l'est pas, sur ces problèmes complexes.

La CEA a joué un rôle déterminant dans le nucléaire depuis trente ans qu'il travaille dans ce domaine. Il a atteint un prestige mondial. Actuellement, la France est le pays où l'un des pays les mieux dotés et les plus en avance sur le plan de la maîtrise du nucléaire. Nous avons des accords, par l'intermédiaire du CEA ou de ses filiales, d'exploitation. Nous procédons à l'enrichissement ; nous avons la technique des surrégénérateurs ; nous avons même un nouveau procédé d'enrichissement chimique, qui décourage la prolifération et qui, dans l'avenir, probablement, connaîtra un grand retentissement parce que la grande peur — et c'est normal — des hommes politiques, c'est que, partant du procédé actuel, l'on aboutisse à l'enrichissement dans le domaine militaire, alors qu'avec ce procédé, il faudrait, sans doute, trente ans pour parvenir à un tel résultat.

Nous sommes engagés dans cette voie, mais je ne voudrais pas que l'on parle, d'une manière excessive, du « tout électrique » ou du « tout nucléaire », du « tout ceci » ou du « tout cela ».

Telle n'est pas la politique du Gouvernement. Nous voulons progressivement bénéficier d'une indépendance relative grâce à une certaine diversification. Le nucléaire, nous le réaliserons tel qu'il est prévu pour 1985-1986. Il ne représentera alors que

40 p. 100 de notre bilan énergétique. Ce n'est donc pas le « tout nucléaire » ; les 40 000 mégawatts sur lesquels nous comptons ne représenteront — je le répète — que 40 p. 100. C'est une voie parmi les autres, mais qu'il ne faut pas négliger.

La technologie du surrégénérateur est importante, car même si, avec le nucléaire actuel, nous atteignons une certaine indépendance puisque nous disposons de plus d'uranium que d'autres matières énergétiques, nous n'atteindrons pas notre indépendance complète, parce que utiliser l'uranium dans les filières classiques ne nous donne que 30 p. 100 ou 40 p. 100 de nos besoins d'énergie. Il faudra donc en acheter à l'étranger. Mais là nous pouvons rencontrer des obstacles politiques, car des conditions peuvent être mises à ces achats.

Dans ces conditions, la technique des surrégénérateurs, si elle est maîtrisée, permettra d'atteindre une totale indépendance, mais il faudra encore attendre de nombreuses années. Une fois acceptée par tous les Français elle sera la chance de la France.

Sur le CEA, je suis prêt à répondre à d'autres questions, mais le rapport même de M. Coudé du Foresto me permet d'être bref sur ce sujet.

La politique du Gouvernement consiste à diversifier ses sources d'approvisionnement et par là même à assurer sa sécurité.

A l'horizon 1985, le gaz devrait théoriquement représenter 15 à 17 p. 100 de notre bilan énergétique. Mais, pour cela, nous devons acheter deux fois plus de gaz qu'actuellement et négocier — nous commençons à le faire — des contrats importants, ce qui entraînera de forts investissements, car il nous faudra participer à la construction d'usines de liquéfaction de gaz, à l'achat de méthaniers, ou encore à l'installation de pipe-lines.

Indiscutablement, de grandes possibilités nous sont offertes et, comme le disait M. Pintat, il faudra que nous essayions d'acheter davantage dans les pays qui sont susceptibles de nous acheter de la valeur ajoutée. Tout cela est compliqué, mais nous avons d'excellents responsables qui seront tout à fait capables d'arriver à une solution.

Il ne faut pas non plus négliger le pétrole. Nous souhaitons — j'ai reçu, à cet effet, les présidents des principales compagnies françaises et étrangères — qu'il continue à représenter, en 1985, une part importante de notre bilan énergétique, sinon en pourcentage, du moins en volume. Nous devons nous prémunir en recherchant des gisements dans des lieux géographiques politiquement les plus sûrs possibles. Nous devons donc consacrer davantage à la recherche.

Nous étudions également, avec le délégué général à l'énergie, l'avenir de notre raffinage. Les capacités de raffinage de l'ensemble de l'Europe dépassent de 40 p. 100 ses besoins. Les Anglais pensent développer leurs propres capacités depuis qu'ils ont découverts de grandes quantités de pétrole. C'est un sujet brûlant sur lequel nous travaillons et qu'il ne faut pas négliger. Le raffinage français, comme le raffinage européen en général, est en déficit.

Si ce déficit persiste, la part des moyens financiers consacrés à la recherche de gisements pétroliers s'amenuisera et c'est notre sécurité qui diminuera. Comme vous le voyez, rien n'est facile.

On a aussi parlé du charbon. Il n'est pas dans les intentions du Gouvernement de réduire la production charbonnière, mais il ne faut pas non plus rêver la faire progresser. Tout a une limite. L'exploitation du charbon est, chez nous, plus difficile que dans certains autres pays.

Nous tenterons de maintenir les gisements existants et, si la chose est possible, d'en exploiter de nouveaux ; mais, ne nous faisons pas d'illusions, c'est une source qui restera en volume, pendant un certain temps du moins, ce qu'elle est, sans espoir d'augmentation.

A propos de l'électricité, je voudrais vous rassurer, car on m'a fait dire des choses que je n'ai pas dites. J'ai seulement déclaré que je souhaitais que les entreprises nationales aillent vers la vérité des prix. Je vous ai parlé tout à l'heure des difficultés d'investissements en matière d'électricité. Celui qui révérait que l'on va faire des investissements pendant trois ou quatre ans et qu'ensuite ce sera fini — c'est ainsi qu'on nous présente parfois les choses — se tromperait lourdement. Ce n'est pas parce que, en 1985, 40 p. 100 de notre bilan énergétique sera du nucléaire, que l'affaire sera réglée.

Les pays ne se développeront qu'avec de l'énergie. Or tous ceux qui vont accéder progressivement à la richesse vont accéder par là même à une plus grande consommation, si bien que les sources d'énergie risquent de manquer plus qu'on pourrait le penser. Il faudra donc financer un effort de recherche dans

d'autres domaines, et ce pendant longtemps. Ce que je souhaite, c'est que, progressivement, Electricité et Gaz de France parviennent à l'équilibre avec un autofinancement de 70 p. 100. Pourquoi ? Parce qu'il faut faire actuellement 17 milliards d'investissements dans le nucléaire par an, en francs constants. Si vous n'avez que 40 p. 100 d'autofinancement, il faut trouver, sur les marchés français ou internationaux, 10 à 12 milliards de francs. Mais chaque fois que vous empruntez à l'étranger, ces emprunts venant s'ajouter à d'autres, vous affaiblissez la monnaie. Avec 70 p. 100 d'autofinancement, il suffit de trouver 5 milliards de francs d'emprunts sur le marché français ou sur le marché international. A ce moment-là, le problème est tout différent.

Cela suppose que, progressivement, le prix de l'électricité soit légèrement augmenté. Il n'est pas du tout question de supprimer la tarification des heures creuses. Jamais personne ne l'a dit, ni moi ni mes collaborateurs. Nous avons seulement dit que lorsque les tarifs sont incitatifs à la consommation, selon le principe que plus on consomme moins on paie, l'on atténue peu à peu cette incitation. Cela jouera peut-être, sur une année, pour 2 ou 3 p. 100, mais on recommencera l'année suivante. Il faut aboutir coûte que coûte à un autofinancement normal. Tous les gens raisonnables — financiers ou économistes — doivent partager cette analyse.

Lorsque j'entends dire : « Vous êtes contre le « tout électrique », je réponds que c'est faux. Nous sommes toujours pour le « tout électrique » dans certains appartements. Au moment où il a été lancé, le plan « tout électrique » portait sur l'équipement de 35 p. 100 de logements neufs. Nous maintenons ce cap. Certains responsables me disent qu'il ne faut pas empêcher de faire du « tout électrique » mais, en même temps, qu'il faut se méfier, car nous pourrions éprouver des difficultés, en 1981 et 1982, à équilibrer consommation et production.

Le Gouvernement prend des précautions et ne veut pas aller trop vite dans ce domaine de façon à ne pas être en rupture d'approvisionnement à cette date. Que penseriez-vous de moi si je disais, aujourd'hui, que tout le monde doit s'équiper en « tout électrique », et qu'en 1981 ou 1982, nous arrivions à une rupture d'approvisionnement ?

Cela ne veut pas dire que nous n'allons pas tenter de faire d'autres investissements. Vous avez évoqué, monsieur Pintat, la possibilité d'augmenter la part de l'hydraulique dans la production d'énergie. Les investissements prévus dans ce domaine sont de l'ordre de 5 à 5,5 milliards de francs. Ils permettront d'obtenir environ 2 500 mégawatts. Une fois ces nouveaux investissements réalisés, nous aurons pratiquement épuisé, à quelques exceptions près, les sites possibles en France. Ce n'est pas négligeable, mais il ne faut pas croire que cela va modifier fondamentalement notre raisonnement pour l'avenir.

Voilà ce que je voulais dire en ce qui concerne la vérité des prix qui est tout à fait normale et naturelle.

Le prix du gaz industriel a été augmenté, parce que nos industriels payaient le gaz beaucoup moins cher que nos voisins. Il est normal qu'ils paient le même prix.

Parallèlement, nous développons autant que faire se peut les économies d'énergie et les énergies nouvelles. M. Coulais, qui s'occupe plus spécialement des économies d'énergie et présentera demain un rapport au conseil des ministres sur ce sujet, proposera un certain nombre de mesures. Le Plan avait prévu deux milliards de francs d'investissements par an à ce titre. Malheureusement, pour les réaliser, il faut trouver des moyens incitatifs. Une taxe avait été créée sur les surconsommations de fuel lourd ; elle procurait quelques recettes, mais pas autant qu'on l'aurait souhaité. Nous avons alors imaginé une taxe plus générale sur l'ensemble des sources d'énergie. Bien sûr, l'industriel pourra ne pas la payer s'il fait des investissements trois fois plus importants.

En dehors de cette taxe, le Premier ministre a accepté le principe de budgétiser, pour le début de l'année prochaine — j'en ai eu la confirmation aujourd'hui — des sommes relativement importantes pour alimenter le budget de l'agence pour les économies d'énergie, de telle sorte que nous puissions déclencher de nouveaux investissements et, au moins, nous donner comme objectif, en 1978, de faire 1,5 milliard d'investissements pour les économies d'énergie.

Je souhaite aussi — je le dis parce que c'est important — que toutes les collectivités locales de France réfléchissent à ce problème, car, à ce niveau, il y a sans doute beaucoup d'économies à faire, le maire étant aussi motivé que le chef d'entreprise.

Je suis sûr également — mais cela n'est plus de mon domaine — que l'on peut faire beaucoup d'économies dans les logements anciens. Là aussi, le Gouvernement s'oriente vers des aides plus

importantes pour l'isolation de ces vieux logements qui, sûrement, entraînent une consommation d'énergie supérieure de 30 à 35 p. 100 de celle des logements neufs.

Au sujet des énergies nouvelles, nous poursuivons nos efforts dans le domaine de l'énergie solaire et dans celui de la géothermie puisque, pour 1978, les crédits sont en augmentation d'environ 40 p. 100. De nombreux contrats ont déjà été signés, des primes de chauffage sont accordées. Nous allouons, pour les essais de géothermie, des subventions qui sont remboursables en cas de résultats positifs. Ce problème est complexe. Nous voulons promouvoir autant que faire se peut la géothermie et l'énergie solaire. Nous butons encore sur la technique, car elle n'est pas suffisamment miniaturisée pour être mise à la portée des habitants. Néanmoins, d'énormes progrès sont enregistrés.

Certes, on pourrait toujours espérer avoir plus de crédits ; si l'on parvenait à en dégager, ils seraient les bienvenus.

Je voudrais maintenant vous parler du CNEXO et répondre, monsieur Schumann, aux questions que vous m'avez posées.

Le budget du CNEXO enregistre, cette année, un accroissement relativement modeste, de l'ordre de 10 p. 100.

Je crois, comme vous-même, que si nous risquons de manquer physiquement de matière énergétique, nous risquons aussi de manquer d'un certain nombre de produits de base pour nourrir les hommes. J'ai toujours pensé que la mer pouvait être une source de remplacement privilégiée et que les pays qui auraient l'audace et le courage de s'y intéresser avant les autres pourraient exporter non seulement les ressources de la mer, mais aussi les techniques de son exploitation. Je suis persuadé qu'il y a encore beaucoup plus à faire. Je me propose, dès le début de l'année 1978, de définir, avec les responsables du CNEXO et mes collaborateurs, des orientations et des objectifs pour ce centre.

En ce qui concerne les fonds marins, il est vrai que notre technique peut être considérée, actuellement, comme la meilleure du monde, mais vous savez que le chiffre d'affaires de la COMEX est totalement réalisé à l'exportation. Peut-être pourrions-nous le développer encore davantage.

Disons qu'actuellement nous sommes, au point de vue des performances, comparables aux sociétés américaines. Depuis la plongée à 500 mètres — rassurez-vous, je n'ai pris aucun risque, les plongeurs en ont pris bien plus que moi — nous avons conquis 15 p. 100 de fonds marins en plus. Il semble, en effet, que 15 p. 100 des mers aient une profondeur se situant entre 300 et 500 mètres. Cette performance nous permet d'envisager des forages dans des mers plus profondes, car, d'après ce que l'on m'a expliqué, rien n'a pu jusqu'à présent remplacer la main de l'homme pour mettre en place les tuyaux, les vannes, les plates-formes. Nous avons une très grande avance dans ce domaine, il faut la conserver. C'est pourquoi je rejoins totalement vos orientations et je souhaite que le CNEXO soit mieux doté à l'avenir, dans la mesure où nous pourrions le faire.

L'aquaculture, vous le savez, a fait l'objet d'un programme d'action prioritaire du VII<sup>e</sup> Plan. Le CNEXO lui consacrerait 24 millions de francs, c'est-à-dire environ les deux tiers des dotations de l'aquaculture française. C'est, à mon avis, en bonne voie ; mais, d'après les renseignements qui m'ont été communiqués, si nous maîtrisons la technique en ce qui concerne la crevette, des progrès doivent encore être réalisés pour la sole et le saumon. Des crédits plus importants nous permettraient d'obtenir des résultats plus rapidement.

On a beaucoup parlé des nodules polymétalliques, notamment à la commission des finances. La politique en ce domaine est difficile à mener. Il faudrait en tout cas la mener parallèlement à une politique d'approvisionnement en matières premières, de façon à pouvoir effectuer des études concernant le coût et la rentabilité de leur exploitation. Il y a certainement là une ouverture non négligeable pour certains de nos territoires d'outre-mer. Je me propose, là aussi, d'approfondir la question. Le programme engagé est, me semble-t-il, significatif, sans doute de l'ordre de 500 millions de francs. La récupération et le traitement des nodules constituent un programme important.

Je me propose d'organiser, dès le début de l'année, des séances de travail auxquelles je souhaiterais associer les rapporteurs des commissions compétentes du Sénat et de l'Assemblée nationale car, dans ce domaine, j'ai besoin de leurs conseils.

Telles sont les réponses que je pouvais fournir en ce qui concerne le CNEXO. Cet outil de travail est insuffisamment connu des Français ; il convient donc de faire, sur ce point, un très gros effort d'information.

Un débat fort intéressant sur la mer a eu lieu à l'Assemblée nationale mais je crains que les Français ne soient pas encore

sensibilisés à ce qu'elle pourra leur apporter demain. Il faudrait développer un programme d'information et extrapoler, en quelque sorte, le travail du CNEXO.

Je voudrais vous parler également du centre national d'études spatiales. C'est, à mon avis, un sujet extrêmement important pour les prochaines années. C'est un domaine où la technique évolue très rapidement et cette technique nous sert en même temps pour d'autres applications.

Comme vous le savez, nous avons conclu des accords avec l'agence spatiale européenne, laquelle ne fonctionne pas trop mal, même si tout n'est pas parfait. Nous avons abouti à la mise au point d'un lanceur *Ariane* qui, du point de vue de la compétitivité et de la qualité, sera au moins équivalent aux lanceurs américains.

Vous avez posé la question de la concurrence avec la navette spatiale. Il est vrai que les Américains vendent des mises en orbite moins cher qu'elles ne leur coûtent, soit environ 100 millions.

Nous serons en mesure d'en faire autant à condition de les vendre au prix marginal. Aux pays européens, par contre, elles seront vendues 150 millions si nous engageons très rapidement six lanceurs.

Notre délégation a reçu comme instruction de défendre ce projet et, unanimement, à la dernière réunion, il a été convenu qu'une décision définitive serait prise la semaine prochaine.

Le premier ministre, M. Raymond Barre, est intervenu au plus haut niveau en Allemagne fédérale où, peut-être, quelques réticences se faisaient jour, pour qu'un arbitrage soit rendu. Je n'ose dire que c'est définitivement acquis, mais nous serons bientôt fixés.

Monsieur Descours Desacres, vous souhaitez être informé. Je veux bien le faire autant que vous le voudrez.

En ce qui concerne le satellite d'observation de la terre, nous avons d'abord tenté de le réaliser en collaboration avec nos partenaires. Si, finalement, nous avons décidé de le réaliser seuls, c'est parce que les Européens ne seront pas prêts, semble-t-il, avant quatre ou cinq ans.

Ce satellite est indispensable à la France pour différents domaines, notamment pour la connaissance géologique de notre pays, domaine où il permettra de réaliser des progrès considérables. Je viens d'apprendre que certaines sociétés américaines se proposaient d'acheter des satellites de cette nature pour améliorer leurs recherches en matière pétrolière.

Il y a là, indiscutablement, en ce qui nous concerne, une technologie de pointe — une de ces technologies dont je parlais tout à l'heure — et où nous devons être présents. Je ne suis pas partisan du remplacement de l'industrie privée par le secteur public mais, dans certains cas de technique avancée, il est normal que ce soit l'Etat qui prenne les risques et qui réalise l'effort car, au départ, les applications lui serviront davantage qu'aux industriels. Nous pourrions toujours, par la suite, céder certaines participations.

J'ai déjà reçu, de la part de certains pays étrangers, des demandes de participation dans l'utilisation du satellite d'observation de la terre. Je suis convaincu qu'en ce domaine nous sommes sur la bonne voie.

Il s'agit d'un investissement de l'ordre de 800 millions de francs, qui sera réparti sur cinq ans.

Le budget du CNES est de l'ordre de 1 230 millions de francs. Nous avons décidé qu'il serait, à partir de 1979, en francs constants, de 1 300 millions de francs, de façon à soutenir à la fois la construction des lanceurs *Ariane* et celle du satellite français, étant entendu que nous pourrions vraisemblablement bénéficier à la fois de contrats éventuels avec des pays étrangers et des demandes émanant d'autres ministères intéressés par ce satellite.

C'est un grand pas en avant qui est accompli. Nous avons, si je puis dire, deux équipes de chercheurs, auprès de la SNIAS et de la société MATRA. Il ne fallait surtout pas que ces équipes remarquables connaissent des interruptions dans leurs recherches. Ainsi, en Amérique du Sud, certaines technologies relatives aux satellites de la société MATRA ont servi à la mise au point, par exemple, de projets de métros. Notre réputation en matière de technologies de pointe est donc importante pour nos exportations.

Bien sûr, dans le cadre de l'agence spatiale européenne certaines précisions seront à apporter. Quant nous faisons lancer nos satellites par les Américains, nous devons accepter des restrictions d'utilisation. C'est donc une certaine indépendance européenne que nous prendrons par rapport aux Etats-Unis et à l'URSS.

Avant d'en arriver à ma conclusion, j'apporterai encore quelques précisions supplémentaires à la suite de l'intervention de M. Descours Desacres.

Nous faisons un effort considérable pour la recherche géologique. J'ai vu, dans le rapport, que vous vous posiez des questions au sujet du BRGM. Celui-ci joue et jouera un rôle de plus en plus déterminant. Je signe, dans huit jours, avec mon collègue du Québec, au nom du BRGM, un accord relatif à l'extraction du cuivre.

Nous avons engagé des pourparlers en vue de la constitution de sociétés chargées de l'exploitation du gisement de nickel de Nouvelle-Calédonie et nous introduisons de plus le BRGM, sous certaines conditions, dans des entreprises d'exploitation et d'extraction. C'est, pour le ministère, un outil de travail extrêmement important et dynamique, doté de gens extrêmement compétents.

En ce qui concerne la recherche de matières premières, nous avons eu beaucoup de satisfaction. Nous tendons actuellement, par tous les moyens — j'ai eu à ce sujet de nombreuses discussions avec des ministres étrangers — de passer des contrats dans le domaine des métaux, notamment du cuivre, de façon que nous ayons, là encore, une certaine garantie de fourniture pour les prochaines années.

Je me rends compte que je suis un peu long, mais vous avez souhaité être informés d'une politique et c'est ce que je m'efforce de faire.

Le contrat de programme avec les charbonnages est en cours d'élaboration et je pense qu'il pourra être très rapidement discuté et probablement signé. Cela répond à la recommandation de la commission de travail dite commission De La Genière, qui souhaitait que des contrats définissent les relations de l'Etat avec les grandes entreprises.

Pour ce qui concerne le rythme d'utilisation des crédits, votre observation n'est pas inexacte, mais le rythme va s'accélérer dans l'avenir, car ces crédits seront destinés à la réalisation de la politique que je viens de décrire. En effet, toute la politique que je viens de vous exposer est basée sur ces contrats de croissance et l'introduction des crédits de politique industrielle ou autres, qui vont être utilisés rapidement.

La situation a déjà évolué puisque nous sommes passés à 65 p. 100 d'utilisation et, dans les derniers mois — décembre et janvier — nous allons enregistrer une amélioration.

Malheureusement, en ce qui concerne les crédits destinés au CLASI, nous constatons actuellement diverses diminutions, et si l'argent n'a pas été utilisé au départ, il va l'être de plus en plus.

Enfin, en ce qui concerne les 50 millions de francs prévus pour la CII-HB, je veux vous donner l'assurance que nous n'en aurons pas besoin et que je suis prêt à virer cette somme puisqu'il s'agit du même chapitre et de la même rubrique, de l'article 20 à l'article 10, afin qu'elle soit utilisée pour des programmes de promotion au lieu de contribuer à l'équilibre budgétaire. Cela vous donnera satisfaction puisque les parlementaires souhaitent voir cette somme utilisée comme une promotion et non pas diluée dans la masse. Je prends donc aujourd'hui l'engagement de l'utiliser. Ainsi, je ne risquerai pas de ne pas disposer de ce crédit.

J'ai déjà répondu à propos du CNEXO et de Renault.

En ce qui concerne INTELSAT, les derniers contrats signés ont permis de donner à l'industrie européenne 47 millions de francs sur 235, ce qui est encore peu. Cependant, nous avons accompli un pas en avant assez sensible car, jusqu'à présent, nous n'avions pas beaucoup avancé dans ce domaine. Nous avons tenu compte de vos observations, mais il faut aller encore plus loin.

En ce qui concerne la CII, j'ai tenté de vous répondre.

Si CII-HB s'oriente vers les grands ordinateurs, nous tentons de réaliser en même temps les composants de façon à en avoir la maîtrise totale sur le plan national. Nous ne voulons pas, en sortant ce nouveau modèle d'ordinateur, qu'il dépende pour une part de la société américaine ou d'une autre société, car nous avons atteint les capacités à la fois techniques et financières.

Cette année, CH-HB consacrerait 400 millions de francs à la recherche, soit 12 p. 100 de son chiffre d'affaires, ce qui commence à être respectable.

Monsieur le président, je vous prie de m'excuser d'avoir été aussi long. Le président de la commission des finances me pardonnera, mais je tenais à exposer à mes amis sénateurs le fond de ma pensée sur ce budget qui couvre à la fois l'énergie, l'industrie spatiale, la mer, le nucléaire, le commerce et l'artisanat.

Dès lors, ne vous étonnez pas si, parfois, les journées me paraissent longues, mais ce n'est pas le cas ce soir parce que je me trouve parmi vous et que je suis toujours heureux quand l'occasion s'en présente. (Applaudissements sur les travées de l'UCDP, au centre, sur les travées du RPR et à droite.)

**M. le président.** J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 17 novembre 1977 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe socialiste : 1 heure 30 ;  
Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : 1 heure 30 ;

Groupe communiste : 40 minutes.

J'informe le Sénat, à toutes fins utiles, que nous devons encore entendre six orateurs, plus l'intervention de M. Schumann, en sa qualité de rapporteur pour avis, et la réponse du ministre, ce qui risque de nous conduire vers deux heures et demie du matin.

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission.

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances.** Monsieur le président, je suis un peu inquiet de ce que vous dites parce que nous avons déjà reculé à dix heures la réunion de la commission des finances initialement prévue pour demain matin, à neuf heures trente, ce qui, en tout état de cause, empêchera le Sénat de siéger avant onze heures. Or, demain, notre assemblée doit examiner deux budgets très importants concernant, l'un les universités, l'autre l'éducation.

Dès lors, nos collègues ne pourraient-ils pas faire un effort pour abréger leurs interventions ? De son côté, le ministre accepterait-il de ne plus répondre, si je puis dire, pour que nous en terminions plus tôt ?

**M. René Monory, ministre de l'industrie.** Je le veux bien.

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances.** Si nous devons siéger au-delà de deux heures du matin, notre programme risquerait d'être bouleversé.

**M. le président.** Nous allons poursuivre l'audition des orateurs et, s'il n'apparaît pas possible d'en finir à une heure raisonnable, je leverai la séance.

La parole est à M. Cluzel.

**M. Jean Cluzel.** Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, répondant à l'aimable incitation de notre éminent collègue, M. le président de la commission des finances, je résumerai mon intervention, et d'avance, je vous prie de m'excuser de la présentation un peu hachée qui en sera faite, mais je comprends parfaitement les raisons qui viennent d'être invoquées et je m'y plierai avec beaucoup de plaisir.

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Merci !

**M. Jean Cluzel.** Je voudrais, monsieur le ministre, vous dire tout de même d'un mot l'intérêt que nous avons pris, les uns et les autres, à vos explications et combien nous ressentons l'importance de l'action que vous menez au service du pays depuis neuf mois que vous avez la responsabilité de l'industrie, du commerce et de l'artisanat au sein du Gouvernement. Les applaudissements qui ont salué tout à l'heure votre péroraison vous ont prouvé combien le Sénat est sensible à cette action et la reconnaît.

**M. Bernard Talon.** Très bien !

**M. Jean Cluzel.** Vous voulez assurer le potentiel industriel du pays. Vous voulez le développer et vous avez défini avec clarté et précision les objectifs de votre politique.

Vous avez raison de vouloir réconcilier l'industrie et les Français, de même que vous avez raison de vouloir réconcilier les entreprises et les Français. A cet égard, nous souhaitons que, en liaison avec votre collègue, le ministre du travail, vous fassiez en sorte que des formes nouvelles d'organisation des relations du travail puissent, au sein des entreprises, grandes et petites, s'instaurer : des relations de dignité, de considération, de compréhension entre tous ceux qui concourent par leur travail au produit commun de l'entreprise.

Je voudrais rapidement vous poser quelques questions concernant certains secteurs industriels, et, tout d'abord, la sidérurgie qui, dans la conjoncture internationale actuelle, connaît certaines difficultés.

Le plan de restructuration de la sidérurgie mis en place par les pouvoirs publics et par la profession est-il de nature à nous permettre de retrouver les équilibres nécessaires dans les prochaines années, tant pour l'emploi que pour la production ?

Ressort-il de vos contacts avec vos homologues dans les gouvernements des autres Etats membres du Marché commun l'existence d'une politique économique européenne en matière de sidérurgie ?

Notre excellent rapporteur, M. Collomb, a souligné que le secteur de la construction mécanique connaissait une évolution relativement favorable. Mais il ne me semble pas en être de même pour la machine-outil et, dans ce domaine, nous sommes certainement dans une dépendance trop grande et anormale à l'égard de nos partenaires. Que comptez-vous faire à cet égard ?

Le dernier secteur général sur lequel je voudrais insister — vous en avez parlé tout à l'heure — est celui de l'industrie des pâtes à papier. L'insuffisance des fonds propres et l'endettement trop important des entreprises justifient notre inquiétude, tout comme la pénétration étrangère dans ce secteur, qui devient si importante que de nombreuses entreprises françaises sont en difficulté ou mettent fin à leurs activités.

Je voudrais maintenant reprendre très brièvement à cette tribune l'argumentation que je développais tout dernièrement en commission des finances, relative au seul point de divergence qui existe entre vous et moi et qui concerne l'exploitation insuffisante des mines du bassin de l'Aumance, dans l'Allier.

Je suis, certes, persuadé qu'un jour vous prendrez la décision qui me semble s'imposer ; mais je veux y voir une difficulté exemplaire, en quelque sorte, qui s'est instaurée entre Electricité de France et les Charbonnages de France, je veux y voir une erreur d'EDF. Sinon, je n'en parlerais pas ce soir à cette tribune.

L'Aumance, c'est 50 millions de tonnes de charbon. C'est, bien sûr, un charbon à 39 p. 100 de cendres, mais, actuellement, nous le transportons au loin pour l'utiliser dans des centrales, et si nous en extrayions seulement 400 000 tonnes par an, les 30 millions de francs que nous économiserions sur le transport pourraient utilement être affectés à l'amortissement d'une centrale.

Or je ne peux admettre, monsieur le ministre de l'industrie, que le président d'EDF écrive à l'un des responsables de mon département, après avoir proposé la construction d'une centrale au Havre fonctionnant avec du charbon importé, la phrase suivante : « J'avoue ne jamais avoir compris comment certains pouvaient espérer produire de l'électricité à un prix concurrentiel avec un charbon cher dans une centrale onéreuse. »

Monsieur le ministre, pour avoir étudié personnellement le dossier en détail et pour être descendu au fond de la mine, je puis vous assurer que le raisonnement d'EDF est faux.

Je n'abuserai pas davantage du temps du Sénat, mais, je vous le dis avec toute ma certitude et toute ma conscience, c'est une erreur considérable et j'attends que vous-même, monsieur le ministre de l'industrie, vous mettiez d'accord la société nationalisée des Charbonnages de France en tant que producteur et la société nationalisée de Electricité de France en tant que consommateur.

Je suis persuadé que cette décision, vous la prendrez ; je suis persuadé aussi que, si vous ne la prenez pas, l'un de vos successeurs le ferait ; mais, après vous avoir entendu tout à l'heure approfondir vos objectifs, je suis persuadé également que c'est vous qui la prendrez et, d'avance, je vous en remercie. *(Applaudissements sur les travées de l'UCDP, du RPR et à droite.)*

**M. le président.** Je remercie notre collègue, M. Cluzel, de la brièveté de son propos.

La parole est à M. Debesson.

**M. René Debesson.** Vous avez déjà, monsieur le ministre — je pourrais dire, nous avons déjà — plus de un million de chômeurs en charge, et ce n'est qu'un début. L'évolution technique, plus que la concurrence, permet de redouter de nouvelles et importantes suppressions d'emplois dans nos principales industries.

Usinor-Dunkerque, avec 10 000 ouvriers, produit le tiers de l'acier français. Il y a aussi Solmer à Fos. Une troisième usine suffirait à assurer la totalité de la production française. Or il y a encore, si l'on en croit M. Ferry, 140 000 travailleurs occupés dans la sidérurgie. Ce n'est pas seulement 20 000 licenciements qui sont déjà prévus, mais 100 000 emplois dont la suppression peut être envisagée dans un délai plus ou moins rapproché.

Vous avez parlé tout à l'heure, monsieur le ministre, des pertes d'emploi et des difficultés que l'on constatait dans le textile. Le temps n'est plus, comme en 1932, où les ouvriers faisaient grève pendant plusieurs semaines parce qu'on voulait leur imposer la conduite de quatre métiers. Ils en conduisent maintenant plusieurs dizaines. Des milliers de postes de travail sont supprimés ainsi chaque année, rien que dans la région Roubaix-Tourcoing, sans que la production totale ait sensiblement diminué.

Le charbon du Nord est presque épuisé ; le minerai de fer de Lorraine, trop pauvre, ne trouve plus d'acheteur. Ce ne sont que quelques exemples de l'évolution technique.

Les investissements tendent plus à perfectionner les outils, c'est-à-dire à supprimer des emplois, qu'à en créer.

A l'origine, l'industrialisation de la France a nécessité un grand nombre de postes de travail. On a fait appel à de la main-d'œuvre immigrée mais avant tout à l'afflux des travailleurs de la terre.

La modernisation des campagnes par l'emploi du machinisme et des engrais dans des exploitations plus vastes a permis une augmentation très importante de la production globale de l'agriculture et un accroissement de la productivité supérieur même à celui obtenu dans l'industrie. Ce mouvement n'est pas terminé ; il existe encore un grand nombre d'exploitations trop petites pour être rentables.

Le mouvement de la paysannerie vers les zones industrielles, bien que ralenti, n'est pas achevé. Les contrats de pays ou de villes moyennes n'y peuvent rien. On verra encore des travailleurs de la terre à la recherche d'un emploi dans l'industrie.

C'est donc une masse énorme et croissante d'hommes et de femmes qui se trouve aujourd'hui, et se trouvera plus encore demain, à la recherche d'un emploi dans les zones industrielles. C'est un problème humain plus important que tous les autres.

Le redéploiement de l'industrie s'impose donc. Sa nécessité en est reconnue et proclamée. Mais où le réaliser ?

De votre intervention à l'Assemblée nationale, monsieur le ministre, j'ai retenu cette phrase : « Dans l'avenir, il nous faudra veiller à créer des emplois dans les régions où la main-d'œuvre nationale est disponible et le réclame. » C'est le cas du Nord, monsieur le ministre.

Si j'ai parlé tout à l'heure de la mine, de la sidérurgie, du textile, c'est parce que ces entreprises, qui ont fait l'objet de la richesse du Nord-Pas-de-Calais, sont aujourd'hui en voie de déperissement. Le taux de chômage dans cette région dépasse déjà d'un point la moyenne nationale ; dans le bassin de la Sambre, il en est le double.

Je ne vous donne pas les chiffres, vous les connaissez mieux que moi. Depuis plusieurs années, 30 000 jeunes quittent la région pour trouver du travail ailleurs. Le Nord-Pas-de-Calais doit être prioritaire pour les créations d'emploi.

Comment créer de nouveaux postes de travail ? Parmi les actions sectorielles que vous avez envisagées tout à l'heure, monsieur le ministre, l'une concerne les machines-outils ; vous avez réservé un développement assez court à ce problème. La région Nord-Pas-de-Calais a une longue tradition de travail des métaux, mais les machines-outils n'y représentent que 4 p. 100 de la production nationale alors que le poids de l'industrie est d'environ 10 p. 100.

Il semble donc que l'environnement soit favorable à de nouvelles créations dans ce secteur. La chambre régionale de commerce et d'industrie du Nord-Pas-de-Calais s'est livrée à une enquête très approfondie sur cette question. Vingt-trois sociétés emploient 3 106 ouvriers. Deux seulement de ces entreprises occupent plus de 500 ouvriers. Aucune n'arrive à 1 000. Il s'agit de petites ou de moyennes entreprises à rentabilité très basse : moins de 0,4 p. 100 du chiffre d'affaires.

La concurrence, notamment vis-à-vis de l'Allemagne, qui est le premier producteur mondial, avant les Etats-Unis, est rude. En Allemagne, plus de vingt entreprises emploient mille ouvriers. Par leurs dimensions, les concurrents disposent de moyens d'étude puissants, d'une clientèle fidèle, d'une organisation commerciale efficace.

Dans notre régime libéral, même avancé, où le moteur de l'entreprise est le profit, quelle société, quel téméraire, oserait se lancer dans la création d'une affaire nécessitant des capitaux énormes, alors que la concurrence et les positions acquises ne permettent d'espérer qu'une rentabilité presque nulle ? Seules des entreprises nationales, comme Renault-machines-outils, ou liées à l'Etat par leurs commandes, comme Creusot-Loire ou Schlumberger, peuvent encore créer des entreprises dans le Nord.

Votre influence peut les y entraîner, monsieur le ministre. C'est pourquoi je me suis adressé à vous.

J'aurais pu, dans les mêmes conditions, parler des fabriques de meubles. La moitié à peu près des meubles vendus en France sont aujourd'hui importés. Il serait nécessaire d'agir de la même façon dans ce secteur pour obtenir des résultats satisfaisants. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Ehlers.

M. Gérard Ehlers. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, de nouveau, à l'occasion de l'examen du budget de l'industrie, nous constatons — et cela malgré les paroles du ministre — une aggravation importante de la crise dans tous les domaines.

Le nombre des chômeurs totaux et partiels s'accroît ; la fréquence des fermetures et disparitions d'entreprises de haute valeur ajoutée s'amplifie ; le gâchis en hommes et en matériel atteint des proportions insupportables. On dilapide des fonds publics ; on procède à des importations inutiles ; on exporte des capitaux à l'étranger.

A l'origine de tout cela, on retrouve votre politique au service des grands groupes industriels et financiers qui dominent toute la vie économique et sociale, votre politique de recherche du profit maximum et immédiat. Ce qui est plus grave, à nos yeux — parce que ce qui nous importe, ce sont les hommes — c'est que le prix de cette gestion est désastreux : l'austérité, les bas salaires, la misère, la pauvreté pour un nombre toujours plus grand de personnes, mais aussi la dépendance de la France.

Et voici que l'on nous dit, très officiellement, qu'avec une augmentation de 4 p. 100 du produit national brut — encore faudra-t-il les atteindre, car nous n'avons jamais été capables de réaliser les prévisions faites en ce domaine — il n'y aura aucune création d'emploi dans l'industrie, d'où notre certitude que, sans changement profond de politique, les difficultés grandiront pour la population laborieuse.

Votre politique est bien illustrée par la situation que connaît la région dunkerquoise où des centaines de milliards de francs ont été engloutis au seul profit de grosses sociétés industrielles et financières.

Souvenons-nous — il n'est pas mauvais de revenir, de temps en temps, sur le passé — il y a quelque temps encore, il ne se passait pas de semaine sans que l'on entende une déclaration de représentants du Gouvernement ou du patronat vantant la « chance » de l'agglomération dunkerquoise ; selon eux — leurs propos n'étaient guère différents de ceux des personnalités qui, à l'échelon national, voyaient le « bout du tunnel » et annonçaient la fin des difficultés pour demain — nous devions, grâce à cette « chance », traverser les événements sans problème ; c'étaient tout juste si nous devions connaître la crise ! Et ceux — dont nous sommes — qui osaient prétendre le contraire ne pouvaient être que des démagogues qui présentaient volontairement un tableau apocalyptique de la situation pour les besoins de leur propagande.

La triste réalité apporte un démenti cinglant à votre politique, monsieur le ministre.

L'industrie textile a totalement disparu, entraînant avec elle la suppression d'un millier d'emplois dans la région dunkerquoise. Pourtant, le consortium général textile du groupe Agache-Willot a reçu de l'Etat 178 millions de prêts et 10 millions de subventions et d'aides fiscales. Vous allez sans doute me poser la question : « Comment se porte ce groupe financier ? » Très bien, je vous remercie ! Il construit beaucoup d'usines à l'étranger avec l'argent de l'Etat afin de s'assurer de plus gros profits ; il vient dernièrement de racheter pour 104 millions de francs le groupe des magasins belges *Les Galeries Anspach* afin, dit-il — c'est cela qui est savoureux ! — d'éviter deux mille licenciements en Belgique !

D'autres mesures graves sont annoncées, graves pour les salariés — car c'est toujours eux qui en font les frais — graves aussi pour l'économie dunkerquoise, pour l'économie régionale et pour l'économie nationale.

Des industries de pointe comme la CFEM, constructeur de plates-formes de forage, sont bradées. Le chantier est absolument désert et l'on prévoit, pour commencer, 110 licenciements. Vous nous parliez de la France à la pointe de la technologie ; voilà une industrie de pointe installée dans le Nord, et pourtant elle licencie.

La branche construction et réparation navales est sacrifiée ; on peut même se demander à quoi pourra bien servir la nouvelle cale sèche, qui aura coûté quelque trente milliards de centimes. Elle ne sera d'aucune utilité si on liquide la réparation navale appelée à la rendre opérationnelle.

Restons à Dunkerque, ce « far-west » économique.

Flandres Industrie licencie 160 salariés. La situation est sombre chez Ziegler où les cales sont vides. On supprime 170 emplois à Creusot-Loire. On ferme des grands magasins, tandis que le chômage partiel se développe à Usinor où l'on annonce une semaine de chômage pour tout le monde. C'est paraît-il, le cadeau des fêtes de Noël et du nouvel an pour les travailleurs sidérurgistes !

La marine marchande est sabordée, et tous les secteurs économiques qui en vivent en subissent les effets, en particulier sur le port.

La vérité, c'est que Dunkerque, que vous avez choisi comme terrain privilégié, souffre gravement de la puissance nuisible des grandes sociétés capitalistes qui s'y sont installées.

Les salaires, les conditions de vie et de travail en témoignent. Il est devenu impossible pour les nombreux travailleurs licenciés de trouver un emploi, un débouché pour leurs enfants. Ils iront grossir les rangs des 7300 chômeurs de l'arrondissement de Dunkerque.

Telle est la triste réalité contre laquelle manifesteront les travailleurs qui participeront massivement — j'en suis convaincu — à la grève du 1<sup>er</sup> décembre ; ils ont notre soutien le plus complet.

Monsieur le ministre, il faut avoir entendu cette mère de famille précisant qu'hélas elle ne peut donner, le soir, que du pain et du lait à ses quatre enfants âgés de six à dix-sept ans ; il faut avoir vu cette famille composée du père, de la mère et de sept enfants, dinant d'un camembert et de pain ; il faut avoir vu cette mère de famille, gênée de devoir choisir, à l'étal du magasin, trois petites pommes pour ses trois enfants, pour se rendre compte — comme je l'ai fait — que la misère est le lot quotidien d'un nombre croissant de familles ouvrières. Quels que soient vos discours, rien ne changera si nous n'imposons pas les changements politiques nécessaires.

C'est pourquoi nous disons à ces familles : oui, il est possible d'en finir avec vos fins de mois difficiles, parce que la France est un pays riche, riche de capacités humaines, riche d'un important potentiel industriel et agricole.

Pour cela, il faut mettre fin à l'austérité qui prive tout à la fois les hommes et l'économie des « aliments » dont ils ont besoin.

Il faut donc relancer la consommation populaire et mettre en œuvre, en même temps, une politique qui garantisse que les hausses de prix, les gâchis, les privilèges ne reprendront pas d'une main ce qui aura été donné de l'autre.

Si le profit pour quelques-uns restait le seul moteur de notre économie, rien ne serait obtenu. Au contraire, l'emballement serait inévitable, l'inflation multipliée, le déficit extérieur aggravé, le franc déprécié.

Pour éviter cela, il n'est d'autres moyens que de lutter contre les inégalités, de prendre aux riches, de s'attaquer à la racine du mal, aux gâchis humains, matériels et financiers, à leurs sources mêmes, qui se situent dans la production.

Le champ des nationalisations que nous proposons, de par sa dimension et son contenu démocratique, parce qu'il fait échapper un nombre suffisant de groupes géants à l'absurde course aux immenses capitaux privés, en constitue le moyen privilégié.

Le chômage est une plaie trop grande et trop profonde pour qu'on puisse la guérir avec des compresses. Pour assurer la relance de l'activité, pour garantir des droits nouveaux aux travailleurs, notamment en ce qui concerne la durée du travail, l'âge de la retraite, l'aménagement du travail posté, il faut apporter les moyens d'une politique industrielle qui prenne résolument en compte l'homme et son emploi.

Il est d'ailleurs significatif que seul le parti communiste français ait démontré que dans des secteurs aussi divers que le textile, la sidérurgie, l'aéronautique, la machine-outil, la marine marchande, les constructions et réparations navales, des dizaines de milliers de créations d'emploi étaient possibles.

Nous sommes prêts à en discuter. Il suffit pour cela que vous acceptiez de sortir nos projets de vos tiroirs et que vous permettiez un débat au Parlement.

Oui, faire en France tout ce qu'on peut faire, dans les meilleures conditions d'efficacité, tant sociales qu'économiques, implique obligatoirement la mise en mouvement de toutes les capacités de production, la création de nouvelles capacités, l'établissement de nouvelles relations extérieures qui s'appuient sur un développement de nos échanges, lequel développement ne doit pas s'inscrire dans les tendances actuelles qui font que notre pays est de plus en plus dominé.

A ce sujet, après vous avoir entendu, monsieur le ministre, il me semble qu'il serait très intéressant de connaître le volume exact — il est sûrement énorme — des capitaux exportés à l'étranger

dans le but d'y construire des usines, d'y fabriquer des produits qui viennent inonder le marché français au détriment de notre industrie et de notre emploi.

**M. Léandre Létouart.** Très bien !

**M. Gérard Ehlers.** C'est pourquoi il faut, partant d'un solide marché intérieur — il n'est pas de politique extérieure valable qui ne s'appuie sur un marché intérieur solide — diversifier nos échanges et les inscrire dans le cadre de nouvelles relations extérieures qui garantissent à chacun l'indépendance nationale.

Qu'il s'agisse du mieux-être, de l'emploi, de la nouvelle croissance ou des relations extérieures, les nationalisations constituent, si elles sont suffisantes, un des leviers indispensables pour une industrie au service de l'homme, ce bien le plus précieux, et de ses besoins.

Il faut, bien sûr, que ces nationalisations soient gérées démocratiquement et ne servent plus — comme c'est le cas actuellement — de « vache à lait » pour les monopoles privés.

Il faut qu'elles soient un des moyens essentiels pour lutter contre l'étatisme, la bureaucratie et que la participation des travailleurs à la marche des affaires soit réelle et efficace.

Au début de l'année, le correspondant particulier d'un journal parisien terminait ainsi un important article intitulé « Dunkerque table sur l'industrie de l'énorme » : « Le progrès appelle le progrès. Dès lors, il est plus facile aux dirigeants du port, dès maintenant et dans les années qui viennent, de « vendre » Dunkerque à tous ceux qui recourent aux transports maritimes ».

On a vu ce que cela a donné !

Loin de vouloir vendre Dunkerque nous sommes, nous, pour qu'il retourne à la nation, pour le plus grand bien de notre pays.

**M. Léandre Létouart.** Très bien !

**M. Gérard Ehlers.** Monsieur le ministre, votre budget, comme tous les autres, est un budget d'austérité, qui gère la crise au profit des grandes sociétés financières et industrielles. Ce que j'en retire, personnellement, c'est qu'il va encore aggraver les conditions de vie et de travail des salariés et des populations laborieuses.

C'est pourquoi — je vous le dis sans aucune espèce d'hésitation — nous ne le voterons pas. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Francou.

**M. Jean Francou.** Répondant à notre collègue M. Collomb, vous venez, monsieur le ministre, de rappeler votre action et celle de la Communauté face à la crise de la sidérurgie.

Mais, devant l'éventualité d'un probable chômage conjoncturel en décembre dans la sidérurgie implantée à Fos, je me permets d'intervenir pour m'inquiéter de cette menace. Elle toucherait de nombreux agents qui ne comprennent pas les motifs d'une telle décision.

En effet, aujourd'hui encore, l'activité des différentes unités fosséennes demeure satisfaisante bien que, depuis plusieurs mois, on n'enregistre plus de créations d'emplois, les départs étant compensés exclusivement par des mutations de travailleurs venant de Lorraine ou du Nord.

La mesure que je viens d'évoquer semble, à première vue, répondre à la politique de réduction de l'activité qui prévoit, corrélativement, la suppression à l'échelon national de 16 000 emplois avant le mois d'avril 1979 et de 10 000 emplois pendant les deux années suivantes pour la sidérurgie. Il est évident que, pour limiter les effets de la crise, notamment l'amenuisement constant des débouchés qui frappent toute la sidérurgie française, une telle politique était inévitable.

Pourtant, dans le cas qui nous occupe, si jusqu'à présent la sidérurgie fosséenne ne licencierait que ses salariés âgés de cinquante-neuf ans et plus, c'est que Fos-sur-Mer rassemblait des unités qui comptent parmi les meilleures de notre pays et qui sont les mieux adaptées aux données nouvelles du marché international de l'acier, tant au point de vue de la rentabilité qu'à celui du rendement. Dans ces conditions, il est difficile d'admettre que l'ensemble de la sidérurgie de Fos et de ses adhérents, dans un souci de partage et de rééquilibrage du travail à l'échelon national, pénalise l'unité littorale qui enregistre les rendements, les prix de revient et les ratios énergétiques les plus favorables pour notre pays et, cet été, pour l'Europe.

Il faut savoir, vous ne l'ignorez pas, monsieur le ministre, que les hauts fourneaux installés à Fos obtiennent des performances énergétiques qui les situent dans les premiers rangs mondiaux ; cette très économique consommation de matières premières se situe dans la ligne suivie par le Gouvernement pour lutter contre la dégradation du solde du commerce extérieur.

En outre, notamment dans le domaine des produits plats, Fos conduit à l'exportation un effort conforme aux intérêts sidérurgiques de la France.

Ainsi, une baisse d'activité des aciéries fosséennes, qui succéderait à la mise en chômage conjoncturel d'une partie du personnel, risque de compromettre une reprise ultérieure des rythmes de production que l'on se propose aujourd'hui de réduire, et de provoquer à la fois une dégradation sérieuse du climat social dans la région provençale et de grandes difficultés pour retrouver un jour les prix de revient très bas que l'on vient d'obtenir.

A l'analyse de ce qui précède, bien qu'aucune annonce officielle n'ait été encore publiée, on comprend l'inquiétude et le mécontentement de travailleurs sur lesquels pèsent des risques graves de chômage alors que leurs usines battent des records de production, et surtout des records de prix de revient. Toutes les difficultés dont je me suis fait l'écho reposent, à mon avis, sur un problème plus large de portée nationale.

L'intervention de l'Etat, si elle tendait à faire saupoudrer géographiquement, par les ensembles sidérurgiques, les effets de la crise pour éviter l'application de mesures draconiennes consistant à l'inévitable réduction de la capacité de production des unités les plus anciennes et les moins rentables, ne sauverait probablement pas les usines inadaptées ou dépassées, tout en compromettant les résultats des complexes les plus redoutables.

Il paraît pourtant évident qu'un tel effort financier du Gouvernement serait mieux orienté s'il continuait à être dispensé en fonction des critères de rentabilité. La transformation de certaines unités ne pourra être très longtemps retardée au détriment des euroports tels que Fos ou Dunkerque, qui, à l'heure actuelle, sont obligés, répétons-le, de réduire leur activité afin de maintenir les secteurs de production condamnés à l'asphyxie par la concurrence internationale.

L'intervention de l'Etat ne devrait pas freiner d'une façon aussi dangereuse le libre jeu économique, mais bien plutôt faire preuve d'imagination en consacrant les crédits qu'elle affecte à la modernisation, au profit d'une véritable reconversion industrielle des unités plus particulièrement ébranlées par la crise sidérurgique.

Vous venez de confirmer que la venue d'usines, de constructions automobiles dans ces régions, la spécialisation de certaines productions amorcent une nouvelle politique qui tient compte de ces inévitables réalités économiques. Cette profonde réforme des structures industrielles doit s'inscrire dans le cadre d'une stratégie qu'il s'agit d'entreprendre courageusement et sans tarder par un effort financier à la mesure du problème.

Des assurances dans le sens que je viens d'indiquer seraient de nature à dissiper la désagréable impression exprimée par de nombreux responsables, d'une pénalisation injuste du « grand dessein » que Fos représentait pour la région provençale. Bien qu'il n'ait pas été à la hauteur des promesses qu'on avait mises en lui, un tel pôle de développement par ses efforts d'entraînement suscite déjà un grand nombre d'emplois « induits ».

Si l'on décidait de freiner son essor, toute une région subirait un dangereux traumatisme dans la poursuite de la restructuration économique qu'elle a déjà engagée sans pour autant, sans doute, ni que soit réglée pour longtemps la reconversion de vieilles unités, ni que soit retrouvée une certaine compétitivité de notre sidérurgie.

Vous êtes trop réaliste et trop efficace, monsieur le ministre, pour que cet aspect des choses vous ait échappé. J'attends avec intérêt et confiance votre réponse sur ce point.

**M. le président.** La parole est à M. Grimaldi.

**M. Roland Grimaldi.** Monsieur le ministre, votre propos sur l'industrie ne m'a pas convaincu. Vous avez fait preuve d'un optimisme bien assuré. Vous en êtes resté d'ailleurs à des déclarations d'intentions, à un flot de promesses, mais je ne crois pas que vous ayez un programme cohérent et concret pour sortir de la crise. A vous entendre, tout ira mieux demain, et vous allez faire beaucoup, sautant allègrement les difficultés. Mais il y a vingt ans que nous entendons la même chose.

Malheureusement, la réalité est fort différente. Avec la crise de la sidérurgie la région du Nord-Pas-de-Calais connaît à nouveau de graves difficultés, en particulier la partie sud du département du Nord.

Ce mois de novembre, une nouvelle étape du désengagement d'Usinor a été franchie par l'arrêt définitif à Louvroil du dernier laminoir encore en activité, celui de 300, et par la fermeture de l'aciérie OBM de Trith-Saint-Léger. Quel spectacle de désolation dans ces régions du Valenciennais et du bassin de la Sambre qui ont été les fleurons de la sidérurgie française ! On peut presque dire que c'est la France défigurée.

Dans le bassin de la Sambre, il s'agit d'une véritable liquidation de la sidérurgie. En 1967, Usinor Louvroil employait environ 3 000 salariés ; au 1<sup>er</sup> janvier 1977, environ 800. En quelques années, cette société a arrêté les hauts fourneaux — dont un très moderne — et successivement tous les trains de laminaires, le dernier en date étant le laminoir de 300 dont je viens de parler.

Dans le Valenciennois, à Trith-Saint-Léger où les effectifs sont descendus en un an de 4 200 à 3 200, soit 1 000 en moins, la fermeture de l'aciérie OBM se solde par la perte de 600 emplois, qui s'ajoutent aux 480 emplois perdus aux aciéries de Blanc-Misseron à Quiévrechain.

Il reste actuellement, à Trith-Saint-Léger, deux ateliers, les roues et essieux, et un laminoir à poutrelles qui emploie environ 3 000 personnes. Mais la fermeture de l'aciérie n'est-elle pas le signe précurseur de la mise à mort de l'ensemble de Trith-Saint-Léger ? Pouvez-vous, monsieur le ministre, dissiper l'inquiétude des travailleurs et leur garantir que ces emplois seront maintenus et que leurs craintes de les voir, d'ici à 1980, réduits à mille dans ces deux ateliers sont fausses ?

Il en est de même de l'usine de Denain où, l'un des deux hauts fourneaux est arrêté depuis plusieurs mois, prétendument pour réfection, alors que cette opération ne demande en général que huit semaines. Quel but secret poursuit Usinor ? N'est-ce pas le début d'un abandon ? Si vous laissez faire, monsieur le ministre, il ne restera plus rien dans le Valenciennois.

Pour la seule période du 1<sup>er</sup> mai au 20 novembre de cette année, ce sont 1 500 emplois qui sont ainsi supprimés dans la sidérurgie du Valenciennois et du bassin de la Sambre.

La situation n'est pas meilleure dans le Pas-de-Calais, aux Tréfileries et câbleries de Lens, aux aciéries de Paris-Outreau de Boulogne, à l'usine d'Isbergues. Enfin, en Lorraine, le 19 décembre prochain, le haut fourneau d'Usinor-Thionville sera définitivement arrêté.

Certes, la sidérurgie est en crise, nul ne le conteste. Cette crise, qui a débuté au niveau mondial, à l'automne de 1974, se caractérise par plusieurs facteurs : la hausse des coûts, la baisse des prix, la baisse de la demande, la concurrence des pays tiers.

Face à cette crise, la sidérurgie française, par la faute de ses dirigeants, est vulnérable à cause de son endettement élevé et de sa faible compétitivité. En effet, en France, l'origine du mal est plus ancienne et plus profonde.

Si la sidérurgie se trouve au bord de la faillite, c'est le résultat de vingt années d'erreurs aussi bien patronales que gouvernementales.

Des milliards lui ont été accordés sans qu'il y ait contrôle par l'Etat de l'utilisation de ces fonds.

Je sais bien qu'une mission de contrôle a été instituée au mois d'août 1977, mais vous me permettez de penser qu'il s'agit d'une mesure bien tardive qui risque en réalité de ne rien changer aux orientations du « plan acier » 1977, qui prévoit, sous le couvert de restructuration, de nouvelles suppressions d'emplois.

En réalité, vous avez laissé faire les patrons de la sidérurgie dans l'orientation des investissements d'abord. Tout a été concentré à Dunkerque et à Fos, alors que l'on aurait dû entreprendre en même temps la modernisation des installations du Nord et de la Lorraine. Ce faisant, les patrons de la sidérurgie ont pris le risque délibéré de plonger des dizaines de milliers de travailleurs dans la misère et l'inquiétude, de laisser mourir des régions où la sidérurgie est le cœur de la vie industrielle et où elle aurait dû être le point de départ d'une véritable politique de développement industriel.

Tout cela a été décidé dans le secret par quelques groupes financiers, sans consulter personne, au mépris de l'intérêt public et au profit d'intérêts privés. Le résultat est un formidable gaspillage des moyens de production, des richesses créées au prix d'efforts et du labeur quotidien de générations de travailleurs.

S'agit-il de la faiblesse de l'Etat qui a refusé de reconnaître les erreurs de gestion des entreprises, notamment l'insuffisance de leur politique commerciale, de l'erreur aussi dans le choix de nos fabrications, car comment expliquer alors l'augmentation de nos importations depuis 1971 ?

Je sais bien que, dans certains cas, il est nécessaire d'abandonner des outils vétustes, mais, dans le Nord et en Lorraine, il s'agit d'une véritable liquidation. On a également procédé à la fermeture d'installations modernes ou qui auraient pu être modernisées grâce à des investissements relativement modérés.

C'était le cas du laminoir de 300 à Louvroil, modernisé en 1968 dont on aurait pu augmenter la rentabilité de 30 p. 100, en particulier pour la fabrication de produits de qualité.

De toute façon, la restructuration de la sidérurgie est liée à la restructuration industrielle des régions concernées. Il faut créer des industries qui permettent aux travailleurs de trouver sur place, dans leur région, un emploi avec un salaire égal et tenant compte de leur qualification.

Pour cela, il faut élaborer un plan, et j'ai le regret de vous dire, monsieur le ministre, que je n'en ai pas trouvé dans votre propos. Ce plan, en tout cas, il aurait fallu qu'il soit discuté avec les élus et les représentants des travailleurs.

L'arrêt des installations sidérurgiques de Louvroil et de Trith-Saint-Léger a braqué les feux de l'actualité sur notre région et mis en relief sa situation critique. Tout le sud du département du Nord est bien malade : le bassin de la Sambre, l'Avesnois, le Valenciennois, le Cambrésis.

De nombreuses petites entreprises ont fermé leurs portes. Tous les secteurs sont touchés, et notamment la transformation des métaux, le textile, la céramique, avec le cortège habituel de licenciements, de réduction d'horaires et d'effectifs, d'incertitudes du lendemain pour beaucoup d'entreprises qui fonctionnent en dessous de leur capacité de production. De toutes les petites villes industrielles de notre région, à Haumont, à Fourmies, à Landrecies, à Caudry, au Coteau, on me signale des entreprises en difficulté.

Le Gouvernement, sur la pression des élus locaux, des organisations professionnelles, a décidé de faire bénéficier certaines zones du Valenciennois et du bassin de la Sambre de la prime de développement régional au taux maximum. Je regrette que le Cambrésis n'y soit pas inclus. La dégradation de la situation économique y est peut-être moins spectaculaire, tout en étant aussi profonde depuis des années déjà. Mais ces dispositions ne peuvent être efficaces que si elles s'accompagnent d'une volonté de reconversion et d'une politique d'ensemble d'implantation d'industries nouvelles.

L'implantation de l'industrie de l'automobile n'a été jusqu'ici qu'un palliatif. L'annonce, en 1977, de créations d'emplois nouveaux dans le Nord, 800 en mai, 2 000 à l'issue du conseil des ministres en septembre, n'ont, pour l'instant, pas produit d'effet. Permettez-moi d'être parfois très sceptique, car certains des emplois promis ne voient pas ou ne verront pas le jour, vous le savez bien.

Depuis un an, en tout cas, dans le Valenciennois, le Cambrésis, le bassin de la Sambre et l'Avesnois, le nombre des demandeurs d'emploi a augmenté considérablement et les jeunes de moins de vingt-cinq ans en représentent, dans certaines zones, plus de la moitié. Partout, la moyenne du chômage est supérieure à la moyenne régionale et nationale.

Dans le Cambrésis, par exemple, où je suis maire d'une commune, la population diminue, car les jeunes quittent la région, faute d'y trouver un emploi.

Monsieur le ministre, la région du Nord, victime de la récession charbonnière, de la crise du textile, de la sidérurgie, connaît de très graves difficultés. Cette région, symbole de la puissance industrielle de la France, méritait mieux. Je vous demande justice pour une région qui veut survivre et pour toute une jeunesse qui veut vivre au pays. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes, ainsi que sur quelques travées à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Létouart.

**M. Léandre Létouart.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il est une région dont on a beaucoup parlé ce soir, c'est celle du Nord-Pas-de-Calais. Je vais encore lui réserver mon propos, ainsi qu'à l'intérieur de cette région, au vaste complexe urbain et industriel qu'est le bassin minier.

Ce n'est pas un hasard si quatre sénateurs du Nord et du Pas-de-Calais sont intervenus, ce soir, à la tribune, car cette région du Nord-Pas-de-Calais subit de plein fouet la politique de redéploiement des monopoles.

Les industries traditionnelles sont en proie à une crise profonde. Le secteur textile a perdu 60 000 emplois. Le plan sidérurgique du Gouvernement prévoit de nombreuses suppressions d'emplois. A cela, s'ajoute la récession de l'industrie charbonnière, récession qui entre dans sa phase finale.

Ni le développement d'un secteur tertiaire de faible qualité, ni les implantations d'industries nouvelles — l'industrie automobile étant la seule importante — n'ont compensé les dizaines de milliers de suppression d'emplois.

Aussi n'est-il pas étonnant de voir cette région arriver en tête pour le taux de chômage avec près de 100 000 chômeurs, dont 65 p. 100 ont moins de vingt-cinq ans, ni de constater que son poids démographique dans la nation diminue. Si un terme n'est pas mis à cette néfaste politique, les personnes âgées et

les pensionnés domineront dans cette région et notamment dans le bassin minier. C'est, d'ailleurs, déjà le cas pour l'Ouest du bassin minier.

La semaine dernière, le Premier ministre a reçu une délégation du conseil régional venue l'entretenir des grands dossiers de la région. Si une certaine euphorie s'est emparée de la presse régionale et même nationale à la suite des propos tenus par le président du conseil régional à sa sortie de Matignon, nous ne saurions, quant à nous, partager l'idée que satisfaction a été donnée à la délégation.

Bien au contraire, que ce soit pour l'industrie textile, pour la sidérurgie, pour la construction navale, pour le charbon ou pour la chimie, l'ancienne politique, celle qui a mis en situation périlleuse toute une région, est poursuivie. Aussi faut-il mener dans cette région une autre politique. Hélas ! Je dois constater, monsieur le ministre, que votre budget ne répond pas à cet objectif.

Le 18 novembre, répliquant aux questions que je vous avais posées, vous déclariez à propos du charbon : « Nous avons élaboré avant 1974 un plan important de réduction des charbonnages. Ce plan a été revu et corrigé. Depuis 1975, l'exploitation charbonnière en France n'a pas connu de diminution et nous allons encore extraire 21 millions de tonnes de charbon en 1977. »

Votre réponse, monsieur le ministre, ne saurait me satisfaire. Pourtant, je considère comme vous que votre ministère, étant donné que ses compétences s'étendent au domaine de l'énergie, est appelé à jouer un rôle primordial, non pas seulement dans l'avenir, mais dès demain.

Je ne reviendrai pas sur l'intervention que j'ai faite, le 18 novembre. Mais si je m'en tiens aux bassins miniers du Nord et du Pas-de-Calais, je suis obligé de constater que la production charbonnière, qui n'a été que de 7 millions de tonnes en 1977, diminuera, d'année en année, d'ici à 1983-1985.

Pourtant, tous les experts, toutes les recherches ont prouvé qu'il existe encore dans ce bassin près de 500 millions de tonnes exploitables. Aussi, dans un pays comme le nôtre, important consommateur d'énergie qui doit encore assurer son développement économique et social, aucun gâchis, aucune faiblesse ne sauraient être admis en matière énergétique. Si le nucléaire est indispensable à la France, il est entendu qu'il ne saurait couvrir tous nos besoins.

Il faut donc s'imposer des règles strictes pour l'utilisation des énergies traditionnelles, consentir les efforts qui s'imposent pour leur exploitation rationnelle. Un gouvernement soucieux de notre indépendance, de l'intérêt national, prendrait une série de mesures qui tendrait, en même temps, à redonner confiance et espoir à une région et à ses habitants. Pourtant, j'ai l'impression, depuis cinq ans, devant vous, mes chers collègues, devant les représentants du Gouvernement et devant la majorité de cette assemblée, de prêcher dans un désert. Toutefois, rien ne saurait limiter mon action, car je sais que l'avenir me donnera raison en matière d'industrie charbonnière.

Ce que nous préconisons, nous communistes, ce ne sont pas des demi-mesures, ni des mesures au coup par coup, mais la relance industrielle du bassin minier sur des bases modernes. Cela suppose de donner aux houillères nationales, aux ingénieurs, aux cadres, aux techniciens les moyens de mener à bien le renouveau de l'industrie charbonnière.

Cela suppose de poursuivre les recherches de gisement, d'accorder les crédits nécessaires aux investissements, c'est-à-dire aux nouveaux fonçages, au creusement des bowettes permettant d'aller chercher la houille là où elle se trouve et où elle est exploitable.

Il s'agit aussi de revoir l'ensemble de la politique salariale et sociale de la corporation minière et, dans une certaine mesure, de la privilégier.

Nous pensons qu'il est possible et réaliste de porter rapidement la production annuelle à 10 millions de tonnes par an dans le bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais.

Enfin, au lieu de se lamenter sur le montant de la subvention accordée aux Charbonnages de France, il faut, parallèlement à la révision des plans de liquidation qui doivent devenir des plans de développement, prendre des mesures pour valoriser le charbon.

A propos de la subvention inscrite dans la loi de finances, le 18 mai dernier, M. Papon déclarait devant l'Assemblée nationale : « ... au 1<sup>er</sup> mars 1977, les prix de vente en gros de charbon importé d'Allemagne fédérale et d'Union soviétique — rendu région parisienne — destiné aux foyers domestiques, étaient supérieurs de 12 à 74 p. 100... au prix des charbons vendus par les Houillères du Nord-Pas-de-Calais. En outre, les Charbonnages de France vendent à EDF du charbon et de l'électricité sur la base d'un prix très inférieur au prix moyen du fuel... »

Le charbon à coke français est également vendu 15 p. 100 moins cher aux sidérurgistes de l'Est que celui de la Ruhr.

D'autre part, l'accélération de la récession aggrave le déficit ; de 1966 à 1976 la production nationale a baissé de 26 millions de tonnes. Le prix de revient du charbon a augmenté de 56 p. 100. Ainsi, plus on ferme de puits, plus le prix de revient augmente. A partir de là, c'est le cycle infernal : plus le prix de revient augmente, plus on nous dit qu'il faut fermer les puits et plus la subvention aux Charbonnages de France est élevée. Même si l'on n'extrayait plus une seule tonne de charbon de notre pays, vous seriez malgré tout dans l'obligation d'accorder d'importantes subventions aux charbonnages pour couvrir toutes les dépenses qui leur incomberont lorsque l'exploitation minière sera terminée.

C'est ainsi que cette politique entraîne la fermeture des puits de concentration de Gayant dans le Douaisis, alors que, selon les études des Houillères, ils recèlent encore 20 millions de tonnes de charbon.

Il convient donc de vendre le charbon au prix moyen des autres sources d'énergie et non en dessous.

La relance du bassin minier sur des bases modernes suppose également de mettre en œuvre tous les moyens de valoriser le charbon. D'abord, de sauvegarder les cokeries actuelles et d'en construire une ou deux autres, car c'est à partir de la cokéfaction du charbon que se produit l'articulation entre charbon et chimie.

La sauvegarde des plates-formes chimiques du Nord-Pas-de-Calais, actuellement menacées, suppose donc la cokéfaction du charbon. Sinon, dans un avenir proche, ce serait, avec la chimie, tout un nouveau pan de l'économie régionale qui s'écroulerait.

A ce sujet, il apparaît, monsieur le ministre, que la production du vapo-craqueur que l'on est en train d'installer dans la région dunkerquoise serait livrée à l'exportation alors que promesse a été faite devant le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais que ces retombées auraient été favorables au bassin minier et à sa chimie.

Enfin, un autre moyen de valoriser le charbon, y compris les charbons de mauvaise qualité, consiste à le transformer en courant électrique.

Nous vous mettons en garde, monsieur le ministre. Alors que tout le monde — y compris vous-même tout à l'heure — s'accorde pour dire que, dans quelques années, nous allons connaître des difficultés dans l'approvisionnement en énergie électrique, vous devez savoir que les centrales thermiques des houillères du Nord-Pas-de-Calais vieillissent. Elles ne sauraient, actuellement, être soumises à surcharge comme elles l'ont été après la sécheresse de 1976. Elles ne pourraient pas tenir le rythme.

Là encore s'imposent des investissements, en particulier la construction dans le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais au moins de deux centrales thermiques modernes. Leur production viendrait valoriser le charbon et amortir les investissements indispensables.

Notre exigence régionale est modeste car les experts considèrent que, dans les années à venir, afin de faire face à la réduction des produits pétroliers, il faudrait construire dans notre pays au moins cinq centrales thermiques de 1 000 mégawatts.

Un tel programme exposé succinctement permettrait d'attendre, non pas passivement, mais d'une façon active, l'âge nouveau que va connaître le charbon grâce à la gazéification souterraine.

A ce propos, le 18 novembre, à cette tribune, vous déclariez : « Je retiens volontiers... l'idée... de la gazéification du charbon et je suis tout prêt, à ce sujet, à collaborer avec nos voisins. Le délégué général à l'énergie est saisi de ce problème et s'en occupe. Dans les prochains mois, nous ne serons pas absents. »

J'ai enregistré positivement votre réponse. Le fait d'avoir été les premiers à lancer cette idée ne saurait nous empêcher de constater qu'elle a depuis fait de nombreux adeptes, ce dont nous nous félicitons. Mais permettez-moi de vous dire que, là encore, votre réponse reste vague et insuffisante.

Il est d'ailleurs regrettable que M. le Premier ministre, interrogé à ce sujet, ait déclaré à la délégation du conseil régional Nord-Pas-de-Calais, la semaine dernière, ne pas avoir connaissance de ce dossier. Il devrait, me semble-t-il, en avoir connaissance.

La gazéification du charbon, c'est, à partir d'une source énergétique souple, l'avenir assuré pour les régions minières ; c'est aussi la base du développement industriel, notamment pour la chimie, la sidérurgie et, en aval, les industries de transformation, telle l'industrie de la machine-outil dont vous avez parlé également tout à l'heure à cette tribune.

Il est prouvé que, d'ici à l'an 2000, le gaz produit à partir du charbon aura une place prépondérante. C'est donc tout de suite que des mesures concrètes s'imposent.

Si nos voisins belges sont déjà bien avancés dans ce domaine, il est déplorable de voir nos chercheurs se cantonner dans ce que l'on appelle « une veille active », c'est-à-dire dans la lecture des revues spécialisées et dans la participation à certains colloques.

C'est tout de suite qu'il faut donner au centre d'études et de recherches des charbonnages de France, le Cerchar, les crédits et les moyens d'une recherche fondamentale et appliquée dans ce domaine. C'est tout de suite qu'il faut associer la France aux recherches et aux expériences entreprises par les chercheurs belges.

En matière énergétique — je le répète — la France ne peut se permettre aucune fantaisie; sa présence doit être assurée sur tous les fronts et pas seulement dans celui du nucléaire, qui, si important qu'il soit, ne saurait nous faire oublier ses limites. La diversification en matière énergétique s'impose.

La politique énergétique de la France a connu bien des aléas durant ce dernier quart de siècle.

Nous avons, dès 1951, dans le bassin minier que je connais très bien, connu le Plan Schuman, la Communauté européenne du charbon et de l'acier. A entendre leurs laudateurs, nous allions, à l'époque, entrer dans une ère nouvelle d'abondance. Hélas! ce fut le début de la fermeture des puits. Plus tard, ce fut le « tout pétrole » et aujourd'hui — je serai modéré, monsieur le ministre — la tendance affirmée au « tout nucléaire ». (M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat fait un geste de dénégation.)

Toutes ces politiques conformes aux intérêts des monopoles, mais contraires à l'intérêt national ont laissé de profondes traces, de profondes meurtrissures dans la région Nord-Pas-de-Calais.

Il est temps, grand temps de changer de cap et de profiter des progrès de la science et de la technique, pour aller vers un nouveau développement.

C'est ce changement que les communistes proposent aux habitants du Nord-Pas-de-Calais.

Nul doute que nous pouvons compter sur leur appui pour l'obtenir. (Applaudissements sur les travées communistes et sur certaines travées socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Schumann, rapporteur pour avis.

**M. Maurice Schumann, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan.** Monsieur le président, mes chers collègues, j'ai le devoir de remercier M. le ministre de l'industrie pour la précision des réponses qu'il a apportées à toutes mes questions. Mais vous ne serez pas surpris, monsieur le ministre, si, en réponse à votre discours, je soulève très rapidement, étant donné l'heure tardive, un ou deux points essentiels, notamment pour cette région du Nord-Pas-de-Calais dont vous avez pu mesurer l'angoisse cette nuit en entendant successivement MM. Debesson, Ehlers, Grimaldi et Létouart, dont je ne partage certes pas les options politiques, mais dont je partage l'inquiétude car pas plus qu'eux je ne me résigne à une situation qu'ils n'ont pas inexactement décrite.

Il a beaucoup été question du textile et vous nous avez indiqué où en étaient les négociations pour le renouvellement de l'accord multifibre. Je voudrais, pendant qu'il en est temps encore, attirer votre attention sur un point capital. Grâce à l'action, que certains peuvent considérer comme tardive, mais assurément efficace, du Gouvernement français, qui coïncide d'ailleurs — je le constate — avec votre arrivée au ministère de l'industrie et avec celle de M. Rufenacht au secrétariat d'Etat, il a été enfin entrepris quelque chose pour arrêter les importations sauvages.

Toujours grâce à nous, la Communauté économique européenne a posé un principe essentiel : limiter les importations au niveau de 1976. Or, ce niveau, monsieur le ministre, est déjà extrêmement élevé. Si je prends l'exemple des filés de coton et des tissés, je constate que l'augmentation en 1976 par rapport à 1975 a été dans un cas de 25 p. 100 et dans l'autre de près de 40 p. 100.

C'est un maximum, c'est une limite qui ne peut pas être dépassée et il ne faut pas que maintenant — j'ai l'habitude de ce genre de négociation — pour boucler des pourparlers difficiles et aboutir presque à n'importe quel prix, on vienne nous arracher une décision apparemment anodine, mais qui se traduirait par de nouvelles fermetures d'usines, par un nombre accru de chô-

meurs, par des conséquences morales, sociales et inévitablement politiques que vous et moi aurions toutes les raisons de déplorer.

En deuxième lieu, M. Rufenacht avait bien voulu répondre ici, comme l'avait fait M. le Premier ministre dans une autre circonstance, à une question orale que j'avais posée sur la concurrence intracommunautaire, en particulier sur le travail noir en Italie.

Mes sources n'étaient pas contestables puisqu'il s'agissait d'articles inspirés par les syndicats ouvriers italiens, ainsi que par certaines organisations patronales qui protestaient contre la concurrence déloyale que leur faisait le travail noir, concurrence déloyale dont ils sont les victimes et nous plus encore.

Je crois avoir compris, par une réponse que vous m'avez faite à la commission des affaires économiques, que vous aviez saisi la CEE, que vous aviez saisi Bruxelles, mais il est indispensable que vous fixiez — peut-être ne pouvez-vous pas me répondre maintenant — une date limite au-delà de laquelle il vous faudra bien recourir à des mesures unilatérales qui, s'agissant d'un pays membre de la Communauté, ne peuvent être les mêmes que dans d'autres circonstances. Je songe — vous l'avez compris — aux visas techniques.

C'est au mois de décembre que l'industrie lainière fait sa campagne de commandes et il faut qu'à cette époque un résultat ait été acquis sur le plan communautaire ou que le Gouvernement français agisse.

Enfin, j'en arrive à ma troisième et dernière question sur laquelle je passerai peut-être plus rapidement. Vous avez parlé, répondant au rapporteur de la commission des affaires économiques, de la taxation uniforme de l'énergie.

Je voudrais vous rappeler à ce sujet — ayant posé une question orale, je ne vais pas développer ce thème trop longuement — que vous-même, vers la fin de l'année 1976 — je ne me souviens plus de la date exacte, mais je crois que c'était au mois de septembre — avez passé, avec un certain nombre de branches industrielles, des accords sectoriels. N'avez-vous pas le sentiment que cette taxation qui, d'ailleurs, va soumettre nos industries à une charge nouvelle que ne supportent pas leurs concurrents, devrait tenir compte des accords sectoriels, faute de quoi le principe posé serait celui du respect des contrats signés par le ministre de l'industrie lui-même ?

Or, lorsque je me réfère aux modalités de la taxe que vous avez tout à l'heure défendue à cette tribune en invoquant d'ailleurs des motifs qui sont souvent valables, je ne peux pas ne pas constater que le mécanisme de votre projet ne prévoit pas de suspension de la taxe sur les fuel-oils lourds et qu'il est, par conséquent, en contradiction avec la lettre même des contrats que vous allez signer. Telles sont les trois observations que je voulais vous faire.

D'une manière plus générale, laissez-moi vous dire — c'est bien là l'opinion de la majorité de la commission des affaires économiques — que la doctrine que vous avez défendue au début de votre discours recueille notre adhésion, je veux dire l'adhésion de la majorité et non de l'unanimité de la commission des affaires économiques.

Oui, comme vous, nous avons le sentiment que le problème fondamental et une des causes essentielles de la plaie par excellence que nous connaissons, c'est-à-dire le chômage, c'est la question des fonds propres, c'est l'insuffisance des trésoreries qui entraînent une diminution des investissements et qui placent dans une situation extrêmement difficile certaines entreprises qui pourtant, remplissent les conditions de la prospérité et qui pourraient embaucher.

Lorsque je vous entends, j'ai le sentiment que toute une politique industrielle est construite autour de cette vérité essentielle, mais malheureusement, dans la discussion générale de la loi de finances, nous nous sommes heurtés à des réponses ou évasives ou négatives, lorsque nous avons parlé, soit de la liberté des prix industriels dans des termes que pourtant vous ne désavoueriez pas vous-même, soit — et vous savez que c'est une de mes idées essentielles — de la constitution d'un volant conjoncturel par la suppression du décalage d'un mois en matière de TVA, soit — mais là je comprends les motifs qui ont inspiré la décision négative du Président de la République — de l'institution de l'avois fiscal à 100 p. 100, soit enfin de la réévaluation des bilans, mais avec effet fiscal.

Or les réponses qui nous ont été faites lors de la discussion générale de la loi de finances ne laissaient pas prévoir, je dois le dire, le déblocage dans un délai ou prévisible ou annoncé.

Je ne veux pas, monsieur le ministre, vous mettre en contradiction avec vos propres collègues du Gouvernement. Je voudrais seulement vous donner le sentiment que la majorité de la commission des affaires économiques et la majorité du Sénat,

j'en suis sûr aussi, vous soutiennent et vous soutiendront dans vos efforts pour faire comprendre à tout le monde que si la servitude a sa dialectique, la liberté a sa logique et ses lois. (Applaudissements.)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole?...

**M. Antoine Rufenacht, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.** Je la demande, monsieur le président.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Antoine Rufenacht, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je répondrai d'un mot, avant M. Monory, sur un ou deux dossiers que j'ai suivis plus particulièrement.

Je répondrai notamment à M. Cluzel qui a évoqué le problème très préoccupant du secteur de la machine-outil.

Je voudrais lui dire — mais il le sait déjà — que les pouvoirs publics ont, d'ores et déjà, entrepris d'aider ce secteur industriel, notamment par des incitations à la recherche — les crédits à la recherche ont augmenté notablement depuis quatre ans — et également par l'accélération de la mise en place de machines-outils de technologie avancée — 70 machines-outils par an — grâce à une procédure que nous avons mise au point, et qui est originale, de mise à l'essai de ces matériels chez des industriels utilisateurs.

En même temps, le Gouvernement a engagé une politique de restructuration de cette industrie, notamment par la création d'opérateurs industriels, de groupes — M. Monory signalait tout à l'heure que c'était une des difficultés de ce secteur — capables d'affronter la concurrence internationale dans de bonnes conditions. Nous avons engagé cette politique, notamment en signant un certain nombre de contrats de développement avec quelques entreprises particulièrement intéressantes. Il est évident que ces actions ne peuvent porter leurs fruits qu'à moyen terme.

Par ailleurs, l'industrie de la machine-outil connaît un certain nombre de difficultés d'ordre conjoncturel, bien qu'actuellement les carnets de commande aient une tendance relative à se regonfler, en particulier grâce à des commandes importantes en provenance des pays de l'Est. Je voudrais signaler à cet égard que la balance des échanges extérieurs s'est sensiblement améliorée dans les six derniers mois, passant de 78 à 88 p. 100.

Ces succès commerciaux à l'exportation sont dus pour l'essentiel à la constitution de représentations commerciales, notamment dans les pays à commerce d'Etat. Cela montre que c'est seulement par la création d'un réseau commercial que l'on arrive à assurer à notre industrie, notamment à celle de la machine-outil, des débouchés à l'exportation, seuls capables de lui assurer à moyen et à long terme un plan de charges satisfaisant.

Cette politique nous a conduits à soutenir un projet qui avait été présenté par un certain nombre d'industriels, dont un nombre important d'entre eux est installé dans une région dont il a beaucoup été question ce soir — je veux parler de la région Nord-Pas-de-Calais — relatif à la constitution d'une société financière de la machine-outil — la SOFIMO — dont l'objectif est de créer des filiales de vente dans les pays occidentaux qui constituent pour nous des marchés très concurrentiels et, par conséquent, très intéressants à long terme. Voilà ce que je voulais répondre très brièvement à M. Cluzel.

En ce qui concerne les problèmes du textile évoqués par M. Schumann, il me permettra de ne pas revenir longuement sur ce sujet. Nous en avons longuement débattu à la fois dans cette assemblée, lors de différentes conversations ou dans la correspondance que nous avons échangée. Je dirai simplement qu'en ce qui concerne l'accord multifibre, qui est actuellement en voie de négociation, l'attitude du Gouvernement français voilà quelques mois est la meilleure garantie de sa fermeté dans les mois à venir.

**M. Maurice Schumann, rapporteur pour avis.** Très bien!

**M. Antoine Rufenacht, secrétaire d'Etat.** Alors que notre attitude avait suscité des réticences au départ, nous sommes arrivés à assurer l'unanimité au sein de la Communauté et nous avons obtenu également l'adhésion de la commission.

Donc, en ce qui concerne les négociations menées actuellement à Genève pour le renouvellement de l'accord multifibre, M. Schumann peut être tranquille; l'attitude de la France, et par conséquent l'attitude de la Communauté, restera inchangée. Elle fera en sorte que l'augmentation des contingents d'importations de textile restent dans les limites très raisonnables que nous nous sommes fixées à l'avance.

Quant à la concurrence un peu difficile, un peu anormale que nous font certaines industries de pays membres de la Communauté européenne, c'est un problème très délicat sur lequel nous nous penchons, car il est inacceptable qu'un certain nombre de secteurs industriels français soient soumis à une concurrence qui est véritablement déloyale. Des procédures ont été engagées; elles seront poursuivies jusqu'à leur terme.

**M. Maurice Schumann, rapporteur pour avis.** Je vous remercie.

**M. René Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. René Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.** Monsieur le président, je serai très bref, parce que je crois avoir traité assez largement tous les problèmes dans ma première intervention.

Je voudrais dire aux différents orateurs qui ont parlé de la région Nord-Pas-de-Calais qu'il n'y a pas, pour le Gouvernement, de régions déshéritées ou de régions plus pauvres auxquelles il ne s'intéresserait pas. Il y a des régions qui sont en mutation.

Il faudrait d'ailleurs tenir compte des emplois créés dans ces régions et dont on ne parle jamais. Il y a d'autres régions de France qui ont d'autres problèmes; toutes les régions ont des problèmes et nous essayons, dans toute la mesure du possible, de les régler. Mais, monsieur Grimaldi, quand je vous ai écouté tout à l'heure, je me suis demandé si vous m'aviez bien entendu. Non, je n'ai jamais dit que tout ira bien dans l'avenir. Vous m'avez mal suivi. J'ai essayé de vous sensibiliser au fait que tout sera difficile, que dans ces conditions, il conviendra de choisir certaines priorités. Je suis peut-être partial, mais je crois que la priorité des priorités, c'est l'industrie. Je crois que tout va être difficile, parce que les conditions ne sont pas les mêmes.

Je me rends compte de l'ampleur de la tâche, et je sais que tous les Français, de quelque bord qu'ils soient, sauront « jouer » le civisme de la France et dépasser les divisions artificielles. Ils doivent se prendre par la main pour en sortir! Je fais confiance à leur capacité d'adaptation. Après tout, nous n'avons pas plus de problèmes qu'ailleurs, et depuis quatre ans, nous avons commencé à remonter la pente, nous n'avons plus sujet d'être pessimistes.

Je ne réponds pas en particulier à M. Létouart qui, à part mes citations, a refait le même discours qu'il y a quinze jours. Comme je lui ai répondu il y a quinze jours et comme M. le président a fait un appel pour qu'on soit très bref, il pourra donc relire ce que j'ai précédemment déclaré; mes propos d'il y a quinze jours sont toujours valables.

Monsieur Cluzel, en ce qui concerne l'Aumance, nous sommes dans les mêmes dispositions que la dernière fois. Nous examinons le projet, nous l'étudions. Nous avons, pour l'instant, un préjugé relativement favorable. Les études se poursuivent. S'il s'agit de mettre en contact Electricité de France et Charbonnages de France, je crois que cela ne doit pas être compliqué. Nous y trouvons des fonctionnaires de haute qualité et je pense qu'avec l'appui du ministère de l'industrie, les rencontres doivent être faciles. Je ne pense pas que j'ai besoin de m'étendre plus longtemps sur ce sujet.

M. Francoeur a parlé de Fos et de la région marseillaise. Vous savez que le but que nous poursuivons, c'est de rendre notre sidérurgie compétitive. Actuellement on va utiliser 22 ou 23 millions de tonnes alors que notre capacité est de plus de 30 millions de tonnes. Bien entendu, cette mutation sera progressive; mais il n'est pas dans l'esprit du Gouvernement d'abandonner ou de réduire la production des installations les plus performantes. La Lorraine aussi connaît des difficultés. Des opérations de diversifications sont en cours; mais ce ne sera pas non plus très aisé.

Cela dit, si le plan européen peut être mis en application, il est certain que 1978 sera un peu plus facile et peut-être retrouvera-t-on dans l'avenir un meilleur équilibre.

Monsieur le président, je suis toujours prêt, et vous le savez, mesdames, messieurs les sénateurs, à vous répondre et à vous recevoir quand vous le souhaitez pour discuter des problèmes particuliers que vous aurez à résoudre.

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Très bien!

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole?...

Nous allons examiner les crédits concernant le ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (I: Industrie) et figurant aux états B et C.

## ETAT B

**M. le président.** « Titre III, plus 187 593 333 francs. »  
La parole est à M. Dubanchet.

**M. François Dubanchet.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le groupe de l'union centriste, conscient de l'action entreprise par le Gouvernement, et que soulignent les dotations du budget pour 1978 que nous venons d'examiner, votera les crédits dont l'adoption nous est proposée. Ils permettront en effet de poursuivre ou de développer dans les domaines industriel et énergétique une politique cohérente, seule capable d'assurer durablement des équilibres économiques de notre pays.

Je voudrais cependant, monsieur le ministre, évoquer devant vous un problème social et je serais heureux des indications que vous voudrez bien me donner dans votre réponse pour que son règlement soit effectué dans les meilleures conditions.

L'article 11 de la loi de finances rectificative pour 1973 a permis aux mineurs des houillères de bassin, reconvertis, d'obtenir le maintien de leur affiliation au régime spécial de la sécurité sociale minière, en limitant l'application de cette disposition aux personnes reconverties après le 30 juin 1971. Si 434 mineurs ont été concernés par cette mesure, le nombre des mineurs reconvertis avant cette date s'élève à 750 environ qui, par conséquent, n'ont pu en bénéficier.

Il faudrait donc permettre à l'ensemble des mineurs reconvertis de bénéficier d'une disposition dont la rétroactivité avait été arbitrairement limitée au 30 juin 1971 alors que le plus grand nombre d'entre eux avait accepté la reconversion proposée avant cette date.

Le coût de la mesure est très modeste et son aspect social mérite que vous preniez toutes dispositions utiles pour régler ce contentieux.

**M. Léandre Létoquart.** Très juste !

**M. René Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. René Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.** Je répondrai brièvement à M. Dubanchet que la rétroactivité a été votée par le Parlement, lors de l'examen du collectif de 1973. La date fixée correspondait à un rythme de conversion accentué de divers bassins dont les ressources s'épuisaient.

Il ne m'est guère possible de répondre avec précision à la question posée, étant donné qu'elle relève beaucoup plus des responsabilités de mes collègues des ministères des finances et du travail.

Je transmettrai cette demande à l'un et à l'autre ; ils seront sans doute en mesure de vous répondre par écrit.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...  
Je mets aux voix le crédit figurant au titre III.  
(Ce crédit est adopté.)

**M. le président.** « Titre IV, plus 943 678 370 francs ». — (Adopté.)

## ETAT C

**M. le président.** « Titre V. — Autorisations de programme, 31 867 000 francs ». — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 14 373 000 francs ». — (Adopté.)

« Titre VI. — Autorisations de programme, 3 424 002 000 francs ». — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 2 354 900 000 francs ». — (Adopté.)

Nous avons terminé l'examen des crédits concernant l'industrie.

— 5 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mercredi 30 novembre 1977, à dix heures trente, à quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1978, adopté par l'Assemblée nationale [n° 87 et 88 (1977-1978), M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation].

Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales.

— Universités :

M. René Chazelle, rapporteur spécial. (Rapport n° 88, annexe 35.)

M. Jean Sauvage, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. (Avis n° 89, tome VI.)

— Education :

M. Charles Alliès, rapporteur spécial. (Rapport n° 88, annexe 12.)

M. Adolphe Chauvin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. (Avis n° 89, tome IV.)

Article 78.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le mercredi 30 novembre 1977, à une heure.)

Le Directeur  
du service du compte rendu sténographique,  
ANDRÉ BOURGEOT.

**Modifications aux listes des membres des groupes.**

**I. — GROUPE DU RASSEMBLEMENT POUR LA RÉPUBLIQUE**

*Supprimer la rubrique :*

*Rattaché administrativement aux termes de l'article 6 du règlement.*  
(1 membre.)

M. Robert Schmitt.

**II. — GROUPE DE L'UNION DES RÉPUBLICAINS ET DES INDÉPENDANTS**  
(48 membres au lieu de 47.)

Ajouter le nom de M. Robert Schmitt.

**QUESTIONS ORALES**

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 29 NOVEMBRE 1977  
(Application des articles 76 à 78 du règlement.)

*Haut-Rhin : situation de l'industrie du textile.*

2121. — 29 novembre 1977. — **M. Jean Garcia** attire l'attention de **M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat** sur la situation dramatique que connaissent les travailleurs du textile du département du Haut-Rhin. Cette situation a déjà été évoquée à maintes reprises par plusieurs parlementaires de son groupe. Elle s'est depuis considérablement aggravée. C'est ainsi que l'entreprise Berglas-Kiener à Colmar (600 salariés) est menacée de fermeture. La société Agache-Willot est en train de liquider ses trois usines : Soparfitex à Masevaux, Kruth et Soultzmatt, soit 340 salariés. Chez Chrylor-Rhône Poulenc textile à Colmar, 760 salariés sont en chômage partiel et l'usine risque d'être liquidée alors qu'elle est la seule avec Courtaulds-France à Calais à produire de l'acrylique. L'avenir des 600 salariés de la manufacture d'impression de Wesserling (Boussac) est également compromis. Ainsi, de sérieuses menaces pèsent sur l'emploi de milliers de travailleurs de ce département. Elles s'ajoutent aux licenciements ou fermetures d'entreprises à Schlumpf (Mulhouse), à l'usine de Malmerspach, Hartmann, Tricot-France, Haffner, Roclet, Procédés Elastic. En conséquence, il lui demande quelles seront les mesures que le Gouvernement va prendre : 1° pour maintenir en activité les usines Berglas-Kiener et Soparfitex ; 2° pour maintenir le niveau actuel de l'emploi dans les usines citées ; 3° pour trouver une véritable solution à la situation des travailleurs de l'usine de Malmerspach ; 4° pour faire qu'il n'y ait aucun licenciement sans reclassement ; 5° pour empêcher les grands groupes du textile de casser les usines et exporter les capitaux. Ces mesures sont d'autant plus impératives que la situation de l'emploi dans le Haut-Rhin est des plus préoccupantes.

*Pressions électorales sur les Français de l'étranger.*

2122. — 29 novembre 1977. — **M. Robert Pontillon** attire l'attention de **M. le ministre des affaires étrangères** sur les pressions anormales dont sont actuellement l'objet les Français résidant à l'étranger. Sous le prétexte apparent de les inviter à user des dispositions de la loi du 19 juillet 1977, une lettre type est actuellement adressée à nos ressortissants par nos chefs de poste diplomatique, comme document introductif à une lettre de M. le Président de la République en date du 5 septembre 1977. Cette lettre du chef de l'Etat constitue, de fait, une circulaire électorale anticipée. Cette intervention, choquante dans sa manifestation et contestable dans son principe, l'amène à lui demander : 1° s'il a l'intention de faire en sorte que notre représentation à l'étranger puisse présenter aux Français de l'étranger les options autres que celles du Président de la République, respectant ainsi la neutralité qui s'impose à l'administration en matière de fonctionnement de la démocratie ; 2° s'il estime qu'il est conforme à la dignité de nos chefs de poste de les obliger à signer de leur nom, comme s'ils l'avaient élaborée librement, une circulaire dont les termes leur sont, mot à mot, dictés par leur ministre.

**QUESTIONS ECRITES**

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 29 NOVEMBRE 1977

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — 1. Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« 2. Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — 1. Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« 2. Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« 3. Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

*Régime vieillesse des professions libérales : harmonisation avec celui du régime général.*

24812. — 29 novembre 1977. — **M. Hubert d'Andigné** appelle l'attention de **Mme le ministre de la santé et de la sécurité sociale** sur l'harmonisation du régime vieillesse des professions libérales avec le régime général des travailleurs salariés. Prescrit à l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 74-1094 du 24 décembre 1974, cet alignement devait entrer en vigueur au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 1978. Il serait, semble-t-il reporté. Lui faisant part de l'inquiétude légitime des professions intéressées, il lui demande les mesures qu'elle entend prendre ou proposer pour parvenir dans les meilleurs délais à l'harmonisation prévue par la loi.

*Perfectionnement des directeurs d'établissement d'enfants inadaptés.*

24813. — 29 novembre 1977. — **M. Lucien Grand** appelle l'attention de **Mme le ministre de la santé et de la sécurité sociale** sur les conditions relatives au perfectionnement des directeurs en fonction d'établissement d'enfants inadaptés notamment prévu par la circulaire justice et santé du 26 février 1975. Il lui expose que ce texte préconise la mise en place d'un recyclage étendu sur trois à six années et représentent au total un temps de formation de 270 à 300 heures. Lors de cette formation, les directeurs pourraient approfondir leur connaissance sur six sujets différents correspondant à des unités de valeur donnant lieu à la délivrance de six certificats. Par ailleurs, une circulaire du ministère de la santé, direction de l'action sociale, du 9 septembre 1975, concernant la composition des commissions régionales chargées de mettre en œuvre ce perfectionnement précise en outre qu'il ne s'agissait pas d'écarter d'un poste de direction des directeurs d'ores et déjà en fonction, « cependant il conviendrait, en cas de changement de poste, de s'assurer que l'intéressé a bien suivi ou suit un cycle de perfectionnement ». En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser : 1° si le perfectionnement organisé par les textes précités est strictement obligatoire pour tous les directeurs, y compris pour les directeurs diplômés de l'école de la santé et de l'éducation nationale ; 2° s'il serait possible d'échelonner l'acquisition des six unités de valeur sur un plus grand nombre d'années, voire sur toute la carrière, afin d'éviter que, pour les directeurs déjà diplômés les sujets des unités de valeur ne présentent pas d'intérêt immédiat, et pour les non-diplômés qu'ils constituent une formation parallèle risquant de les détourner de la préparation normale des diplômes déjà institués ; 3° si, en plus des six unités de valeur prévues, d'autres unités de valeur concernant des sujets différents pourraient être prises en charge par le budget de l'établissement ; 4° et en dernier lieu, quelle formation prévaudrait pour l'obtention d'un poste de direction entre celle d'un directeur ayant acquis les six unités de valeur, mais n'étant pas pourvu du diplôme initial de direction et celle d'un directeur qui ayant obtenu le diplôme de direction n'a acquis aucune ou moins de six unités de valeur.

*Collectivités locales :  
demande de renseignements statistiques.*

24814. — 29 novembre 1977. — **M. Louis Longuequeue** demande à **M. le ministre de l'intérieur** de bien vouloir lui faire connaître le nombre des communautés, districts et syndicats de communes à vocations multiples existant à la date de la présente demande. Il lui demande de bien vouloir lui préciser combien chaque catégorie de ces établissements publics représente de communes groupées et le nombre d'habitants ainsi réunis dans chacune de ces différentes formes de collectivités administratives.

*Salaire différé en agriculture : obtention.*

24815. — 29 novembre 1977. — **M. Rémi Herment** a l'honneur d'exposer à **M. le ministre de l'agriculture** qu'en vertu de l'article 68 du décret du 29 juillet 1939, modifié par l'article 10 de la loi du 5 août 1960, le descendant n'a droit au salaire différé que si, à la date de la donation-partage, ou du décès de l'exploitant, il travaillait habituellement sur un fonds rural, notamment en qualité de salarié, de métayer, de fermier ou de propriétaire exploitant. Le même texte prévoit, comme seules exceptions évitant la déchéance, les cas d'activité agricole non continuée après la cessation de la participation pour cause de service militaire légal, de maladie ou d'infirmité physique mettant le descendant dans l'impossibilité de participer au travail agricole. L'auteur a déjà eu l'occasion d'exposer qu'il lui apparaissait aujourd'hui que la conjoncture économique et la disparition — qui lui est inhérente — de nombreuses exploitations agricoles, conduisent bien souvent les intéressés à assurer leur reconversion. Dès lors, les conditions mises à l'obtention du salaire différé, ne paraissent pas tenir un compte suffisant d'une évolution insoupçonnée lors de leur élaboration, et qui paraît aujourd'hui commander l'abrogation des restrictions qu'elles prévoyaient. La position ministérielle négative à l'égard d'une telle suggestion, repose sur le fait que la législation a correspondu, dans ce domaine, au désir d'inciter les jeunes à poursuivre une activité agricole. Par ailleurs, donner l'intégralité du salaire différé à ceux qui ont quitté l'agriculture risquerait d'obérer l'actif successoral dans les propositions importantes. Plusieurs objections peuvent être opposées à une telle doctrine. Contrairement à ce qui est affirmé, le caractère incitatif du salaire différé n'est pas perçu et son attrait pour les professionnels concernés est essentiellement financier à un moment donné : partage ou succession. Dès lors, ce salaire devrait être étendu à tous les ayants droit qui ont participé à plein temps au travail de l'exploitation et qui ne sont plus présents sur cette exploitation au moment du partage ou de la succession. En effet, dans de nombreux cas, ceux qui ont quitté l'exploitation après avoir participé à sa mise en valeur pendant un certain temps, ont assuré la pérennité de cette exploitation au profit d'un frère ou d'une sœur plus jeune ou de parents dans l'attente de leur retraite. Aussi, l'équité, autant que les évolutions conjoncturelles qui imposent la reconversion de certains agriculteurs, paraissent-elles appeler l'intervention de mesures nouvelles. C'est l'assurance d'une prise de conscience de leur nécessité que l'auteur désirerait recevoir.

*Chauffage électrique des logements neufs : avance remboursable.*

24816. — 29 novembre 1977. — **M. Pierre Labonde**, appelle l'attention de **M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat** sur l'arrêté du 20 octobre 1977 portant institution d'une avance remboursable relative aux logements neufs chauffés à l'électricité. Il estime que la mesure adoptée présente notamment les inconvénients suivants : 1° elle est en contradiction avec la campagne de publicité qu'EDF, en accord avec les Pouvoirs publics, mène depuis 1971 et les incitations directes de cette entreprise nationale pour amener les maîtres d'ouvrages à adopter le chauffage électrique ; 2° elle est de nature à relancer la consommation de fuel domestique et augmente ainsi pour une trentaine d'années la dépendance de la France à l'égard des pays producteurs de pétrole et elle va dans le sens du déséquilibre de notre balance commerciale. A cet égard, la campagne actuelle mettant en cause le chauffage électrique intégré en faisant ressortir qu'il consommerait plus d'énergie primaire que le chauffage au fuel domestique repose sur une inexactitude. En réalité, il faut considérer le coût en devises des différentes énergies : EDF brûle dans ses centrales du fuel lourd moins cher que le fuel domestique, ce qui en définitive conduit le chauffage électrique intégré à économiser des devises à la France ; 3° la plupart des personnes décidant de chauffer leur logement à l'électricité auront désormais à emprunter 2 940 F ou 4 116 F. De plus, elles perdront les intérêts de cet emprunt supplémentaire et le produit de l'érosion monétaire lors du remboursement de la taxe par EDF. Par ailleurs, les constructeurs ayant généralement des possibilités d'emprunt limitées, la taxe entraînera le plus souvent,

pour les logements chauffés à l'électricité, une réduction du projet (c'est-à-dire une diminution de la surface, du confort ou de l'esthétique de l'habitation). Cette réduction sera d'ailleurs la même s'ils choisissaient le fuel domestique puisqu'une telle installation est plus coûteuse à l'investissement ; 4° cette mesure constitue également un pas en arrière dans la lutte contre la pollution ; 5° l'avance remboursable est une atteinte à la libre concurrence des énergies et va à l'encontre de la vérité des prix puisqu'elle tend à ramener à des prix identiques des solutions qui sont de coûts différents pour la collectivité. Dans cette situation, il lui demande quelles sont les raisons qui ont motivé l'arrêté susvisé qui entraîne le pays à dépenser plus de devises et qui va en conséquence à l'encontre de l'esprit de la loi numéro 74-908 du 29 octobre 1974 relative aux économies d'énergie.

*Centre Arnault-Tzanck de Saint-Laurent-du-Var : régime fiscal.*

24817. — 29 novembre 1977. — **M. Victor Robini** attire l'attention de **M. le ministre délégué à l'économie et aux finances** sur la situation du centre médico-chirurgical de l'institut Arnault-Tzanck, situé à Saint-Laurent-du-Var dans les Alpes-Maritimes, au regard du paiement de la taxe professionnelle et de la TVA. En effet, ce centre réservé par priorité aux donneurs de sang, est géré par l'association des amis de la transfusion, association à but non lucratif constituée sous le régime de la loi de 1901. Or, lors de son ouverture, le 17 avril 1972, cet établissement a demandé l'exonération de la patente et de la TVA, en raison du caractère désintéressé de sa gestion. Aucune réponse n'ayant à ce jour été donnée par les services fiscaux du département, et l'immobilisation de sommes importantes en prévision d'une décision négative ne permettant pas une bonne gestion financière, il lui demande s'il pense que ce type d'établissement répond aux critères d'exonération en ce qui concerne la taxe professionnelle et la TVA.

*Régime agricole de prestations sociales : travailleuses familiales.*

24818. — 29 novembre 1977. — **M. Henri Caillavet** rappelle à **M. le ministre de l'agriculture** que la caisse nationale d'allocations familiales a été autorisée à développer l'activité des travailleuses familiales, grâce à une dotation budgétaire. Le même engagement ayant été pris par le Gouvernement pour le régime agricole, il lui demande, dans ces conditions, de lui indiquer à quelle date sera réalisée cette promesse alors que, seul jusqu'à présent, le régime général a obtenu satisfaction.

*Lycées et collèges : montant de la dotation pour agents de service.*

24819. — 29 novembre 1977. — **M. Robert Schwint** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur les difficultés que connaissent les établissements scolaires (lycées et collèges) lorsque leurs effectifs d'élèves viennent à diminuer. Cette baisse se traduit en effet, en vertu du barème de 1966, par une baisse de la dotation en agents de service, alors que les bâtiments et les espaces verts à entretenir, les surfaces à balayer exigent un travail constant. Il lui demande s'il n'envisage pas de modifier le barème de 1966, pour tenir compte de cette situation.

*Yvelines : situation de l'enseignement du premier degré.*

24820. — 29 novembre 1977. — **M. Philippe Machefer** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur la gravité de la situation de l'enseignement du premier degré et des collèges du département des Yvelines, et lui demande quelles mesures seront prises pour satisfaire les besoins du département en ce domaine.

*Réponses des ministres aux questions écrites : délais.*

24821. — 29 novembre 1977. — **M. Louis Longuequeue** rappelle à **M. le ministre de la justice** qu'en juillet 1971 il avait été l'un des signataires d'un document, communément appelé « manifeste des présidents de commission », dans lequel il critiquait la mauvaise qualité des relations entre le Gouvernement et le Parlement. Il indiquait notamment que 11 p. 100 seulement des questions écrites recevaient une réponse dans le délai réglementaire d'un mois. Il lui demande de lui indiquer quel est le pourcentage des questions écrites adressées à son ministère par des députés et des sénateurs, du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> novembre 1977, qui ont reçu une réponse dans ce délai d'un mois.

**LISTE DE RAPPEL DES QUESTIONS ECRITES**  
**auxquelles il n'a pas été répondu**  
**dans les délais réglementaires.**

**PREMIER MINISTRE**

N°s 15088 Louis Jung ; 15252 André Méric ; 15475 Henri Caillavet ; 16206 Pierre Schiélé ; 17183 Auguste Chupin ; 18948 Louis Jung ; 19154 Jacques Coudert ; 19262 François Schleiter ; 20979 Jean Cluzel ; 21185 André Bohl ; 21198 Michel Miroudot ; 21252 André Bohl ; 21237 Michel Yver ; 21281 Henri Caillavet ; 21309 Jean Cauchon ; 21586 Francis Palméro ; 21790 Roger Poudonson ; 21863 René Tinant ; 22150 Jean Colin ; 22313 Charles Bosson ; 23204 Henri Caillavet ; 23234 André Méric ; 23340 René Jager ; 23360 René Chazelle ; 23416 Jean Francou ; 23417 Charles Ferrant ; 23625 Henri Caillavet ; 23729 Dominique Pado ; 23751 Jean Cauchon ; 23773 Pierre Jembrun ; 23784 Henri Caillavet ; 24034 Jean Cauchon ; 24045 Maurice Fontaine.

**FONCTION PUBLIQUE**

N°s 21386 Roger Poudonson ; 21440 Charles Zwickert ; 21486 René Jager ; 21605 Louis Le Montagner ; 21735 Paul Jargot ; 21770 Roger Poudonson ; 21965 François Dubanchet ; 22039 Francisque Collomb ; 22172 Paul Jargot ; 23122 Jean-Pierre Blanc ; 23493 Jean Cauchon ; 23968 Jean Colin.

**AFFAIRES ETRANGERES**

N°s 23910 Charles de Cuttoli ; 24030 Louis Jung ; 24210 Louis Jung ; 24249 Edgard Pisani.

**AGRICULTURE**

N°s 15120 Louis Brives ; 15415 Jacques Pelletier ; 15969 Paul Jargot ; 16292 Abel Sempé ; 16394 René Chazelle ; 16485 Henri Caillavet ; 16544 Joseph Raybaud ; 17212 Rémi Herment ; 19761 René Tinant ; 20134 André Méric ; 20397 Bernard de Hauteclocque ; 20785 Jean Francou ; 20916 Michel Moreigne ; 20975 Jean Cluzel ; 20996 André Rabineau ; 21176 Henri Caillavet ; 21223 Henri Caillavet ; 21310 Maurice Prevoteau ; 22145 Jean Cluzel ; 22163 Henri Caillavet ; 22702 Louis Orvoen ; 22771 Roger Poudonson ; 22815 Louis Le Montagner ; 22849 Jean-Marie Rausch ; 23052 René Tinant ; 23128 Michel Moreigne ; 23171 Roger Poudonson ; 23176 Jean Cluzel ; 23299 Jean Desmarests ; 23433 Pierre Perrin ; 23503 Pierre Petit ; 23513 Georges Berchet ; 23979 Paul Jargot ; 24007 Francis Palméro ; 24170 Pierre Sallenave ; 24227 Edgard Pisani ; 24258 Michel Moreigne.

**ANCIENS COMBATTANTS**

N°s 27708 Jean-Marie Bouloux ; 23836 Francis Palméro.

**COMMERCE EXTERIEUR**

N°s 19401 Roger Poudonson ; 22582 Robert Schwint ; 22735 Jean Cluzel ; 23086 Pierre Vallon ; 24261 Richard Pouille.

**CULTURE ET ENVIRONNEMENT**

N°s 20038 Roger Poudonson ; 20111 René Touzet ; 20354 Roger Poudonson ; 20355 Roger Poudonson ; 20646 Francis Palméro ; 21242 René Balayer ; 21255 Charles Bosson ; 21341 Charles Zwickert ; 21469 Noël Berrier ; 21494 Jean Colin ; 21522 Jean Cluzel ; 21615 Roger Poudonson ; 21640 Roger Poudonson ; 21999 Joseph Yvon ; 22001 Raoul Vadepiéd ; 22034 Charles Ferrant ; 22042 Francisque Collomb ; 22063 Roger Poudonson ; 22099 Roger Poudonson ; 22115 Kléber Malecot ; 22206 Jean Gravier ; 22233 Jean Colin ; 22234 Jean Colin ; 22251 Roger Poudonson ; 22304 Pierre Vallon ; 22312 Jean-Marie Bouloux ; 22332 Joseph Yvon ; 22367 Charles Zwickert ; 22369 Raoul Vadepiéd ; 22371 Jean-Marie Rausch ; 22373 Jean-Marie Rausch ; 22459 Pierre Vallon ; 22460 Pierre Vallon ; 22461 Pierre Vallon ; 22462 Pierre Vallon ; 22465 Roger Poudonson ; 22480 Roger Poudonson ; 22481 Roger Poudonson ; 22492 Roger Poudonson ; 22692 Auguste Chupin ; 22820 Jean-Pierre Blanc ; 22937 Maurice Fontaine ; 23333 André Rabineau ; 23474 Daniel Millaud ; 23539 Jean-Pierre Blanc ; 23630 Louis Orvoen ; 23651 Maurice Coutrot ; 23822 Jacques Eberhard ; 23930 Jean Cluzel ; 23984 Roger Poudonson ; 23999 Joseph Raybaud ; 24036 Francis Palméro ; 24193 Bernard Legrand.

**TOURISME**

N°s 19383 Louis Jung ; 20205 Robert Schwint ; 20342 Francis Palméro ; 20628 Jean Francou ; 20906 Raoul Vadepiéd ; 20907 Charles Zwickert ; 21104 Louis Le Montagner ; 21852 Roger Poudonson ; 22064 Roger Poudonson ; 22090 Paul Pillet ; 22101 Louis Orvoen ;

22138 Roger Boileau ; 22198 Pierre Schiélé ; 22201 Louis Le Montagner ; 22558 Roger Poudonson ; 22559 Roger Poudonson ; 22560 Roger Poudonson ; 22698 Louis Le Montagner ; 22779 Roger Poudonson ; 22782 Roger Poudonson ; 22824 Maurice Prevoteau ; 23016 Jean Cluzel ; 23017 Jean Cluzel ; 23175 Roger Poudonson ; 24110 Jean-Pierre Blanc ; 24135 Paul Malassagne ; 24260 Roger Poudonson.

**DEFENSE**

N°s 15494 Léopold Heder ; 18337 Jacques Ménard ; 18371 Jean Cauchon ; 22127 Jean Francou ; 22340 Jean Cauchon ; 23370 Francis Palméro ; 23914 Raymond Courrière ; 24173 Francis Palméro.

**ECONOMIE ET FINANCES**

N°s 14323 Henri Caillavet ; 14329 Jean Cluzel ; 14365 Jean Cauchon ; 14918 Louis Brives ; 15096 Jacques Pelletier ; 15189 Joseph Yvon ; 15695 Léon David ; 16102 Léopold Heder ; 16291 Jean Varlet ; 16489 Roger Quilliot ; 16535 Gilbert Belin ; 16536 André Barroux ; 16634 Marcel Souquet ; 16714 Félix Ciccolini ; 16960 Eugène Bonnet ; 17054 Adolphe Chauvin ; 17119 Hubert Martin ; 17132 Hubert Martin ; 17202 Pierre Perrin ; 17204 Marie-Thérèse Goutmann ; 17392 Henri Caillavet ; 17806 Francis Palméro ; 17889 Rémi Herment ; 17903 Roger Poudonson ; 18595 Paul Guillard ; 18886 Paul Jargot ; 18946 Pierre Schiélé ; 18969 Francisque Collomb ; 19021 Pierre Vallon ; 19148 Roger Poudonson ; 19198 Roger Poudonson ; 19207 Jean Geoffroy ; 19314 Pierre Tajan ; 19331 Maurice Prevoteau ; 19607 Roger Poudonson ; 19622 Henri Caillavet ; 19658 Jacques Carat ; 19745 René Jager ; 19768 Francis Palméro ; 19871 Jacques Thyraud ; 20042 Henri Tournan ; 20064 Henri Caillavet ; 20194 Roger Poudonson ; 20243 Jean Colin ; 20260 Edouard Bonnefous ; 20344 Francis Palméro ; 20402 Pierre Perrin ; 20433 Henri Caillavet ; 20477 Maurice Prevoteau ; 20502 Jean Francou ; 20514 Jean-Marie Rausch ; 20656 André Méric ; 20720 Charles Beaupetit ; 20790 Jean Colin ; 20793 Roger Poudonson ; 20933 René Jager ; 20963 Francis Palméro ; 20983 Louis Jung ; 21065 Jean Cauchon ; 21089 Pierre Vallon ; 21090 Pierre Vallon ; 21158 Jean Colin ; 21186 Louis Orvoen ; 21219 Pierre Tajan ; 21224 Henri Caillavet ; 21225 Henri Caillavet ; 21249 Louis Brives ; 21433 Jean Cauchon ; 21461 Francis Palméro ; 21481 Roger Poudonson ; 21507 Jacques Braconnier ; 21570 Jean Cauchon ; 21625 Jean-Marie Rausch ; 21699 Raymond Courrière ; 21741 Pierre Vallon ; 21766 Jean-Pierre Blanc ; 21778 André Bohl ; 21791 Roger Poudonson ; 21847 Jean Cluzel ; 21853 Roger Poudonson ; 21900 Félix Ciccolini ; 21913 Maurice Schumann ; 22178 Jean Filippi ; 22181 Maurice Schumann ; 22184 Raymond Courrière ; 22277 Brigitte Gros ; 22289 Edouard Le Jeune ; 22319 Eugène Bonnet ; 22323 Henri Caillavet ; 22334 Louis Orvoen ; 22353 Jean de Bagnoux ; 22364 Raoul Vadepiéd ; 22403 Jacques Braconnier ; 22422 Gérard Ehlers ; 22499 Robert Schmitt ; 22516 Jacques Henriët ; 22594 Jacques Braconnier ; 22630 Charles Alliès ; 22646 Jean Proriol ; 22738 Jean Cluzel ; 22739 Jean Cluzel ; 22740 Jean Cluzel ; 22753 Marcel Gargar ; 22811 Raoul Vadepiéd ; 22833 Marcel Champeix ; 22860 Jacques Genton ; 22877 Francis Palméro ; 22931 Georges Berchet ; 22956 Michel Labèguerie ; 22975 Jean Francou ; 23007 Francis Palméro ; 23053 René Tinant ; 23121 Jean Francou ; 23136 Louis de la Forest ; 23189 Modeste Legouez ; 23190 Michel Moreigne ; 23192 Francis Palméro ; 23203 Octave Bajoux ; 23214 Louis Orvoen ; 23223 Louis Jung ; 23269 Charles Zwickert ; 23275 Adolphe Chauvin ; 23276 Jean-Marie Bouloux ; 23280 André Bohl ; 23290 Eugène Romaine ; 23311 Léon Jozeau-Marigné ; 23325 Robert Schwint ; 23354 Hubert d'Andigné ; 23379 Jean Colin ; 23382 Marcel Fortier ; 23392 André Méric ; 23397 Pierre Petit ; 23411 Kléber Malécot ; 23425 Jean-Pierre Blanc ; 23437 Francis Palméro ; 23446 Philippe de Bourgoing ; 23454 André Méric ; 23471 Roger Poudonson ; 23477 Pierre Vallon ; 23488 Michel Labèguerie ; 23492 Adolphe Chauvin ; 23496 Roger Boileau ; 23504 Adolphe Chauvin ; 23519 Hector Dubois ; 23537 André Bohl ; 23544 Henri Caillavet ; 23558 Charles Zwickert ; 23561 René Tinant ; 23573 Jean Cauchon ; 23576 Jean Cauchon ; 23595 Louis Boyer ; 23596 Fernand Lefort ; 23603 Jacques Boyer-Andrivet ; 23608 Francis Palméro ; 23620 Henri Caillavet ; 23623 André Barroux ; 23657 Jean Cluzel ; 23659 Roger Poudonson ; 23674 Eugène Bonnet ; 23677 Jean Cluzel ; 23678 Félix Ciccolini ; 23681 Roger Poudonson ; 23682 Roger Poudonson ; 23687 Marcel Gargar ; 23714 Francis Palméro ; 23735 Pierre Perrin ; 23739 Kléber Malécot ; 23749 François Dubanchet ; 23757 Albert Sirgue ; 23779 Paul Jargot ; 23798 Louis Boyer ; 23807 Pierre Carous ; 23827 Henri Caillavet ; 23862 Pierre Vallon ; 23875 Roger Poudonson ; 23876 Roger Poudonson ; 23888 André Colin ; 23905 Irma Rapuzzi ; 23908 Jean Natali ; 23921 Maurice Blin ; 23928 Jacques Verneuil ; 23931 Jacques Braconnier ; 23932 Jacques Braconnier ; 23934 Jacques Braconnier ; 23940 René Tinant ; 23941 René Tinant ; 23972 Henri Caillavet ; 23980 Raymond Courrière ; 23987 Paul Guillard ; 23995 Jean Colin ; 23996 Jean Colin ; 24000 Roger Poudonson ; 24009 Pierre Vallon ; 24012 Pierre Tajan ; 24015 Jean-Pierre Cantegrit ; 24016 Lucien Grand ; 24025 James Marson ; 24031 Charles Ferrant ; 24033 Jean Cauchon ; 24035 Francis Palméro ; 24064 Pierre Tajan ; 24068 Jean Colin ; 24071 Hubert d'Andigné ; 24080 André Bohl ; 24083 André Bohl ; 24087 Francis

Palmero ; 24107 Louis Jung ; 24108 Jean-Pierre Blanc ; 24109 Jean-Pierre Blanc ; 24112 Charles Zwickert ; 24113 Charles Zwickert ; 24117 Francis Palmero ; 24122 Jean-Pierre Blanc ; 24131 Henri Caillavet ; 24148 Marcel Gargar ; 24149 Jacques Thyraud ; 24152 Fernand Lefort ; 24161 Jean Colin ; 24178 Pierre Vallon ; 24180 René Tinant ; 24190 Robert Laucournet ; 24194 André Bohl ; 24219 Roger Poudonson ; 24240 Kléber Malécot ; 24254 Francis Palmero ; 24255 Francis Palmero ; 24256 Roger Poudonson ; 24262 Richard Pouille.

#### Consommation.

N° 21160 Roger Poudonson ; 22388 Roger Poudonson ; 22620 Roger Poudonson ; 22880 Charles Zwickert ; 22886 René Tinant ; 23400 Roger Poudonson ; 24048 Roger Poudonson ; 24049 Roger Poudonson.

#### EDUCATION

N° 20501 Michel Maurice-Bokanowski ; 22712 Michel Darras ; 23064 Francis Palmero ; 24037 Pierre Sallenave ; 24125 Roger Poudonson ; 24209 Francisque Collomb ; 24221 Gérard Ehlers ; 24222 Gérard Ehlers ; 24234 Charles Alliés.

#### EQUIPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

N° 18068 Eugène Romaine ; 20159 Hubert Peyou ; 20200 Jacques Carat ; 21551 Octave Bajoux ; 21980 Adolphe Chauvin ; 22120 Louis Jung ; 22222 Roger Poudonson ; 22441 Roger Poudonson ; 22493 Jacques Thyraud ; 22650 André Méric ; 22830 Paul Guillard ; 23150 Pierre Vallon ; 23834 Paul Jargot ; 23848 Paul Jargot ; 23913 Marcel Gargar ; 24018 Guy Schmaus ; 24081 André Bohl ; 24172 Francis Palmero ; 24191 James Marson ; 24207 Jean Cauchon ; 24238 Roger Poudonson.

#### Logement.

N° 23978 Paul Jargot ; 24053 Roger Poudonson ; 24082 André Bohl ; 24090 Roger Poudonson.

#### Transports.

N° 24248 Gérard Ehlers ; 24259 Roger Poudonson.

#### INDUSTRIE, COMMERCE ET ARTISANAT

N° 14338 Louis Brives ; 14388 Jean-François Pintat ; 14792 Jean Sauvage ; 15483 Louis Brives ; 16006 Serge Boucheny ; 16110 Hector Viron ; 16496 Charles Zwickert ; 16773 Edouard Le Jeune ; 17850 Léandre Létouart ; 18534 Francis Palmero ; 19333 Francis Palmero ; 20095 Jean Mézard ; 20195 Roger Poudonson ; 20418 Léandre Létouart ; 20616 Pierre Marcilhacy ; 20671 André Méric ; 20834 Kléber Malécot ; 20932 Edouard Le Jeune ; 20944 Francis Palmero ; 21032 Roger Poudonson ; 21144 Pierre Vallon ; 21235 Auguste Chupin ; 21399 Roger Poudonson ; 21478 Pierre Vallon ; 21986 Jean Cluzel ; 21992 Jean Cluzel ; 21994 Roger Poudonson ; 22027 Jean Francou ; 22075 Francis Palmero ; 22116 Kléber Malécot ; 22299 Jean-Pierre Blanc ; 22475 Jean Cluzel ; 22564 Paul Jargot ; 22652 Marcel Gargar ; 22653 Roger Poudonson ; 22654 Roger Poudonson ; 22680 Pierre Perrin ; 22697 Edouard Le Jeune ; 22773 Roger Poudonson ; 22799 Roger Poudonson ; 22851 Edouard Le Jeune ; 22936 Maurice Fontaine ; 23001 Jules Roujon ; 23079 Roger Poudonson ; 23097 André Bohl ; 23147 Roger Poudonson ; 23173 Roger Poudonson ; 23174 Roger Poudonson ; 23742 René Jager ; 23744 Jean Francou ; 23869 Léandre Létouart ; 23978 Paul Jargot ; 24001 Roger Poudonson ; 24197 Edgard Pisani ; 24198 Edgard Pisani ; 24199 Edgard Pisani ; 24202 Edgard Pisani ; 24220 Roger Poudonson ; 24229 Roger Poudonson.

#### INTERIEUR

N° 14924 Baudouin de Hauteclocque ; 18630 André Bohl ; 19665 Georges Lombard ; 20261 Edouard Bonnefous ; 20741 Adolphe Chauvin ; 20783 Jean-Marie Girault ; 21813 Jean-Marie Rausch ; 22704 Jean-Marie Rausch ; 23414 Louis Jung ; 24142 Jean-Pierre Blanc ; 24226 Roger Boileau.

#### Départements et territoires d'outre-mer.

N° 18844 Albert Pen.

#### JEUNESSE ET SPORTS

N° 20767 Jean-Marie Rausch ; 21370 Edouard Le Jeune ; 22169 Paul Jargot ; 23937 Victor Robini ; 24093 André Méric ; 24166 Bernard Legrand.

#### JUSTICE

N° 22847 Léon Jozeau-Marigné.

#### SANTE ET SECURITE SOCIALE

N° 21043 Roger Poudonson ; 21094 Roger Boileau ; 21846 Jean Cluzel ; 21860 Pierre Vallon ; 22291 Edouard Le Jeune ; 22526 Marcel Gargar ; 22561 Roger Poudonson ; 22589 Jacques Pelletier ; 22383 Louis Orvoën ; 22961 Pierre Schiélé ; 22980 Guy Petit ; 23085 Joseph Yvon ; 23157 Paul Jargot ; 23341 Henri Fréville ; 23412 Edouard Le Jeune ; 23473 Jean Cluzel ; 23703 Edouard Le Jeune ; 23777 Jean Cluzel ; 23826 Henri Fréville ; 23845 Pierre Croze ; 23867 Victor Robini ; 23893 Henri Caillavet ; 23917 Hubert d'Andigné ; 23943 René Tinant ; 24054 Francis Palmero ; 24127 Francis Palmero ; 24169 Roger Quilliot ; 24212 Bernard Legrand ; 24224 Robert Schwint ; 24235 Roger Poudonson ; 24236 Roger Poudonson ; 24257 Michel Moreigne.

#### TRAVAIL

N° 15176 Jules Roujon ; 17073 Maurice Prévotau ; 17637 Charles Zwickert ; 18673 André Méric ; 18726 Jean Francou ; 18898 Roger Poudonson ; 18926 Jean-Pierre Blanc ; 19893 Roger Poudonson ; 19976 Marie-Thérèse Goutmann ; 20220 André Bohl ; 20302 André Bohl ; 20540 Guy Schmaus ; 20755 Gérard Ehlers ; 20756 Gérard Ehlers ; 20757 André Méric ; 21122 Marcel Gargar ; 21378 Jean Cauchon ; 21391 Francis Palmero ; 21404 Philippe de Bourgoing ; 21466 Jean Cluzel ; 21535 Kléber Malécot ; 21538 Louis Jung ; 21752 René Jager ; 21798 Gérard Ehlers ; 21833 Henri Caillavet ; 21925 Serge Boucheny ; 21970 Jean Cauchon ; 21975 Jean-Marie Bouloux ; 22111 Roger Boileau ; 22300 Jean-Pierre Blanc ; 22361 Rêmi Herment ; 22445 André Méric ; 22455 Henri Caillavet ; 22776 Henri Caillavet ; 23112 Auguste Billiemaz ; 23255 Roger Poudonson ; 23287 Roger Poudonson ; 23362 René Chazelle ; 23401 Roger Poudonson ; 23542 Gérard Ehlers ; 23802 Serge Boucheny ; 23873 Jacques Henriot ; 23983 Guy Schmaus ; 24022 Fernand Chatelain ; 24024 Jacques Eberhard ; 24094 Gérard Ehlers ; 24168 Guy Schmaus ; 24182 Louis Brives ; 24243 Serge Boucheny.

#### UNIVERSITES

N° 23699 Louis Jung ; 23765 René Chazelle ; 23766 René Chazelle ; 23947 Jean-Marie Rausch.

## REPONSES DES MINISTRES

### AUX QUESTIONS ECRITES

#### AGRICULTURE

*Chefs de district forestiers retraités : revalorisation de leur pension.*

24356. — 18 octobre 1977. — M. Paul Jargot expose à M. le ministre de l'agriculture qu'en 1963 il a été créé au sein de l'office national des forêts un corps de techniciens forestiers. Ce corps a été doté des attributions antérieurement dévolues aux chefs de district et chefs de district spécialisés forestiers, en concurrence avec ces deux grades restés en fonctions. Il a été pourvu pour un tiers de son effectif par concours externe et pour les deux autres tiers par promotion au choix de chefs de district et chefs de district spécialisés. Pour la première fois dans l'histoire, il a été attribué un critère négatif d'un point aux candidats âgés de cinquante à cinquante-cinq ans, et de deux points à ceux de plus de cinquante-cinq ans, au coefficient 60, ce qui est énorme. Ce procédé, s'il a favorisé les jeunes candidats, a par contre eu pour conséquence l'élimination systématique de ceux plus âgés d'une promotion légitime. En 1974, la promotion au grade de technicien forestier a été étendue à tous les chefs de district et chefs de district spécialisés en activité par le moyen d'un examen professionnel simplifié. Les agents techniques qui étaient sous leurs ordres se sont vu doter par le même moyen du grade de chef de district forestier nouvelle formule, sans changer d'attributions, mais avec les indices terminaux des anciens grades de chefs de district et chefs de district spécialisés. Ainsi les chefs de district et chefs de district spécialisés retraités avant cette date se retrouvent avec les mêmes indices que les agents qu'ils avaient sous leurs ordres. Considérant que, du fait des mesures rappelées ci-dessus, les chefs de district et chefs de district spécialisés subissent un préjudice pécuniaire qui n'est aucunement justifié, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour les rétablir dans leurs droits légitimes.

*Chefs de district forestiers : revalorisation de leur pension.*

24374. — 20 octobre 1977. — M. Raymond Bouvier demande à M. le ministre de l'agriculture de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il a prises ou qu'il compte prendre pour éviter que les chefs de district et chefs de district spécialisés forestiers de l'office

national des forêts ayant accédé à la retraite avant 1974 et n'ayant pu être intégrés dans le corps des techniciens forestiers, ne subissent un préjudice financier dans la mesure où les divers reclassements effectués font des agents techniques qui étaient précédemment sous leurs ordres des chefs de district à part entière avec les mêmes indices terminaux.

*Réponse.* — Les statuts des personnels techniques de catégorie C de l'office national des forêts ont été fixés par deux décrets du 14 novembre 1974, décret n° 74-1000 pour les chefs de district et décret n° 74-1001 pour les agents techniques. L'article 13 du décret n° 74-1000 et l'article 20 du décret n° 74-1001 prévoient l'assimilation nécessaire, en matière de retraite, entre les anciens et les nouveaux grades des agents de catégorie C, notamment en ce qui concerne les agents techniques brevetés et les agents techniques, d'une part, les chefs de district spécialisés et les chefs de district, d'autre part. Les dispositions réglementaires en vigueur et notamment les règles de la fonction publique ne permettent pas d'appliquer la réforme statutaire, objet des nouveaux décrets du 14 novembre 1974, aux agents de l'office ayant pris leur retraite avant la date d'entrée en application de ces décrets. En ce qui concerne les personnels techniques de catégorie B (techniciens forestiers de l'office national des forêts), le décret n° 74-999 du 14 novembre 1974 a modifié le décret statutaire du 5 juillet 1968. Ce décret n° 74-999 a prévu l'intégration des anciens chefs de district dans le corps des techniciens forestiers par le biais de trois concours spéciaux que pouvaient seuls passer les agents de ce grade en activité. Toute intégration rétroactive applicable à des chefs de district ayant pris leur retraite avant la date de parution du décret précité est exclue.

## EDUCATION

### *Critères d'attribution des bourses d'études.*

24425. — 27 octobre 1977. — **M. Serge Mathieu** expose à **M. le ministre de l'éducation** qu'une famille de retraités, par ailleurs rapatriée d'Afrique du Nord, ne disposant que d'un seul revenu mensuel, d'un montant actuel de 2 327,06 francs, s'est vu refuser une bourse d'études pour l'un de ses deux enfants, âgés de douze et dix ans. Il lui demande quels critères peuvent justifier une telle décision, aussi rigoureuse qu'injuste, et quelles mesures il compte prendre pour qu'elle ne puisse se renouveler à l'avenir.

*Réponse.* — Les bourses nationales d'études du second degré, réservées aux familles les moins favorisées qui ne peuvent assumer seules les frais entraînés par la scolarisation de leurs enfants, sont attribuées sur critères sociaux, après comparaison des charges et des ressources de la famille du candidat boursier, appréciées en fonction d'un barème national. Les charges, évaluées en points, tiennent compte d'éléments divers relatifs à la situation scolaire et familiale de l'élève, comme, par exemple, le cycle d'études, le nombre d'enfants à charge, la maladie de l'un des parents du candidat boursier, la présence au foyer d'un ascendant atteint d'une infirmité ou d'une maladie grave, etc. Il n'est donc pas possible, sans connaître avec précision la situation du candidat boursier auquel il est fait référence, de se prononcer, dans le cadre d'une question écrite, sur son éventuelle vocation à bourse. S'il s'agit d'un cas concret connu de l'honorable parlementaire, celui-ci pourrait saisir le ministre de l'éducation par une autre voie et en apportant toutes précisions utiles sur l'identité de la famille concernée.

## INDUSTRIE, COMMERCE ET ARTISANAT

### *Politique énergétique nationale : présentation d'un dossier préalable.*

24196. — 15 septembre 1977. — **M. Edgard Pisani**, considérant l'importance qu'ont et peuvent avoir pour notre indépendance nationale, pour l'équilibre de nos échanges extérieurs, notre activité économique, notre environnement et notre vie de tous les jours les choix qui ont été, sont et seront faits en matière d'énergie; considérant l'importance que prend enfin devant l'opinion le débat sur la politique énergétique nationale; considérant qu'une partie des malentendus que ce débat révèle, résulte ou peut résulter d'une inégale connaissance et d'une inégale appréciation des données concrètes, scientifiques, techniques, économiques, écologiques, stratégiques du problème; considérant le débat parlementaire que le Gouvernement s'est engagé à provoquer au cours de la session de l'automne 1977, mais considérant que ce débat perdrait en clarté et en force si tous les éléments d'information n'avaient pas été préalablement présentés par le Gouvernement et vérifiés par ses interlocuteurs, demande à **M. le ministre de l'industrie, du com-**

**merce et de l'artisanat** s'il n'estime pas convenable de présenter, avant la date du débat parlementaire envisagé, un dossier où seraient présentées toutes les données objectives utiles.

*Réponse.* — Les « données objectives » recherchées par l'honorable parlementaire existent. Elles ont été notamment rassemblées dans un document publié en décembre 1976, et préparé par les services du ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat sous le titre de : « Chiffres clés de l'énergie ». Ce document peut être complété en se référant à d'autres dossiers également publiés par les soins du ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, dans la collection des « Dossiers de l'énergie », et qui traitent, entre autres sujets, du développement de l'électricité d'origine nucléaire, de la sûreté nucléaire, des économies d'énergie, ou des perspectives d'utilisation de l'hydrogène. D'autres travaux, préparés en vue de la récente conférence mondiale de l'énergie à Istanbul, peuvent aussi être disponibles. A la lumière des publications de toutes origines de l'année 1977, une mise à jour des « Chiffres clés de l'énergie » sera effectuée. Elle prendra évidemment un certain temps.

### *Energies nouvelles : politique de mise en œuvre d'ensemble.*

24200. — 15 septembre 1977. — **M. Edgard Pisani** demande à **M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat** de bien vouloir lui indiquer : les perspectives ouvertes, indiquées avec échéancier, par les énergies nouvelles; les difficultés présentées par chacune d'entre elles; l'état des recherches ainsi que le montant des investissements nécessaires à leur poursuite résolue. Sont à classer parmi les énergies nouvelles, dans le sens de la présente question : l'énergie marémotrice, l'énergie hydraulique au fil de l'eau, l'énergie de fermentation, l'énergie thermique des océans, l'énergie éolienne, l'énergie solaire, le cas échéant, l'énergie que l'on est susceptible de capter dans l'espace. Toutes ces énergies se caractérisant par des réserves inépuisables mais par une maîtrise difficile et fort coûteuse. Serait considérée comme énergie nouvelle l'énergie géothermique dont les réserves seront appréciées. Les progrès accomplis dans la mise au point des moyens de stockage de l'électricité; les perspectives ouvertes, avec leur échéancier, par l'énergie atomique de fusion; si les réserves en sont pratiquement illimitées et les risques en sont effectivement négligeables; un tableau général avec échéancier du coût des recherches du développement et de la mise en œuvre de l'ensemble des énergies nouvelles, fusion nucléaire comprise. Estimation du prix de revient de ces énergies et de leur évolution aux échéances 1980, 1985, 1990, 1995 et 2000.

*Réponse.* — La crise de l'énergie a stimulé la recherche en faveur des énergies nouvelles, soit parce que la hausse du prix du pétrole rendait compétitives certaines utilisations (chauffage solaire, géothermie), soit parce que la perspective d'un épuisement inéluctable des ressources fossiles rendait attrayantes des énergies renouvelables et par ailleurs peu agressives pour l'environnement. L'effort français en faveur de ces énergies est parmi les plus importants. En effet, seuls les Etats-Unis consacrent des ressources budgétaires plus importantes (290 millions de dollars pour l'énergie solaire en 1977). La France vient donc en seconde position et avant la République fédérale d'Allemagne et le Japon.

### *I. — Perspectives.*

Mis à part l'énergie thermique des mers, pour laquelle bien peu d'applications rentables semblent à l'heure actuelle pouvoir être espérées, en ce qui concerne l'énergie géothermique et l'énergie solaire (y compris l'énergie de bioconversion — énergie de fermentation — et l'énergie éolienne), les perspectives de développement sont les suivantes :

1. 1. A court terme, la géothermie et l'énergie solaire seront essentiellement utilisées, sur le territoire national, pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire. A l'horizon de l'an 2000, la totalité du gisement géothermique français sera mise en valeur, ce qui représentera 800 000 équivalents-logements desservis à cette époque. Si l'on estime la contribution géothermique de 1,5 tonne à 2 tonnes d'équivalent-pétrole par logement, on peut évaluer à 1,2 à 1,6 million de tonnes l'apport de la géothermie à notre bilan énergétique de l'an 2000. Dans le domaine de l'énergie solaire, en admettant que 30 p. 100 des logements (soit 6 millions de logements) soient équipés, en l'an 2000, de systèmes de production d'eau chaude, on parviendrait, à raison de 0,3 à 0,5 tep par logement, à une contribution totale de 1,8 à 3 millions de tep. L'utilisation du solaire pour le chauffage des logements connaîtra un développement plus progressif. En supposant que 10 p. 100 des logements neufs individuels puissent avoir recours à cette tech-

nique et qu'elle fournisse 60 p. 100 des besoins de chauffage des logements, on parviendrait à une contribution de 0,75 million de tep environ. Au total, si l'on ajoute d'autres usages possibles (chauffage des piscines, etc.), l'apport énergétique du solaire sous forme de chauffage direct pourrait s'élever, en l'an 2000, à 4 millions de tep. Il faut y ajouter également l'utilisation directe de la chaleur provenant des rejets d'eaux chaudes effectués par les centrales nucléaires ou les grosses installations industrielles, soit pour le chauffage d'habitations par réseau collectif, soit pour des usages tertiaires ou industriels. Ces techniques nouvelles sont parmi celles dont l'apport peut être le plus appréciable dans les années à venir.

1.2. A moyen terme, l'essentiel de la production d'électricité solaire s'effectuera dans des pays à fort ensoleillement, et dont les réseaux de distribution de l'énergie ne sont pas développés. La recherche et l'industrie française, très bien placées dans ce domaine, commencent à obtenir de réels succès dans l'exportation de la technologie. Ce mouvement se confirmera les années prochaines, compte tenu de l'effort engagé. En France, les perspectives énergétiques à long terme font en outre prévoir une contribution sans doute très importante de la bioconversion au bilan énergétique. Il est prématuré de chiffrer la part que pourrait prendre cette voie dans l'avenir, mais pour la préparer, un programme spécifique de recherches approfondies va être mis en place en 1978. Sur ce sujet, une procédure d'action concertée fonctionne à la DGRST depuis un an et demi. Enfin, les perspectives de l'énergie éolienne appellent un peu celles de l'électricité solaire, dans la mesure où elles sont surtout importantes dans certains pays en voie de développement.

1.3. En définitive, un bilan prévisionnel montre qu'en l'an 2000, où la consommation totale d'énergie primaire en France sera de l'ordre de 350 millions de tep, les énergies et techniques nouvelles pourraient participer, à concurrence d'environ 5 p. 100, à la couverture de nos besoins énergétiques. Les experts participant à la Conférence mondiale de l'énergie, qui s'est tenue à Istanbul du 19 au 23 septembre 1977, ont, à leur quasi-unanimité, reconnu que les possibilités offertes par les énergies renouvelables ont fait l'objet d'expériences prometteuses, dans le domaine solaire en particulier, mais force a été de reconnaître qu'il n'était pas possible d'espérer une contribution importante de ces énergies à la satisfaction des besoins énergétiques avant plusieurs dizaines d'années. Ils ont insisté en particulier sur le fait que ces possibilités sont, à moyen terme, incomparablement plus faibles que les possibilités offertes par les économies d'énergie.

## II. — Développement et recherche.

### 1. Géothermie.

1.1. Développement. — La France possède d'assez bonnes ressources en géothermie basse énergie, c'est-à-dire en eaux chaudes souterraines de moins de 150 °C. L'inventaire de ces ressources a été effectué pour le Bassin parisien. Le document de synthèse est disponible depuis quelques mois à la Documentation française. Les inventaires des autres régions sont en cours ou vont être engagés : pour le Sud-Ouest, pour le Massif central (notamment la région de Limagne) et pour le couloir rhénan où cet inventaire doit être mené en coopération avec l'Allemagne fédérale et portera sur les ressources de deux rives du Rhin. L'utilisation de la chaleur géothermique pour le chauffage permet de réaliser des économies substantielles en énergie. Sur une saison de chauffe à Creil, pour le chauffage de 4 000 logements, une économie d'énergie « classique » de l'ordre de 50 p. 100 a pu être réalisée (première saison de chauffe alors que tout n'était pas en fonctionnement). L'économie moyenne par équivalent-logement est de 1,5 à 2 tonnes équivalent-pétrole, et le surcoût moyen, par opération de 2 000 logements, est de l'ordre de 8 à 10 millions. L'équipement de chauffage géothermie de 20 000 logements a fait l'objet de décisions du comité géothermie. Sur ce total, les réalisations effectuées ou en cours représentent 12 000 logements (annexe I : liste des opérations). Le rythme d'engagements géothermiques, bien que notable, a été cependant relativement freiné, jusqu'ici, par trois principaux éléments : les méthodes de concurrence des énergies classiques, des modifications dans les programmes de construction, des difficultés dans le montant des opérations de géothermie. Jusqu'en juillet 1977, des régimes favorisaient l'utilisation de solutions énergétiques telles que le tout-électrique ou le tout-gaz. En plus de primes par logements ainsi équipés, EDF-GDF fournissait gratuitement le réseau de distribution pour les souscripteurs de tels contrats. L'action des pouvoirs publics a progressivement rétabli une concurrence plus normale entre toutes les énergies et a supprimé depuis 1977, certains régimes discriminatoires. Progressivement, l'on s'achemine avec une meilleure vérité des coûts des énergies et, par là, vers un régime de concurrence plus équilibré. Les trois dernières années ont été caractérisées

par la crise économique que l'on connaît. L'une de ses conséquences a été une modification sensible des perspectives et des programmes de construction : retard général dans les opérations prévues, évolution vers un type d'habitat composé de grands ensembles. Cette évolution a conduit les pouvoirs publics à envisager d'appliquer la géothermie non plus seulement aux constructions neuves, mais aussi au parc des logements existants. Or, pour que ce dernier puisse utiliser les énergies nouvelles, il était nécessaire de pouvoir modifier les contrats de fournitures et d'exploitation de chauffage. Ces modifications sont aujourd'hui possibles grâce à la loi du 19 juillet 1977, article 3 bis, III et V. Il est apparu depuis trente mois que le montage d'une opération de géothermie présentait des difficultés sur le plan financier et sur le plan technique. Ce sont des opérations relativement lourdes, souvent de plusieurs dizaines de millions de francs, et qui demandent une intervention de plusieurs types de techniques (forage, tubage, chauffage). Peu de structures en France existent pour mener à bien de telles opérations. Les pouvoirs publics ont donc envisagé de contribuer à diversifier l'offre sur le marché en favorisant la constitution d'une société dont le capital sera détenu par un certain nombre de personnes publiques (union nationale des HLM, SCET/ECAL, Crédit foncier, etc.). Elle aura pour mission de « monter » financièrement les opérations et fera appel aux divers corps techniques pour assurer la mise en œuvre de la géothermie.

1.2. Recherche. — Les recherches en géothermie sont menées depuis 1974 par plusieurs organismes publics et privés (BRGM, CEA, CNRS, EDF, IFP, Elf-Aquitaine). Ces activités sont coordonnées par une action concertée de la DGRST. Elles consistent essentiellement dans des études de faisabilité (schéma d'utilisation des calories), des études techniques particulières (par exemple sur la corrosion), et dans les inventaires des divers bassins déjà mentionnés. Un programme sur l'utilisation possible des roches chaudes et sèches comme réservoirs artificiels de géothermie est en cours d'examen. Une coopération sur ce sujet avec l'Allemagne fédérale est envisagée. Le programme communautaire d'actions indirectes est orienté sur le thème suivant : recueil de données, chauffage des bâtiments (énergie basse température), production d'électricité (énergie haute température), roches chaudes et sèches. Le programme national et le programme communautaire sont coordonnés de façon très satisfaisante.

### 2. Énergie solaire.

2.1. Développement. — Les ressources nationales en énergie solaire sont assez favorables. Selon les régions de France, l'ensoleillement annuel varie de 1 500 à 3 000 heures et les conditions d'emploi de l'énergie solaire comportent un certain nombre de contraintes : caractère intermittent, aléatoire, puissance maximale durant la saison chaude, surface de captation limitée de fait (contraintes architecturales, occupations du terrain, etc.).

2.1.1. Opérations de démonstration. — Dans un premier temps, il était important de démontrer que l'utilisation de l'énergie solaire dans la vie quotidienne était possible et économiquement rentable. C'est pourquoi a été entamée une campagne d'opérations d'applications de chauffage de locaux ou de chauffage de l'eau chaude sanitaire dans des bâtiments ayant une réelle valeur démonstrative, tels que centres administratifs, piscines, hôpitaux, etc. — Ces opérations subventionnées représentent environ l'équivalent de 2 000 logements équipés. Le principe des subventions accordées consiste à financer une partie du surcoût entraîné par l'utilisation de l'énergie solaire par comparaison avec l'utilisation de l'énergie classique (jusqu'à 50 p. 100 de ce surcoût). L'évolution du financement par le ministre de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat de ces applications-démonstrations illustre un effort de plus en plus soutenu, puisqu'il est passé de 3,9 millions de francs en 1975 à 12 millions de francs en 1977, et sera de 24 millions de francs en 1978. Ces opérations de démonstration ont eu pour conséquence de créer une demande dans un marché jusque-là étroit. La fabrication des capteurs-plans a suivi une progression extrêmement sensible, puisqu'elle est passée de 4 000 mètres carrés en 1975 à 12 000 mètres carrés en 1976, 30 à 50 000 mètres carrés en 1977, et devrait être de 100 000 mètres carrés en 1978. Grâce à la création progressive du marché, les industriels fabricants sont mieux en mesure de prévoir des plans de charge permettant d'assurer une production de série.

2.1.2. Contrats de programmes solaires. — La délégation aux énergies nouvelles se propose de lancer en collaboration avec la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR), une formule de « contrats de programmes solaires » départementaux (ou régionaux). Ces programmes, de caractère pluriannuel, porteront sur l'équipement d'un ensemble de réalisations solaires. Ils viseront à obtenir une bonne équation globale « coût-économie » des opérations proposées.

2.13. Chauffage de l'eau et des locaux. — L'expérience montre déjà que l'énergie solaire peut être appliquée de façon rentable au chauffage de l'eau sanitaire dans les constructions neuves ou, lorsque la construction s'y prête, lors d'un renouvellement de l'installation existante. En effet, un chauffe-eau solaire de 150 litres avec appoint énergétique et ayant 2 mètres carrés de capteurs permet une économie en énergie primaire de l'ordre de 0,3 à 0,5 tonne équivalent-pétrole. Son « surcoût » moyen peut être estimé à environ 3 000 francs pour un logement isolé, mais ne dépasse pas 1 500 à 2 000 francs dès que son application s'intègre dans un ensemble répétitif. Le chauffage des locaux est économiquement moins favorable dans l'état actuel de la technologie, compte tenu d'un surcoût plus élevé (de l'ordre de 30 à 40 000 francs par logement). Toutefois, l'industrialisation progressive de la production permet de prévoir un abaissement sensible de ce coût, qui a déjà été divisé par deux depuis 1975. Le mouvement ayant ainsi été amorcé, et la performance coût-économie considérablement améliorée durant la première période d'innovation, il est maintenant possible de généraliser, au bénéfice des particuliers, les procédures d'incitation à l'emploi de l'énergie solaire. Le Gouvernement a donc décidé d'octroyer, au titre de l'exercice 1978, une prime à tout acquéreur d'équipement solaire agréé. Ce « ticket modérateur » de surcoût solaire pour l'utilisateur permettra une extension accrue des applications solaires dans l'habitat.

2.14. Electricité solaire. — Il a décidé d'engager dès maintenant, au stade industriel, les opérations qui ont été préparées par les programmes de recherches mis en route en 1975 et 1976, sur proposition du comité de l'énergie solaire, qui ont d'ores et déjà abouti à des résultats techniques très satisfaisants. Il s'agit en premier lieu du prototype Themis, dérivant du programme Them, auquel participent le CNRS, EDF et le groupement CETHEL. Ce prototype permettra de produire 3,5 millions de kWh électriques par an et sera construit dans le Midi de la France. Il s'agit en second lieu de centrales à conversion thermodynamique de taille plus réduite, utilisant plusieurs variantes de collecteurs, susceptibles de concurrencer des générateurs Diesel de quelques centaines de kilowatts (projet Cethel Inti 800, projet Bertin, Renault, CEA de 300 kW). Ce programme a fait l'objet en 1976 d'un appel d'idées du délégué aux énergies nouvelles; des crédits d'industrialisation et des aides pour le développement des principaux composants permettent de mener à bien les premières réalisations, en France ou dans des pays tels que le Mexique, l'Iran, l'Égypte, avec lesquels des accords de coopération ont été signés. Le Gouvernement a décidé, d'autre part, d'engager une action parallèle pour l'industrialisation des systèmes héliovoltaïques par conversion photovoltaïque.

2.2. Recherche. — En ce qui concerne les actions menées jusqu'en 1977, certaines spontanées et individuelles l'ont été depuis déjà de nombreuses années mais on peut faire remonter à 1974 la première esquisse du programme solaire français, en particulier la création d'une action concertée « photopiles solaires » à la DGRST et les travaux de réflexion du CCRDE (comité consultatif de la recherche et du développement dans le domaine de l'énergie) et du CNRS (groupes de prospective sur l'énergie). Le dispositif a été complété en 1975 avec, en avril, la création de la délégation aux énergies nouvelles et, en novembre, celle du comité de l'énergie solaire, comité consultatif formé essentiellement de représentants d'organismes, publics et privés, exerçant leur activité dans ce secteur. Parallèlement à ce programme national, un programme « d'actions indirectes » de quatre ans (juillet 1975-juin 1979) a été mis en place au niveau communautaire. Une coordination étroite est assurée entre les actions menées au titre du programme français et au titre du programme communautaire. Les actions de la DGRST visent à épauler les organisations de recherche (CNRS notamment) dans leur effort propre et à inciter l'industrie. L'augmentation très sensible des crédits du fonds de la recherche entre 1975 et 1976 a permis : de poursuivre à un rythme accéléré l'action photopiles ; de donner à la conversion thermodynamique une priorité provisoire du fait de son utilisation probable à moyen terme sur une large échelle (financement des études d'avant-projet d'un prototype de centrale thermodynamique dans le cadre du programme Them du CNRS, lancement des études de deux centrales thermodynamiques intermédiaires à réaliser par l'industrie, lancement de recherches variées dans le domaine de la conversion thermodynamique) ; de financer des études diverses (météorologie, bioconversion, systèmes, études de marché). En ce qui concerne les orientations à moyen terme du programme de recherche-développement, les raisons qui poussent la France à s'intéresser à l'énergie solaire sont multiples ; ce sont, entre autres, la possibilité de certaines applications à court terme en France même, la préparation de l'indépendance énergétique nationale à long terme, la satisfaction des besoins des pays en voie de développement avec lesquels nous entretenons une coopération. Pour ces raisons, le programme de recherche-développement doit donc couvrir tout le champ des applications possibles de l'énergie solaire. Il vise essentiellement : l'habitat, la conversion thermodynamique ; la conversion photovoltaïque ; la bioconversion.

### 3. L'énergie éolienne.

Les problèmes économiques posés par l'utilisation du vent pour la fourniture d'électricité (ou d'énergie mécanique) ne permettent pas, en l'état actuel de la technologie, d'envisager un développement important de cette utilisation dans des régions bien raccordées à un réseau électrique. Par contre, dans certains pays en voie de développement, les possibilités d'application sont comparables à celles de l'électricité solaire. Une installation d'une puissance de 100 kW est par ailleurs en cours de réalisation dans l'île d'Ouessant (qui n'est pas raccordée au réseau électrique national). Une autre est prévue en Guadeloupe ; elle sera précédée d'une série de mesures du potentiel éolien.

### 4. La fusion contrôlée.

Les recherches sur la fusion contrôlée par confinement magnétique se déroulent intégralement dans le cadre d'un accord d'association CEA-EURATOM. Les laboratoires sont situés dans les centres de Fontenay-aux-Roses et de Grenoble ; ils occupent environ 400 personnes du CEA ou d'autres organismes (CNRS, EURATOM). Les résultats obtenus dans les laboratoires français depuis quelques années sont parmi les meilleurs de ceux obtenus au sein de la Communauté. Ceci est dû essentiellement à un effort très sérieux de concentration des programmes sur quelques dispositifs importants car le budget français est resté relativement modeste, l'effort allemand, par exemple, étant de 80 p. 100 supérieur au nôtre. Après une première phase expérimentale qui a apporté des résultats très intéressants, le Tokamak de Fontenay-aux-Roses (FFR) a été arrêté pour subir plusieurs modifications qui vont conduire à améliorer notablement les performances et la qualité du plasma. Ces modifications ont été achevées dans les délais prévus et l'expérimentation avec l'appareil rénové vient de reprendre. Les premiers résultats sont attendus pour cet automne. Le laboratoire de Grenoble a un rôle de leader en ce qui concerne le chauffage des plasmas par haute fréquence. Les deux dispositifs Petula et Weca (ce dernier en collaboration avec le laboratoire Institut de Garshing) ont obtenu des résultats très prometteurs. Sur le plan européen, le projet de réacteur à fusion, le JET (Joint European Torus), vient d'avancer avec le choix du site décidé par le conseil des affaires étrangères de la CEE. Il s'agit de Culham, en Grande-Bretagne. Les divers états membres devront prendre les décisions indispensables pour doter les structures à mettre en place, de toute l'efficacité que requiert une entreprise de cette envergure et de cette complexité. La phase de construction, qui s'étendra sur une période de l'ordre de 5 ans, nécessitera un financement voisin de 1 milliard de francs. La clé de répartition qui a fait déjà l'objet d'un accord est la suivante : 80 p. 100 payés sur le budget des Communautés, 10 p. 100 à la charge du pays hôte, 10 p. 100 pour l'ensemble des partenaires.

### III. — Moyens financiers consacrés en France aux énergies nouvelles.

L'ensemble des moyens financiers affectés au développement des énergies nouvelles par l'Etat et le secteur public aura quadruplé entre 1975 et 1978, passant de 100 à 400 millions de francs environ. Au sein de cet ensemble, les crédits de l'Etat, qui en représentent 55 à 60 p. 100 en moyenne, seront passés de 64 millions de francs à 232 millions de francs et auront augmenté dans les mêmes proportions. La politique de développement des énergies nouvelles et notamment de l'énergie solaire, franchit un seuil significatif en 1978, celui de l'industrialisation, aux deux plans des centrales solaires (thermodynamiques et photovoltaïques) et de l'extension du marché des équipements solaires domestiques. Cela conduit à augmenter considérablement les crédits de l'Etat consacrés à l'énergie solaire. Ces crédits augmentent globalement de 62 p. 100 en 1978 par rapport à 1977 : — les crédits de l'enveloppe recherche augmentent de 30 à 40 p. 100 (115-125 millions de francs contre 90) ; — les moyens financiers affectés par le ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat à l'industrialisation de la technologie s'ajoutent, à partir de 1978, à l'ensemble des moyens mobilisés ; — les moyens financiers affectés aux démonstrations (y compris la subvention aux particuliers) sont plus que doublés (+ 110 p. 100 ; 46 millions de francs contre 22). Les tableaux joints en annexe donnent la répartition de ces moyens financiers entre 1975 et 1978 ; pour 1978, les chiffres donnés ont, pour une part, un caractère indicatif, le montant de certaines affectations de crédits n'étant, en effet, pas encore définitivement arrêté.

### ANNEXES

#### OPÉRATIONS DE GÉOTHERMIE

##### 1. Opérations en fonctionnement.

Melun-l'Aumont (Seine-et-Marne), en fonctionnement depuis sept ans : 3 000 logements prévus au stade final.

Creil (Oise), en fonctionnement depuis un an : 4 000 logements prévus au stade final.

Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine), en fonctionnement depuis un an : 1 707 logements prévus au stade final.

Mont-de-Marsan (Landes), en fonctionnement depuis quelques mois : 1 600 équivalents-logements prévus au stade final.

Blagnac (Haute-Garonne), doit démarrer prochainement : 1 860 équivalents-logements prévus.

### 2. En cours de réalisation ou de montage.

Lac des Courtilleaires (Seine-et-Marne), première tranche : 2 000 logements environ.

Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) : un groupe de 3 000 logements.

Tarbes (Hautes-Pyrénées) : 1 100 équivalents-logements.

Lamazères (Gers) : chauffage de serres.

Coulommès-Vaucourtois (Seine-et-Marne) : chauffage de serres.

### 3. Etudes de faisabilité en cours ou projets en instance.

Fontainebleau (Seine-et-Marne) : un groupe de 1 200 logements et un groupe de bâtiments publics et de logements.

Est parisien : plusieurs projets, notamment dans les villes nouvelles.

Meudon-la-Forêt (Hauts-de-Seine) : rénovation d'installations concernant 8 000 équivalents-logements.

Bourg-en-Bresse : recensement des utilisateurs, étude technico-économique, montage administratif.

Plusieurs projets en Alsace.

Houilles (Yvelines).

## ENERGIES NOUVELLES

### Moyens financiers affectés par l'Etat et le secteur public.

	Etat.			
	1975	1976	1977	1978
Géothermie .....	21	33,5	43,5	50,5
Energie solaire.....	43,3	89,2	112,7	182
<b>Total Etat.....</b>	<b>64,3</b>	<b>122,7</b>	<b>156,2</b>	<b>232,5</b>

	Etat + secteur public.			
	1975	1976	1977	1978
Géothermie .....	46	94,5	128,5	140,5 (*)
Energie solaire.....	52,8	110,2	162,7	266 (*)
<b>Total.....</b>	<b>98,8</b>	<b>204,7</b>	<b>295,7</b>	<b>406 (*)</b>

(\*) Evaluation.

## ENERGIE SOLAIRE

### Recherche. — Développement.

	Etat.			
	1975	1976	1977	1978
Enveloppe recherche.....	38	68	90	(*)115/125
(Dont fonds de la recherche DGRST) .....	(2)	(18)	(20)	(35)
Crédits ministère de l'industrie .....	1,4	0,2	0,7	(*) 11/21
Contrats de recherche technique, aide au pré-développement + contrat DGE recherche et doc.....	1,4	0,2	0,7	1
Prototypes industrialisation (ligne « Energies nouvelles ») .....	»	»	»	(*) 10/20
<b>Totat Etat.....</b>	<b>39,4</b>	<b>68,2</b>	<b>90,7</b>	<b>(*) 136</b>

	1975	1976	1977	1978
<b>Secteur public.</b>				
Divers organismes et entreprises publiques contribuent par ailleurs au financement d'actions de recherche et de développement solaires liées aux programmes lancés, notamment : CSTB, CNEXO, CNES, INRA, EDF, CEA, Régie Renault.				
Les moyens financiers qu'ils consacrent à ces actions sont de l'ordre de grandeur suivant :				
Secteur public.....	(*) 5,5	(*) 9	(*) 12	(*) 14
D'où :				
Total Etat + secteur public .....	43,9	77,2	102,7	(*) 150

(\*) Evaluation.

## ENERGIE SOLAIRE

### Applications. — Démonstrations.

	Etat.			
	1975	1976	1977	1978
Crédits DEN.....	3,4	11,5	(1) 12	(1) 24
Ministère de la coopération (contribution à opération SAHEL) .....	»	8	8	8
Autres services (ministère de l'équipement et de l'environnement) .....	0,5	1,5	2	4
Mise en œuvre de la subvention aux particuliers.....	»	»	»	(*) 10
<b>Total Etat.....</b>	<b>3,9</b>	<b>21</b>	<b>22</b>	<b>46</b>
<b>Secteur public.</b>				
Les opérations de démonstrations subventionnées par la délégation aux énergies nouvelles (1 <sup>re</sup> ligne) donnent lieu à des investissements des collectivités locales, des offices d'HLM, d'organismes locaux constructeurs, d'organismes d'utilité publique ou de services extérieurs :				
Applications démonstrations..	(*) 4	(*) 12	(*) 38	(*) 70
D'où :				
Total Etat + secteur public .....	(*) 7,9	(*) 33	(*) 60	(*) 116

(1) MICA ligne « Energies nouvelles », chapitre 62-91, article 20.

(\*) Evaluation.

## GÉOTHERMIE

### Recherche. — Développement.

	Etat.			
	1975	1976	1977	1978
Enveloppe Recherche.....	14,0	15,0	13,0	13,0
Action concertée DGRST..	2,0	2,0	1,0	1,0
Dotations à divers organismes (BRGM, CNRS, Universités, CEA) .....	12,0	13,0	12,0	12,0

GÉOTHERMIE

Applications. — Démonstrations.

	1975	1976	1977	1978
Etat.				
Procédure « Géothermie » du mica .....	7,0	(1) 18,5	30,5	37,5
Secteur public.				
Les investissements d'applications - démonstrations géothermiques sont financés par divers opérateurs du secteur public liés à l'aide de l'Etat à travers la « procédure géothermie ».				
Ces opérations sont : des collectivités locales, les offices d'FLM, les organismes locaux constructeurs des services extérieurs de l'Etat, des organismes d'utilité publique. Ces investissements sont de :				
Applications-démonstrations..	25,0*	61,0	85,0	(*) 90,0
D'où :				
Total Etat + secteur public .....	32,0	79,5	115,5	(*) 127,5

A noter par ailleurs qu'un programme communautaire européen de recherche et de prospection de géothermie porte sur 75 millions de francs au titre de quatre exercices (juillet 1975-juin 1979). La France assure un quart environ des opérations ainsi financées.

(1) Dont 12,5 millions de francs, chapitre 62-91, article 30, + 6 millions de francs de crédits supplémentaires.

(\*) Evaluation.

Politique en matière d'énergie de fusion.

24201. — 15 septembre 1977. M. Edgard Pisani demande à M. le ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat de bien vouloir lui indiquer : les réserves nationales, européennes et mondiales de matières fissiles, avec leur répartition géographique ; l'évolution des investissements, de la production et du prix de revient de l'énergie de fission dans les principaux pays de l'OCDE par tranche quinquennale de 1960 à 2000 et pour les différentes filières ; l'explication que l'on peut donner des différences significatives qui existent entre les politiques suivies par ces différents pays ; les problèmes que posent à son gré la sécurité de nos approvisionnements (compte tenu de tous les éléments qui peuvent les mettre en cause) et la sécurité de nos concitoyens comme de leur environnement (au niveau des unités de production comme du stockage des déchets) ; l'interprétation qu'il donne de la décision prise par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique de mettre en sommeil les travaux jusqu'ici consacrés aux surgénérateurs. Cette décision n'est-elle pas fondée sur les risques de ces unités et sur les promesses de l'énergie de fusion. Si le large emploi en France de l'énergie de fission résulte d'un choix politique ou d'une nécessité objective, et si cet emploi représente un moment historique de notre politique énergétique ou un recours désormais normal.

Réponse :

1. Situation et perspectives du développement électronucléaire dans le monde.

1.1 Une forte croissance bien qu'inférieure aux prévisions de 1975.

La situation générale de l'énergie nucléaire dans le monde se caractérise par une forte croissance qui témoigne de la maturité industrielle atteinte aujourd'hui par ce type d'installation. Au 31 décembre 1976, la puissance électronucléaire en service industriel atteignait 90 000 MWe à partir de 199 réacteurs couplés sur des réseaux d'électricité, 240 réacteurs d'une puissance totale de 212 000 MWe étaient en cours de construction et 142 réacteurs d'une puissance totale de 140 000 MWe étaient en commande. Compte tenu des centrales actuellement en construction, la puissance du parc électronucléaire mondial devrait donc doubler d'ici à la fin de 1980. Au cours de la présente décennie, la puissance électronucléaire installée dans le monde aura donc décuplé puisqu'elle était de l'ordre de 20 000 MWe en 1970. Les tableaux 1 et 2, donnent la répartition

par pays et par groupes de pays des centrales en exploitation, en construction ou en commande. Leur analyse conduit à deux observations supplémentaires : l'énergie nucléaire est concentrée dans les pays industrialisés notamment du monde occidental. Ainsi, près de 75 p. 100 de la puissance totale en fonctionnement, en construction et en commande sont répartis entre les Etats-Unis, la Communauté économique européenne et le Japon ; la prépondérance de la filière des réacteurs à eau légère pressurisée, déjà manifeste pour les centrales en fonctionnement (48 p. 100 de la puissance totale) va se confirmer largement puisque 63 p. 100 des centrales en construction et 65 p. 100 des centrales en commande appartiennent à cette filière. Bien que la croissance de l'énergie nucléaire doive être élevée au cours des prochaines années, elle sera toutefois sensiblement inférieure aux prévisions faites aux lendemains de la crise pétrolière de l'automne 1973. Ce glissement général des programmes électronucléaires dans le monde (tableau 3) est de l'ordre de 30 p. 100 pour les prévisions de mise en service d'ici à 1980, ce qui s'explique essentiellement par un allongement des durées de réalisation, et d'environ 40 p. 100 pour celles correspondant à l'horizon 1985, ce qui s'explique également par la prise en compte de délais plus longs, mais aussi par un report de certains engagements par suite des difficultés économiques, d'une plus juste appréciation des problèmes posés par un développement très rapide du nucléaire et dans certains pays par un durcissement de la contestation nucléaire. Ce glissement des programmes par rapport aux prévisions s'est traduit évidemment au niveau des commandes (tableau 4). Il faut toutefois remarquer que l'évolution du volume annuel des commandes ne se répercute pas directement sur l'évolution des programmes de mise en service des centrales nucléaires, tout particulièrement aux USA. Les producteurs d'électricité, soucieux de s'inscrire en bonne place sur les carnets de commande des constructeurs nucléaires, avaient sensiblement anticipé leurs engagements notamment en 1972 et 1973 par rapport au lancement effectif des opérations. Il faut également noter que les glissements les plus importants affectent des pays comme les Etats-Unis, la République fédérale d'Allemagne ou le Japon qui disposent soit de réserves énergétiques naturelles importantes, notamment charbonnières, soit d'une situation favorable de leur balance des paiements. Dans ces conditions, ces pays ont plus facilement répercuté sur leurs programmes nucléaires les réajustements qu'imposaient les effets de crise économique mondiale que n'a pu le faire un pays comme la France ne disposant pas d'importantes réserves énergétiques fossiles. La situation originale de la France explique le maintien des grands axes de sa politique énergétique depuis 1974 que sont les économies d'énergie d'une part, le développement d'un programme nucléaire important d'autre part. Nos principaux partenaires mondiaux ont pu avoir une politique légèrement différente mais tendent tous vers une orientation analogue à la nôtre, comme en témoignent par exemple les propositions de politique énergétique de la nouvelle administration américaine qui posent les bases d'une poursuite du programme électronucléaire concurremment avec le développement du charbon et avec l'espoir d'économies d'énergie considérables. Il convient également de remarquer que toutes les études internationales actuelles confirment la nécessité du développement de l'énergie nucléaire, pour assurer la sécurité des approvisionnements énergétiques mondiaux et un équilibre satisfaisant du marché mondial de l'énergie.

1.2 La situation dans les principaux pays.

Grande-Bretagne : longtemps pionnière dans le développement de l'électronucléaire, la Grande-Bretagne dispose aujourd'hui d'un parc de 33 centrales nucléaires, d'une puissance totale de 7 500 MWe. Mais son programme de développement énergétique à moyen terme repose aujourd'hui sur les énergies fossiles nationales et surtout sur les perspectives de production pétrolière en mer du Nord. Les récentes difficultés économiques et financières du pays qui se sont traduites par la stagnation de la production d'électricité, les difficultés de mise au point d'une nouvelle filière nationale et les hésitations sur le choix des filières expliquent également le revirement, depuis 1973, de la Grande-Bretagne à l'égard de l'énergie nucléaire. Il convient, toutefois, de remarquer qu'elle a poursuivi ses efforts de développement des surgénérateurs tout en différant le lancement d'une unité de grande taille.

RFA : s'étant intéressée plus tard que la France au développement de l'énergie nucléaire, la RFA a choisi plus tôt les filières qui se sont aujourd'hui imposées et a mis en place progressivement des moyens industriels puissants. Elle dispose aujourd'hui d'une capacité nucléaire de l'ordre de 6 000 MWe et a en cours de construction environ 14 000 MWe supplémentaires. La crise économique, la réduction des perspectives de croissance, l'existence d'importantes réserves de charbon national et la situation favorable de la balance des paiements ont rapidement conduit la RFA à étaler dans le temps le programme nucléaire initial qui prévoyait près de 50 000 MWe installés en 1985. La brusque montée de la contestation anti-nucléaire en 1976 et 1977 et les difficultés rencontrées pour fermer le cycle de

combustible ont conduit à limiter les engagements nouveaux. Dans ces conditions, les nouvelles perspectives énergétiques prévoient une puissance installée en 1985 d'environ 30 000 MWe, la satisfaction des besoins supplémentaires en électricité étant notamment assurée par un recours accru en charbon national. Même ralenti, le programme nucléaire allemand correspond à un quadruplement de la capacité installée d'ici 1985 et le gouvernement fédéral a réaffirmé sa volonté de surmonter rapidement les difficultés actuelles, pour que soit poursuivi le développement de l'énergie électronucléaire jugé indispensable pour éviter au cours de la prochaine décennie un déficit en énergie. Parallèlement, la RFA poursuit un important effort dans le domaine des techniques avancées dans lequel elle s'est récemment associée avec la France.

Italie : disposant d'un parc nucléaire encore limité, 600 MWe, l'Italie avait envisagé un fort développement nucléaire pour réduire sa dépendance énergétique. Mais sa situation financière n'a pas permis de concrétiser en temps voulu les objectifs initiaux. Il faut toutefois noter que le parlement italien vient de décider l'engagement rapide d'un programme plus limité mais significatif, puisqu'il vise à mettre en service, avant 1985, 12 000 MWe.

Espagne : disposant déjà d'une puissance nucléaire installée de 1 100 MWe, l'Espagne a défini un important programme électronucléaire afin de diminuer son taux de dépendance énergétique. Sept centrales, d'une puissance totale de l'ordre de 6 000 MWe, sont en cours de construction et neuf autres, d'une puissance d'environ 9 000 MWe, sont en commande. Si ses difficultés économiques et financières vont vraisemblablement entraîner un glissement de l'ordre de deux ans de la réalisation de son programme électronucléaire, il n'en reste pas moins qu'avec près de 20 000 MWe installés en 1985, l'Espagne disposera d'un des plus importants parcs de centrales nucléaires.

USA : la puissance nucléaire actuellement installée aux USA, 45 000 MWe, représente environ la moitié de la puissance totale installée dans le monde. Il n'est également pas sans intérêt de noter qu'elle est légèrement supérieure aux objectifs du programme français pour 1985. 91 unités, d'une puissance totale de 96 000 MWe sont en outre en cours de construction et 68 autres, d'une puissance totale de 77 000 MWe en commande. La puissance nucléaire installée aux USA devrait ainsi augmenter de 50 p. 100 d'ici 1980 et tripler d'ici 1985. Ces chiffres marquent cependant un glissement important par rapport aux prévisions faites aux lendemains de la crise de l'énergie, de l'ordre de trois ans à l'horizon 1980, ce qui correspond pratiquement à l'allongement des délais de construction, et de l'ordre de cinq ans à l'horizon 1985, ce qui correspond en plus à un report d'engagement pour ajuster le développement du parc de production d'électricité à la stagnation de la consommation d'électricité en 1974 et 1975. Le programme énergétique du président Carter réserve une place non négligeable au développement de l'énergie nucléaire, concurremment avec un recours accru au charbon, dont les USA possèdent d'importantes réserves. Il a ainsi jeté les bases d'une poursuite du programme électronucléaire fondé sur les filières à eau ordinaire, en prévoyant notamment une réforme des procédures en vue de contenir l'allongement des délais de réalisation. Dans le cadre de sa politique de non-prolifération, le président Carter a annoncé que les opérations de retraitement et le développement commercial des surrégénérateurs seraient différés. Mais en fait, la position du gouvernement américain concernant les surrégénérateurs est plus nuancée que ne l'ont fait apparaître certains commentateurs. C'est ainsi qu'il a récemment précisé qu'il n'était pas question d'arrêter tout effort de développement des surrégénérateurs, ce qui se marque par l'importance du budget qui leur est consacré (de l'ordre de 400 millions de dollars, soit près de 5 fois le budget français), mais d'en différer la commercialisation, qui ne lui apparaissait pas urgente compte tenu des ressources américaines en uranium, pour étudier s'il n'y avait pas des voies permettant de réduire les risques de prolifération. C'est dans ce cadre qu'il faut replacer la décision du président Carter de ne pas poursuivre la réalisation du réacteur surrégénérateur de démonstration de Clinch-River. Il faut noter que cette décision est fortement contestée aux USA-mêmes. Il faut également remarquer que la situation des USA à l'égard de leur approvisionnement en uranium est fort différente de celles des pays européens ou du Japon puisque les USA disposent des plus importantes réserves mondiales, alors que ces derniers sont très largement tributaires des importations. Il n'est donc pas étonnant que les pays européens et le Japon aient marqué sur ce point leur opposition à la politique américaine, malgré leur adhésion aux objectifs de la politique de non-prolifération, qu'ils estiment pouvoir être atteints par d'autres moyens.

Japon : le Japon dispose déjà d'une puissance nucléaire installée de l'ordre de 7 000 MWe, a en cours de construction onze réacteurs d'une puissance totale de 9 000 MWe et en a huit autres, d'une puissance totale de 6 000 MWe, en commande. Les objectifs pour 1985 de son programme énergétique ont toutefois été revus récemment en baisse sensible. Cette révision en baisse traduit, pour une large part, l'abandon d'objectifs qui avaient été fixés à des niveaux ambitieux. Les conséquences de la crise économique sur la croissance de la consommation d'électricité ont également influé sur

le rythme d'engagement des centrales nucléaires. Les nouveaux objectifs énergétiques du gouvernement se caractérisent par une estimation plus faible des besoins généraux en énergie (— 13 p. 100) et de la puissance nucléaire installée en 1985 (30 GW au lieu de 50 GW prévu par le plan de 1975) ; cela correspond toutefois à un quadruplement de la puissance électronucléaire installée. Il faut souligner que le choix fait à l'égard de l'énergie nucléaire s'il est justifié par la nécessité de réduire le taux de dépendance énergétique du Japon, s'inscrit dans un contexte d'équilibre remarquable des finances extérieures. Il s'agit donc d'un choix économique sur lequel ont moins pesé les contraintes de la crise pétrolière que dans d'autres pays. Il faut également noter que le Japon poursuit un programme de développement des surrégénérateurs. C'est ainsi qu'il a mis récemment en service un prototype expérimental de faible puissance, analogue au réacteur *Rapsodie*.

URSS : l'URSS dispose d'une puissance installée de l'ordre de 7 000 MWe et a en cours de construction vingt-quatre unités, d'une puissance totale de 20 000 MWe. Elle a réaffirmé récemment l'importance qu'elle attache au développement de l'énergie nucléaire et dans ce cadre aux surrégénérateurs.

Autres pays : dans la plupart des autres pays, l'insuffisance des infrastructures de base et les difficultés de financement limitent à moyen terme le taux de développement possible de l'énergie nucléaire. Il convient toutefois de noter le lancement par l'Iran d'un programme nucléaire significatif qui vise à permettre une meilleure valorisation de ses réserves en pétrole et à préparer son approvisionnement énergétique à long terme. Il n'est également pas sans intérêt de signaler la poursuite par la Corée du Sud, Formose et le Brésil de programmes électronucléaires significatifs.

## 2. Réserves mondiales en uranium.

2.1. L'uranium naturel se trouve dans des minerais dont le degré de connaissance, d'une part, et les propriétés économiques (teneurs, facilités de traitement, profondeur, accessibilité, etc.), d'autre part, varient largement. Il est devenu d'un usage courant de la classer en quatre catégories en fonction de ces critères. On distingue : selon le degré de connaissance : les réserves raisonnablement assurées dont non seulement l'existence mais la quantité sont établies avec une bonne certitude ; les ressources supplémentaires estimées dont la probabilité d'existence est assez élevée mais dont la quantité annoncée est entachée d'une très grande approximation ; selon les propriétés économiques : l'uranium des minerais dont les coûts estimés couvrant les dépenses résiduelles de reconnaissance, d'exploitation et de concentration chimique jusqu'au stade de concentré marchand, sont inférieurs à 390 F/kgU (soit 30 \$ lb U<sub>3</sub>O<sub>8</sub> selon les anciennes normes internationales) ; l'uranium des minerais dont les mêmes coûts tomberaient entre 390 et 650 F/kgU (soit 30 et 50 \$ /lb U<sub>3</sub>O<sub>8</sub>). L'addition des tonnages répartis entre ces différentes catégories est donc une opération très spéculative, à laquelle il faut éviter d'attribuer une valeur comptable. Il est cependant inévitable d'y recourir pour les raisonnements économiques et politiques, mais ayant présent à l'esprit cette réserve.

2.2. Les chiffres les plus fiables que l'on puisse avancer pour estimer les réserves mondiales d'uranium sont ceux figurant dans la publication biennale établie conjointement par l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire et l'Agence internationale de l'énergie atomique. Malheureusement, la dernière édition date de fin 1975 et la prochaine est en cours d'édition (publication attendue à la fin de 1977). A titre provisoire, il est possible cependant d'adopter l'évaluation présentée par les organismes spécialisés canadiens à la demande de la commission de conservation en août 1977 à l'occasion de la conférence mondiale de l'énergie. Cette évaluation arrête au 1<sup>er</sup> janvier 1977, concerne les minerais jusqu'à un coût de 130 \$/kgU (soit 650 F/kgU).

RÉGIONS	RESSOURCES	RESSOURCES
	raisonnablement assurées.	supplémentaires estimées.
Amérique du Nord.....	825 000	1 709 000
Europe occidentale.....	388 800	90 700
Dont France.....	96 000	
Australie, Nouvelle-Zélande et Japon..	244 700	42 000
Amérique latine.....	57 000	94 400
Afrique et Moyen-Orient.....	459 900	204 100
Extrême-Orient.....	2 400	
Asie méridionale.....	29 200	23 300
Totaux.....	2 007 000	2 162 900

2.3. Il n'est pas sans intérêt de noter que les réserves actuellement connues résultent, pour l'essentiel, des efforts passés de prospection, à l'époque où les besoins militaires, notamment des USA, étaient prépondérants. L'effondrement des cours de l'uranium

à partir du milieu des années 1960, lors de l'arrêt des achats américains et de la fermeture du marché des USA aux importations, a entraîné un très net ralentissement des efforts de prospection. Ils n'ont repris avec intensité qu'après la crise de l'énergie. De vastes zones géologiquement favorables n'ont pratiquement pas été explorées. Il y a donc tout lieu de penser que les réserves actuelles sont inférieures aux réserves potentielles et que l'offre mondiale d'uranium devrait progressivement se diversifier, bien qu'avec une certaine lenteur en raison des délais inhérents à l'industrie minière.

2.4. Avec environ 4 p. 100 des réserves mondiales en uranium, la France bénéficie d'une position relativement privilégiée par rapport à celle qui est la sienne dans les autres matières énergétiques ou celle de ses partenaires européens dans le domaine de l'uranium. C'est ainsi que ses ressources propres, qui couvrent actuellement près de 70 p. 100 de ses besoins, devraient encore permettre de satisfaire près de 50 p. 100 de ses besoins en 1985. Toutefois, la croissance des besoins français en uranium liée au développement du programme électronucléaire entraînerait un recours accru aux importations. Les efforts de prospection menés de longue date par le CEA et les industriels à l'étranger, tout particulièrement en Afrique, permettent d'envisager d'une manière satisfaisante la couverture de ces importations. Il est toutefois important de diversifier leurs origines et d'intensifier nos efforts de prospection, afin d'accroître la sécurité de nos approvisionnements. C'est à cet objectif que répond le système d'aides remboursables à la prospection mis en place par arrêté interministériel du 28 mars 1977 publié au *Journal officiel* du 1<sup>er</sup> avril 1977.

2.5. Il convient de souligner que par rapport aux autres formes d'énergie, l'énergie nucléaire se prête, à moindre coût, à la constitution de stocks de sécurité. En effet : l'uranium est facilement stockable, à un coût relativement négligeable ; il faut en effet ne pas oublier qu'une tonne d'uranium utilisé dans les réacteurs PWR correspond en équivalent énergétique à 10 000 tonnes de pétrole ; dans le cas de l'énergie nucléaire, le combustible ne représente que moins de 30 p. 100, et l'uranium seul moins de 15 p. 100, du coût total du KWh contre 60 à 70 p. 100 pour les énergies fossiles ; il en résulte que le coût d'un stockage de sécurité de pétrole de trois mois de consommation permettrait de couvrir, dans le cas de l'énergie nucléaire, le coût du stockage de quinze mois d'éléments combustibles terminés ou le coût du stockage de près de trente mois d'uranium naturel, si le stockage était constitué à ce niveau. Le recours à l'énergie nucléaire permet donc de se couvrir, même dans le cas d'importation d'uranium, contre des risques de durée beaucoup plus longue ou de probabilités beaucoup plus faibles que dans le cas des hydrocarbures.

### 3. Le programme électronucléaire français.

Le programme électronucléaire de la France s'inscrit dans le cadre d'une politique de l'énergie, elle-même déterminée par une nécessité, celle de réduire le taux de dépendance à l'égard des énergies importées et par une volonté, celle de satisfaire les besoins réels en énergie du pays au moindre coût pour la collectivité.

#### 3.1. Un programme électronucléaire : pourquoi.

La crise pétrolière de l'automne 1973 n'a été que le révélateur de la fragilité des approvisionnements énergétiques mondiaux fondés principalement sur une ressource concentrée dans un petit nombre de pays et quantitativement limitée. Cette situation a été particulièrement ressentie dans les pays qui, comme la France, dépendaient fortement des importations. La faiblesse de nos réserves en charbon (moins de 25 fois la production de 1974), un équipement hydraulique déjà très avancé, ont conduit très logiquement à retenir deux axes principaux, en vue de faire face aux conséquences de cette situation et d'atténuer notre dépendance à l'égard des énergies importées : éviter les gaspillages et économiser l'énergie d'une part ; accélérer le programme électronucléaire d'autre part. Simultanément, des mesures ont été prises en vue de revaloriser, dans la mesure du possible, les ressources énergétiques nationales et pour promouvoir le développement des énergies dites nouvelles. Dans ce cadre, le recours à l'énergie nucléaire correspond à un constat : c'est la seule énergie susceptible d'être disponible en quantités suffisantes pour répondre, dans des délais raisonnables, à l'ampleur des besoins. Les objectifs ainsi fixés pour 1985 sont de satisfaire plus de 20 p. 100 de la consommation totale en énergie par la production d'électricité d'origine nucléaire, ce qui devrait éviter à cet horizon la consommation de plus de 50 Mtep, soit à peu près l'augmentation de la consommation d'énergie d'ici à 1985, compte tenu des effets attendus de la politique d'économies d'énergie (45 Mtep en 1985). Le taux de dépendance extérieure de notre approvisionnement énergétique devrait ainsi être ramené aux alentours de 60 p. 100, et nos importations de pétrole devraient être inférieures à leur niveau actuel et ne pas excéder 40 p. 100 environ de nos besoins totaux en énergie. A plus long terme, la part précise du nucléaire dépendra des possibilités que pourront offrir les autres énergies. On peut toutefois noter qu'avec les surrégénérateurs, l'énergie nucléaire

apportera une solution indépendante à la satisfaction à long terme des besoins en énergie. Le choix de la solution nucléaire est également économiquement justifié. La réévaluation du prix du pétrole donnait une nouvelle compétitivité au nucléaire. En 1972, le prix du kWh nucléaire était comparable à celui du thermique, en 1973 il ne s'élevait plus qu'à 65 p. 100 de ce dernier. Depuis, cet écart s'est réduit, du fait d'une hausse plus rapide de l'ensemble des coûts de l'énergie nucléaire, mais sans pour autant disparaître : 9,7 c/kWh contre 13,3 c pour une centrale au fuel et 11,6 pour une centrale au charbon, aux conditions économiques du début 1977 et pour des prix des matières énergétiques voisins de ceux constatés sur le marché. En outre, la structure des prix de l'électricité d'origine nucléaire marquée par le poids des investissements (plus de 50 p. 100) et l'importance des valeurs ajoutées industrielles, y compris au niveau du cycle du combustible, rendent moins sensible le coût de production de l'électricité aux aléas du marché de matières premières : les achats d'uranium ne représentent ainsi que de 10 à 15 p. 100 du coût total, alors que les achats de combustibles fossiles représentent plus des deux tiers du prix de revient de l'électricité thermique classique. En outre, des effets bénéfiques pour notre balance des paiements sont à attendre du recours à l'énergie nucléaire. Du programme actuel qui conduit en 1985 à un apport d'énergie équivalant à environ 50 millions de tonnes de pétrole, il doit résulter une économie annuelle en devises de 20 milliards de francs. Enfin, de façon indirecte, il favorise l'essor d'une industrie de pointe compétitive sur les marchés étrangers. Enfin, le recours au nucléaire était également une solution possible, car l'existence d'un long passé dans le domaine atomique confèrait à la France une assise technique solide. On peut ainsi rappeler que les caractéristiques du bilan énergétique français conduisirent EDF à engager, dès 1956, le premier programme à vocation électrogène, fondé sur la filière française UNGG (uranium naturel, gaz-graphite). Un autre suivra en 1963. Après une période de réflexion et de comparaison des différentes filières, la filière UNGG fut abandonnée en 1969 au profit des filières à eau ordinaire et uranium enrichi. Fessenheim, première centrale de ce type a été lancée en 1970. En outre, la prospection de l'uranium (en France et à l'étranger) et la mise en place d'une industrie du combustible ont été activement développées de longue date. Des recherches ont été parallèlement entreprises sur la surrégénération, l'enrichissement et le retraitement. Elles se sont concrétisées avec les décisions de réalisation des surrégénérateurs Rapsodie en 1962 et Phénix en 1966 et des usines d'enrichissement de Pierrelatte en 1960 et de retraitement de Marcoule en 1952 et de La Hague en 1961.

#### 3.2. Un programme électronucléaire : comment ?

##### a) La définition et l'état de réalisation du programme :

La définition des programmes soulève un problème difficile : il s'agit d'un choix à long terme (environ dix ans s'écoulent entre la prise de décision et la pleine utilisation d'une centrale) et financièrement lourd (environ 3 à 4 milliards de francs par unité). Compte tenu des perspectives énergétiques d'ensemble, il s'effectue à partir d'une analyse complexe qui intègre, d'une part, les perspectives d'évolution des besoins en électricité et le coût relatif de l'électricité d'origine nucléaire par rapport aux autres sources d'électricité, d'autre part, les plans de charge de l'industrie électronucléaire qui doivent connaître une évolution raisonnable tant pour minimiser les coûts que pour garantir la réalisation, dans de bonnes conditions, des programmes précédemment engagés. A partir de ces critères s'expliquent les décisions prises en matière de programmation. Les programmes effectivement engagés en 1974-1975 représentent 5 000 MWe/an. Au début de 1975, la décision fut prise de passer à 6 000 MWe/an en 1976-1977, compte tenu des perspectives de la consommation d'électricité et des coûts relatifs du nucléaire. Pour des raisons parallèles mais inverses (révision à la baisse des besoins en électricité en 1985 ; hausse assez sensible des valeurs de référence du coût du nucléaire et perspectives de décade du fuel-oil par rapport au pétrole brut rendant moins intéressante la substitution aux centrales classiques de centrales nucléaires), la décision a été prise en 1977 de revenir à un rythme de construction annuelle de 5 000 MWe pour la période 1978-1979, dégageant ainsi des capacités pour satisfaire aux exigences du marché d'exportation. En 1985, un parc d'une puissance d'environ 40 000 MWe devrait être en service contribuant à hauteur de 20 p. 100 au bilan énergétique total. Le choix de la puissance de chaque tranche s'est fait dans un premier temps en faveur de centrales de 900 MW ; afin d'éviter des révisions trop nombreuses donc coûteuses des modèles et de faciliter la planification industrielle, bénéfique par ailleurs à la sûreté, il fut décidé la fabrication d'au moins vingt modèles standardisés. Dans un deuxième temps, il a été décidé de développer — pour des motifs économiques — des tranches de 1 300 MW. Cette politique des paliers techniques est très similaire à celle suivie précédemment par EDF pour les centrales thermiques classiques. L'équipement électronucléaire, fin 1977, livre le panorama suivant : 4 700 MWe sont installés dont 1 800 MWe (Fessenheim) en cours de démarrage ; sept unités graphite-gaz d'une puissance totale de 2 200 MW ; une unité à eau légère pressurisée

d'une puissance de 300 MW ; une unité eau lourde-gaz d'une puissance de 70 MW ; un surrégénérateur de 230 MW ; deux tranches PWR de 900 MWe (Fessenheim). 24 500 MWe sont en cours de construction se répartissant entre : vingt-cinq tranches de 900 MW et deux de 1 300 MW sur une quinzaine de sites dont la liste apparaît sur le tableau 7 ; le surrégénérateur Superphénix (1 200 MW) construit en collaboration avec l'Italie et la République fédérale d'Allemagne et dont les travaux ont commencé début 1977. Les premières mises en service des tranches du palier 900 MWe sont intervenues en 1977 ; leur rythme devrait s'intensifier pour atteindre en 1979 celui d'un réacteur tous les deux mois. Il faut, par ailleurs, noter la double commande d'une paire de tranches de 900 MW passée en 1976-1977 par l'Afrique du Sud et par l'Iran à Framatome. Des retards ont été enregistrés sur les premières réalisations. C'est ainsi que Fessenheim 1 a été couplé au réseau, en avril 1977, soit avec deux ans de retard par rapport aux prévisions initiales. Ces retards s'expliquent principalement par les problèmes rencontrés pour passer au stade des réalisations industrielles, pour tenir compte de procédures plus complexes et pour respecter les impératifs et les contraintes de sûreté comme la mise en service de moyens plus perfectionnés de contrôle de la qualité. Principalement liés à des phénomènes d'apprentissage, ils devraient progressivement s'amoindrir et ne remettent nullement en cause les objectifs fixés par le Gouvernement. C'est ainsi que les décalages par rapport aux prévisions initiales sont ramenés à seize mois pour la première tranche du Bugey, dix mois pour la seconde, sept mois pour la troisième et devraient se situer aux environs de trois mois pour Bugey cinq et les tranches suivantes du programme. Economiquement, ce programme correspond à un effort d'investissement important : 50 milliards de francs pour la période du VII<sup>e</sup> Plan, soit environ 30 p. 100 des investissements du secteur énergétique, atteignant ainsi un niveau comparable à celui des investissements effectués par la France, hors de son territoire, en matière de ressources pétrolières. Cet effort financier est, par ailleurs, comparable pour EDF à celui réalisé au moment de la constitution du parc hydro-électrique.

#### b) Les principales actions :

La réalisation du programme nucléaire impliquait évidemment que toutes mesures soient prises pour qu'il se déroule avec toutes les garanties de sécurité nécessaires, pour qu'une adhésion suffisante du public soit obtenue et pour que l'organisation des approvisionnements en matières nucléaires et les structures industrielles soient homogènes avec la notion d'indépendance qui l'inspire.

La politique en matière de protection de la santé, de l'environnement et de sûreté : en ces domaines, les structures et les moyens ont été renforcés afin de faire face, dans les meilleures conditions, à l'accélération du programme nucléaire. Au niveau des structures, le principe de base est l'indépendance des organismes de sûreté par rapport aux promoteurs de l'énergie nucléaire. C'est ainsi que le service central de protection contre les radiations ionisantes (SCPRI) du ministère de la santé est appelé à jouer un rôle fondamental au niveau de l'instruction des demandes d'autorisation et du contrôle des effluents radioactifs des centrales nucléaires. On peut notamment rappeler que le ministre de la santé doit émettre un avis conforme avant toute autorisation de création d'une nouvelle installation nucléaire de base. C'est pourquoi également a été créé, dès 1973, au ministère de l'Industrie, le service central de sûreté des installations nucléaires et que les moyens du CEA en matière de sûreté et de production ont été regroupés en 1976 au sein de l'Institut de protection et de sûreté nucléaire. La coordination des actions administratives a été renforcée par la création en 1975 du comité interministériel pour la sécurité nucléaire doté d'un secrétariat permanent. Au niveau des moyens, les structures administratives ont été renforcées et les dépenses de recherche et développement en matière de sûreté et de protection ont été sensiblement accrues (actuellement près de 350 millions de francs par an au lieu de 150 millions environ en 1974).

La politique d'information : étant donné l'impact de l'introduction massive du fait nucléaire et les préjugés défavorables dont il est l'objet auprès de l'opinion publique, une action d'information est nécessaire. Multiple, elle prend des formes individuelles, locales et nationales, écrites et radiotélévisées et s'attache tout à la fois au problème énergétique global, aux particularités du nucléaire, au choix des sites et aux équipements eux-mêmes (DUP). Au niveau national, on peut rappeler qu'a été organisé au Parlement en 1975 un débat qui a marqué, par-delà les divergences sur les modalités de réalisation, un accord très général sur la nécessité du nucléaire. Le Parlement est tenu informé régulièrement, notamment à l'occasion des sessions budgétaires, des conditions de déroulement du programme nucléaire. Le choix des sites fait l'objet d'un effort particulier de concertation. Ainsi, dans une première phase et afin d'éclairer le choix des sites, une vaste consultation régionale a été organisée en 1974. Dans un deuxième temps, avant toute implantation, une enquête locale est effectuée dans le cadre de la procédure de déclaration d'utilité publique ; en 1976 ses modalités ont été renforcées afin d'améliorer l'information du public et de faciliter sa participation. Afin d'accroître cet effort, le Président de la

République vient de décider la création d'un conseil de l'information sur l'énergie nucléaire dont la mission sera « de mieux répondre aux besoins d'information du public sur un sujet nouveau, dont il ne conteste pas la nécessité mais dont il ressent et redoute le caractère ».

L'approvisionnement en matières nucléaires : dans le domaine du cycle du combustible, les efforts entrepris depuis plus de 30 ans par le CEA et l'industrie privée permettent aujourd'hui à la France de contrôler environ 10 p. 100 des réserves mondiales en uranium, à peu près équitablement réparties entre la France et l'étranger (principalement en Afrique). Productrice d'uranium (7 p. 100 de la production mondiale en 1977), elle devra néanmoins recourir d'une manière croissante aux importations. La production nationale couvrira néanmoins encore de 40 à 50 p. 100 de notre consommation en 1985. Pour éviter à terme des difficultés d'approvisionnement, l'effort de diversification des sources et de prospection doit toutefois être soutenu. A cet effet, un dispositif d'aides financières à la prospection, remboursables en cas de succès, a été mis en place par les pouvoirs publics en 1977. La France est aujourd'hui encore totalement dépendante de l'étranger pour les services d'enrichissement, mais elle maîtrise parfaitement la technique de la diffusion gazeuse et en coopération avec des partenaires européens (Italie, Belgique, Espagne) auxquels s'est joint ultérieurement l'Iran, a décidé la construction d'Eurodif, usine d'enrichissement d'une capacité de 10,7 M UTS. Un projet complémentaire (Coredif) est actuellement à l'étude. Le problème de l'enrichissement civil devrait ainsi être résolu dans sa totalité à court terme.

Le retraitement : considérant qu'il était nécessaire d'organiser le recyclage des matières fissiles récupérables et le traitement sélectif des déchets, la France a décidé très tôt de valoriser les compétences qu'elle avait acquises dans le domaine du retraitement des combustibles. Depuis 1969, une usine est en service à La Hague pour le retraitement du combustible des centrales gaz-graphite ; sa transformation pour permettre le retraitement de celui des centrales à eau ordinaire est en cours et son extension est prévue, afin de porter sa capacité de 400 tonnes à environ 2 500 tonnes vers 1990. L'uranium faiblement enrichi qui sera ainsi récupéré pourra après réenrichissement être recyclé, ce qui permettra en 1985 des économies d'uranium naturel d'environ 1 000 tonnes par an. Il a été choisi d'utiliser le plutonium, seul moyen de récupérer l'énergie de l'uranium 238, en développant un programme de réacteurs surrégénérateurs. Superphénix, unité de 1 200 MWe, en cours de réalisation à Creys-Malville dans l'Isère, constitue une étape importante vers la mise au point d'un modèle commercial de surrégénérateur. Ces réacteurs ne pourront se développer que progressivement en fonction des disponibilités en plutonium. Leur utilisation permettra, dans un premier temps, un ralentissement de la croissance de la consommation d'uranium naturel, puis sa stabilisation vers l'an 2000 et enfin une rapide décroissance. Peu sensible aux fluctuations du prix du minerai et multipliant par plus de 50 l'énergie récupérable dans l'uranium, les surrégénérateurs devraient accroître sensiblement l'indépendance énergétique et être une des solutions à la satisfaction des besoins croissants en énergie. Les installations de retraitement seront complétées par des installations de vitrification des déchets, technique pour laquelle la France dispose d'une avance certaine ; il sera ainsi possible de résoudre de manière satisfaisante le devenir à long terme des déchets radioactifs.

Les structures industrielles : le renforcement des structures industrielles était une autre exigence du lancement d'un important programme de construction. Le choix d'une filière unique — seule apte à donner au marché une taille suffisante pour acquérir progressivement l'indépendance technique — a été le vecteur de ce renforcement. Le Gouvernement a décidé en 1975 de concentrer les moyens industriels dans le domaine des chaudières nucléaires autour de Framatome, avec l'objectif de faire évoluer ses rapports avec son licencier américain Westinghouse vers une situation de partenaires à l'expiration, en 1982, des actuels accords de licence, tout en préservant une continuité technologique indispensable à la réussite, dans les meilleures conditions de sécurité et de coût, du programme électronucléaire. Les négociations entreprises avec Westinghouse ont ainsi abouti, fin 1975, à l'entrée du CEA dans le capital de Framatome, à hauteur de 30 p. 100 prélevés sur la part de Westinghouse et au lancement d'un programme commun de recherche et développement entre les trois partenaires français (Framatome, CEA et EDF) et Westinghouse. Parallèlement, Alsthom-Atlantique créé en 1976 par la fusion d'Alsthom avec les Chantiers de l'Atlantique et renforcé par l'absorption du département turbo-alternateurs de CEM, se voyait spécialisé dans la fourniture des turbo-alternateurs. Tant Framatome qu'Alsthom et à leur suite de nombreux sous-traitants ont massivement investi pour faire face aux besoins du programme électronucléaire national et de l'exportation. Les investissements ont en effet été, dès le départ, dimensionnés en fonction des besoins du marché international pour accroître la compétitivité et valoriser par l'exportation les capacités technologiques de l'industrie nucléaire. Les structures industrielles ont également été complétées, afin de permettre à l'industrie française

d'aborder, dans les meilleures conditions, le marché international et d'assurer à l'exportation les mêmes responsabilités que leurs concurrents. C'est ainsi que le Creusot-Loire a créé dès 1974 Framateg pour assurer l'entreprise générale des centrales vendues à l'exportation et que le capital de Framateg vient d'être restructuré pour permettre d'y associer Alsthom-Atlantique; les actionnaires de Framateg sont dorénavant Framatome 55 p. 100, Alsthom-Atlantique 35 p. 100, SGE 5 p. 100, Spie Batignolles 5 p. 100. En outre, EDF et Framateg ont décidé de créer une filiale commune, Sofinel (EDF 45 p. 100, Framateg 45 p. 100, Sapar 10 p. 100) pour assurer à l'exportation l'ingénierie d'ensemble des centrales vendues clés en main. Un effort similaire de renforcement des structures a été

fait dans le domaine des surrégénérateurs, il vise au regroupement au sein d'une structure unique (Novatome) des intérêts des diverses unités françaises concernées (principalement Creusot-Loire, Alsthom et le CEA), sous la direction industrielle de Creusot-Loire et avec la participation du CEA. Il est en effet apparu nécessaire, pour assurer le succès de l'industrialisation de cette filière nouvelle, de constituer un ensemble industriel solide capable de réunir les importants moyens nécessaires à une réussite commerciale et d'assumer la responsabilité qui lui revient dans le cadre d'une coopération multinationale. Sur ce dernier point, il a été décidé de se rapprocher plus particulièrement de l'Allemagne dont les efforts et les préoccupations étaient très voisins des nôtres.

ANNEXES

TABLEAU N° 1

PAYS	CENTRALES EN FONCTIONNEMENT				CENTRALES EN CONSTRUCTION				CENTRALES EN COMMANDE			
	Puissance nette MWe.		Nombre d'unités.		Puissance nette MWe.		Nombre d'unités.		Puissance nette MWe.		Nombre d'unités.	
	Total.	PWR.	Total.	PWR.	Total.	PWR.	Total.	PWR.	Total.	PWR.	Total.	PWR.
Afrique du Sud.....					1 850	1 850	2	2				
Allemagne de l'Est.....	900	900	3	3	2 500	2 500	6	6	1 600	1 600	4	4
Allemagne fédérale.....	6 100	4 150	12	5	13 500	7 400	14	6	4 500	4 500	4	4
Argentine.....	300		1		600		1					
Autriche.....					300		1					
Belgique.....	1 700	1 700	4	4	1 800	1 800	2	2	2 000	2 000	2	2
Brésil.....					1 900	1 900	2	2	1 200	1 200	1	1
Bulgarie.....	800	800	2	2	800	800	2	2				
Canada.....	4 000		9		4 300		7		3 600		5	
Corée du Sud.....					1 800	1 200	3	2				
Cuba.....									400	400	1	1
Espagne.....	1 100	150	3	1	6 300	5 400	7	6	9 400	6 400	9	6
Etats-Unis.....	45 100	26 800	64	36	95 800	67 500	91	64	77 200	52 200	68	46
Finlande.....					2 200	850	4	2	950	950	1	1
France.....	2 900	300	10	1	22 600	21 400	24	23	6 600	6 600	6	6
Hongrie.....					800	800	2	2				
Inde.....	600		3		850		4		200		1	
Iran.....					2 400	2 400	2	2	1 850	1 850	2	2
Italie.....	600	250	3	1	900		2		3 900	1 900	4	2
Japon.....	7 100	3 700	14	6	9 000	3 300	11	4	5 700	2 800	8	4
Luxembourg.....									1 250	1 250	1	1
Mexique.....					1 300		2					
Pakistan.....	100		1									
Pays-Bas.....	500	450	2	1								
Philippines.....									600	600	1	1
Pologne.....									800	800	2	2
Roumanie.....									400	400	1	1
Royaume-Uni.....	7 500		33		4 300		7		3 750		6	
Suède.....	3 200	800	5	1	4 200	1 800	5	2	2 100		2	
Suisse.....	1 000	700	3	2	3 900	900	4	1				
Taiwan.....					4 900	1 800	6	2				
Tchécoslovaquie.....	100		1		1 950	1 650	4	4	1 650	1 650	4	4
Union soviétique.....	6 800	2 700	26	7	20 400	6 800	24	10	10 800	4 800	9	5
Yougoslavie.....					600	600	1	1				
Monde.....	90 400	43 400	199	70	211 900	132 700	240	145	140 450	91 900	142	93

TABLEAU N° 2

Puissance installée en construction et en commande par groupe de pays.

	CENTRALES EN FONCTIONNEMENT				CENTRALES EN CONSTRUCTION				CENTRALES EN COMMANDE			
	Puissance nette MWe.		Nombre d'unités.		Puissance nette MWe.		Nombre d'unités.		Puissance nette MWe.		Nombre d'unités.	
	Total.	PWR.	Total.	PWR.	Total.	PWR.	Total.	PWR.	Total.	PWR.	Total.	PWR.
CEE.....	19 300	6 850	64	12	43 100	30 700	49	31	22 000	16 250	23	15
USA.....	45 100	26 800	64	36	95 800	67 500	91	64	77 200	52 200	68	46
COMECON.....	8 600	4 400	32	12	26 150	12 550	38	24	15 700	9 700	21	17
Pays en voie de développement (1).....	1 050	»	5	»	8 850	5 450	14	6	3 900	3 700	5	4

(1) Argentine, Brésil, Corée du Sud, Inde, Iran, Mexique, Pakistan, Philippines.

TABLEAU N° 3

Evolution des prévisions de puissance électrique nucléaire installée dans le monde.

PUISSANCE INSTALLÉE (GWe).	1976	1980			1985			Estimations des glissements complémentaires probables.
		Prévisions GWe.		Glissement (nombre moyen année).	Prévisions GWe.		Glissement (nombre moyen année).	
		Au 31 décembre 1974.	Au 31 décembre 1976.		Au 31 décembre 1974.	Au 31 décembre 1976.		
CEE .....	19,3	65	51	14 GWe (1,5 an)	156	121	35 GWe (2,5 ans)	25 à 35
USA .....	45	102	67	35 GWe (3 ans)	260	145	115 GWe (5 ans)	20
Japon .....	7,1	32	16	15,4 GWe (4 ans)	60	30	30 GWe (5 ans)	5
Autres pays développés .....	9,3	33	30	3 GWe (0,5 an)	85	60	25 GWe (3 ans)	5
Pays en voie de développe- ment .....	1	8	8	»	44	32	12 GWe (2 ans)	10
Total .....	81,7	240	172	68,2 GWe (2 ans)	605	388	217 GWe (3,5 ans)	65 à 75

TABLEAU N° 4

Evolution globale par pays des commandes annuelles.

Puissance électrique nette en MWe (nombre d'unités).

PAYS	1970		1971		1972		1973		1974		1975		1976	
	MWe	Nombre d'unités	MWe	Nombre d'unités	MWe	Nombre d'unités	MWe	Nombre d'unités	MWe	Nombre d'unités	MWe	Nombre d'unités	MWe	Nombre d'unités
Etats-Unis .....	14 115	14	25 942	26	41 622	38	51 397	45	31 607	27	5 350	5	3 670	3
Royaume-Uni .....	1 244	2	»	»	»	»	»	»	»	»	3 750	6	»	»
Allemagne fédérale .....	1 164	2	5 009	5	2 773	4	2 461	2	3 792	3	5 718	5	»	»
Japon .....	4 488	6	5 814	7	1 881	2	829	2	1 690	2	3 222	4	»	»
France .....	890	1	2 710	3	»	»	2 817	3	11 926	13	8 808	8	3 935	4
Suisse .....	925	1	»	»	942	1	920	1	1 140	1	»	»	»	»
Finlande .....	420	1	420	1	660	1	»	»	1 813	2	»	»	»	»
Taiwan .....	604	1	»	»	1 901	2	»	»	1 812	2	»	»	»	»
Corée du Sud .....	»	»	»	»	»	»	629	1	635	1	»	»	»	»
Espagne .....	»	»	2 706	3	2 706	3	930	1	»	»	8 432	8	970	1
Autriche .....	»	»	692	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Mexique .....	»	»	»	»	654	1	654	1	»	»	»	»	»	»
Bésil .....	»	»	626	1	»	»	»	»	»	»	2 490	2	»	»
Canada .....	»	»	»	»	»	»	3 716	5	2 691	5	»	»	»	»
Suède .....	»	»	1 800	2	1 480	2	900	1	»	»	»	»	2 120	2
Inde .....	»	»	»	»	»	»	440	2	»	»	»	»	»	»
Italie .....	»	»	»	»	»	»	1 932	2	1 932	2	»	»	»	»
Argentine .....	»	»	»	»	»	»	600	1	»	»	»	»	»	»
Belgique .....	»	»	»	»	»	»	»	»	3 850	4	»	»	»	»
Iran .....	»	»	»	»	»	»	»	»	4 242	4	»	»	»	»
Yougoslavie .....	»	»	»	»	»	»	632	1	»	»	»	»	»	»
Philippines .....	»	»	»	»	»	»	»	»	600	1	»	»	»	»
Luxembourg .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1 247	1	»	»
Afrique du Sud .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1 844	2
Monde .....	23 800	28	45 748	49	54 619	54	68 887	68	67 529	67	39 017	39	12 539	12
	8 pays.		9 pays.		9 pays.		14 pays.		13 pays.		8 pays.		5 pays.	

## Electricité de France : politique énergétique.

24203. — 15 septembre 1977. — M. Edgard Pisani demande à M. le ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat de bien vouloir lui indiquer : si la politique suivie par Electricité de France, sous la responsabilité du Gouvernement, et si la conception de la nationalisation qui s'est imposée dans les faits n'ont pas favorisé la consommation systématique d'électricité, les ensembles productifs de très grande taille et, par voie de conséquence, certaines sources d'énergie ; si les choix qui ont été faits, qui ont permis d'abaisser le prix de revient du kilowatt, n'ont pas en même temps accru notre dépendance vis-à-vis de l'étranger et les menaces qui pèsent sur notre environnement ; si l'apparition d'énergies nouvelles ne suggère pas d'élaborer des règles nouvelles associant à cette société nationale les collectivités locales et les utilisateurs et favorisant les initiatives individuelles.

Réponse. — La consommation d'électricité s'est effectivement développée sensiblement en France depuis vingt ans et simultanément la taille des ensembles productifs s'est accrue. Mais il s'agit là d'une évolution qui se retrouve dans tous les pays et qui a été souvent plus marquée à l'étranger qu'en France. Le tableau suivant indique par combien la consommation a été multipliée dans un certain nombre de pays, entre 1963 et 1975. Mais simultanément, la consommation par habitant, mentionnée dans le tableau, est inférieure en France, non seulement au niveau constaté dans les pays favorisés par les conditions géographiques exceptionnelles (aménagements hydrauliques de Norvège ou du Canada), ou d'un niveau de vie très nettement supérieur au nôtre (USA), mais aussi dans des pays très comparables (Allemagne de l'Est et de l'Ouest, Grande-Bretagne, Japon, Belgique...). Par ailleurs, en ce qui concerne la taille des unités thermiques classiques, l'on constate que la France a mis en service en 1975 la première unité de 700 MW, alors que, sans même mentionner les USA, l'on constate la mise en service : en Grande-Bretagne : d'unités de 660 MW dès 1974 ; en RDA : d'une unité de

670 MW en 1975 ; aux Pays-Bas : d'une unité de 650 MW en 1976. Pour les centrales nucléaires, la première tranche de 900 MW est entrée en service en France en 1977, alors qu'on enregistre à l'étranger la mise en service antérieure, soit de tranches plus importantes (1 200 MW) aux USA (1975) et en Allemagne (1974), et de tranches aussi puissantes dans des pays plus petits (Belgique 1975 - Suède 1974). Par ailleurs, des tranches de la même taille sont en construction en Suisse, en Italie, en Espagne et au Japon. On ne peut donc faire état d'une politique particulière qui aurait accru notre dépendance vis-à-vis de l'étranger. Par ailleurs, les menaces qui pèsent sur notre environnement, et qui résultent indiscutablement du développement de notre activité économique, ont été étroitement contrôlées et limitées en ce qui concerne les installations de production d'électricité. Enfin, de tout temps, les initiatives individuelles ont été encouragées par le législateur comme par le Gouvernement en matière de production électrique : chacun peut installer des installations de production d'électricité d'une puissance allant jusqu'à 8 000 kW et de nombreux particuliers, ainsi que des collectivités locales, exploitent des aménagements hydro-électriques et en créent sans cesse de nouveaux. Il n'apparaît pas que les dispositions en vigueur actuellement soient de nature à freiner la production d'électricité à partir d'énergies nouvelles :

PAYS	CONSOMMATION ÉLECTRIQUE		
	Accroissement.		Par habitant en 1975. (kWh)
	1963-1975.	Taux annuel. P. 100	
Norvège .....	2,03	6,1	17 720
Canada .....	1,52	6,2	12 000
	(1968 - 1975)		
Suède .....	2,25	7	9 800
USA .....	2,16	6,7	9 430
Allemagne fédérale .....	2,21	6,8	4 690
Allemagne de l'Est.....	1,98	5,8	4 600
Suisse .....	1,78	4,9	5 080
Grande-Bretagne .....	1,69	4,4	4 520
URSS .....	2,68	8,6	4 070
Japon .....	1,79	8,7	4 050
	(1968 - 1975)		
Tchécoslovaquie .....	2,36	7,4	4 000
Autriche .....	2,10	6,3	3 910
Belgique .....	2,35	7,4	3 860
Pays-Bas .....	2,75	8,8	3 780
France .....	2,23	6,9	3 440
Italie .....	2,31	7,2	2 530

Energie : prix différentiel.

24204. — 15 septembre 1977. — M. Edgard Pisani demande à M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat de bien vouloir lui indiquer, en partant du prix unitaire de l'énergie tel qu'il résulte aujourd'hui de la confrontation des différentes sources et des différents origines, le prix différentiel que le Gouvernement est prêt à consentir : pour recourir à une énergie d'origine nationale (les conséquences que pourrait avoir sur Charbonnages de France la fixation d'un prix différentiel plus élevé qu'il ne l'est aujourd'hui) ; pour recourir à une énergie non polluante.

Réponse. — En approuvant le nouveau plan charbonnier en 1974, le Gouvernement a retenu un critère de compétitivité pour le charbon français correspondant à la parité avec les prix des produits pétroliers équivalents. Depuis lors, on a constaté que les prix des charbons sur les marchés internationaux avaient baissé de façon très sensible et se maintenaient depuis deux ans à un niveau inférieur de plus de 40 p. 100 à celui des produits pétroliers (prix moyen rendu port du Havre : 23 F/kth pour le charbon vapeur importé contre 39 F/kth pour le fuel lourd en 1976. On peut donc affirmer que le critère de compétitivité retenu pour déterminer les ressources charbonnières dont l'exploitation pouvait être envisagée n'a pas défavorisé bien au contraire notre production nationale. Le coût différentiel important qu'elle représente par rapport au coût des combustibles importés montre bien que le niveau de production actuel représente le maximum de ce qu'il est possible de faire pour rester dans des conditions économiques admissibles. La finalité d'un prix de référence plus élevé n'augmenterait d'ailleurs pas de façon sensible le volume de la production, compte tenu du caractère très limité de nos réserves charbonnières. Elle aurait par contre une incidence très préjudiciable sur le déficit d'exploitation des Charbonnages mis à la charge du budget de l'Etat. Quant au coût différentiel que l'on peut consentir en faveur d'une énergie non polluante, il n'est pas possible de répondre de façon précise à cette question, toutes les énergies étant plus ou moins polluantes ; même l'énergie hydraulique provoque des nuisances. On peut toutefois signaler que les pouvoirs

publics ont mis en place un dispositif d'aides financières à la mise en œuvre des énergies nouvelles (géothermie, énergie solaire). Les subventions consenties se situent généralement dans une plage de 25 à 50 p. 100 et sont pour partie représentatives de l'effort que le Gouvernement consent au profit de ces énergies.

Présentation, délibération et adoption d'un plan énergétique.

24205. — 15 septembre 1977. — M. Edgard Pisani demande à M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat de bien vouloir lui indiquer s'il ne semble pas au Gouvernement que le moment est venu de présenter, de faire délibérer publiquement et de faire adopter par le Parlement un plan énergétique à cinq, dix et vingt ans qui soit l'expression programmée et financée d'une volonté qui, compte tenu de la réalité, assure : l'évolution de notre économie et de ses besoins : l'équilibre de nos échanges extérieurs ; notre indépendance nationale, le respect de notre environnement, quitte à provoquer, avec le consentement de l'opinion enfin informée, l'évolution des comportements et le respect des disciplines nécessaires.

Réponse. — Le Gouvernement n'a pas cessé, par exemple, lors du débat de 1975, ou de l'examen du budget du ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, ou en toute autre occasion, de présenter la politique énergétique de la France à l'horizon de 1985 dans les termes que reprend l'honorable parlementaire. Par ailleurs, le Parlement a adopté en son temps la loi relative au VII<sup>e</sup> Plan (1975-1980) qui comprend toutes les orientations de la politique énergétique du pays. Le terme de vingt ans suggéré par l'honorable parlementaire est entaché de trop d'aléas pour, qu'à l'heure actuelle, il fasse l'objet de prévisions ou de programmations autres qu'indicatives, qu'il serait donc hasardeux d'inscrire dans une loi.

## INTERIEUR

Décentralisation des collectivités locales.

23717. — 7 juin 1977. — M. Rémi Herment a l'honneur d'exposer à M. le ministre de l'intérieur que, lors d'une récente session, le conseil général de la Meuse a été conduit à adopter un vœu dont la teneur suit : « Il apparaît que le contrôle exercé par les comptables communaux se renforce insensiblement et se manifeste désormais de la façon la plus tatillonne. La moindre dépense communale ne peut être réglée sans que soient produites des justifications sans cesse accrues, dont la demande ne peut tenir qu'au goût le plus immodéré pour la paperasse administrative. Cette situation décourage vivement les maires. Elle inquiète tous ceux qui voient fréquemment tel ou tel percepteur assistant à la réunion d'une instance communale ou intercommunale émettre sur l'opportunité des intentions des élus des jugements de valeur qui dépassaient jusqu'ici leur mission. Le soussigné émet le vœu qu'il lui soit indiqué s'il est exact que des instructions émanant du ministère des finances auraient recommandé aux percepteurs d'exercer désormais sur les collectivités une tutelle vigilante dont on peut s'étonner qu'elle coexiste ou se développe parallèlement à la seule autorité de tutelle que nous connaissons et reconnaissons : le préfet. Si de telles directives n'ont pas été données, si les faits déplorés ne sont que le fait spontané d'agents trop zélés, inspirés par leur technicité et cherchant à en faire la base d'un nouveau pouvoir, le soussigné demande que la circonspection élémentaire leur soit rappelée en même temps que la démarcation très précise du rôle qu'ils peuvent légalement jouer auprès des collectivités locales ». Il aimerait recueillir le sentiment du ministre responsable des collectivités locales sur le contenu de ce vœu et, plus encore, et en s'y référant, sur l'esprit dans lequel il entend contribuer ultérieurement à l'affirmation et la réalité d'une politique de décentralisation effective de ces collectivités, et à les dégager réellement et durablement du carcan dans lequel les initiatives excessives et les interprétations rigoureuses de certains services locaux risquent de les enfermer.

Réponse. — Le Gouvernement, en conseil des ministres, le 1<sup>er</sup> juin 1977, a décidé, en même temps qu'il consultait les maires sur l'administration locale, un certain nombre de mesures immédiates ; parmi celles-ci figure le respect des conditions dans lesquelles doit s'exercer le contrôle administratif sur les délibérations et sur les marchés des communes. La loi du 31 décembre 1970 sur la gestion municipale et les libertés communales avait déjà très largement allégé la « tutelle » qui s'exerce sur les délibérations des conseils municipaux : la plupart d'entre elles sont depuis lors exécutoires de plein droit et n'ont donc plus à être soumises à approbation. Pour les délibérations qui, exceptionnellement, restent soumises à approbation — et dont la liste est donnée par le code des communes, art. L. 121-37 et L. 121-38 notamment — l'autorité de tutelle dispose de trente jours au

maximum pour se prononcer, quarante jours pour les marchés. Si elle n'a pas fait connaître sa décision dans ce délai, la délibération est considérée comme approuvée. Ces règles, qui visent à restituer aux élus locaux leurs responsabilités, ont été rappelées par une circulaire du 23 août 1977 adressée aux préfets et aux sous-préfets, et publiée au *Journal officiel* du 9 octobre 1977. Cette circulaire manifeste la volonté d'appliquer les dispositions relatives au contrôle administratif des délibérations « de la façon la plus rapide et dans l'esprit le plus libéral ». La diffusion de cette circulaire, le 23 août 1977, puis sa publication au *Journal officiel* du 9 octobre 1977, marquent assez la volonté du Gouvernement — confirmée lors du conseil des ministres le 1<sup>er</sup> juin 1977 — de donner aux assemblées locales le maximum de libertés, dans le respect des lois et règlements en vigueur. Les comptables du Trésor, comme tous les agents de l'Etat, sont tenus de respecter ces directives générales, et, moins que jamais, ils ne sont fondés à s'instaurer juges de l'opportunité des décisions prises soit par les maires, soit par les conseils municipaux ou à apprécier l'opportunité d'une dépense. Comme M. le ministre, délégué, chargé de l'économie et des finances, vient de le rappeler dernièrement, la nature des contrôles leur incombant se trouve définie à la première partie (principes généraux) du décret n° 62-1582 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, texte applicable à l'ensemble des organismes publics, y compris les collectivités locales. Aux termes de l'article 12 de ce décret, le contrôle en matière de dépense s'exerce notamment sur la validité de la créance, laquelle doit être appréciée, selon l'article 13 du même texte, du triple point de vue de : la justification du service fait et de l'exactitude des calculs de liquidation ; l'application des règles de prescription et de déchéance ; l'intervention préalable des contrôles réglementaires et la production des justifications. Ce dispositif réglementaire ne confère donc pas au comptable le pouvoir d'apprécier l'opportunité de la dépense, ce qui, au demeurant, serait contraire au principe fondamental de la séparation des ordonnateurs et des comptables. La jurisprudence du Conseil d'Etat a, par ailleurs, tranché par la négative la question de savoir si les receveurs municipaux sont juges de la légalité des décisions administratives : ce contrôle incombe aux préfets. Les receveurs municipaux doivent néanmoins, sous la sanction d'une responsabilité personnelle à caractère pécuniaire éventuellement mise en cause par le juge des comptes, apporter à l'appui des mandats qu'ils régient, comme le prescrit l'instruction générale du 20 juin 1859, les pièces justificatives régulières et suffisantes prévues dans les

nomenclatures. Au surplus, lorsqu'ils ont des doutes sur la régularité au fond d'une dépense, l'instruction générale précitée leur fait obligation, sous la même sanction, d'appeler l'attention du maire. Cependant, ils doivent s'incliner si, les pièces fournies étant régulières et suffisantes, le maire confirme l'ordre de payer. Ces différents textes, qu'ils soient d'ordre législatif ou réglementaire, illustrent clairement la volonté des pouvoirs publics de permettre aux élus locaux d'assumer librement leurs responsabilités. S'il arrivait exceptionnellement que certaines de ces dispositions demeurent inappliquées, il leur appartiendrait de le signaler afin que les mesures de redressement nécessaires puissent être prises.

## JUSTICE

*Visiteurs de prison : remboursement de certains frais.*

**24411.** — 25 octobre 1977. — **M. Léon Jozeau-Marigné** attire l'attention de **M. le ministre de la justice** sur les dépenses, notamment de transport, téléphone et courrier, engagées par les visiteurs de prison. Il lui demande s'il ne conviendrait pas de prévoir un remboursement de ces frais afin d'encourager l'activité purement bénévole des visiteurs de prison.

*Réponse.* — L'aide apportée par les visiteurs de prison a un caractère totalement bénévole et ce caractère n'a jusqu'à présent jamais été remis en cause. Cette aide est d'autant plus appréciée qu'elle est apportée à une administration dont les besoins sont très grands au regard des moyens dont elle dispose. Ceux-ci ne permettraient pas de prendre en charge les dépenses auxquelles se réfère l'honorable parlementaire sans remettre en cause d'autres actions également, voire encore plus indispensables que celle, si remarquable des visiteurs de prisons. Toutefois s'il ne peut être envisagé de dédommager systématiquement tous les visiteurs pour les dépenses qu'ils ont effectuées dans le cadre de leur action, il convient de noter que les œuvres qui s'occupent des détenus et en particulier celles qui regroupent les visiteurs de prison reçoivent des subventions annuelles qui peuvent, le cas échéant, être employées pour couvrir certains frais engagés par des visiteurs. Ainsi l'œuvre de la visite dans les prisons a perçu pour l'année 1976 une subvention de 15 000 francs et il est difficile en l'état de prélever davantage sur le budget de l'administration pénitentiaire.

ABONNEMENTS			VENTE au numéro.
	FRANCE et Outre-Mer.	ÉTRANGER	FRANCE et Outre-Mer.
	Francs.	Francs.	Francs.
<b>Assemblée nationale :</b>			
Débats .....	22	40	0,50
Documents .....	30	40	0,50
<b>Sénat :</b>			
Débats .....	16	24	0,50
Documents .....	30	40	0,50

**DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION**  
26, rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone ..... } Renseignements : 579-01-95.  
Administration : 578-61-39.